colorchecker CLASSIC
x·rite
mm

L.P.
C.O.
65

6 Juin 1838
Colgeret
L. P. C. A. 35
8°
Ms 74

Colsenet

Y. Bastier
Professeur au collège
Mai 1879 4 rue de la Cordonnerie
à Meaux (S. et Marne)
p. chez Salmon

Leçons

de Grammaire générale

professées à l'École Normale

par M. Eugène Burnouf.

avec un résumé de la leçon en tête de chaque leçon

École Normale Supérieure
Bibliothèque

Ms 74

Table

page

1.re leçon — Préliminaires. — Matière générale — Du moyen — 1
2.e leçon — suite des Prolégomènes sur le langage — 13
3.e l. — Que le langage paraît pour celui qui l'écoute être indivisible — La Proposition — 26
4.e — Combien de parties dans la Prop.on — lesquelles on a dit — lesquelles sont — 36
5.e — Du verbe — 50
6.e — Des Temps dans le verbe — 63
7.e — L'expression du temps non élément nécessaire du verbe — 80
8. — Système de Beauzée — 91
9.e — Fin de la théorie. Réfutation — 104
10.e — Théorie des Modes — Modes personnels — 119
11.e — suite — Optatif et subjonctif — Conditionnel Propositions subordonnées — 131
12.e — suite du subjonctif — 145
13.e — Modes Impersonnels — Infinitif — 161
14.e — suite de l'Infinitif — 176
15.e — Gérondif — Supin — 183
16.e — Théorie philosophique de l'Infinitif, gérondif, et supin. — Participe — 204
17.e — Voix — Actif — Passif — 218
18.e — Moyen et Déponent — 221
19.e — Verbes neutres — 241
20.e — Verbes Impersonnels — 249
21.e — du sujet — différentes espèces — 255
22.e — Du Nom — Cas — 263
23. — Génitif — 277

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

		page
24.e leçon	Suite des cas	289
25.e	Nombres et genres	302
26.e	Des Adjectifs	321
27.e	Suite de l'Adjectif	330
28.e	Suite de l'Adjectif — Pronoms demonstratifs — Article	341
29.e	Suite de l'Article	353
30.e	Pronoms personnels	362
31.e	Pronoms dits possessifs	371
32.e	Prépositions et adverbes	380
33.e	Conjonctions et Interjections	393

1re Leçon

Grammaire générale. Matière – But – moyens.

résumé

— Un idiome est un assemblage de sons ou de mots à l'aide desquels un peuple exprime ses idées.

Cette définition peut se vérifier sur toute langue.

— L'homme a la faculté de connaître le monde extérieur, – de se connaître lui-même, – d'exprimer ses pensées.

— Éléments du langage : – connaissance d'un objet ; – être qui communique cette connaissance – être à qui il la communique – moyen de la communiquer, ou les sons.

— Le langage communique encore le rapport sous lequel on a envisagé les choses.

— Le but d'une langue particulière est celui du langage chez l'humanité ; c.a.d. c'est un mode d'expression.

— Les langues, filles de l'esprit doivent tenir de sa nature : si l'un a une marche et des procédés, les autres aussi

Donc trouver sous ses formes variées la ~~distinction~~ de la marche de l'esprit humain, tel est l'objet de la gram. g.ale

— Ce n'est pas l'appareil des formes qui fait qu'une langue est logique ; mais c'est parceque l'esprit humain est logique. Donc on est fondé ~~et fondé~~ à chercher dans les unes les procédés de l'autre.

— Une grammaire est la collection de toutes les formes ~~à l'aide~~ desquelles un peuple exprime ses notions.

— La gram. g.ale recherche les lois et les formes du langage de l'humanité se reproduisant dans les langues particulières.

— Utilité du langage, surtout pour donner un corps aux idées abstraites.

— De l'étude de toutes les langues résulterait :

1° que toutes expriment toujours les idées de l'homme.

2° que toutes ont un certain nombre de procédés communs.

— Nous ne pouvons pas fixer la gram. g.ale ~~car~~ il faudrait

connaître toutes les idiômes. — Mais nous pouvons donner celle d'un certain nombre de langues (latin, grec, français) — rendre compte des procédés du langage par ceux de l'esprit — faire voir comment les idées de l'esprit sont exprimées. — Examiner les procédés et rendre compte des anomalies. — Ne pas négliger le point de vue historique, pour l'explication de certains phénomènes.

La gram. g.ale est une science ;
sa matière, ce sont les langues ;
ses lois, sont celles de l'esprit ;
sa méthode : l'observation éclairée par l'induction. — Elle est un examen philosophique des procédés des langues sous le rapport de l'expression de la pensée.

Leçon

Avant de commencer le cours de Grammaire, il est besoin de fixer notre point de départ et d'examiner ces questions : Qu'est-ce que la grammaire g.ale ? Quelle est sa matière ? son but ? Quels sont les moyens d'atteindre ce but ?

Qu'est-ce qu'un idiôme ? Définition —
Rapport entre l'idée de peuple et celle de langue —
Cette notion de langue est-elle arbitraire ?
Ce qu'il faut faire avant d'examiner cette notion.

On sait ce que c'est qu'un idiôme, une langue — Pour en donner une définition, ou plutôt la description, on peut dire : « Un idiôme est un assemblage de sons ou de mots, à l'aide desquels un peuple exprime ses idées. »

L'idée de langue et de peuple sont donc deux idées corrélatives, et que l'on ne peut séparer. Du reste cette notion de langue n'est pas une notion arbitraire : c'est une notion que nous pouvons tous les jours vérifier sur les langues que nous connaissons. — Ces idiômes nous sont aujourd'hui connus ; le grec

le latin, le français. C'est là le point de départ de notre étude.

Mais avant d'examiner cette notion qui en renferme une foule d'autres, avant de prendre un exemple dans l'une des trois langues que nous avons citées, il est bon de résumer ce que c'est que l'homme, quels sont ses rapports avec ses semblables et avec les choses. — ce que c'est que parler.

—

De l'homme. — Ses rapports avec ses semblables et avec les choses ; — ce que c'est que parler.

—

L'homme dans sa position actuelle, en face des choses, soutient avec elles des rapports que nous ne devons pas apprécier ici. Il nous suffit de savoir que l'homme se fait des choses extérieures des notions, des idées quelconques. Mais en face de ce monde, l'homme se rencontre lui-même : il se trouve, en s'examinant, une force, une intelligence, qu'il connaît et dont il a la conscience. Ainsi l'homme prend connaissance du monde intérieur comme du monde extérieur. Ces deux faits se résument dans la notion que l'homme est doué de connaissance.

A côté de cette faculté l'homme en possède une autre non moins importante, celle de la parole. S'il a notion du monde extérieur, il a encore la puissance de produire au dehors et à l'aide de son l'expression de cette notion ou de ce sentiment. Cette faculté, dans l'état actuel de l'homme, est un des éléments de sa nature. C'est un fait pour lui aussi capital, aussi premier que sa faculté de connaître. Exprimer ce que l'on pense de soi-même et du monde extérieur, voilà ce que l'on appelle parler. La parole, c'est le résultat, le fait dont les sons sont les moyens.

—

Élément du langage — Premier but du langage : communiquer à un autre la notion que l'on a dans l'esprit.

Comme ces notions sont primitives, nous devons nous y arrêter qq temps. Prenons un exemple — Deux hommes se rencontrent au pied d'une montagne. La grandeur et l'élévation de cette montagne frappe l'esprit de l'un deux, et il dit à son voisin : « cette montagne est haute. » C'est à dire qu'il communique à un être semblable à lui la notion qu'il a dans l'esprit. Dans ce fait, nous remontrons tous les éléments du langage : connaissance d'un objet, — être qui communique sa connaissance : être à qui l'on communique une connaissance ; moyens de la communiquer, c.à.d. sons qui prennent le nom de mots.

2° But du langage : Communiquer à l'auditeur la connaissance du rapport sous lequel l'orateur envisage la chose.

Mais poursuivons cet exemple, en changeant seulement q.q. termes. Soient deux montagnes. Leur élévation frappe également l'un des deux spectateurs, et il dira : « Ces montagnes sont bien élevées. » Les choses dont on parle sont identiques — C'est cependant une autre pensée. Un nouveau rapport apparaît : celui de pluralité. Il y a une différence notable entre ces deux phrases : le son est changé, et ce changement, si le langage parlé ne l'indique pas clairement, l'écriture au moins en tient compte. — De ce dernier fait sort une conséquence nouvelle : si le langage a pour but de communiquer à un autre l'impression que font sur celui qui parle les choses extérieures ou intérieures, il a aussi pour mission de porter à celui qui écoute la connaissance du rapport sous lequel celui qui parle envisage les choses.

Ce que nous disons de la langue française est-il vrai de toutes les langues ?

Voilà un pas de plus

Ce que nous avons dit de la langue française est-il vrai des langues grecque et latine ? — Oui, évidemment,

et même nous pouvons l'étendre à toutes les langues en g.al. Un idiome étant donné, sa destination ne peut être conçue autrement par un logicien que comme le mode d'expression du peuple qui l'en sert. Une fois admise l'identité de l'intelligence humaine, il semble évident que quelles que soient les circonstances qui modifient une langue, ses procédés doivent tendre au même résultat: que le langage, en un mot, doit être pour l'homme ce qu'une langue ~~est~~ pour un peuple — Ainsi de la notion particulière de la langue nationale nous sommes arrivés à une notion du langage en g.al

---

Quel est le point de départ de tous ceux qui se sont occupés de grammaire g.ale? — Qu'on est arrivé à dire: « les langues sont filles de l'esprit. »

C'est ici le point de départ de tous ceux qui se sont occupés de grammaire g.ale. Après de cette première notion, ils ont été plus loin: ils ont dit: « le langage doit être en rapport avec l'esprit; il doit tenir de sa « nature, participer aux qualités qui le distinguent. Et « si l'esprit a une marche et des procédés, il est probable « que le langage aimera à suivre cette direction. Cette « direction pourra sans doute être modifiée; le lieu, le « climat, la situation sociale pourront faire varier les « langues; mais ce ne sera jamais que du plus au moins. « L'esprit sera toujours le reflet ~~sous~~ ces formes diverses. « Ainsi l'on est arrivé à cette autre formule: « les langues « sont filles de l'esprit. »

Quel objet de la gram. g.ale est trouvé

Ce principe bien évident que le langage doit suivre les procédés de l'esprit nous fournit la matière, le but et les moyens (bien imparfaits, il est vrai) de la gram. g.ale. L'esprit humain, dans cette théorie, devint donc l'objet de l'étude du grammairien: que l'on

admette dans leur plus grande ~~étendue~~ l'influence des causes accidentelles, qui peuvent modifier le langage, ce sera toujours l'esprit qui animera ces formes diverses, et l'espoir de trouver sous ces formes la direction de l'esprit humain sera fondé. Et trouver sous les formes variées la direction de l'esprit humain, c'est là l'objet de la gram. g.ale

---

Possibilité de ramener les procédés du langage à ceux de l'esprit.

—

L'espoir de trouver dans le langage un élément commun est fondé. En effet ce n'est point aux formes du langage que nous devons attribuer ce qu'il y a de logique, d'intellectuel, de psychologique, pour ainsi dire, dans les langues. Si les langues sont logiques, ce n'est pas parceque elles ont un appareil de formes plus ou moins parfait; c'est parceque l'esprit humain est logique et la clarté d'analyse ne vient point de telle ou telle forme, mais du pouvoir qu'a l'esprit de procéder d'une manière nette et précise. Nous voyons donc encore une fois la possibilité de ramener les procédés du langage à ceux de l'esprit, de justifier les premiers par les derniers.

Ce que c'est qu'une grammaire, et comment du rapprochement de toutes les grammaires partic. résulte la solution du problème de gram. g.ale

—

Les formes dont un peuple revêt le langage sont individuelles, spéciales. La collection de toutes ces formes s'appelle grammaire; en d'autres termes: Une grammaire est le résumé des formes dont un peuple revêt les mots à l'aide desquelles il exprime ses notions.

Les grammairiens particulières ne nous apprennent que les formes d'une langue. Mais du rapprochement de toutes les gram.res naîtra la solution du problème de gram. g.ale — Elles nous apprendront, outre l'individualité des signes, que le langage remplit un

seul objet, l'expression de la pensée ; que malgré la variété des formes, l'influence de certaines causes, la différence des sons, toujours est-il que sous ces formes diverses on trouve un langage qui est celui de l'humanité ; que si les nations ont une langue individuelle, l'humanité a aussi la sienne universelle, absolue, dont il s'agit de rechercher les lois et de déterminer les formes.

Ce que doit faire celui qui veut résoudre le problème de gramm. g.ale

---

Celui qui se propose de faire une gram. g.ale doit faire le catalogue, l'histoire des formes propres au langage de l'humanité. Or pour atteindre ce but, il faudrait qu'il connût tous les idiomes. Si une telle connaissance était acquise, on serait très avancé dans l'étude du travail de l'esprit humain, de la production des pensées, dans l'étude de l'esprit ~~humain~~ lui-même.

Que le langage n'est pas inutile à la pensée.

Nous n'attribuons pas au langage une très grande puissance. Mais s'il y a de la folie à dire que l'homme ne pense que parce qu'il parle, il y aurait de l'injustice à prétendre que le langage n'est rien pour la pensée. Aussi Gœthe a pu dire : « Une nation n'a pas la connaissance d'une chose, quand elle n'a pas de mots pour l'exprimer. » En effet, qu'est-ce qu'une intelligence qui se renfermerait dans un mutisme absolu ? Qu'est-ce qu'une intelligence qui placée en ce monde pour communiquer, se contenterait de contempler ? Quand à nous, nous n'hésitons pas à dire qu'une notion est beaucoup plus saisissable dans le langage que dans l'intelligence, et que le langage facilite singulièrement les opérations de l'intelligence. Ce fait prouvait, s'il n'avait parfaite individualité par un mot.

Exemple

La blancheur, la noirceur, par exemple, sont des idées générales

qui n'existent pas dans la nature. On ne voit pas la blancheur séparée d'une substance et de tout mode, et si les mots ne donnaient en quelque sorte un corps à cette idée, elle disparaîtrait devant l'intelligence. Quand elle voudrait la retrouver, elle serait sans cesse obligée de faire un nouveau travail, de recourir à une nouvelle abstraction. Ainsi le langage donne à l'intelligence le moyen de préciser d'une manière très rigoureuse une notion qui pourrait très bien disparaître immédiatement après sa naissance.

Autre Exemple.

Un des faits intellectuels les plus obscurs, le <u>verbe</u> (je veux dire le verbe <u>être</u>) est encore un de ces mots qui viennent merveilleusement au secours de l'intelligence. Le verbe nous rend dans le langage le même service que nous rend dans l'intelligence le jugement. Il n'est pas impossible de démontrer que le jugement dans l'intelligence ne dépasse jamais une simple équation : le verbe incorpore le jugement : il lui donne une forme quasi substantielle. Nous pourrions énumérer plus longuement les avantages du langage. Mais ne perdons point de vue notre objet principal.

Ce qui résulterait pour nous de l'étude de toutes les langues. — Condition <u>sine qua non</u> de la grammaire g^{ale}. —

Si nous avions étudié toutes les langues, nous reconnaîtrions :

1°. que quelle que soit la pauvreté ou l'exubérance d'un idiome, quelle que soit la variété des formes, le langage exprime toujours les idées de l'homme.

2°. qu'un certain nombre de procédés sont communs à toutes les langues ; par ex. : le substantif (je ne dirai pas le verbe, car 99. n'en ont pas.) Une fois ces formes trouvées, on n'aurait plus qu'à les réunir et les présenter comme le langage g^{al} de l'humanité. La gram. g^{ale} serait faite.

Mais dans l'état actuel de nos connaissances, ce serait impossible. Toutes les langues n'ont pas été étudiées et l'on doit être d'autant moins pressé de formuler des règles de gram. g^{ale} que depuis vingt ans, des données jusqu'alors inconnues se révèlent de toutes parts.

Une autre considération, c'est que la barbarie même de ces idiomes est un titre de plus à l'attention. Si l'on trouvait un idiome tellement barbare qu'il nous offrit les premiers efforts de l'esprit humain, quelle découverte intéressante pour le grammairien ! Au lieu de déterminer des formes inutiles, nous n'aurions que les formes strictement nécessaires du langage, et nous pourrions affirmer que les langues humaines ne se composent que de ces éléments.

Ainsi jusqu'à ce que toutes les langues du globe aient été cataloguées, toute tentative de gram. g^{ale} est frappée de stérilité.

Mais si la tentative se présente comme formée de l'esprit humain, celles que l'on a trouvées dans toutes les langues connues jusqu'ici, est inutile, que reste-t-il donc à faire à la gram. g^{ale} ? le point est important à déterminer.

Utilité des travaux de ceux qui ont fait de la gram. g^{ale} — point de vue sous lequel nous envisageons leurs travaux — ce que nous devons faire — Nous n'abandonnons pas, mais nous ajournons la solution du probl. de la gram. g^{ale}

—

Horne-tooke 1736 †1812
philologue anglais

On ne peut nier que les travaux des savants de Port Royal, de Dumarsais, de de Sacy, de Hornetod, de Harris, de Bernardi, n'aient été utiles. Ils ont généralisé des faits qui se trouvaient en réalité répandus dans un certain nombre de langues. Mais ce n'est pas le point de vue sous lequel nous envisageons leur mérite.

Ils nous ont appris à comparer aux procédés de l'esprit les procédés du langage, à établir un lien nécessaire entre

l'esprit et le langage. Ils nous ont révélé ce que c'est forme contenue de l'intelligence humaine. Ils ont donné un criterium à l'aide duquel on peut dire qu'il n'existe aucune forme, si bizarre qu'elle puisse être, qui ne puisse se refondre dans une loi de l'esprit (càd, dont l'esprit ne puisse rendre compte).

Rendre compte par les procédés de l'esprit des procédés du langage, telle est la grande utilité de leurs travaux. Ils n'ont pas, comme on le voit, atteint le but qu'ils se proposaient; ils n'ont pas formulé les règles du langage; mais ils ont donné la gram. g^{ale} d'un certain nombre de langues, en ramenant aux procédés de l'intelligence les formes diverses des idiomes. C'est la nouvelle face sous laquelle nous devons envisager la gram. g^{ale}

Nous ne renonçons pas pour cela à faire une gram. g^{ale} du langage: chaque nouvelle langue qu'on découvrira et dont on généralisera les formes, sera un nouveau pas vers ce but. — Mais nous évitons un écueil en ne formulant pas dès maintenant les règles du langage humain.

Ainsi donc étant donné un idiome A, voir comment il exprime les idées de l'esprit, tel sera l'objet de notre gram. g^{ale} —

Quelle sera notre tâche: l'examen de trois langues et de leurs procédés; et rendre compte des anomalies.

Dans ce cours, en faisant porter notre examen sur gg. langues anciennes et modernes, nous nous proposons d'expliquer les faits propres à ces trois langues, de ramener à des principes de logique les faits qu'elles nous manifestent et de rendre compte des anomalies. Dès qu'un phénomène particulier dans une langue nous arrêtera, nous nous efforcerons de l'expliquer; nous montrerons comment telle forme est faite pour rendre telle idée.

Dans quoi toute la science est contenue —

Ainsi ce fait seul, comme on voit, contient toute la science : le langage est le mode d'expression de toutes les pensées humaines.

La gram. gen. est une science. Les langues en sont la matière ; ses lois sont celles de l'esprit ; sa méthode, celle de toutes les sciences de faits : l'observation éclairée par l'induction.

Définition de la grammaire générale

Nous définirons enfin la grammaire générale : Un examen philosophique des procédés des langues à nous connues, sous le rapport de l'expression de la pensée.

Comme nous avons envisagé les langues — qu'une langue a une vie, un corps organique, dont on peut tracer les développements.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous avons considéré les langues comme un tout complet ; nous ne nous sommes nullement occupés de la différence des degrés de perfection.

Cependant les langues ont en quelque sorte une vie qui les anime, un corps organique dont on peut tracer les développements, qui a son commencement, son milieu et sa fin. Ce nouveau point de vue doit introduire de nouveaux éléments dans notre étude. Telle forme qu'une langue préfère à une autre, a pu prendre un esprit différent de celui qu'elle avait d'abord. La langue de Montaigne n'est plus celle de nos jours. En outre, cette forme que vous appréciez par l'usage de la langue à laquelle elle appartient, cache peut-être dans son origine étrangère un sens tout différent. D'un autre côté, si vous admettez qu'une langue dérive d'une autre langue, vous êtes préoccupé par le souvenir de cette langue primitive. Alors, dans quels travers serons

prouvez tombées ! — Nous devenons, par ex. à la langue française des cas, parceque il y en a eu beaucoup.

Enfin aucune langue n'a jamais pu garder constamment ses formes, elle a eu sa jeunesse, sa maturité, sa décadence. Nous devrons dans l'étude que nous nous proposons tenir compte de ce phénomène.

Comment nous entendons l'étude des langues sous le point de vue historique.

Le point de vue historique introduit un élément tout nouveau. Ainsi, par ex. il y a en français un petit mot, comme disait Lhomond, appelé l'article le petit mot, on cherche à l'expliquer en gramm. générale. On en a donné des définitions dont aucune ne s'applique à la totalité de ses emplois. Eh bien ! si on traite historiquement l'article, on en rendra mieux raison. La langue française possède l'article, mais ce n'est pas dans elle qu'il faut en chercher l'origine. Voyons en grec. Il nous montre l'article. C'était à l'origine un pronom à l'état de pronom indicatif — Ainsi ὁ voulait dire celui-là — Le mot figurait d'abord celui dont on parlait en le montrant ou en le rappelant. De là ce pronom devenait article — et c'est comme tel qu'il est passé en français.

C'est ainsi que nous traiterons tous les faits dont la langue franc. ne pourra rendre raison : c.a.d. que quand nous ne pourrons rendre compte des langues par elles mêmes il faut nettement distinguer les éléments étrangers que le temps aura pu introduire dans les formes modernes, et étudier ces faits historiquement et philosophiquement.

2e Leçon

Résumé.

— 1°. Jusqu'à quel point on peut dire que le langage transmet les idées.
— 2°. Jusqu'à quel point la transmission est complète.
— 3°. De là qq. conséquences pratiques pour l'enseignement.

Ces 3 questions résultent d'un doute sur la transmission ; car parlez de couleurs à un aveugle.

I°. Les deux individus entre lesquels a lieu le fait du langage sont doués de la faculté identique de se connaître et sentir de l'intérieur. de se communiquer ces impressions qui doivent être semblables comme ces êtres le sont, d'attacher aux mêmes sons les mêmes idées.

— Le rôle du langage est de mettre celui qui écoute dans une position analogue à celle de celui qui parle, de le rendre capable de soutenir avec l'intérieur et l'extérieur les mêmes rapports dont l'autre est frappé. — Il faut donc pour saisir ces rapports que l'intellig. de l'auditeur ait une notion quelconque des termes, et qu'elle n'ait qu'à reconnaître. — Le langage n'est donc pas une transmission, ni un canal, mais un éveil, une indication. — Les deux êtres ont une capacité semblable et le langage ne s'adresse pas à une capacité vide.

II Différence des deux positions : ici l'impression est produite, position primaire ; — là elle est reçue, position secondaire.

— Infériorité du langage successif et divisant relativement à l'idée si multiple, si rapide. — Il ne peut que saisir les parties saillantes et les mettre à part.

— Les mots sont comme les signes algébriques — ne peuvent s'élargir pour se prêter au complet de l'idée ; — d'où le sentiment et l'idée peuvent qq. fois dépasser le sens des mots — quelques grands génies seulement ont exprimé toute la plénitude de leurs idées. —

— Ainsi la transmission ne peut être complète que lorsque l'idée qu'exprime l'orateur est si vulgaire que l'intelligence de l'auditeur peut sur le champ se mettre en rapport avec elle.

III Le langage contient 1°. une notion qui peut être commune au maître et à l'élève
2°. non un point de vue particulier chez le maître.

— Le maître devra entretenir l'élève des notions qui lui sont connues, — s'appuyer sur ce qu'il connaît et le conduire par ce qu'il connaît seulement du moins jusqu'au point de vue nouveau.
— Si la connaissance est complètement étrangère à l'élève, il faudra que le maître mette ses connaissances en rapport avec celles de l'élève
— c.à.d. aller du connu à l'inconnu — non pas par déduction d'un principe admis — mais en partant des notions les plus familières à l'élève, et l'amenant par degrés à ce qu'il ignore.
— Exemple d'une langue étrangère : développer à l'élève les phénomènes les plus remarquables de la langue nationale, sa contexture logique ; puis en faire l'application sur la langue étrangère — montrer l'identité — et puis les formes seulement distinguées des idées.

Leçon

Nous nous proposons d'examiner aujourd'hui :

1°. Jusqu'à quel point le langage transmet dans l'esprit de celui qui écoute les idées de celui qui parle.

2°. Jusqu'à quel point la transmission des idées, si elle a lieu, peut être dite complète.

3°. Nous tirerons de la considération du langage des connaissances pratiques, quant à la transmission des connaissances et à la méthode d'enseigner.

Nous avons présenté le langage tantôt comme un peintre habile, tantôt comme un canal : style est métaphorique et condamnable à priori.

1. Nous avons dit que le langage transmet les idées de celui qui parle dans l'esprit de celui qui écoute, que le langage est l'expression des idées de celui qui parle à celui qui écoute. Toutes ces expressions métaphoriques représentent le langage tantôt comme un peintre habile qui dessine dans l'esprit de l'auditeur les idées de l'orateur, tantôt comme un canal de communication entre deux intellig. Cette notion est tellement vulgaire que les Grecs pour exprimer le verbe n'ont pas d'autre nom qu'un mot tiré du radical

Œil ; couleur (ζυγα) — fluide, canal

Comme ces expressions sont métaphoriques, nous serions à priori en droit de les condamner, car rien ne donne moins la notion exacte d'une chose qu'une métaphore.

La transmission n'a pas lieu complètement — à part la différence des intellig. — parlez de couleur à un aveugle.

Mais sans nous inscrire en faux tout d'abord contre ces termes, nous pouvons dire que la transmission n'a pas lieu complètement, à part les différ. d'intellig. L'impression n'est pas égale dans les deux intellig. ; et pour prendre un ex. : parlez de couleur à un aveugle ; employez les expressions les plus vives, les plus pittoresques ; donnez mille formes à votre parole ; employez, en un mot, toute votre rhétorique, il vous sera impossible de transmettre à cet aveugle né la moindre idée de la couleur que vous voulez peindre. Ce seul fait établit un doute sur la question de savoir jusqu'à quel point le langage peut transmettre à l'auditeur les idées et sentiments de l'orateur.

Delà 3 questions :

1° Jusqu'à quel point on peut dire q. y a transmission ;
2° La transm. est-elle complète ou incompl.
3° Utilité de la solution de ces questions pour la pratique.

Nous aurons à examiner ces questions et à étudier les faits ou les raisonnements qui pourront nous amener à leur solution.

Qu'il y a similitude complète entre les deux termes ~~entre l'esprit et l'esprit le langage~~

Nous avons déjà dit que le langage est un fait.

qui se produit entre deux intelligences qui soutiennent avec les choses intérieures et exter. des rapports semblables. Les deux êtres sont des intellig. qui connaissent toutes deux le monde extérieur et se connaissent elles-mêmes; elles ont en outre la faculté de se communiquer les impressions qui naissent en elles à la vue du monde exter. et inter., impressions qui par suite de la ressemblance doivent aussi être semblables. Ainsi on comprend parfaitement les termes entre lesq. se passe l'action de la parole. En négligeant tous les différents degrés de culture de ces intellig., nous pouvons affirmer qu'il y a similitude complète entre les termes, c.à.d. entre les êtres entre lesq. a lieu le phénomène du langage.

En vertu de la convention, et par suite de l'éducation qui est encore une convention extérieure, ces deux intellig. ont encore la faculté d'attacher aux sons qu'elles profèrent un sens tout-à-fait identique; en d'autres termes, si celui qui parle comprend ce dont il parle, s'il rattache exactement la parole à l'objet, celui qui écoute comprend ce qu'il entend et rapporte le son à l'objet.

Le rôle du langage est de mettre celui qui écoute dans la position de celui qui parle, et d'éveiller dans son intellig. des sentiments et notions analogues à ceux de celui qui parle.

Maintenant que nous avons décrit le phénomène on peut dire que le rôle du langage est de mettre celui qui écoute dans une position semblable à celle de celui qui parle. Par ce fait même : que celui-ci produit au dehors le jugement qu'il a porté, celui-là comprend que ce jugement est dans l'esprit de celui qui le manifeste. Le langage éveille donc dans l'esprit de celui qui écoute des notions semblables à celles de celui qui parle. L'intellig. de celui qui écoute devient capable de soutenir avec l'intérieur et l'exter. les mêmes rapports que l'intellig. de celui qui parle, et qu'elle comprend ce point qu'il a parlé.

Ainsi le rôle du lang. est de mettre cel. qui écoute dans la même position que cel. qui parle, et d'éveiller dans l'intellig. de celui qui écoute des notions et sentiments

analogue au mot et sent. de cel. qui parle.

Donc l'intellig. de l'auditeur doit avoir préalablement une notion q.conque de la chose dont on lui parle.

Si le langage éveille dans l'intellig. de celui qui écoute une notion ou un sentiment, on reconnaît q. cel. q. parle a eu telle notion, tel sent. — Il faut que l'intellig. de l'auditeur ait la capacité d'être en rapport avec l'objet dont on lui parle, et qu'elle en ait une notion q.conque. Or si, déjà dans l'intellig. de cel. qui écoute, il ne se trouvait q.q. chose qui le mît en rapport avec les notions de cel. q. parle, il y aurait impossib. absolue de comprendre l'orateur; et ici on voit pourquoi l'aveugle ne peut comprendre ce qu'on lui dit des couleurs.

Pourquoi suis je entendu quand je parle de couleurs à un homme qui voit? C. qu'il a déjà la notion de couleurs, et je ne puis pas entendu de l'aveugle, p.c.q. il n'a aucune idée de ce dont je lui parle, et que mon lang. ne peut éveiller dans son intellig. une notion qui n'y est pas; parceq. la parole ne peut créer entre lui et les couleurs un rapport dont il manque un des termes. On peut alors juger de la justesse de cette express. : le lang. est un canal, qui transmet à l'esprit de cel. qui écoute les idées de cel. q. parle. Cette transmission est soumise à un certain nombre de conditions indisp. qui n'en font plus qu'un éveil, une indication, express. beaucoup plus juste. Ainsi ce n'est donc point dans le sens rigoureux q. faut entendre le mot <u>transmission</u>

Il n'y a pas <u>transmission</u> dans le langage, mais <u>éveil</u>

Car la différence des mots transmission et éveil dans leur rigueur est bien marquée. En effet, dans la théorie qui prend le lang. pour un éveil, on présuppose chez l'auditeur une certaine notion endormie et qu'on doit réveiller;

tandisque dans la theorie de la transmission il faudrait admettre l'intellig. de celui qui ecoute come une capacité vide de toute notion, et dans laq. la parole de l'orateur amène les notions q'il possède. Pour nous resumer, le langage est un eveil et non une transmiss., le lang. est un lien qui achève de mettre plus intimement en rapport, l'un avec l'autre, deux êtres déja liés par des facultes semblables

2.e Question

Maintenant que nous savons quel sens il faut attacher au mot transmiss., nous pouvons apprécier jusqu'à q.l point la transm. est complète.

Peut-on dire que l'idée de cel. q. parle passe complètement dans l'esprit de cel. q. ecoute? l'idée est-elle produite dans l'intell. de l'auditeur avec cette force, cette etendue, ce complet qu'elle a dans la parole, ou au moins dans l'opinion de l'orateur?

Dans la position de l'auditeur et de l'orateur, une difference est déja en ce que l'un se trouve dans une position secondaire, l'autre dans une position primaire, l'un recoit, l'autre produit l'impression.

Nous avons dit que le langage mettait l'auditeur dans une position identique à celle de celui qui parle. Mais il y a déja une difference importante, c'est q. cel. q. parle se trouve dans une position secondaire; autre chose est se former des choses exterieures des notions, autre chose être averti que ces not. se trouvent dans l'intell. d'un autre, autre chose est produire au dehors ce qu'on sent des choses interieures (au moyen des sons), ce qu'on pense des choses exter.; autre chose est ne recevoir que l'image de ces sentiments et de ces notions. Déja et par cela même que le langage est pour l'auditeur un historien plus ou moins etranger, il doit y avoir une difference dans la force et la valeur de l'impression, suivant qu'elle est reçue ou produite

Joignez à cela l'infériorité du langage relativt à l'idée.

J'ajouterai que cette différence de la pensée reçue à la pensée produite est encore augmentée par l'infériorité naturelle du lang. à l'égard de l'idée. Car le lang. est par rapport à l'idée dans une infériorité parfaitement comprise de celui qui parle. On sait que quand une idée à laquelle on n'avait pas jusqu'alors suffist réfléchi nous apparaît avec toutes ses conséquences, quand un sentiment inéprouvé vient saisir l'âme pour la première fois, le langage est impuissant à exprimer cette idée. <u>La capacité de reproduire totalement une idée est ce qui fait les poètes et les orateurs</u>. Aussi combien sont-ils rares! et la masse de l'humanité éprouve pour des choses auxq. le lang. n'est point t. à fait étranger, une difficulté presque absolue de produire au moyen des sons tout ce qu'elle connaît, éprouve et sent. Le langage ne peut suivre la vivacité des pensées qui lui échappent; il arrive avec ses moyens qui sont successifs et tombent dans le domaine du temps. Il y a dans le mouvement de l'idée, dans la multitude des rapports que l'esprit saisit entre toutes ses faces, q.q. chose de si rapide, que tout langage humain est incapable de les reproduire. Que peut donc le langage dans ce tout complexe? Saisir les parties saillantes, les mettre à part, les grouper de la manière la plus convenable pour produire sur les autres une impression analogue à celle qu'éprouve l'orateur lui-même.

Le langage morcelle l'idée qu'il ne peut reproduire subitement et lui ôte sa couleur.

Ainsi le langage brisera la totalité de l'idée, la présentera par parties, omettra les nuances,

portera l'attention sur les autres : mais toujours est-il que cette pensée subira un travail préparatoire dont l'effet sera le plus souvent de la morceler, de lui faire perdre de sa valeur.

Les mots, par le temps, perdent l'idée première qui leur a donné la vie ; et deviennent des signes algébriques ; en outre leur nombre est insuffisant.

—

Les mots d'ailleurs, dont use le langage, les mots assemblage de sons inventés, on ne sait par quelle analogie et livrés depuis des siècles à la pratique, sont plus ou moins vides de l'idée première qui leur donna le jour. A la naissance des choses, quand le mot représentait presque toute l'idée, le mot pouvait avoir une teinte de poésie, car un seul de ces mots représentait toute l'idée de l'orateur. Mais, quand ces mots seront passés du sens métaphorique au sens métaphysique et qu'ils seront devenus des signes algébriques, alors les mots seront impuissants pour rendre une situation toute poétique.

D'ailleurs les mots sont bornés ; ils ont été inventés par le besoin de l'esprit qui voulait localiser une certaine quantité de notions dans un certain nombre de sons. Les mots n'ont mission que de représenter la chose pour laquelle ils ont été inventés. Le sens d'un mot ne peut s'élargir, tandis que quand une idée ou un sentiment se présente à nous, il y a dans cette idée ou ce sentiment quelque chose de si complexe, qu'il est impossible d'en détacher les parties qui la composent et de lui assigner un mot qui la représente toute entière. Les mots affectés rigoureusement à une chose et pas à une autre, ne peuvent reproduire que successivement d'abord la plénitude d'un sentiment et de l'émotion qu'il cause. Il résulte de là que pour celui qui parle,

loin de trouver toujours le lang. aussi puissant que qd il le destine à être l'expression d'une idée longtemps combinée d'avance, il arrive des positions où l'idée le sentiment dépassent de beaucoup la puissance de la parole.

Le langage ne communique complètement les idées que dans qq. grands génies fort rares par exception.

On peut ainsi apprécier jusqu'à q.l point le langage peut communiquer les idées ; les idées, non pas la totalité des idées ; la totalité dans un très petit nombre de cas ; mais non pas toutes les idées. Peu d'hommes, 7 à 8 grands génies, ont pu y réussir. Mais aussi il y a dans la manière dont la pensée le sentiment sont reproduits par eux, qq. chose de la variété et du complet de l'idée, qq. chose de la plénitude du sentiment, et voilà pourquoi on appelle ces hommes des hommes de génie. Et lorsqu'on lit qq. belles pages d'Homère ou de Racine, on trouve qu'il y a là qq. chose de parfait et d'inexplicable qui se dérobe à l'analyse : car l'analyse ne peut mettre en évidence toutes les idées contenues dans un mot de ces poètes.

Résumé : les deux premières questions sont résolues.

En résumé, il faut q. les intell. soient égales, ou aient été dans une position identique, ou qu'au moins l'auditeur ait une idée de la position dont parle l'orateur, pour qu'il y ait transmission.

Cela étant, et admettant la transmiss. dans ce cas il faut aussi admettre que cette transmiss. est toujours le

incomplète : elle ne peut être dite complète que qd l'idée qu'exprime l'orateur est d'une nature si vulgaire et si saisissable q. l'intell. de l'auditeur se met tout de suite en rapport avec cette idée. — Voilà donc deux questions de résolues. Voyons à quoi elles peuvent nous aider pour la solution de la 3.e qui a pour objet la méthode d'enseignement.

—

(1) Dans le langage, il y a :

1.° Une notion commune aux deux êtres ;

2.° Une vue particulière de l'esprit que l'orateur veut nous communiquer.

De ces deux choses le maître doit commencer par la 1.re ; il doit attaquer l'intell. de l'élève par ce qu'il y a de commun entre elle et la sienne.

—

(1) 3.e Question.

S'il est vrai que le langage pour remplir sa destination ait ~~besoin~~ de s'adresser à une intelligence égale en capacité ; s'il est vrai que le langage ajoute à la connaissance déjà commune aux deux êtres le mode sous lequel celui qui parle envisage cette connaissance, en un mot, s'il est vrai qu'une analyse rigoureuse ~~fasse~~ voir dans le langage 2 parties distinctes, savoir : I.

1.° Une notion qui peut être commune aux deux êtres ;

2.° Une vue de cette notion, particulière à cel. q. parle.

Quelles inductions pourrons-nous en tirer pour la meilleure méthode à choisir, entre toutes celles qui peuvent servir à communiquer aux uns la connaissance des autres ? Il a devant lui des intellig. égales

a la trame ; seulement elles ne sont point suffisamment refléchi aux objets dont il rend les entretiens en même temps ; elles sont servies par les mêmes organes, elles peuvent se mettre également en rapport avec les objets pour transmettre à ces intellig. les connaissances nouvelles, le maître devra entretenir l'élève de notions communes entre l'élève et lui. C'est par l'élément personnel qu'il faut d'abord mettre en saillie plus qu'on montrer de la notion que ce qu'il en savait ceux qq. il savait transmettre. Il faut qu'il s'appuie sur ce qu'ils connaissent pour les conduire peu-à-peu en partant par les choses qu'ils savent de moins commune aux choses dont on voudrait leur communiquer la connaissance.

Si la notion est étrangère, il faudrait trouver un point de <u>commun</u> entre l'élève et soi pour arriver à l'instruire.

Si la notion est complètement étrangère à l'élève, il faudra bien se garder de lui présenter cette notion du côté qui n'a point de rapport avec lui. Le maître devra tâcher d'établir un rapport entre ses connaissances et celles de l'élève.

Il faut aller du connu à l'inconnu.

Ces remarques, ce mécanisme est formulé sous l'expression : Aller du connu à l'inconnu. Non pas que nous entendions par cette note qu'on va énoncer à un élève une notion qu'il adoptera comme un article de foi, et que de cette notion on déduira qq. chose d'inconnu. Nous voulons dire que le maître devra prendre son point de départ dans les notions les plus familières à celui qu'il veut instruire, pour l'amener ensuite par des degrés

insensibles à des notions inconnues. Si le maître fait bien, il ne lui sera pas difficile de trouver immédiatement dans les choses que sait l'élève, le point de contact avec sa propre science; ce sera l'affaire de sa méthode. mais ce sera la condition sine quâ non de l'enseignement.

Ex: Prenons un exemple

Qu'est-ce que faire apprendre une langue étrangère à un enfant? C'est lui faire admettre des sons étrangers, au lieu de sons nationaux qu'il forme depuis qu'il a commencé de balbutier; c'est lui faire attacher à ces sons nouveaux des idées que ses études précédentes l'obligeait d'attacher à d'autres sons. Quoi de plus difficile au premier abord? Eh bien! cependant ce difficile se résout qd il est sagement développé, avec une facilité singulière, qui prouve dans l'homme une capacité merveilleuse de son intellig. pour la parole. C'est un exemple familier dans l'enfance que cette aptitude à se plier aux opérations d'un idiome étranger. Mais cette capacité merveilleuse, pour la mettre en usage, il faut à l'enfant des notions de gram. gale. Il ne faut pas l'effrayer par ce grand mot, et lui dire qu'il va faire de la gram. gale. Mais le maître, pour lui faire connaître la langue inconnue, doit avoir réfléchi lui-même avec q.q. attention sur les phénom. les plus remarq. de la langue nationale, pour les faire saisir à l'intell. de l'élève. Il faut que le maître sache distinguer l'élément métaphysique et logique, de la forme; qu'il accoutume l'enfant à faire une séparation dans tout ce qui semble inséparable, entre l'idée et les mots, entre l'idée dans l'esprit et l'idée dans la phrase. Il faut que des analyses courtes et significatives apprennent à l'esprit à se rendre compte de ce qu'il fait. Quand cette opération aura été faite avec méthode sur la langue nationale, combien il sera facile de mettre l'élève dans le point de vue convenable, vis-à-vis des idiomes étrangers! Le maître s'appuyant sur l'identité de l'intell. humaine, à q.q.

époque qu'on le prenne, saura faire voir à l'élève que ce qu'il doit dire dans une langue étrangère n'est qu'une affaire de sons et de forme, qu'il y a identité parfaite dans l'idée. Il ne lui reste plus qu'à dresser de ces formes nouvelles un catalogue clair et facile.

Ce point de vue a dans la pratique des conséquences de q.q. intérêt, et nous explique cet axiome : « il faut aller du connu à l'inconnu ». Il rend compte non seulement de la méthode, mais encore des différentes espèces de style, suivant les personnes auxq. on s'adresse. On dit que les livres de l'enfant ne doivent point dépasser son intell., que les livres écrits pour le peuple ne doivent pas être au dessus de leur intell. Toutes ces formes reviennent à ceci : il faut d'abord entretenir les intell. des choses qu'elles connaissent, et user de cet intermédiaire pour les élever aux choses inconnues. Cette théorie, par cela qu'elle s'appuie sur la pratique, doit être utile dans toutes les positions de la vie. Ainsi dans son langage poétique, si Lamartine allait dire à un paysan : « On est malade d'amour » il ne serait pas compris, parce qu'il emploierait une forme de langage qui n'est pas dans l'ordre des idées du paysan. Il faut donc se rendre bien compte de ce qu'on dit, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus douter que la transition soit complète.

Si toutes les connaissances que nous avons étaient traitées aussi scientifiquement nous aurions résolu le problème qu'un homme célèbre a reproduit de nos jours : « tout est dans tout », c.à.d. qu'un certain nombre de notions simples et dégagées de toute obscurité peuvent servir à atteindre la connaissance des notions qui paraissent d'abord subtiles, et qui deviennent ensuite d'un résultat pratique de haut intérêt.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

3e Leçon

Résumé

— A l'ignorant, le langage paraît un tout connexe et indivisible. — La réflexion y découvre une série de jugements — puis la forme qu'ils revêtent dans ce langage ou leur expression.

L'étude des jugements et raisonnements, fonds du langage constitue la Logique — elle n'étudie le lang. que dans son rapport avec l'idée. — L'étude de la forme des jugements constitue la Poésie et la Rhétorique. — L'étude des parties et éléments du jugement exprimé (proposition) constitue la grammaire.

La Proposition — Expression d'un jugement — Un jugement, c'est la comparaison de deux idées dont l'esprit affirme la convenance ou la disconvenance. — 2 sortes de jugements : 1° jugement ~~énonçant~~ un rapport d'identité : les corps sont étendus ; 2° jugement affirmant un rapport différent de celui d'identité
— La proposition est un fait universel dans toutes les langues.
— Procédés différents de l'esprit — qd il pense et qd il parle. — Dans le jugement, l'objet dont on affirme et ce qu'on en affirme, étant présents à l'esprit, il y a comparaison instantanée, et cette comparaison éveille un sentiment fondé de l'existence de l'être qui juge.

Dans le langage le travail de l'esprit disparaît l'esprit s'efface.

L'objet prend un rôle. — « le arbre est vert ». L'attribut que l'esprit reconnaît lui est rapporté à l'objet, sans mention ~~de~~ de l'esprit. — Il y a prosopopée et le fait de transformation disparaît sous un mot, qui affirme le rapport de l'attribut au sujet.

L'un des termes est posé en dehors de l'esprit — parmi un attribut avec son rôle — puis un mot exprimant leur rapport —

C'est le verbe — substantif — réfléchi — attributif.

Leçon

1.

Que le langage paraît pour celui qui l'écoute, un et indivisible.

Quand le discours, expression des idées et des sentiments de celui qui parle, se déroule devant l'intell. de celui qui écoute, l'impression q.elle que reçoit l'auditeur, quelle est-elle? A part les faits, les notions, les sentiments de l'existence desquels il est averti, si vous lui demandez comment il est affecté de ce discours, quelle sera sa réponse? Il répondra q. le discours est un tout un et indivisible, dont les parties se déroulent d'une manière connexe, et de telle sorte q.'il n'aperçoit pas q. ce tout ait des parties. Telle est la notion que présente notre pensée exprimée par le langage à celui qui n'a point encore réfléchi. L'unité et l'indivis. du discours sont les caractères saillants q. présente le lang. à l'homme ignorant. Je dis l'ignorant ; car du moment q. l'homme réfléchit sur les rapports de la pensée au langage, il s'aperçoit q. ce tout si continu, si indivisible, en apparence renferme des parties distinctes. Mais toujours est-il q. pour l'homme sans lettres, ce sont les caractères saillants.

L'attention et l'analyse y trouvent des parties sucessives, c.à.d. des jugements.

Sitôt q.'on se demande quel est le rapport du langage à l'idée, on trouve q. le langage est composé de parties sucessives, c. ce q.'on appelle des jugements

Celui qui observe les sons qu'il écoute ou qu'il produit lui-même, reconnaît bientôt dans le discours une série de jugements qui s'enchaînent l'un à l'autre, qui sont à l'égard l'un de l'autre dans un rapport dont l'expression la plus g.ale est la continuité. Ainsi, ce qu'on reconnaît dans le langage est une série de jugements.

Quel examen du discours appartient à la logique ou dialectique

C'est le point de vue logique du lang., et c'est à la logique qu'il appartient de considérer le discours comme un développement qui reproduit le travail de la pensée.

Qu'on remarque aussi dans le discours la forme particulière dont l'esprit revêt ses raisonn.ts.

En même temps que le lang. apparaît à l'analyse comme une série de jugements qui se suivent les uns les autres d'une manière connexe, l'observateur s'aperçoit qu'autour de ces jugements se trouve un autre élément, la forme même de ces jugements, la manière d'après laq. ils sont représentés. Il s'aperçoit que le tissu logique est diversifié, varié par des accessoires qu'on ne peut détacher; que le discours ne procède pas d'une manière néces. dans tous les cas, q'il est guidé par une certaine règle, un certain art, qui est l'art d'exprimer ses jugements. Ainsi, en même temps q'il nous apparaît comme une série où tout se tient, il est encore un tissu sur lequel l'intell. humaine brode les ornements variés. Ce point de vue est celui de la poésie et de la rhétorique.

Résumé. 1.° le lang. indivis. au premier abord;
2.° qd. on l'examine attent.nt on y reconnaît
1.° des jugements, des raisonnements — logique
2.° une forme, un vêtement, des couleurs — rhétorique

Ainsi nous voyons dans le langage deux parties bien distinctes : 1.° le fonds ou élément logique,
2.° la forme, ou élément de la poésie et de la rhétorique.

Le 1er élément constitue une science, la logique. Le 2e en constitue 2, la poésie et la rhétorique. On les aperçoit simultanément : car il n'est guère possible de se faire une idée du fond du langage sans prendre en même temps connaissance de la forme qu'il revêt.

Ainsi, pour nous résumer ; tant qu'on ne le considère que superficiellement, le lang. paraît d'abord indivis : en l'examinant avec attention, on reconnaît les différentes parties : on y voit des raisonnements, des déductions, en un mot des jugements ; voilà la logique ; puis aussi des ornements, une forme, des couleurs, voilà la poésie et la rhétorique.

Que la logique et la rhétorique présupposent une autre science, la grammaire. En effet, de même que le discours est composé de parties qui sont les jugements, de même les jugements sont composés de parties, et c'est l'analyse de ces parties qui compose la science des grammairiens.

Les deux divisions ci-dessus sont-elles les seules qu'on puisse établir dans le discours ? non. En effet, ces deux grandes divisions auxq. correspondent deux études, présupposent dans l'ordre historique et dans l'ordre analytique, un troisième élément qui représente une troisième science. De même que dans le tout indivis en apparence du discours, la réflexion a fait ressortir les jugements et la forme ; de même la réflexion trouve dans ces jugements des parties nouvelles ; chacun de ces

jugement devient la source d'une nouvelle division. L'esprit la décompose en chacun de ses élémens. Cette division du jugement (du jugement traduit dans le langage) dans chacune des parties qui le composent, l'étude de chacune de ces parties, la recherche des élémens qui entrent dans chacune de ces parties, telle est la science du grammairien. Pour bien comprendre le but particulier de cette étude et la distinction de son objet des objets des autres sciences, il faut se rappeler que, tandis q. la logique n'envisage le langage que dans son rapport avec l'idée, tandis q. la rhétorique et la poétique s'occupent seulement des formes; la grammaire limite davantage le champ de ses recherches et n'étudie q. les parties qui composent le jugement. Aucune borne ne limite l'étude de la logique, de la rhétorique et de la poétique. La grammaire n'a pour objet de ses recherches q. le jugement et ses parties, ou pour parler plus exactement, la proposition et ses parties.

Par où devons-nous commencer? Tout contraint par décrire la proposition elle-même.

Si nous avons déterminé, p. ainsi dire, la notion grammaticale, par où commencerons-nous? serait-ce par l'énumération des parties de la propon? sommes-nous sûrs alors de ne laisser échapper aucune de ces parties? Nous n'avons de la propon qu'une notion superficielle. la méthode veut donc q. nous décrivions la propon elle-même.

Proposition

Définition. La proposition est l'expression d'un jugement.

La proposition peut être définie l'expression d'un jugement. C'est en grammaire ce qu'est un jugement en logique. Si nous voulons mieux connaître la propos.on et mieux apprécier son rapport avec l'esprit, il faut nous demander ce que c'est q'un jugement. Sans pénétrer dans le domaine de la philosophie nous pouvons dire q. tout jugement est la comparaison de deux idées dont l'esprit affirme la convenance ou la disconvenance; q. tout jugem.t peut se réduire à une équation mathém. Si je me sers du mot équation, ce n'est pas que je veuille dire que le rapport d'identité est indispens. pour tout jugement, q. il n'y a dans l'esprit de jugem.t que lorsqu'il aperçoit un rapport d'identité. — Ce mot tue les jugements. —

Définition du jugement: deux espèces de jugements: 1.o Jugement avec rapport d'identité;
2.o Jugement avec rapport accidentel.

—

Il y a certainement un grand nombre de jugements dont l'essence consiste dans le rapport d'identité absolue entre les deux termes. Mais il en est beaucoup d'autres auxq. manque le rapport d'identité. Ainsi deux espèces de jugements. Tantôt le rapport dont l'esprit affirme l'existence entre deux objets est un rapport d'identité; tantôt c'est un rapport différent. Il y a des jugements dont le sujet renferme nécess.t l'attribut en lui-même; il y en a d'autres dont l'attribut est reconnu par l'esprit comme convenant au sujet, quoiq. n'y soit pas contenu. Dans les jugements de la première espèce, il n'y a aucune connaissance nouvelle; il y a seulement développement & mise au dehors d'une notion qui primitivement était renfermée dans la notion du sujet lui-même. Par ex. qd je dis: tous les corps sont étendus, j'affirme un rapport particulier entre

deux notions, j'affirme la convenance de l'attribut « étendu » avec le sujet « corps ». Mais il n'y a là aucune acquisition pour mon intelligence; je ne fais que mettre en lumière un attribut intimement contenu dans le sujet « corps ». Il y est intimement contenu; car je ne puis concevoir ni le corps sans étendue, ni l'étendue sans corps.

Passons aux jugements de la seconde espèce, et prenons un ex: « Le corps est rond ». J'ai beau analyser et retourner la notion de corps, ce n'est qu'accidentellement que je me trouve forcé d'affirmer la convenance de l'idée de rondeur et de l'idée du corps présent à mes yeux. Il y a dans cet ex. qq. chose de différent de l'ex. précédent, où l'esprit faisait sortir de la notion du sujet un élément qui y était intimement contenu.

On peut comprendre maintenant quel sens nous donnions à nos paroles, lorsq. nous avons dit qu'il existait des jugements fondés sur l'identité, d'autres sur un rapport différent. Quand on dit: « Tous les corps sont étendus » il y a identité entre les deux termes, parceque ce sont des notions de telle sorte qu'on ne peut avoir l'une sans l'autre: on comprend comment il se fait qu'il y ait d'autres jugements où le sujet ne contient pas nécessairement et logiquement le deuxième terme.

C'est pour n'exclure aucun jugement q. nous avons dit q. tout jugement était la comparaison de deux idées.

Quant au mot équation dont nous nous sommes servis, il ne faut pas l'entendre dans le sens que lui donnent les mathématiciens, mais dans un sens plus large, dans un sens qui n'exclue aucune espèce de jugement.

Une propon. est un jugement dans le langage

Revenons à la propon.

Une proposition est un jugement traduit dans le langage. Ici nous venons d'exposer un principe de gramm. g.ale. Ce principe repose à priori sur un principe de la science de l'esprit humain; à posteriori sur l'expérience de toutes les langues. Comme il n'y a dans l'esprit que des jugements, et que le langage est destiné à représenter ce qui se passe dans l'esprit, il s'ensuit que toutes les langues doivent contenir et contiennent en effet des propositions; il n'y a pas d'idiome qui ne montre ce fait d'un jugement traduit dans le langage.

Maintenant q. nous connaissons la matière du grammairien q. nous savons ce q. c'est q. la prop.on, mettons nous à l'étudier: mais par où commencerons-nous cette étude?

Quelle est l'opération du langage pour formuler le jugement ou prop.on?

Si la prop.on est l'expression du jugement, demandons nous comment cette expression a lieu; quelles en sont les lois; si tel est le jugement dans l'esprit, tel il est dans le langage; si la place occupée par les deux termes dans la prop.on est la même q. celle q'ils occupent dans le jugement.

Il y a une différence marquée entre les procédés de l'esprit qd il pense et qd il parle. Quand il pense un jugem.t, la notion de l'objet, celle de ce q. il en veut affirmer, l'équation, se présentent à son esprit, et en même temps rappellent l'existence de l'être qui juge.

L'opération du langage dans la production du jugem.t, l'action par laq. le langage modifie le jugement produit par l'esprit, est digne d'attention, il y a des différences très sensibles entre les procédés employés, je ne dirai pas par l'esprit et le langage, mais par l'esprit laq. pense

B.

et le même esprit lorsq. parle. Quand je porte un jugement sur une chose, cette chose est présente à mon esprit, ainsi que la notion de ce que j'en veux affirmer; l'équation ou la comparaison se fait instantanément; et en même temps se produit en moi un sentiment sourd de mon existence. Dire comment cette chose se passe, c'est ce que notre ignorance nous empêche de faire. Que dirait l'esprit, s'il parlait alors? on ne sait pas. Il paraît ici bien des termes, et s'il fallait traduire ce qui se passe dans l'intellig., lorsqu'elle dit: « cet arbre est vert », la traduction la plus fidèle serait probablt. celle-ci: « mon opinion est que l'idée de cet arbre, et l'idée de vert, sont en rapport ». Aussitôt que la notion du sujet et celle de l'attribut arrivent à l'intellig. au même instant le rapport de ces deux notions apparaît à ses yeux. Mais si nous voulons analyser le fait du jugemt., sans laisser échapper aucun des éléments qu'il renferme, nous serons obligés de recourir à cette longue paraphrase que nous venons de donner.

Le langage ne traduit pas tous ces faits explicitt. Il en donne le résultat. On s'oublie soi-même et son existence, et l'on rapporte directement l'attribut au sujet. Le sujet est une création: c'est une prosopopée

Maintenant le langage produit-il de cette manière sourde et lente le jugt. que nous venons d'exprimer? Non. Dans le langage il y a q.q. chose de tout différent, et en même temps de plus rapide. Un être quelconq. sujet de la prop.on ou premier terme d'un jugt. est présenté dans la prop.on en état d'activité ~~et~~ de passivité: on lui donne un rôle, une place. L'opération intérieure par laq. l'esprit affirme le rapport du sujet et de l'attribut est rapportée au sujet lui-même par la prop.on; et au lieu de dire: « Mon esprit reconnaît que la notion de verdure et la notion de cet arbre sont dans un rapport de convenance », on dit simplemt: « cet arbre est vert ».

Cette double notion du sujet et de l'attribut est réunie par un mot qui affirme le rapport de convenance entre le sujet et l'attribut. Telle est l'opération du langage qu'un écrivain ingénieux a qualifiée de prosopopée. Là, on trouve ensuite en second une notion subordonnée à l'intell. rôle attiqué à une notion qui dans l'esprit occupait une toute autre place, rôle attiqué à la qualité; puis, le fait même de l'affirmation disparaît sous l'emploi d'un mot qui affirme le rapport de l'attribut au sujet.

Dans le jugement l'homme joue toujours le premier rôle. Dans le langage il disparaît. Ainsi un terme est posé en dehors de l'esprit; un attribut paraît; on lui attique un rôle; puis un mot qui exprime le rapport du sujet à l'attribut — Ainsi la chose est personnifiée.

Tandis q. le jugement nous montre toujours l'homme jouant le premier rôle, le langage le fait disparaître. Dans la manière dont le langage présente le jug.t, le travail de l'esprit est tout entier dissimulé. Autrement le jugement est conçu dans l'esprit, autrement il est exprimé dans le langage. La forme q. celui-ci donne à un jugement, la manière dont un jug.t est présenté dans la langue est celle-ci: Un des termes est posé en dehors de l'esprit, paraît un attribut chargé de jouer un rôle, puis un mot qui a pour fonction d'exprimer le rapport de l'attribut au sujet; ce mot est le verbe *est*: il se trouve dans les 3 langues comme de nous, on le nomme tantôt verbe *substantif*, tantôt verbe *réflechi*. On donne cependant le nom de verbe ou plutôt de verbe *attributif* à un mot qui exprime à la fois le même rapport que le verbe substantif joint à l'attribut. Enfin le langage personnifie les choses, et pour faciliter cette personnification, après avoir posé la notion de la chose, il se sert d'un terme qui donne au jug.t cette existence extérieure et étrangère à l'homme; par lang. le jugement se produit dans la prop.on

---

4e Leçon — Du Verbe

Résumé

— Combien de termes dans la proposition ? ce qu'on en a dit — ce qu'ils sont.

— Dans le jugemt
1°. deux idées en rapport.
2°. la chose sur laquelle on juge & la chose prononcée —
3°. le rapport.

Donc :

— Dans la propon 1°. la chose dont on parle — (sujet)
2°. la chose qu'on affirme — (attribut)
3°. l'affirmation — (copule)

— On a critiqué ces dénominations :

Sujet, expression fausse — le sujet n'est pas dessous (subjectum) mais en avant — ce mot ne répond pas à attribut — il ne s'entend pas —

Attribut — on appelle ainsi le 2e terme de la propon ; mais on appelle ainsi tout ce qui sert à qualifier un nom.

Verbe — ce mot signifie parole. Mais tous les mots sont des paroles.

— Domergue propose judicande, judicat, judicateur dénominations plus philosophiques mais qui n'ont pas prévalu.

— Les anciennes dénominations peuvent se justifier. —

Le sujet — considère la chose que l'esprit doit juger, dans le jugement et non pas dans la propon ; comme placée dans l'œil de la conscience, (subjectum) l'esprit se la soumet — le nom est réservé au sujet, et non donné à l'attribut, parceque le sujet se présente le premier aux regards de l'esprit —

L'attribut — est mis par l'esprit en rapport

d'attribution positive ou négative avec le premier terme du jugement.

Verbe — car c'est le mot le plus parlant de la propos.on, celui par lequel l'esprit formule un jugement.

— Ces dénominations ne sont pas assez générales ni assez philosophiques — Le sujet et l'attribut sont donnés à l'esprit et lui sont étrangers — Le verbe lui est personnel et exprime son jugement — Donc deux catégories — car le sujet et l'attribut ont une liaison intime —. Beauzée et Dumarsais ne reconnaissent que le sujet — l'attribut ; car le verbe étant dit du sujet fait partie de l'attribut.

Mais la propos.on doit reproduire les trois parties du jugement — Jacy et P. Royal les reconnaissent — L'homme observe dans le jugement, dans l'affirmation du rapport entre deux idées. Il le distingue de ces deux idées avec une netteté parfaite. —

— Mais un des 2 termes a plus d'affinité pour le terme moyen que l'autre extrême — Aussi voyons-nous souvent le verbe et l'attribut se réunir — Cette réunion rend la propos.on propre plus brillante — et fait disparaître la personnalité subsistant encore un peu dans le verbe. C'est pourquoi Beauzée n'avait compté que 2 éléments. Mais il se contredit en disant q. l'attribut contient le verbe.

Leçon

Nous avons dit q. toute propos.on est l'expression d'un jugement ; q. toute propos.on est un jugement traduit dans le langage ; nous avons montré ce q. c'est q. le jugement.

Combien il y a de parties dans les propos.on, ce qu'on en a dit, et ce q'elles sont

Il nous faut maintenant examiner combien il y a de parties dans la propos.on, et les demonstrations données jusq'à ce jour, voir si elles sont exactes, discuter celles q. en a données un grammairien au commencement de ce siècle, et enfin descendre dans l'analyse de ces parties pour en saisir les rapports ou la différence.

Pour connaître la propos.on, il faut s'en rapporter au jugement dont elle est l'expression.

La définition q. nous avons donnée de la propos.on nous donne déjà une connaissance certaine de ses parties. En possession de cette notion q. la propos.on est un jug.nt traduit dans le langage, nous pouvons, nous devons même nous reporter au jug.t lui-même, afin de connaître, non pas combien il y a de parties, la tâche serait trop pénible, mais combien d'élements saillants qui le caractérisent. Il faudra ensuite examiner jusq'à q.l point ces élements sont ceux de la propos.on.

Tout jugement doit contenir ...

1°. Deux idées en rapport ;

2°. la chose sur laquelle on prononce, et la chose prononcée ;

3°. le Rapport —

Dans toute propos.on il y a

1°. la chose dont on parle : sujet

2°. la chose q. on en affirme : attribut

3°. l'affirmation — copule

S'il est vrai, comme n.s l'avons dit, q. le jug.t est composé de deux idées dont l'esprit affirme la convenance ou la disconvenance, il résulte que tout jugement doit contenir 3 choses : savoir :

1°. les deux idées entre les q. l'esprit établit un rapport ;

2°. une chose sur laq. il prononce, — & la chose qu'il prononce

3°. puis le rapport qu'il établit.

Mais puisq. la propon doit reproduire le jugt, elle doit reproduire ses termes. Aussi ceq. la logique trouve dans le jugt la grammaire analytique doit le retrouver dans toute propon, càd. qu'il y a dans toute propon trois termes :

1° la chose dont on parle,
2° la chose q'on dit ou affirme de cette chose ;
3° le fait même d'affirmer cette chose :
Seulement les mots sont changés
Le 1er terme a pris le nom de sujet,
le 2e — d'attribut
Le moyen terme ou rapport, le nom de verbe ou copule.

Exemple

Ainsi dans l'ex. donné plus haut : La montagne est élevée ; nous voyons 3 termes : « montagne » est la chose dont mon esprit a jugé. « élevée » est la qualité dont il a dû prononcer la convenance ou disconv. avec l'idée que présente le mot « montagne ». — Dans le mot « est », ns voyons le rapport, ou plutôt l'impression du rapport perçu.

Admettons un instant que les dénominations « sujet, « attribut, « verbe » sont irréprochables & désignent parfaitement ceq. nous voulons qu'elles désignent, ns nous convaincrons facilement en gramm. et en logique de l'identité des termes.

Nous entendons donc par sujet la chose dont l'esprit a q.q. chose à affirmer ou à nier ; par attribut, la chose niée ou affirmée ; par verbe, le terme au moyen duq. l'esprit prononce, porte au dehors son affirmation ou sa négation.

On a critiqué les dénominations de *sujet*, *verbe*, *attribut*.

Avant de passer plus loin, nous devons avertir que ces dénominations ont été l'objet de vives critiques ; et voir si elles étaient fondées, c'est un devoir d'autant plus grand pour moi, que les grammairiens qui les ont critiquées étaient des hommes éclairés et ingénieux.

—

Sujet — pourquoi *subjectum*, mis dessous, qd il est en avant — de plus *sujet* ne répond pas symétriquement à *attribut* ; enfin ne s'entend pas.

Sujet, ont-ils dit, est un mot impropre, offrant une idée vague : sujet signifie : mis en *dessous*. Or l'idée de subjection est tout-à-fait fausse, appliquée au premier terme ; il n'est point *dessous*, mais en avant. Il existe entre le premier et le dernier terme d'une propon une corrélation qui n'est point exprimée par ce mot — sujet ne répond pas symétriqt à *attribut* ; enfin il ne s'entend pas.

Attribut, mot encore plus vague en gramme. attribut comprend tout ce qui qualifie un nom et par conséquent l'attribut n'est pas toujours le second terme de la propon.

Le mot *attribut* n'est pas meilleur ; il est plus vague encore — du moins plus obscur. Vous appelez attribut le 2e terme de la propositon mais en gram. on appelle aussi attribut tout ce qui sert à qualifier un nom. Dans cette propon par ex : « la montagne élevée est difficile à gravir », le mot *élevée* est l'attribut de « *montagne* », est-ce pour cela le 2e terme ? Point du tout :

c'est encore le premier, puisq. « élevée » n'est autre chose q. le complément de montagne. Il faut ainsi séparer les termes : « la montagne élevée — est — difficile à gravir. »

Verbe — ῥῆμα (parole) — mais tous les mots sont des paroles.

Le mot verbe n'est pas une expression rigoureuse. « Verbe » signifie parole. Tous les mots ne sont-ils pas des paroles ? On peut en dire autant du mot « ῥῆμα » en grec, mot auquel on attache le même sens. Tous les mots sont des paroles, ῥήματα.

On a proposé de changer ces 3 dénominations.

Ainsi de 3 expressions, pas une bonne. Ce serait un grand service à rendre à la gram. g̃ale que de les remplacer par d'autres expressions plus rigoureuses et plus philosophiques. Telle est l'opinion des grammairiens cités plus haut.

Domergue propose Judicande, Judicat, Judicateur. Mais on n'a pas adopté ces dénominations qq. plus philosophiques.

Un de ces grammairiens, Domergue, s'attacha à nouveaux mots aux premiers — Grammairien et philosophe d'un mérite incontestable, mais ses idées n'étaient pas de son époque : il vivait au commencement de ce siècle où la politique absorbait les esprits — on fit peu d'attention à lui.

Domergue propose donc d'appeler le sujet Judicande (Judicandum) la chose dont on doit juger.

a l'attribut ou judicat (judicatum), la chose prononcée par le jugement ; le verbe ou copule ou judicateur (judicator) celui même qui juge.

Ces dénominations sont plus philosophiques que celles que l'usage a consacrées. Mais elles n'ont pas obtenu l'assentiment des grammairiens. Ils ont gardé les mots sujet, verbe, attribut, comme s'ils donnaient des choses qu'ils désignent la plus complète idée. Il faut le dire : les opinions sont si peu arrêtées sur ce point, qu'on ne s'est pas pressé d'adopter de nouvelles dénominations. Enfin la nature de ces trois élémens est une matière de controverse si peu décidée, qu'on a mieux aimé employer des dénominations anciennes qui n'entraînent avec elles aucune opinion arrêtée. Pour nous, nous approuvons les dénominations de Domergue ; mais puisqu'elles n'ont pas été adoptées, et qu'il faut obéir à l'usage, nous conservons les anciennes.

Essayons de les justifier.

D'ailleurs nous sommes loin de partager l'opinion de Domergue et autres sur ces mots, qui nous paraissent sans doute incomplets et un peu obscurs, mais qui furent peut-être, dans l'esprit de ceux qui les ont faits, très philosophiques, aussi philosophiques que ceux que l'on a voulu leur substituer. Il suffit de saisir le point de vue sous lequel ils envisageaient ces mots, pour s'en convaincre. Nous essaierons de le démontrer.

Dans le sujet on considère l'objet dont le jugement donne la propos.on ; ainsi l'esprit de la formule (subjicio), de là il est réellement soumis ..., avant l'attribut.

Dans le sujet on considère la chose même que l'esprit doit juger, non pas dans la propos.on,

mais dans le jug.ᵗ, placé sous l'œil même de celui qui juge, sous le regard de sa conscience le mot latin subjectum, dont sujet est la traduction, le fait bien comprendre. Nous nous rappelons ce q. nous avons dit dans la dernière leçon : l'esprit qui prête une existence extérieure aux idées sur lesq. il veut prononcer. L'esprit dans son jug.ᵗ ne confond pas ces idées avec lui ; il ne les considère pas égales à lui, il sait les distinguer et les mettre au dessous de lui (subjectas), le sujet est rarement passif, le moi domine et agit sur lui. Mais pourquoi le mot sujet ne s'applique-t-il pas au deuxième terme aussi bien qu'au premier ? C'est que le sujet est rarement celui que l'esprit voit le premier, celui qu'il soumet le premier à son regard. Ainsi considéré, le mot sujet est certainement philosophique et ne mérite point le reproche q'il a essuyés.

Toujours dans le jug.ᵗ l'attribut ne représente-t-il pas une qualité, un état q. l'esprit attribue au sujet ?

On peut justifier aussi le mot attribut. Qu'on examine le jugement et q'on se rende compte du second terme ; on verra q'il représente soit une qualité, soit un état actif ou passif, que l'esprit attribue, accorde au premier terme (le 2ᵈ jugement q'il met avec le premier terme) dans un rapport d'attribution positive ou négative, mais toujours dans un rapport d'attribution. Voilà donc une expression qui représente encore l'opération réelle de l'esprit ; elle n'est donc pas tout-à-fait impropre.

Verbe, c'est le mot par excellence, le mot le plus parlant, celui qui forme le jug.ᵗ de l'esprit.

Le mot verbe, ῥῆμα, parole ou affirmation, ne peut être pris comme on a bien voulu le dire, pour toute espèce de paroles. C'est ici la parole propᵗ dite. Il a été considéré avec soin comme le mot le plus

parlant de la prop.on c'est par lui q. l'esprit porte, et q'il forme son jugement

---

Ces dénominations ne sont point assez générales sans doute; mais on peut les adopter q.d on s'est entendu sur le sens q'on y rattache.

D'après ces observations, si ces dénominations sont sujettes à q.q. critique, on peut néanmoins les défendre, comme on le voit, — et leur plus grand défaut est de n'être pas assez philosophiques, ni assez générales. nous croyons q'on peut les accepter q.d une fois on est d'accord sur le sens q.al, q'on sait comment les entendre, et q. on y attache des idées précises et justes. Nous nous en servirons comme on s'en est servi jusqu'ici, en ayant soin de ne pas les embarrasser d'un sens étranger. En conservant ces dénominations, nous devons donc examiner la nature de chaq. partie de la prop.on, ce q'elles signifient, et quels sont les élémens qui ont servi à les composer, si tant est que ces parties soient elles-mêmes composées. (1)

Nous devons avant tout jeter un coup d'œil général sur ces parties, afin d'éclaircir tout ce qui ~~peut embarrasser notre intelligence~~. Entre les trois termes de la prop.on ~~est~~ est-il un qui se distingue des deux autres ~~termes~~ de manière q'il doive être ~~traité~~ séparément; d'un autre côté, ces trois termes sont-ils parfaitement égaux? Enfin sont-ils également différents l'un de l'autre?

Telles sont les questions à examiner. — Il est nécessaire de traiter cette question, parceque s'il arrivait que deux termes soutinssent entre eux un rapport plus immédiat qu'avec le troisième, nous rangerions ces deux termes dans une même catégorie.

(1) Coup d'œil sur les 3 parties de la prop.on En est-il un qui se distingue des autres et doit être vu à part; sont-elles ~~parfaitement~~ égales; sont-elles également différentes.

Repartons n.s donc encore dans le jugement, pour voir s'il est possible de faire une telle classification

Dans le jugement deux termes sont étrangers à l'esprit, le sujet et l'attribut. — le 3.e lui est personel — la copule.

En examinant les 3 termes du jugement, nous voyons q. deux sont étrangers à l'esprit qui juge, & que le 3.e lui est personel. Voilà ce q. n.s appellerons la nature des 3 termes de la prop.on les deux termes étrangers à l'esprit sont le sujet et l'attribut; le terme personel, c'est le verbe. Le sujet et l'attribut sont bien dans l'esprit et dans la conception q. il juge; mais il distingue nettement du sujet et de l'attribut le jugement q. il porte sur eux. Il suit que ce sont là des termes impersonnels qui ne sont pas lui, tandis q. le verbe lui appartient et représente le moi.

Deux classes de termes — Le sujet et l'attribut ont entre eux un rapport intime, marqué dans les 3 langues par les modifications de cas, de genres, de nombres. — La copule, au contraire, exprime la personne, le temps, le lieu — elle est à part.

De là deux classes de termes: une pour les 2 termes q. l'esprit reconnaît lui être donnés, q. il ne fait pas lui-même; une autre pour le verbe q. il ne reconnaît pas lui être donné, mais q. il fait. La nature propre du terme intermédiaire et la nature propre des termes extrêmes est ainsi connue par les 3 langues q. n.s connaissons, elles décident à la classification q. n.s venons de donner. En grec et en latin le sujet et l'attribut sont soumis aux mêmes lois; l'attribut est dans un état de dépendance continuelle par rapport au sujet. Il reçoit les mêmes modifications de cas, de genres, de nombres; tout est commun, et c'est une

traits frappans de ressemblance qui ne nous permet pas de mettre à part chacun de ces deux termes. Il faut les classer et les examiner ensemble. Il n'en est pas ainsi du verbe. Il se distingue tout à fait du sujet et de l'attribut : il a des lois particulières et personnelles. Il exprime le moi, le toi, la personne en un mot. Il subit seul des modifications de temps et de lieu. Tout cela le sépare évidemment des deux autres termes, et nous engage à le laisser dans son individualité. Ce ne sera donc pas une modification vaine et forcée que de rassembler dans une même catégorie deux termes qui se rapprochent naturellement l'un de l'autre, et de mettre dans une autre classe un terme qui paraît si distinct des deux autres.

Nouvelle preuve que la copule est indépendante des deux autres termes et qu'elle dépend de l'esprit, qu'elle lui est personnelle.

Cette analyse explique pourquoi, quand nous envisageons une propos.on, il se trouve que deux de ses termes présentent en opposition avec l'autre une ressemblance complète, pourquoi le sujet et l'attribut suivent les mêmes lois, tandis que le verbe a ses règles particulières. Prenons un ex. : « La vertu est aimable », nous pouvons modifier notre pensée et dire : « la vertu a toujours été aimable ». Que remarquons-nous ? Le sujet et l'attribut n'ont pas changé pour exprimer une même diversité de la pensée : le verbe seul a subi quelque modification. Nouvelle preuve qu'il est tout-à-fait personnel à l'esprit : c'est qu'à lui sont attachés les caractères propres à reproduire les vues particulières de l'esprit.

Beauzée et Dumarsais n'ont reconnu que

deux parties dans la propon, le sujet et l'attribut qui contient la copule. Mais alors la propon qui est l'expression du jugement ne reproduirait pas les trois termes.

—

Ces raisons paraissent avoir guidé la plupart de ceux qui ont traité de la grammaire, et qui, comme nous, ont reconnu 3 élémens. Telle cependant n'a pas été l'opinion de Beauzée et de Dumarsais. Au lieu de reconnaître 3 élémens du discours correspondants à 3 élémens du jugt, ils prétendent q. la propon ne contient que 2 parties, le sujet et l'attribut. L'attribut contient le verbe, car le verbe est dit du sujet. Mais si une analyse exacte trouve dans le jugement 3 choses distinctes, si d'ailleurs la propon est l'expression du jugement, il semble indispensable q. ns trouvions dans celle-ci les 3 élémens du jugt, sans quoi elle sera incomplète. Ainsi toute analyse qui ne retrouvera pas dans la propon tous les élémens du jugt sera elle-même incomplète. Nous reconnaissons avec P. Royal et Mr. de Sacy 3 parties dans la propon, et ns en faisons 2 catégories. Nous mettons ensemble le sujet et l'attribut, ns faisons une classe à part du verbe, comme étant un élément distinct et répondant à qq. chose dans le jugement qui le sépare des deux autres termes.

—

Voyons comment les deux gramm. cités sont parvenus à cette opinion.

—

Ils ont remarqué q. dans la propon l'un des trois élémens tend toujours à s'identifier avec un autre; ainsi la copule s'unit souvent à l'attribut. cela se voit dans nos 3 langues:

L'homme aime, homo amat, ἄνθρωπος φιλεῖ.

L'homme en s'examinant lui-même, s'observe dans l'affirmation du rapport entre les deux termes du jugement, et non dans les idées qui en sont l'objet ; l'homme se distingue donc très nettement des deux termes sur lesquels il prononce ; et s'il était consulté sur la classification des termes du jugement, il n'hésiterait pas à en nommer 3 qu'il diviserait en 2 classes. Mais une fois que l'analyse nous a fait reconnaître les deux termes extrêmes du jugement, et la différence qui les sépare de leur intermédiaire, peut-on dire que ces deux termes sont à égale distance de leur terme moyen, pour nous servir d'une expression mathématique ? N'y aurait-il pas attraction de ce moyen terme avec l'un des deux extrêmes ? Enfin dans les langues que nous connaissons ne trouve-t-on pas ce phénomène, que le moyen terme tend réellement à se joindre à l'un des deux autres, et à se l'assimiler ? En effet, il en est ainsi en français, en grec et en latin : l'attribut que l'esprit juge convenir au sujet se joint souvent avec le terme moyen. Mais d'où vient que le verbe est ainsi uni presque toujours à l'attribut ? La réponse, selon nous, ne peut se trouver que dans le fait, qu'entre les deux termes séparés par le verbe, il en est un pour lequel il a plus d'affinité que pour l'autre ; qu'il a une tendance à s'identifier avec lui, de manière que son expression soit fondue avec celle de l'attribut, qui est le terme qu'il préfère.

Comment expliquer cette fusion ? Nous avons vu que l'esprit tend à s'effacer dans la proposition, à donner apparence de réalité à ce qu'il juge, à faire une prosopopée. Le but est atteint dans le cas de fusion ; seulement il reste encore dans le verbe un peu de sa personnalité.

On connaît déjà la cause de cette fusion si l'on est convaincu de l'exactitude de l'explication que nous avons donnée de la transformation du

jugement dans le langage : nous l'avons comparée à une prosopopée. L'esprit, disons-nous, tend à donner au jugement une forme extérieure, pour l'élever à la hauteur d'une réalité, pour lui donner une existence égale à celle des choses sur lesquelles il porte son jugement. Son but est de cacher ce qu'il y a de personnel dans ce qu'il juge, de donner apparence de réalité à la chose jugée. Or en identifiant le verbe avec l'attribut, son but est atteint presque complètement ; car le verbe conserve encore à l'homme quelque peu de sa personnalité dans le jug^{ent}, et ce serait le détruire entièrement que de le faire disparaître.

Le jug^{ent} est ainsi représenté d'une manière dramatique, et c'est ce qui a trompé Beauzée. Aussi se contredit-il, quand il est obligé de définir l'attribut, en disant qu'il contient le verbe.

Ainsi le jug^{ent} est présenté d'une manière dramatique. Au lieu de dire : « le fleuve est coulant » « le fleuve coule ». Par suite de cette assimilation du verbe avec l'attribut, il ne reste plus que 2 termes dans la prop^{on}, le sujet et l'attribut. C'est probablement la considération de ces faits qui a décidé Dumarsais et Beauzée à n'admettre que deux termes dans la prop^{on}. C'est surtout sur les langues anciennes qu'ils se sont appuyés, parce qu'on y voit à chaque instant la réunion des deux derniers termes, verbe et attribut.

C'est synthétiser ce que l'esprit analyse, et rendre de la prop^{on} un compte complet. Cette théorie se contredit elle-même, en disant, lorsqu'elle définit l'attribut, qu'il contient le verbe. Donc 3 élément du langage.

5e Leçon

Résumé

du Verbe

Nous commençons par le verbe qui unit le sujet à l'attribut et donne la valeur de la prop.on (Jacq.), mais de plus, est personnel à l'esprit, exprime ses vues et ses jugemens. — Les définitions principales ont été données — Examinons-les —

1°. « le Verbe affirme l'existence du sujet, dans son rapport avec l'attribut » — Objections. L'existence du sujet est suffisamment affirmée par le mot qui le représente. — On pourrait dire à égal titre que le verbe affirme l'existence de l'attribut. — Le verbe exprime un rapport de convenance ou disconvenance entre le sujet et l'attribut.

II°. Le verbe affirme simplement l'attribut du sujet, — objet. — Mais il y a toujours affirmation d'existence, qu'il s'agisse de celle du sujet ou de celle de l'attribut. — Il y a beaucoup de prop.ons aussi qui ne conviennent pas à cette défin. et dans bcp. on ne trouve pas l'affirmation.

III. Le verbe désigne les êtres par l'idée de leur existence intellectuelle dans un rapport avec l'attribut. — obscure — sans doute c'est sur l'idée du sujet que l'esprit prononce son jugt. — Pourquoi cette définition ne parle-t-elle pas de l'attribut comme existence ? — Si l'existence intellectuelle du sujet est dans le verbe, il faut en dire autant de l'attribut, sur lequel l'esprit prononce également ; ~~de plus la~~, ~~lorsque~~ je dis « la rivière est grande » ce n'est pas à une existence que je songe (existence intellectuelle ou réelle), mais au rapport qui existe entre ces choses —

IV. Le verbe est une simple copule

— Les grammairiens n'ont opéré que sur les propositions parfaitement simples, où l'esprit va de même au même à trois termes —

— Mais toutes les propositions ne sont pas telles — Elles sont modifiées par l'esprit — et des élémens nouveaux — la notion de temps, par ex., — là où s'ajoute au jugement un élément nouveau appartenant à l'esprit, ce changement est formulé par le verbe.

— Le verbe exprime donc les mouvements de l'âme — les actes de l'être qui pense, croit, veut, désire &c. — Il faut donc au jugement un sens plus large — et il ne sert pas seulement à la perception d'un rapport de convenance —

Les actes de l'esprit sont infiniment variés — mais il y a dans les formes du verbe de quoi y répondre. —

Donc: Le verbe est un mot qui dans la proposition unit le sujet à l'attribut, et indique les diverses conditions sous lesquelles l'esprit porte un jugement.

Leçon

—

Du Verbe

—

Pourquoi commençons-nous par le Verbe l'étude des 3 parties de la Propos.on ? — L'exemple de Mr. de Sacy qui indique les raisons en passant, puis ces raisons elles-mêmes

—

Maintenant que nous sommes arrivés au détail des différentes parties de la prop.on la première partie que nous devons examiner en particulier, c'est le Verbe. Mais pourquoi commençons-nous par cette partie de la prop.on ? ne serait-il pas mieux de suivre l'ordre dans lequel ces 3 différentes parties se présentent à nous ? Nous adoptons ici l'opinion de Mr. de Sacy qui, après avoir jeté un coup d'œil sur la prop.on, passe au verbe et s'exprime ainsi : « C'est le verbe qui forme la liaison du sujet et de l'attribut, et qui donne la valeur de la prop.on » — ces paroles résument les raisons que peuvent faire valoir ceux qui commencent par le verbe : mais ce n'est pas assez pour nous. La méthode nous met dans l'obligation d'exposer les motifs qui nous ont porté à commencer par ce terme de la prop.on et qui nous ont fait persister dans ce plan.

Le verbe est dans la prop.on le terme qui exprime le jugement de l'esprit ; c'est le terme personnel à l'esprit ; c'est par lui qu'il faut commencer.

Toute prop.on est l'expression d'un jugement ; et, comme tout jugement, elle est composée de 3 termes — sujet — verbe — attribut. — Mais nous avons vu que fréquemment 2 de ces 3 termes étaient réunis l'un dans l'autre, savoir le verbe et l'attribut. Nous avons ~~montré~~ que la réunion de ces deux éléments était le fait du langage dans la constitution extérieure de la prop.on. Nous avons dit q. cette considération avait engagé des gramm. à ~~ne~~ reconnaître q. deux termes dans la prop.on le sujet et l'attribut. De toutes ces paroles il résulte pour nous une notion q.ue de du verbe, notion que nous proposons, non pas comme une définition mais comme une description, comme un point de départ pour une recherche plus approfondie. Cette notion est

que le verbe est dans la propon, le terme qui exprime les jugements ou les vues de l'esprit. Nous avons déjà insisté sur cette nature propre du verbe, qui est de représenter l'acte de l'esprit. Nous avons montré q. les deux autres termes ont un caractère commun, celui d'être extérieur à l'homme. Il semble, en conséquence, plus naturel de commencer par le verbe.

—

Parmi les différentes définitions du verbe, nous en choisissons quatre.

—

Sans énumérer toutes les définitions données du verbe, nous allons examiner les plus remarquables, non d'une manière approfondie, mais pour considérer le verbe sous les différentes faces qu'il peut présenter. Elles sont de très importantes, d'une part par le mérite de leurs auteurs, de l'autre, par la vérité plus ou moins complète qu'elles renferment; et comme nous serons plus tard à même de nous servir de dénominations qui offrent q.q. analogie avec ces définitions, nous croyons nécessaire de résumer ici toutes ces définitions. L'examen et la discussion qui en naîtront préciseront d'une manière rigoureuse ce que nous devons entendre par Verbe.

On a dit.

I. Le verbe affirme l'existence du sujet, dans son rapport avec l'attribut.

II Le verbe affirme simplement l'attribut du sujet.

III. Le verbe joue entre l'attribut et le sujet le simple rôle de copule.

IV. Le verbe est un mot qui désigne les êtres par l'idée de leur existence intellectuelle, sous un rapport avec un attribut. (Beauzée)

Examen de ces définitions.

Elles ont donné lieu à de nombreuses critiques q. en q.t nous seront regarder comme fondées. Cependant elles ont aussi leur côté vrai. — Il est absolument impossible de fonder une science avec des données complètement fausses.

Objection contre la 1.re définition. — L'existence du sujet est suffisamment affirmée par le mot qui le représente.

Cela n'est pas le rôle du verbe d'affirmer l'existence du sujet dans tout rapport avec l'attribut. L'existence du sujet est suffisamment affirmée par le mot qui le représente. — On pourrait à égal titre dire qu'il affirme l'existence de l'attribut; mais l'existence du sujet et de l'attribut sont présupposées par l'esprit à un autre titre. Il est bien vrai q'il y a des prop.ons q. abs. et abstraites où l'existence du sujet semble occuper le premier rang, qui vont le montrent comme terme principal et où l'on pourrait croire que le verbe a mission d'exprimer l'existence du sujet. Cela. « Dieu est » Mais c'est une erreur. De même que dans la prop.on « l'arbre est vert » le verbe exprime un rapport de convenance entre l'idée d'arbre et celle de verdure, de même dans la prop.on « Dieu est » qui peut se décomposer en celle-ci: « Dieu est existant » le verbe affirme le rapport de convenance entre l'idée de Dieu et celle d'existence.

Objection contre la 2.e définition. Le verbe affirme simplement l'attribut du sujet. plus vrai. mais elle affirme encore l'existence, quoiq. c'est celle de l'attribut. En outre elle ne s'applique pas à toutes les prop.ons: ainsi dans « Venez », etc. « Venez »

La 2.e non plus exacte que la 1.re — L'idée

qui paraît y dominer et qui est vraie dans un grand nombre de cas, semble néanmoins trop restreinte et paraît prêter à qq unes des objections faites à la première. On peut dire qu'il y a dans cette définition toujours affirmation d'existence, qu'il s'agisse de celle du sujet ou de celle de l'attribut, ce qui, selon nous, ne reproduit pas le vrai rôle du verbe. En outre, il est un très grand nombre de propositions dont plusieurs doivent nous occuper plus tard, auxq. la 2.e définition ne convient pas plus que la 1.re, et dans lesq. il ne semble pas possible de trouver d'une manière apparente l'affirmation qui paraît être la base de la définition de P. Royal.

Ainsi, dans ces propositions « Venez », « soyez heureux », dans toutes les propositions impératives, optatives, hypothétiques, on ne peut guère dire qu'il y ait affirmation. On s'en tire assez maladroitement en disant qu'il y a sous-entendu : « j'ordonne que vous veniez », « je désire que vous... » Pourquoi admettre une ellipse dans des locutions aussi spontanées, aussi universelles ? — Ainsi la simplicité apparente de ces phrases : « Dieu est bon », « l'arbre est vert », échappe donc aux deux premières définitions.

—

Objection contre la définition de Beauzée — le verbe est un mot qui désigne les êtres par l'idée de leur existence intellectuelle, dans un rapport avec un attribut (Beauz.) — D'abord pourquoi ne pas parler de l'existence intellectuelle du verbe ? Ensuite il ne s'agit pas plus d'affirmer une existence intellectuelle qu'une existence matérielle.

—

Elle n'échappe pas moins à celle de Beauzée qui semble dire que le verbe affirme l'existence intellectuelle du sujet dans son rapport avec l'attribut, définition si obscure qu'on n'est pas sûr de la comprendre.

Toutefois si elle peut se réduire à cette idée que le verbe affirme l'existence intellect. du sujet par rapport à l'attribut, nous dirons que c'est en effet sur l'idée du sujet que l'esprit prononce son jugement, que c'est sur la notion qu'il a du sujet que l'esprit prononce la convenance ou la disconvenance avec l'attribut. Mais l'expression et surtout l'extention donnée à ce fait est elle juste ? Remarquons encore ici qu'on ne sait pas pourquoi l'attribut a été oublié. si l'existence intellect. du sujet est dans le verbe, on doit en dire autant de l'attribut, sur lequel l'esprit prononce aussi une convenance ou une disconvenance. De plus, qu'on dise, existence réelle ou existence intellect, il n'en est pas moins vrai que nous ne pensons à aucune espèce d'existence, lorsque nous disons : « la rivière est grande ». Notre opinion, au contraire est que le verbe affirme, non pas l'existence d'êtres intellect. ou réels, mais le rapport qui existe entre les choses. Ce qui paraît avoir donné lieu à la définition, c'est un fait vrai, sur leq. il a toutefois trop insisté. Il semble qu'il se soit dit que c'était sur les idées, ou mieux ~~les~~ choses que l'esprit ~~opère~~ son jugement. Mais, que l'esprit considère les idées des choses comme purement intellect., ou qu'il croie s'adresser purement aux choses, peu importe et au jugement et à la prop.on ; c'est une question complètement étrangère à la gram.ale

---

Comment on est arrivé à la définition q. nous avons placée la 3.e — C'est en considérant le verbe à part des caractères accessoires qui paraissent en avoir déguisé la nature.

Les objections successivement adressées par les grammairiens à ces théories, ont engagé les analystes à considérer le verbe, à part les caractères accessoires

qui paraissent n'avoir déguisé la nature. On est arrivé ainsi à cette opinion que le verbe est une copule, simple copule. Dans cette hypothèse, il a cessé d'affirmer l'existence, le rapport de convenance. La seule idée qui est restée attachée au verbe, est cette idée toute métaphysique, qu'il est une simple copule.

Comment se sont succédé les opinions des grammairiens ?

Par tout ce qui précède on voit nettement la marche des opinions que les grammairiens se sont faites successivement du verbe. On a pensé d'abord qu'il affirmait l'existence du sujet — opinion bientôt abandonnée. Puis on a prétendu qu'il affirmait l'attribut du sujet, ce qui identifiait davantage le sujet avec l'attribut.

A ces définitions en ont succédé d'autres peu importantes, qui peuvent rentrer plus ou moins dans la définition, où le verbe est considéré comme simple copule.

Sur quelles sortes de prop^ons^ ont opéré les grammairiens. — C'étaient des prop^ons^ parfaitement simples, des expressions de jugements où l'esprit va du même au même.

En plaçant sous nos yeux la suite de ces opinions successives, nous croyons nécessaire de faire remarquer quelles étaient les prop^ons^ sur lesquelles on a opéré. Toujours des prop^ons^ parfaitement simples, où l'esprit va du même au même, composées de termes peu embarrassants,

afin que ses parties n'en fussent pas dissimulées par des additions étrangères. Pour faciliter cette opération analytique, on les prenait dans la langue nationale. Les exemples devaient ainsi conduire aux mêmes théories, ou aux différentes phases de la même théorie, résumé dans le verbe copule.
– Dans ces propos.ons qui servent de base aux grammairiens, il n'y avait que 3 termes, et ces trois termes se présentaient bien sous le point de vue sous lequel les considéraient les partisans de la dernière opinion. Ainsi, q.q. nom q'on donne aux 2 parties de la prop.on, le sujet et l'attribut paraissent simplement unis par le verbe; non pas que le rapport perçu par l'esprit entre le sujet et l'attribut n'existe qu'autant qu'il est exprimé par le verbe. L'expression du jugement ne dépend pas uniquement du verbe, elle dépend encore de la concordance de toutes les parties entre elles. Si d'un côté le verbe « être » est chargé de formuler par le jugement, de l'autre il n'en est pas exclusivement l'expression; car il se manifeste d'autres circonstances qui contribuent à l'expression du jugement.

Toutes les prop.ons sont-elles de l'espèce de celles que nous avons jusqu'ici examinées? S'il y a d'une espèce différente, n'est-il pas bon de les examiner en ce moment?

Peut-on dire que toutes les prop.ons soient de l'espèce de celles citées jusqu'ici? Peuvent-elles toutes se réduire à des termes aussi simples? Et si toute prop.on peut se résoudre plus ou moins dans un ensemble de trois termes, si toute prop.on contient un jugement, quelque dissimulé qu'il soit sous les formes qui le revêtent, ce jugement ne reçoit-il pas

de l'esprit et du langage une forme assez originale, puisque dans le discours il se montre un certain nombre de propositions où le verbe semble jouer un rôle différent ? Si en effet il existe de ces propositions, n'est-il pas nécessaire de les examiner en ce moment ?

Après avoir examiné un ordre de propositions qui nous a donné une définition telle quelle du verbe, nous avons à nous demander si ce sont bien là toutes les propositions du langage, s'il n'y en a pas d'autres qui nous le montrent jouant un rôle différent. Un coup d'œil jeté sur le langage nous fera connaître s'il y a des propositions de cette nature, quel rôle le verbe y paraît jouer, et nous apprendra quelle modification nous pouvons apporter dans l'idée que nous nous sommes formée du verbe.

Toutes les propositions ne sont pas toujours composées de trois termes. — Il y en a où l'idée de temps s'introduit, d'où il résulte que la forme du jugement est subordonnée à une vue de l'esprit.

L'homme, en présence du monde, a connaissance d'une infinité d'objets, les uns sont animés, les autres inanimés ; il sent en lui une force qui est sensible, comprend, veut et agit ; il a conscience en lui-même d'une faculté qui atteint, sous diverses conditions, la connaissance des objets extérieurs. Que cet être soit doué de la parole, si elle est l'expression de ce qui se passe en lui, si le discours présente un tissu non interrompu de jugements, s'il est l'image fidèle de tous ces phénomènes qui se passent dans l'esprit, il doit se trouver dans le langage autant de propositions diverses, d'expressions de jugements que d'actes divers de la force qui pense, croit, analyse, invente, désire, veut, ordonne, espère ; de là autant d'expressions dans le langage qu'il y a

dans le moi d'autres des diverses facultés qui le constituent. L'homme veut-il, apercevant le rapport nécessaire qui existe entre l'idée de Dieu et celle de bonté, produire au dehors la connaissance de ce rapport, il dira : « *Dieu est bon* ». Veut-il faire connaître le rapport aperçu entre l'idée de verdure et celle d'arbre, il dira : « *l'arbre est vert* ». S'il reconnaît dans ses semblables la faculté de se mouvoir, il dit : « *cet homme marche* ». — En possession de l'idée de temps qui se révèle à lui dès les premiers moments de son existence, il ne dit plus seulement : *Cet homme marche*, mais il marchait, il marchera. Chacune de ces prop.ons contient virtuellement ce que nous appelons un jugement de l'esprit. À côté des trois élémens que nous avons remarqués dans les prop.ons, nous en voyons paraître d'autres qui les modifient légèrement. Ainsi la notion de temps est introduite dans les trois dernières prop.ons. De cette comparaison résulte une notion intéressante, c'est que la forme du jugement est subordonnée à la vue de l'esprit. Là où s'ajoute au jugem.t un élément nouveau apparaissant à l'esprit, ce changement est formulé par *le verbe*.

Rôles nouveaux du verbe. — Ainsi il exprime les mouvements de l'âme, volition, désir, supposition.

Que le même homme voulant imposer à un de ses semblables l'obligation de faire un acte, lui dise, par ex. : « *marche* » ; — Qu'en possession de cette faculté par laquelle il se rend capable de supposer ce qui n'est pas, il veuille exprimer le fait de la supposition ou de l'optation, et qu'il dise : « *si cela arrivait* » — « *que cela arrive* », il aura énoncé des prop.ons différentes, qui manifestent l'intervention d'élément nouveaux, et où le verbe joue un rôle nouveau. Les prop.ons méritent le nom qu'elles portent, parce qu'elles expriment un jugement de l'esprit, si on donne au mot

jugement un sens plus large, si on n'entend pas seulement par ce mot la perception d'un rapport de convenance. Ce nouvel emploi dont le verbe vient de se montrer revêtu, a été pressenti par P. Royal. On se sert aussi du verbe, dit P. Royal, pour exprimer des mouvemens de l'âme. Dumarsais a développé cette idée, et l'a prise pour base de la classification qu'il a donnée des prop.ons. Si dans ces prop.ons on peut toujours retrouver les élémens fondamentaux d'un jugement, la forme particulière donnée au verbe paraît lui assigner un rôle différent de celui que lui attribuent ceux qui disent qu'il exprime simplement un rapport.

Appréciation des opinions des grammairiens. Ils ont eu seulement en vue les prop.ons simples : ns voyons, au contraire, dans le verbe, non seulement qu'il exprime le rapport de l'attribut au sujet, mais encore les diverses conditions sous lesq. le jugement est présenté.

Connaissant ainsi les divers rôles du verbe, nous pouvons apprécier les opinions des grammairiens sur sa nature. Ils ont eu uniquement en vue la première classe de prop.ons dont nous avons parlé. Les prop.ons qu'ils ont négligées doivent nous éclairer sur la théorie du verbe, sur les rôles qu'il joue, sur la manière particulière dont il est chargé d'exprimer les modes de l'esprit ; et nous pouvons dire : Le verbe exprime non seulement le rapport du sujet à l'attribut, mais encore les diverses conditions sous lesq. le jugement est porté, les actes de la volonté, de l'intelligence, de la sensibilité. Et cela n'est pas étonnant, puisq. le verbe, comme le mot le plus parlant, est chargé de produire au dehors le travail de l'esprit, à l'occasion des choses qui sollicitent l'exercice du jugement, il est naturel qu'il exprime en même temps les

ses diverses modifications. Nous ns contentons de poser comme un fait, que la nature du verbe ne pouvant être trouvée que dans les fonctions q'il remplit, nous avons dû vérifier ces fonctions ; nous les avons trouvées aussi variées que les actes de l'esprit. Si la définition que nous avons donnée dans le principe du langage est exacte, cela ne doit pas ns étonner, puisq'il faut traduire au dehors tout ce qui se passe en nous.

— De tout ce q. ns venons de dire il résulte q. le verbe a divers emplois, et q. si l'on regarde la propon comme la traduction du jugement, il ne faut pas donner au jugement le sens étroit que lui donnent les logiciens.

Donc :

Le verbe est le mot qui, dans la propon unit le sujet à l'attribut, et indique les diverses conditions sous lesquelles l'esprit porte un jugement.

6.e Leçon

Des temps dans le Verbe

Résumé

— Le verbe exprime les diverses parties de la durée d'où les Temps.
- Les vues de l'esprit, d'où les Modes.

Commençant par les temps qui contiennent les modes.
— Nous considérons maintenant le verbe en g.al le verbe attributif —

— 3 grandes divisions du temps : passé, présent, futur — subdivision — cette division localisée dans le verbe, au moyen des modifications de la terminaison, et ces diverses formes appelées temps.

I. Temps principaux. 1.° Présent, déterminé par lui-même
et détermine les autres.
— 2.° Passé 3.° Futur, déterminés suffisamment quant à l'expression g.ale des 3 parties de la durée ces temps sont dits à rapport simple — ils sont déterminés par leur simple rapport au moment de la parole.

II. Temps secondaires, à rapport double — [illegible] un rapport avec un instant autre que celui de la parole
— ne sont pas déterminés par eux-mêmes —

— Temps secondaires du passé { Imparfait / Parfait indéfini / Pl. q. parfait

D'où 2 classes de temps correspondants.

Prime. Présent / Sec. Imparf. } simultanéité | Fut. / Parf. indéf. } postériorité | Parf. / Pl.q. parf. } antériorité

— Même division en grec qu'en latin — Le français diffère de ces 2 langues par l'emploi de l'auxiliaire — En grec les temps qui ont la même expression dans la durée se dérivent les uns des autres.

— En latin le parfait indef. manque quant à l'expression

— Subdivision du Futur : futur antérieur ; rapport double, exprime un futur qui sera passé par rapport à un autre futur.

Identité de rôle avec le plus q. parf. dans des parties différentes de la durée

— Différence et avantages de la langue française sur les langues grecque et latine, quant à l'emploi des verbes auxiliaires, qui lui permettent d'exprimer toutes les nuances et subdivisions de la durée — Je viens de lire — Je dois lire — etc... — Les auxiliaires perdent dans cet emploi leur signif. propre — Ils peuvent être appelés temps, parce qu'ils suivent la même marche —

— De cet emploi résulte en français une masse plus grande de formes verbales. — ~~Les~~ verbes devoir, aller, venir, —

— Supériorité du français sous ce rapport — sur les langues anciennes, mais encore sur l'allemand et l'anglais, qui n'ont qu'une forme pour exprimer l'imparfait et l'aoriste.

Leçon

Des Temps du Verbe

Maintenant que nous connaissons les emplois du verbe, nous allons examiner sa nature

Nature du Verbe — Il exprime les diverses parties de la durée — delà les Temps.

Nous avons remarqué que le verbe exprime les

diverses parties de la durée. Ces parties s'appellent les Temps du verbe. Cette propriété du verbe avait frappé les anciens : Ils ont dit : « Ῥῆμα δ' ἐστὶ τὸ προσσημαῖνον χρόνον. »

Il exprime aussi les actes et les vues de l'esprit : d'où les Modes.

Nous avons dit aussi qu'il représentait les actes et les vues de l'esprit : ces mouvements de l'esprit, en tant qu'ils sont exprimés par le verbe, forment ce qu'on appelle les Modes. »

Par quoi commencer : Temps ou Modes ?

Il n'est pas indifférent d'examiner les raisons qui pourront nous déterminer à commencer par l'un plutôt que par l'autre. Car de cet examen doit résulter pour nous dès l'abord une connaissance assez grande de chacun.

D'après les grammaires particulières des 3 langues l'idée de mode est subordonnée à celle de temps &. D'ailleurs le mode ne peut avoir lieu que dans le temps ; le temps contient le mode ; nous devons commencer par le contenant.

Quelle est dans les grammaires particulières des langues latine, grecque et française, autant qu'on peut le conjecturer d'après le classement de ces modifications du verbe, l'opinion des grammairiens ? Quelle est la place qu'occupe chacune de ces modifications, quelle est celle des deux qui contient l'autre ? Il semble que ce sont les Temps. Le temps contient le mode, sans doute parce que l'idée de temps est plus

C.

générale que celle de mode, c.à.d. que l'idée du point de vue sous lequel l'esprit envisage l'acte, l'état ou la qualité exprimée par le verbe. Ainsi, par ex., en grec, le mode subjonctif passe successivement par chacun des 3 temps qui comprennent les 3 grandes divisions de la durée; ensuite la forme rattache le présent du subjonctif au présent de l'indicatif; de manière qu'outre qu'il y a un mode qui passe par chacun des temps, il y a encore dans la façon dont ce mode est construit, un signe qui rend palpable son analogie avec le temps. C'est donc par le temps, élément extérieur et parfaitement reconnaissable, qu'il faut commencer. Il faudra donc passer de l'extérieur à l'intérieur et épuiser ce qu'il y a à dire sur les *temps* avant de passer à l'étude des *modes*.

Précisons ici ce que nous entendons par *verbe*. Ce n'est plus la simple copule. C'est encore le verbe attributif, exprimant une action, un état ou une qualité, dans lequel verbe il y a l'attribution de l'attribut au sujet, et les deux termes, la copule et l'attribut.

Par le mot *verbe*, nous ne voulons pas seulement indiquer le terme de la propos^on^, qui par laps du temps et par l'usage, a été réduit au rôle de simple copule; nous comprenons encore sous cette dénomination une masse de (verbes / mots) exprimant une action, un état ou une qualité. Ce n'est plus un verbe qui exprime un simple rapport de l'esprit que nous examinons exclusivement. Ce sont encore ces verbes que tous les grammairiens ont appelés verbes *attributifs*, c.à.d. verbes où l'état, l'action ou la qualité est unie à la copule, et est envisagée de manière à être attribuée au sujet, quel qu'il soit: Verbes

qui nous présentent dans leur synthèse complète, d'une part un sujet, quel qu'il soit, l'attribution de l'attribut, de l'autre cet attribut, c.à.d. les 3 termes de la prop.on.

L'homme possède en lui l'idée de temps — elle lui est propre.

En commençant l'étude du verbe, nous ne recherchons pas par quelle voie l'idée de temps s'est introduite dans l'homme : nous n'avons pas besoin de remonter à l'origine philosoph. de l'idée de temps. Il nous suffit de dire que l'homme est en possession de l'idée de temps, inutile à Dieu, et refusée aux bêtes.

---

3 parties du temps : passé, présent, futur.

Quand une fois l'homme s'est saisi lui même existant dans un instant de la durée, la notion qu'il se forme du temps implique pour lui une triple division dans le temps.

1° l'instant dans lequel il se saisit pensant, voulant, sentant, — moment présent.

2° Le temps qui a précédé cet instant où il se sent pensant, voulant, sentant, temps que sa mémoire lui rappelle — temps passé.

3° Le temps que par une induction irrésistible il prévoit devoir suivre le temps présent — futur.

A ces 3 grandes divisions, l'homme ajoute des subdivisions dans le passé et le futur.

Une fois en possession de cette triple notion du temps, l'homme le subdivise encore ; il fait rapporter le passé au présent, le futur au présent, il pose un passé plus passé, un futur postérieur à un autre futur, en un mot il introduit des divisions de plus en plus nombreuses dans tout le cours de la durée.

Cette idée de la division & subdivision de la durée localisée dans les temps des verbes.

Maintenant cette idée de la triple division du temps, nos langues la localisent dans le verbe, en modifiant soit la terminaison, soit le radical, soit l'un et l'autre à la fois ; ou bien elles prennent une forme particulière du verbe, à laquelle elles adjoignent une forme d'un autre verbe, qui alors perd sa valeur pour devenir « auxiliaire ». De cette expression des divisions et subdivisions de la durée résulte ce qu'on appelle les « Temps », dont nous nous proposons de donner le tableau.

Division des temps qui correspondent aux divisions de la durée. Temps principaux — secondaires.

Les temps, selon qu'ils expriment plus ou moins de rapport avec l'instant ~~dans~~ lequel on parle sont divisés en deux classes générales : on appelle les uns temps principaux, les autres temps secondaires.

Temps principaux : présent, futur, passé. C'est l'instant de la parole qui est le point de départ pour les déterminer.

Les temps principaux sont ceux qui expriment les trois grandes divisions de la durée, celles sans lesquelles il n'y aurait pas pour l'homme de notion du temps: ce sont le présent, le futur & le passé. Les formes indiquent donc 2 portions de la durée continue d'après l'instant de la parole qui sert de point de départ.

Le présent est déterminé par lui-même; car il indique que l'action se fait au moment où l'on parle, & c'est ce moment qui est le point de départ.

1°. Le présent « Je lis » exprime que l'action se fait dans le moment même où l'on parle. On ne pourrait pas me demander quand? car je ne pourrais répondre que par cette tautologie: dans le moment même où je passe pour moi l'acte de la parole. — « Le passé » « J'ai lu » marque que l'action s'est faite avant le moment où je passe l'acte de la parole. — « Le futur » « Je lirai » indique une action postérieure à l'acte de la parole. Ainsi donc: le présent est déterminé par lui-même, il n'a besoin d'aucune indication plus précise, & de plus il sert à déterminer toutes les portions de la durée.

Les deux autres temps ont besoin d'une détermination plus précise, n'étant point fixés à un seul point de la durée — mais le moment de la parole détermine suffisamment la portion du temps où ils sont compris.

Il n'en est point de même des deux autres moments. Ils ne sont pas égal^t. déterminés par eux-mêmes; mais la détermination qu'ils doivent au présent est suffisante. Le rapport qu'ils soutiennent avec le moment même où je passe l'acte de la parole, détermine assez la portion du temps qu'ils sont chargés d'exprimer.

Ainsi le passé indique tout le temps antérieur à l'instant de la parole ; il est circonscrit.

Ainsi 2°. Le passé « J'ai lu » exprime que l'action s'est faite avant le moment présent. On peut me demander : Quand ? « Je ne sais pas » — mais le fait est que j'ai dans l'esprit une notion suffisamment claire et que je sais très bien quelle est la partie de la durée exprimée par ces mots « J'ai lu ».

Le futur exprime tout le temps postérieur.

3°. Le futur « Je lirai » marque une action postérieure au fait de la parole, et quoiq. n. ne puissions pas déterminer dans l'avenir le moment même où se fera l'action que nous annonçons, toujours est-il que la portion de la durée est nettement indiquée.

En résumé dans les temps principaux nous avons : 1°. le Présent, déterminé par lui-même et déterminant les autres. 2°. le passé et le futur, déterminant suffisamment quant à l'instant de la parole, quant à l'expression g.ale des trois portions de la durée.

Le rapport de temps qu'expriment ces temps avec l'instant de la parole est un rapport simple : d'où : temps à rapport simple.

Le rapport de ces 3 temps est simple, unique ; car il ne consiste que dans la relation du temps qu'ils expriment avec le moment de la parole : le moment de la parole comparé à l'époque qu'ils signifient, suffit pour donner à cette époque le caractère de présent, de passé et de futur. Aussi a-t-on appelé les temps principaux « temps à rapport simple ».

Temps secondaires, c.a.d. ceux qui expriment l'actn, l'état ou la qualité dans un rapport avec un autre instant que celui de la parole, avec lequel ils présentent déjà un rapport. ainsi :: Temps à rapport double. » — temps secondaires dans le passé, imparfait, plsq. parf., parfait indéfini

---

Passons aux temps secondaires.

On a ainsi nommé ceux qui expriment une action, état ou qualité dans un rapport avec un autre instant que celui de la parole. Ainsi quand on dit pour le passé : je lisais, je lus, j'avais lu, la forme de verbe pour ces 3 cas, montre bien que l'action qu'ils expriment a été faite dans un instant qui précède celui de la parole. Mais ces trois formes ne sont point déterminées par elles-mêmes. on sait qu'elles indiquent une action dans le passé ; mais on ne sait pas précisément quel moment du passé elles désignent ; car elles présentent un rapport non seulement avec l'instant de la parole, mais encore avec un autre instant, pris dans une autre portion de la durée, celle qui a précédé la parole. Voilà les temps secondaires qui contiennent un double rapport. Ainsi en résumant ce que nous avons développé sur les divisions et subdivisions du temps et sur leurs caractères, nous pouvons appeler 1°. les temps primitifs ou temps à rapport simple ; 2°. les temps secondaires, temps à rapport double.

De cette division du temps il résulte deux classes qui correspondent l'une à l'autre

Présent } simultanéité
Imparfait }

Parfait
Pl. q. parfait } antériorité

Parf. indéfini
futur } postériorité

De cette division résultent 2 classes de temps qui se correspondent l'une à l'autre.

1°. Temps principaux. Le présent marque la simultanéité avec l'instant de la parole « je pleure, « tu chantes ». — Le passé marque l'antériorité à l'instant de la parole, « j'ai chanté ». — Le futur marque postériorité à l'instant de la parole.

2°. Temps secondaires. — L'imparfait, le parfait indéfini, le plusq. parfait, considérés quant à l'instant de la parole, marquent tous trois l'antériorité; mais considérés par rapport à un autre instant pris dans le passé, ils expriment les 3 notions suivantes.

L'imparfait exprime la simultanéité « je lisais quand vous chantiez ».

Le parf. indéf. ou aoriste exprime la postériorité: « je lus quand vous eûtes fini de chanter ».

Le plusq. parf. enfin indique l'antériorité: « j'avais lu quand il vint ».

Ainsi dans les temps à rapport double, nous trouvons alternativement la même expression que dans les temps à rapport simple.

1°. présent et imparfait: simultanéité
2°. futur et parf. indéfini: postériorité
3°. parf. et plusq. parf.: antériorité

Dans la langue grecque, même division des temps. — La différence consiste dans l'auxiliaire en français.

—

Nous avons pris nos exemples dans la langue française, pour rechercher les élémens propres à chacun de ces temps. Voyons maintenant si les faits de la langue latine ou de la langue grecque confirment ou contredisent nos assertions. Nous trouvons que les latins avaient le passé, le présent et le futur. Seulement le passé est exprimé dans leur langue par une modification que subit le verbe dans le radical et la terminaison ; tandis qu'en français il y a toujours un parfait combinaison du verbe avec un auxiliaire. Nous trouvons également chez les Grecs les 3 temps principaux avec le même moyen d'expression que dans le latin. Les Grecs nous offrent aussi les 3 temps secondaires, et même dans leur langue la forme des temps est parfaitement analogique, puisque ceux qui ont la même expression dans la durée sont formés l'un de l'autre. C'est ainsi que l'imparf. (ἔλυον), qui exprime la simultanéité, ainsi que le présent (λύω), est formé de ce dernier. C'est ainsi que l'aoriste (ἔλυσα) qui exprime la postériorité, ainsi que le futur (λύσω) en est formé. C'est ainsi que le ~~[illegible]~~ pl. q. parf. (ἐλελύκειν) qui exprime l'antériorité est formé du parf. (λέλυκα) exprimant l'antériorité comme lui. 2.

—

Dans la langue latine il n'y a qu'une seule forme de parfait, celle du parf. défini (mais signifiant aussi au besoin le parf. indéf.). En outre le latin, comme le grec, n'emploie pas l'auxiliaire

—

En latin nous ne trouvons que deux temps secondaires, l'imparf. et le pl. q. parfait. Dans cette langue, le parf. indéf. se confond (au moins pour la forme) avec le parfait. Car de ce que les Romains n'ont pas eu d'aoriste, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient pas eu connaissance de cette modification de l'idée du passé. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en français le parfait indéfini a une forme particulièrement empruntée à celle du parf. des Romains, dont elle prend le sens, tandis q. le parfait déf., ou parf. proprement dit, est exprimé dans notre langue au moyen d'un auxiliaire. Nous notons cette différence des 2 langues, dans le but de montrer: 1° que malgré la différence des procédés, les 2 langues arrivent toujours au même résultat, c.à.d. qu'elles expriment les 3 grandes divisions et subdivisions de la durée. — 2°. pour constater la différence des procédés et rechercher plus tard quels sont les caractères que les langues qui emploient l'un ou l'autre de ces procédés doivent à leur emploi; par ex. quels sont les caractères que donne à une langue la présence ou l'absence d'auxiliaires. Quand nous disons que les 2 langues arrivent à l'expression des 3 parties de la durée, nous entendons toujours faire exception pour le latin quant au parf. défini. Notons ce fait avec soin, puisqu'il nous montre quel expression d'un temps manqué à une langue qui a avec une autre, à laquelle cette expression ne manque pas, des ressemblances grammaticales qu'on ne peut méconnaître.

Autres temps secondaires

Dans le futur, subdivision. futur, futur antérieur. Le dernier indique qu'une chose sera faite avant une autre, et toutes deux dans le futur.

Ce temps correspond au parf. ; c'est aussi un temps à rapport double ; car il exprime :

1°. le futur

2°. Un moment antérieur à un autre dans le futur.

Quand nous avons divisé les temps en temps principaux et secondaires, nous n'avons pas présenté la totalité des temps que renferment les langues que nous étudions. Car, de même que les peuples ont divisé le passé en trois parties secondaires, parce qu'ils avaient trouvé dans le passé, dans l'instant de la durée qui précède l'instant de la parole, un point antérieur à un autre, de même ils ont introduit dans le futur un futur plus éloigné de l'instant de la parole, s'appuyant sur un point plus rapproché de l'instant de la parole, et déterminé par lui. Aussi ce temps qui marque un fait futur, mais qui sera passé par rapport à un autre futur, a-t-il reçu un nom ; c'est le futur antérieur. Ce temps qui existe dans les 3 langues qui nous servent de point de départ, est ingénieusement composé, et exprime d'une manière relative l'idée de futur et celle de parfait.

Il exprime 1°. Un temps futur —

2°. Un moment antérieur à un autre moment du temps futur. C'est donc un temps à rapport double. Il y a identité de rôle entre le fut. ant. et le pl. q. parfait. Seulement la portion du temps dans laquelle ils agissent est différente, et l'expression du rôle est changée.

Ainsi pour résumer ce que nous avons dit, bien même que les 3 langues, latine, grecque et française, expriment les temps de différentes manières, les uns par une forme organique, c à d. intimement liée au verbe, les autres par une forme composée, c à d au moyen des verbes auxil. toujours est-il que ces 3 langues ont atteint le but que nous leur avons reconnu.

A remarquer 1°. la différence des procédés employés par la langue française comparée aux langues grecque et latine

2° l'absence d'un procédé en latin

Revenons à ces deux points pour en tirer les conséquences convenables.

La langue française à l'aide de ses verbes auxiliaires a trouvé le moyen d'exprimer différentes nuances de la durée que le grec et le latin sont impuissants à rendre autrement que par des adverbes ou des circonlocutions. Ainsi le français a un passé très proche « je viens de lire ».

En examinant cette propriété q. ns avons remarqué dans la langue française d'exprimer au moyen de deux formes un temps que les langues anciennes représentent d'une manière organique, ns n'avons pas pour but de rechercher l'origine des temps dits auxiliaires : ns ne faisons que constater le fait, et au lieu de le considérer historiquement, nous l'envisageons sous le point de vue de l'influence qu'il peut avoir, quant à la forme des temps. Or cette influence ne peut avoir été q. très grande, une fois que la langue a été mise sur la voie de représenter q. q. rapports de temps au moyen de ces formes composées, de ces verbes dits auxiliaires ; la langue a dû être portée à exprimer par de nouvelles combinaisons des auxiliaires de nouvelles modifications de la durée, et à multiplier les nuances de temps que les langues anciennes ne pouvaient pas reproduire. Ces langues avaient pour unique ressource, quand il leur fallait exprimer une nouvelle modification de temps, de donner à une forme bien connue une autre signification que celle qu'elle affectait ordinairement, ou bien d'introduire des

mots détachés les uns des autres, des adverbes,
des phrases incidentes, pour signifier l'état, l'action
ou la qualité que le verbe n'avait pas la mission
de reproduire. Mais on comprend que ce dernier
moyen n'appartient pas à la théorie des temps,
puisqu'il l'exclut; et quant au premier, il n'appartient
pas plus à cette théorie, puisque l'emploi de ce
procédé nie l'existence d'un temps qu'il remplace,
et que les diverses méthodes par lesquelles un mot
change de signification à l'aide des terminaisons,
appartient à la syntaxe. Mais constatons donc
quant à présent ce fait, qu'à part ces moyens
secondaires, les langues anciennes étaient dans l'impuissance
d'exprimer certaines subdivisions de la durée, qui sont
rendues par des verbes auxil. dans le plus grand
nombre des langues modernes.

Si la langue française est inférieure au grec et au
latin sous bien des rapports, elle l'emporte du moins
par l'avantage d'exprimer avec facilité toutes les
divisions et subdivisions de la durée; et sans faire
avec Beauzée le catalogue des temps des verbes
français, nous reconnaîtrons avec M. de Sacy
que nous avons ce temps passé très proche « Je viens
de lire » et ces autres nuances « Je dois lire,
Je vais lire »

Jusqu'à quel point peut-on appeler ces expressions
temps? — Les verbes qui font l'office d'auxil.
ne perdent-ils point leur valeur propre? — Pourquoi
ne pas en faire des temps?

Ces expressions « Je viens de lire » « Je dois lire »
« Je vais lire » marquent certaines subdivisions
de la durée, certains rapports plus ou moins éloignés
du moment où l'on parle, ou dans le passé

ou dans l'avenir, et cela au moyen de verbes qui perdent dans leur union avec d'autres verbes la signification qu'ils avaient d'ordinaire dans le langage. les expressions nouvelles suivent la même marche que les autres temps, elles obéissent aux mêmes règles, pourquoi ne leur pas donner la signification de temps?

Les langues grecque et latine sont inférieures sur ce point à la langue française.

Pour en revenir aux langues anciennes, ces diverses expressions de la durée ne peuvent se rendre chez elles que par des périphrases. Dans les langues grecque et latine, il n'y a pas de temps qui réponde à ce passé prochain « Je viens de lire », il faut se servir du parf. avec un adverbe « modo legi » et ce futur prochain « Je vais lire » ne se peut également rendre qu'au moyen de cette périphrase « in eo sum ut legam ». On voit par là que les langues grecque et latine ne peuvent sortir de cette gêne qui les force à marquer par des propositions et par des circonlocutions les subdivisions de la durée, que le français, moins riche que ces langues organiques, a cependant l'avantage de pouvoir exprimer au moyen des verbes auxil. L'emploi des verbes auxil. ouvre donc dans la gram. franç. une carrière nouvelle, mais qui de bonne heure a été bornée par l'usage à la formation de temps destinés à exprimer les diverses subdivisions de la durée. Il y aura donc en français une masse plus grande de formes pour représenter les points nouveaux de la durée. Ce sont les verbes: devoir, aller, venir, qui jouent le principal rôle dans la formation de ces expressions nouvelles.

Le français est supérieur non seulement au grec et au latin, mais encore à l'anglais et à l'allemand qui n'ont qu'une forme pour l'imparf. et l'aoriste. Si on conteste le nom de temps à ces dernières expressions, le grec seul pourra être dit égal au français.

De ces faits résulte une conséquence intéressante pour la suite de nos études : c'est que les langues grecque et latine ne possèdent pas un aussi grand nombre de temps que la langue franç. Parmi les langues modernes, l'anglais et l'allemand sont également sous ce rapport inférieurs au français ; car ces deux langues n'ont qu'une forme pour l'imparf. et l'aoriste.

Concluons de tout ce que nous avons dit que si les temps des verbes grecs et latins se retrouvent en français sous des formes différentes, on ne peut pas en dire autant des formes françaises qui ne se trouvent pas toutes en latin. De plus remarquons que si l'on contestait la justesse de cette conclusion, la dénomination de l'expression de la durée aux propositions dont nous avons parlé plus haut, « je serais lu » « nous serions de lire », il n'en reste pas moins constant qu'en latin où il n'y a pas d'aoriste, et en allemand comme en anglais, où l'aoriste se confond avec l'imparf. il manque plusieurs temps que possèdent le grec et le français.

7e Leçon

Résumé

Lorsque les langues inégales dans leur procédés d'exprimer les divisions de la durée, parviennent toutes à ce but par des procédés autres que le verbe, il s'ensuit que : l'expression du temps n'est pas élément nécess. du verbe.

— Rien d'absolu dans l'expression des diverses parties de la durée — car le nombre des formes varie dans les diverses langues, — même dans 2 langues sorties de la même famille.

— Point de langue qui exprime par des formes verbales tous les points de la durée — Cas : (dans le français).

— On peut contester le nom de temps aux formes plus ou moins composées. —

L'esprit peut toujours de subdivision en subdivision arriver à des points dont l'expression distincte n'existe pas... et supposer un nombre de points si considérable qu'il soit impossible de l'atteindre avec les expressions verbales. —

— Il ne s'ensuit pas que les langues ne puissent exprimer ces divisions et subdivisions. Elles y parviennent :

1° En détournant de leur signification propre des formes verbales, pour les faire exprimer certaines nuances de temps.

2° Par l'emploi des circonlocutions et adverbes procédés légitimes { a priori : ils sont indispensables
{ a posteriori : ils existent —

— Donc on peut exprimer les temps autrement que

par les formes verbales. — Donc l'expression de temps n'est pas élément nécessaire du verbe. En effet : la langue chinoise n'a pas de temps : donc le verbe n'est pas : Un mot qui désigne le temps.

Leçon.

Résumé. — Le nombre des temps non égal dans les 3 langues — La langue française a l'avantage. — Donc il n'y a rien d'absolu dans la théorie des temps — Lois absolues. — 3 langues sorties de la même souche et différence de temps. Aucune langue n'exprime la totalité des divisions de la durée, — pas même la langue française, et pour 2 raisons.

Conséquences et résumé de la précédente leçon.

Nous avons établi dans la dernière leçon que dans les 3 langues qui sont la base de notre étude, le nombre des temps n'était pas égal ; que s'il y avait à cet égard identité presque complète entre le français et le grec, il n'en était pas de même pour le latin. Nous avons montré que la différence des procédés employés par le français, comparativement à ceux du latin et du grec, donnait à cette langue, et on peut ajouter comme à toutes celles de l'Europe moderne, une grande facilité pour exprimer, à l'aide de circonlocutions, toutes les subdivisions des 3 grandes divisions de la durée.

Il résulte de ces faits qu'il n'y a rien d'absolu dans l'expression des diverses parties de la durée ; car si on pouvait reconnaître dans la théorie

des temps q.q. chose d'absolu, il semble que nous avions dû reconnaître cet élément dans les 3 langues que nous avons examinées :

1°. parceque ce qui est nécessaire dans toutes les langues humaines, devrait se trouver dans celles-ci.

2°. parceque ces 3 langues appartiennent à une seule et même famille de langues.

Ce quelque chose d'absolu devrait se trouver dans les 3 langues, comme langues de la même famille.

—

Ainsi d'une part les lois absolues du langage devraient se manifester dans ces 3 langues ; de l'autre, elles devraient, grâce à leur unité d'origine, reproduire cet élément fondamental à tous les temps de toutes les langues. Loin de là : quoique, comme nous l'avons démontré, la ressemblance des temps ou des diverses expressions de la durée soit grande, il n'y a pas identité complète ; et ce que nous disons du latin, du grec et du français, nous pouvons le dire de toutes les autres langues, où l'on ne remarque pas que les temps qu'elles possèdent correspondent plus exactement avec les temps de ces 3 langues, que les formes verbales des 3 langues entre elles.

D'où naît une question. — L'absence d'une loi absolue dans l'expression des diverses parties de la durée q. l'homme a besoin de faire connaître, absence manifestée par la non conformité des temps dans les 3 langues, donne lieu à une question que ns ne pouvons résoudre en principe, mais dont nous pouvons donner la solution basée sur d'autres études.

Y a-t-il une langue qui exprime la totalité des points de la durée ? – non – Beauzée a tort de dire oui pour la lang. franç.

Si les 3 langues dont nous nous occupons spécialement sont, pour le rapport de temps, sensiblement plus ou moins complètes dans l'expression des diverses portions de la durée, peut-on dire qu'il y ait une langue qui exprime la totalité des points que l'homme fixe dans la durée ? On peut affirmer qu'il n'en est pas une. Il y a des idiomes (parmi les peuples non polies) qui se sont proposé d'exprimer par des formes grammaticales le plus grand nombre possible de rapports de la durée, qui tendent à égaler par le langage l'ensemble des rapports ou points de vue que l'homme aperçoit dans les réalités internes et externes. Il y a plusieurs langues qui ont chargé les conjugaisons comme les déclinaisons d'un nombre infini de formes qui surpassent de beaucoup le nombre des formes des langues gr. lat. et fr. Mais malgré ces formes si variées, aucune ne reproduit l'ensemble des temps tel qu'il a été donné par Beauzée. Nous ne voulons pas dire par là que le français possède la totalité des temps, ou plus de temps qu'une autre langue. Car les conclusions de Beauzée ne sont pas admissibles et pour deux raisons.

L'expressi. temps contestable en français, p. ex., les temps composés.

1°. C'est qu'on peut contester le nom de temps aux expressions plus ou moins composées dont se sert la langue franç., et quand même

on admettrait cette dénomination, il se trouverait que toutes les langues les posséderaient, q.q. soit la différence de leurs procédés.

2°. Il serait facile d'ajouter aux nuances jusqu'ici connues dans le prés. pass. fut. une foule de nuances pour lesquelles nous n'avons pas d'expressions distinctes. On peut toujours inventer, supposer des divisions de temps, dont on peut q.q. fois sentir le besoin, quoiq. au moment de l'invention elles paraissent de luxe; et remarquons que le nombre des temps inventés par des procédés plus ou moins ingénieux ne fait rien à la question. N'y eut-il qu'un temps qui manquât au franç., il suffirait pour contester la la théorie qui prétend que cette langue contient la totalité des temps du langage humain.

Une foule de nuances du temps échappent à nos express. verbales.

N'y a-t-il pas subdivision d'ans, de mois, de jours, matin, midi, soir...? — L'esprit ne peut imaginer un nombre de formes suffisant.

Outre les 2 grandes parties de la durée, et les subdivisions dans lesquelles l'usage de nos langues les a partagées, on peut imaginer une foule de divisions secondaires, et que l'esprit peut considérer comme pouvant être exprimées par des tours particuliers. Ne peut-on ~~pas~~, ~~par~~ ex., supposer le passé comme divisé en autant de portions que la mémoire peut nous en rappeler? — Ne peut-on pas concevoir un passé plus ou moins rapproché du moment de la parole, et exprimer à l'aide de formes verbales, le passé d'hier, d'avant-hier, d'aujourd'hui, d'un an, d'un mois,

d'un jour ? Il en est de même pour le futur : on peut fixer dans le futur des points plus ou moins rapprochés de l'instant de la parole, et charger un verbe de reproduire par ses flexions, les diverses divisions q. l'esprit a conçues. Mais il n'y a pas d'exemple q'on ait conjugué un verbe dans tous les instants de la durée, et l'imagination s'effraie en pensant à la masse de formes dont les langues eussent été surchargées, si on s'était proposé de conjuguer le verbe <u>aimer</u>, par ex., dans ces diverses portions de la durée, hier, avant-hier, l'an dernier, au prochain, il y a 10 ans &c... Où se serait-on arrêté ? N'eût-on pas bientôt senti le besoin de chercher des subdivisions, des divis. de ces subdiv., et de conjuguer le verbe, au matin, au midi, au soir et dans tous les instants de la journée ?

Objection : Mais il n'y a pas de langue qui aient ainsi divisé à l'infini. — Pourquoi en tirer cette conclusion ? — Mais nous avons des langues qui tombent dans l'excès signalé.

On peut faire une objection : « Tout cela n'ayant pas eu lieu, il n'y a pas de bonne foi à en tirer un argument contre l'universalité des temps exprimés par le verbe ». Mais nous avons l'exemple de langues qui se tiennent dans des limites convenables et d'autres qui dépassent ces limites et tombent dans l'excès signalé. Nous sommes donc en droit d'affirmer que ces langues restreintes pourraient être élargies, et de la comparaison de ces idiomes avec des idiomes plus riches tirer cette conclusion : qu'aucune langue n'a le nombre nécessaire de temps pour exprimer toutes les divisions et subdivisions de la durée que l'esprit peut concevoir.

Il ne suit pas que nos langues ne puissent

 exprime toutes les subdiv. de la durée.

Mais si aucune langue n'a le nombre de formes verbales nécessaire pour exprimer toutes les subdivisions de la durée, s'ensuit-il que toutes sont incapables d'exprimer ces subdiv.? L'esprit ayant besoin de préciser certain point du temps ne pourrait-il le faire à l'aide du langage? Loin de là. Il ne faut pas croire que, si les formes du verbe sont restreintes au nombre, les langues soient emprisonnées dans ces formes et se refusent à la traduction de ces subdivis. dont la précision est nécessaire à la cohérence de la pensée. Il arrive alors ou que les langues détournent de leur acception vulgaire certains temps, déjà employés à un autre usage, ou qu'elles se servent de circonlocutions, ou de la réunion de plusieurs termes en un seul pour exprimer les divers points de la durée.

On peut exprimer les divers points de la durée sans temps proprement dits.

Ce procédé déjà indiqué est très remarquable, en ce qu'il montre la possibilité d'exprimer divers points de la durée, autrement que par les temps, si nous entendons ici le mot temps dans son acception spéciale de grammaire.

Le procédé qui consiste à remplacer par des circonlocutions les formes verbales, doit être employé concurremment avec celui qui consiste à détourner de leur sens spécial un certain nombre de formes verbales, pour leur faire exprimer dans l'ensemble de la propon. des nuances particulières du temps.

Si aucune langue n'a le nombre nécess. de formes

verbales pour exprimer tous les points de la durée, il résulte de là que la nécessité et tout ensemble la légitimité du procédé sont établies _à priori_ ; son existence l'est également _à posteriori_ — dans nos 3 langues. Il n'est pas nécessaire de dire qu'en grec Μέλλω et Τυγχάνω sont des verbes auxil., dont la réunion avec d'autres verbes exprime des subdivisions du présent, du passé et du futur. Quand au latin, outre le grand nombre de portions de la durée exprimées par des circonlocutions telles que celles-ci : _in eo erat ut_... ou outre les adverbes de temps, on peut encore ranger aux nombreuses circonlocutions exprimées par le participe du futur et les divers temps du verbe _sum_.

Si en faisant la table de ces circonlocutions, on pouvait exprimer un nombre considérable de temps, si toutefois on peut donner le nom de temps à ces formes diverses, et si on ne doit pas plutôt les appeler des circonlocutions destinées à exprimer les divers points du temps. Quoiqu'il en soit, toujours est-il que _à priori_ et _à posteriori_, la possibilité d'exprimer un nombre infini de points de la durée par des moyens autres que par les formes organiques des verbes, est prouvée par la théorie et aussi par l'expérience, puisque nous voyons un certain nombre de formes verbales remplacées par des circonlocut.

Conséquences : Peut-on priver le verbe de la fonction d'exprimer les temps ?

Venons maintenant aux conséquences. Nous avons établi que toutes les langues, quelque synthétiques qu'elles soient, expriment un grand nombre de subdiv. de la durée, par des formes en dehors du verbe.

Étudions ce fait. Expliquons les termes exprimés par les formes organiques du verbe ; supposons ce procédé g^al, universel, absolu, et ns allons priver le verbe d'un des attributs qui dans nos langues en fait un terme à part, c.à.d. de l'expression des temps. C'est pour mettre dans tout son jour ce fait important q. nous nous sommes arrêtés assez long temps à établir q. les langues n'avaient pas toutes le même nombre de temps.

On pourra, dans tous les cas, recourir à des mots autres que le verbe, pour exprimer la durée. — Le temps non élément nécess. du verbe

---

Nous pouvons maintenant formuler nos résultats. Il est certain que le nombre des temps proprement dits (temps organiques) ne suffit pas pour exprimer dans les 3 langues, lat. gr. franç. toutes les divisions & subd. du temps. Il est certain que ces subdivisions sont exprimées à mesure q. le besoin se fait sentir, par la langue qui supplée à l'absence des formes positives appelées temps ; il est certain que cette substitution se fait, ou en employant certains temps dans un sens nouveau, ou en combinant un verbe avec d'autres verbes ou mots, en d'autres termes, par des circonlocutions.

Il résulte que l'indication des divers points de la durée peut être faite d'une autre manière que par le verbe ou les flexions du verbe ; & s'il en est ainsi, l'expression des temps par le verbe n'est plus dès lors un élément nécess. de la nature du verbe. On conçoit que q.q. soient les nuances de la durée que l'on veuille exprimer, on ne manquera jamais de moyens de les préciser, même indépendamment du verbe. Le verbe est si peu propre à les exprimer, que même dans les langues les plus riches,

on trouve ces expressions : jadis, naguères, hier, demain, formes auxiliaires qui suppléent à l'impuissance des verbes pour rendre certains points de la durée. L'indication des temps est tellement séparée de la forme du verbe, que ces adverbes seuls suffiraient pour indiquer très nettement la totalité des subdivisions de la durée.

Résumé

Après avoir recherché les combinaisons des temps en grec, en lat. et en franç., nous avons été conduits à constater l'inégalité des procédés qu'emploient ces 3 langues. Nous nous sommes demandé si qq une des trois avait la totalité des temps, et notre conclusion a été négative. Si aucune n'a la totalité des temps, toutes néanmoins expriment les divers points de la durée, qui manquent dans la conjug. par d'autres formes que par les formes verbales. Fondés sur ce que dans les langues organiques, les formes accidentelles viennent à l'appui des temps, nous nous sommes demandé si ces formes auxiliaires ne pourraient pas remplacer, dans l'expression des divers points de la durée les formes verbales ; ayant résolu affirmativement cette question, nous en avons tiré cette conséquence, que l'expression des temps n'est pas un élément intégrant de la nature du verbe.

Conclusion. — Le Chinois n'a pas de temps. — Erreur des anciens gramm. : Le verbe est ce qui exprime le temps.

Il est curieux d'arriver par le raisonnement et par l'observation stricte des faits d'où nous tirons des conséquences, aux résultats auxquels nous voyons la langue chinoise arrivée depuis longtemps. Dans

cette langue, il n'y a pas de temps, et ils sont remplacés par les mêmes procédés qui suppléent à l'insuffisance des expressions verbales, en franç., en lat. et en gr., c.à.d. des adverbes et circonlocutions.

Il est curieux d'être arrivé à dégager le verbe d'un élément qui avait chez les anc. gramm. une telle importance, que c'était par lui qu'ils le définissaient : « (ῥῆμα ἐστὶ τὸ προσσημαῖνον χρόνον) », et de n'avoir plus fait de l'expression des temps qu'un élément accidentel et non fondamental du verbe.

8.e Leçon

Système de Beauzée

Résumé

— Comprend sous le nom de temps toutes les formes composées ou non

— Auxiliaires { 1.° naturel, le verbe être
2.° usuels, tous les verbes détournés de leur sens pour exprimer la durée.

— Les temps ajoutant à l'idée fondamentale du verbe l'idée accessoire de l'existence en rapport avec une époque

Le rapport de l'existence à une époque comprend
1.° le rapport de l'existence à l'époque
2.° l'époque même qui sert de terme de comparaison.

1.re divis. g.ale = l'existence quand à l'époque est ~~ }~~ { 1.° simultanée
2.° antérieure
3.° postérieure

2.° divis. g.ale — Le rapport d'existence a lieu ou à une époque 1.° indéterminée et g.ale (temps indéfinis)
ou à une époque 2.° déterminée et spéciale (temps définis)

— Remarquez que la 1.re divis. rentre dans la 2.e ; chacun des 3 temps de la 1.re peut être considéré d'une manière indéterminée ou déterm.

— Il ne peut y avoir qu'une seule espèce de temps indéf. ; mais le temps est défini de différentes façons suivant qu'il est plus ou moins éloigné d'un point pris pour terme de comparaison — l'instant de la parole.

D'où
1.° Époque actuelle, celle qui coïncide avec l'instant de la parole;

92

2e Epoque, Posterieure, celle qui le suivra

3e Epoque, Anterieure, celle qui la précède

d'où 1o. Temps défini actuel
2o. temps défini Posterieur
3o. temps défini Anterieur | Mais ces temps déf = { Présent, Passé, futur — donc

1o. Présent défini Actuel, exprime simultanéité d'existence par rapport à une époque quand au moment de la parole

2o. Prétérit défini anterieur — ou posterieur

3o. futur défini anter. — ou poster.

Application du Systême

Présent I. Je loue — indéfini, suivant Beauzée, c.à.d. qu'il fait abstraction d'une époque de comparaison

— Présent 1o actuel, 2o. anterieur, 3o. posterieur, 4o. indéfini ou absolu

II Présent défini — 3 formes
1o Prés. déf. actuel — Je vous loue maintenant
2o. Prés. déf. anter. — { Simple — Je louais quand / périodique — Je louai
3o. Prés déf. poster. — Je partirai demain —

Prétérit. Io Indéf. 1o. Prét. indéf. actuel, J'ai lu ce livre
2o. Prét. ind. anter. — à peine ai-je parlé qu'il m'a interrompu
3o. Prét. ind. poster. — J'ai fini dans 2 instans.
II défini — 1o. Prét. déf. actuel, J'ai lu ce livre
2o. Prét. déf. anter. — { Simple, J'avois loué — / périodique, J'eus loué —
3o. Prét. déf. poster. — J'aurai loué quand

futur. I Indéfini, 1o. actuel, Je redoute le jugement q. le public doit porter —
2o. Posterieur — Si je dois me présenter, je me préparerai
3o. Anterieur absolu — Tous les hommes doivent mourir

II défini 1o. Anterieur — Je devais louer
2 Posterieur — Je devrois louer

Leçon

Système de Beauzée

Nous nous proposons aujourd'hui d'exposer avec brièveté, mais dans tous ses détails capitaux, une théorie nouvelle sur les temps, appartenant à Beauzée : elle mérite notre examen, parcequ'en partant des mêmes principes que nous elle arrive à des conséquences opposées.

Beauzée comprend sous le nom de temps non seulement les temps proprement dits, c.à.d. les formes temporelles organiques qui se développent avec un même radical verbal, mais encore toutes les formes composées et surcomposées ; ces formes sont ainsi nommées de ce qu'elles sont composées avec une ou plusieurs fois d'un ou plus. verbes auxil. qui concourent à former les expressions des temps. Mais Beauzée introduit une distinction parmi les verbes auxil., distinction dont il ne paraît pas avoir tiré tout le parti possible.

---

auxil. naturel

Auxiliaire naturel — usuel

Il distingue le verbe auxil. naturel et le verbe auxil. usuel

Le 1er c'est le verbe être, exprimant l'existence dans toutes les langues qui le possèdent.

Le 2e. est rendu auxiliaire par l'usage

Usuel

Les auxil. usuels sont des verbes qui primitivement employés dans le sens propre, sont détournés de cette acception première et subordonnés aux autres verbes, concourent avec eux à la formation des temps ; lorsqu'ils sont subordonnés à d'autres verbes, ils perdent alors complètement leur signif. propre

Dans l'examen des verbes auxil, nous reviendrons sur cette distinction. nous trouverons entre les 2 verbes une différence réelle, et nous nous demanderons s'il est vrai que l'aux. actuel soit aussi complètement privé de son sens propre que Beauzée le pense —

Beauzée reconnaît aussi des expressions composées d'élémens souvent très différens du verbe pour les formes expressions que l'on nommerait des idiotismes, et dont on se sert pour désigner un point de la durée ; comme cette expression : « être sur le point de » et autres..

Division des temps

Ils ajoutent à l'idée de la signif. fondament. du verbe, l'idée accessoire de l'existence en rapport avec une époque

Les temps ajoutent à l'idée de la signification fondamentale du verbe, l'idée accessoire de l'existence en rapport avec une époque.

(Idée accessoire, parceque certains temps s'indiquent en dehors du verbe ce que Beauzée appelle le rapport d'existence à une époque. Le rapport d'exist. à une époque est pour Beauzée l'élément fondamental des formes appelées temps)

Le rapport d'existence à une époque paraît à Beauzée se diviser en 2 autres élémens :

1°. Le rapport de l'existence à l'époque.

2°. L'époque même qui sert de terme de comparaison.

(Avant d'aller plus loin, expliquons ce mot accessoire dont se sert Beauzée dans sa définition du temps. — Selon lui, l'idée de temps n'est pas fondament. inhérente à la nature du verbe, et il peut se faire que le temps soit exprimé en dehors du verbe — Ex : « moi aller demain à la remonte », ici le temps (futur) est certainement

exprimé en dehors du verbe par l'adv. demain.

D'où il resultait que l'idée de temps est un accessoire du verbe)

Reprenons notre subdivision.

De cette subdivision de l'élément fondam. sortent des divisions g.ales de temps.

1.re Divis. g.ale des Temps.

L'existence est simultanée, antérieure, ou postérieure à l'époque.

L'existence considérée quand à l'époque, est ou 1.o simultanée, q.d l'exist. coincide avec l'époque
ou 2.o antérieure . . . . précède l'époque.
ou 3.o postérieure . . . . suit . . .

D'où 3 espèces de temps, passé, présent, futur.

Les temps présents considèrent l'existence par rapport à une époque, comme existante avec cette époque. — Les temps passés sont ceux qui considèrent l'existence par rapport à une époque comme antérieure à cette époque — Les temps futurs considèrent l'existence par rapport à une époque, comme postérieure à cette époque.

2.e Divis. g.ale des Temps.

Cette 2.e divis. est prise dans la considération de l'époque même qui sert de terme de comparaison, comme la 1.re était prise dans la considération du rapport de l'existence à l'époque.

Cette époque peut être envisagée de deux manières ou sous un point de vue g.al et indéterminé, ou sous un point de vue spécial et déterminé. — sous un point de vue g.al, le temps exprime un rapport d'existence avec une époque indéterm. ; sous un point de vue spécial il exprime un rapport d'exist. avec une époque déterminée.

Temps indéfinis et définis

Les temps qui expriment un rapport avec une époque indéterminée, sont nommés par Beauzée temps indéfinis. — Temps indéfinis

Les temps qui expriment un rapport avec une époque déterminée, sont nommés par lui, temps définis. — Définis

Ce qu'il y a à remarquer, c'est que la 1re divis. g.ale des temps rentre dans les 2 sections de la 2e div. gén.ale, c.à.d. que l'on peut considérer chacun des 3 temps qui composent la 1re div., la simultanéité, l'antériorité et la postériorité, ou sous un point de vue g.al et indéterm., ou sous un point de vue spécial et déterminé. D'où il suit que chacun des 3 temps donnés par la 1re divis. peut être un temps indéf. ou un temps défini, suivant la manière dont on considère le terme de comparaison. On peut donc considérer les présents comme définis ou indéf., de même pour les prétérits ou passés, et les futurs.

Les temps indéfinis expriment les 3 grands rapports de l'existence, c.à.d. la simultanéité, l'antériorité, la postériorité, avec abstraction de toute époque de comparaison, ou avec indétermination de cette époque.

Les temps définis … avec la détermination d'une époque spéciale et précise.

De cette dernière distinction des temps en temps définis - indéf., suivant q'on les considère par rapport à l'époque qui sert de terme de comparaison naît une 3e division g.ale des temps. Il ne peut y avoir q'une seule espèce de temps indéf., car il n'y a q'une manière de faire abstraction de l'époque de comparaison, et de la laisser dans son indécision 1re. Le temps est ou indéterminé ou déterminé, donc il n'y a dans la forme q'un seul présent, un seul passé, un seul futur indéfini.

Mais il peut y avoir bien des espèces de temps défini. Nous trouvons plusieurs formes de la détermination, en considérant le terme de comparaison par rapport à un point fixe pris dans la durée, c.à.d. que suivant que l'époque qui sert de terme de comparaison est plus ou moins rapprochée, plus ou moins éloignée d'un point ~~fixe~~ de la durée, ou bien qu'elle est dans une position quelconque par rapport à ce point, alors la détermination varie. Le temps est donc défini de différentes façons.

Mais quel sera ce point fixe qui nous est nécessaire? Il est de la plus grande importance de le bien fixer, car c'est delui en dernière analyse que dépend la détermination ou la fixation du terme de comparaison. De ce point donc si capital dépend aussi la netteté dans l'expression de la valeur définie du temps. Ce point n'est pas laissé à l'arbitraire, et les hommes ne le choisissent point à leur gré. Il a été heureusement fixé; c'est l'instant de la parole; c'est cet instant qui sert de dernier terme à toutes les relations de l'existence que l'on a besoin d'exprimer.

Nous commençons à comprendre ce que l'on doit entendre par la relation du terme de comparaison avec un point fixe pris dans la durée. La position du terme de comparaison est relative à l'instant de la parole, suivant qu'elle est simultanée, antérieure ou postérieure à cet instant de la parole, le temps déterminé est actuel, antérieur ou postérieur; de sorte qu'il faut distinguer encore ici trois sortes d'époques ou de termes de comparaison.

1°. Époque <u>actuelle</u>, coïncidant avec l'instant de la parole.
2°. . . <u>postérieure</u>, celle qui suivra cet instant
3°. <u>antérieure</u>. . . . . . l'a précédé.

D'où 3 espèces de temps défini.

Temps déf. <u>actuel</u>, temps déf. <u>antérieur</u>, temps déf. <u>postérieur</u>, suivant la position occupée par le terme de comparaison relativement à l'instant de la parole.

Et comme cette distinction ne peut porter, et ne porte en effet que sur les temps définis, dont

D

lesquelles ns avons déja vu entrer 3 espèces de temps, le présent, passé et futur, il s'ensuit, dis-je, qu'ils reçoivent de la situation qu'occupe le temps définissant, une valeur, une détermination nouvelle, le seul nouveau enfin, d'actuel, antérieur, postérieur.

Nous avons un présent déf. actuel, c. à d. un présent exprimant la simultanéité de l'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, qui est au moment de la parole.

- - - Un prétérit défini antérieur ou postérieur, suivant qu'il exprime antériorité ou postériorité d'existence, à l'égard d'une époque déterminément antérieure quand au moment de la parole.

- - - Un futur défini antérieur ou postérieur...

Telles sont les bases logiques de la théorie de Beauzée. C'est la structure, l'échaffaudage de son système dans lequel il a fait entrer toutes les formes que lui présentent les langues dans leurs conjugaisons variées. Il n'a pas possible cependant de se faire comprendre immédiatement par l'exposition même de ses principes. Quelque attention qu'on y mette, il est difficile de sortir du dédale de ses 3 divisions, c'est comme une combinaison, une table de chiffres dont lesq. on ne sent pas les bases. on est embarrassé lorsqu'on raisonne sur des quantités sans voir le but du raisonnement.

Si on voulait résumer brièvement la théorie de Beauzée, on le ferait en peu de mots, elle présente comme ns l'avons dit, 3 grandes divisions qu'il appelle, les 2 premières générales, la 3e seulement division

1re div. 3 parties, présent, passé, futur.

2e div. 2 part. temps indéfinis — défini

Les 3 grands temps de la 1re div. se rendent dans la 2e, et y prennent de nouvelles formes : présents, passés, futurs indéfinis et définis —

3e div. 3 parties — actuel, antérieur, postérieur —

Application du Système

Maintenant nous devons montrer l'application du système, non pas aux langues, mais à la lang. franç. qui, grâce à la variété de ses formes, présente les conjugaisons les plus riches. Nous avons dit que la 1re div. g.ale des temps distinguait 3 portions : les présens, les passés, les futurs ; que ces 3 caractères génér. des temps étaient définis ou indéf., selon que l'on ne faisait pas ou que l'on faisait abstraction de l'époque de compar.

Prenons le présent ; le présent des grammairiens, selon, est reconnu par Beauzée comme un vérit. prés. mais comme un prés. indéf., c.à.d. que, suivant Beauzée, le prés. des gramm. exprime la simultanéité d'existence abstraction faite d'une époque précise de compar ; c.à.d. la simultanéité à l'égard d'une époque q.conq. non déterminée.

Le prés. indéf. de Beauzée est employé de 4 manières : 1° comme prés. actuel, c.à.d. exprimant la simultanéité d'exist. à l'égard d'une époque actuelle quant au moment de la parole. Ex : Je vous loue d'avoir fait cette action. Il y a ici indétermination, car l'époque n'est pas précise ; mais c'est un prés. indéf., employé dans le tems actuel.

2° Comme prés. antérieur, exprimant la simultanéité d'exist. par rapport à un moment antérieur à celui de la parole. Ex : « Je le rencontre en chemin ». « Je crois qu'il s'embarrasse ». Le temps est prés. parce qu'il exprime simultanéité d'exist. entre deux actions ; mais le sens se reporte à un temps antérieur, quant au moment de la parole.

3° Comme prés. postérieur, c.à.d. exprimant simultanéité d'existence avec une époque postérieure quant au moment de la parole. « Je pars demain ».

4° Comme prés. indéfini par excellence (prés. absolu)

c.à.d. comme exprimant simultanéité d'existence avec toute époque « Dieu est »

Donc, suivant Beauzée, le prés. des gramm. est vérit.t indéf. parceque n'étant astreint à aucune époque, il peut être rappelé indiffért à toute époque, pourvu qu'on lui laisse la signif. de simultanéité qui le constitue essentiellement.

Le prés. indéf., avons-nous dit, exprime la simultanéité avec toute époque; mais s'il sort de cette indétermination, ce n'est pas pour cesser d'exprimer la simultanéité d'exist., mais seulement pour ne l'exprimer qu'à une époque déterminée.

Trois formes de prés. parmi les prés. défin.

1° prés. déf. actuel, identique pour la forme au prés. indéf.; en effet, le prés. indéf. exprime la simultanéité abstraction faite de toute époque: s'il sort de cette simult. vague et indéterminée, c'est pour l'exprimer quant à une époque déterminée simultanée à l'instant de la parole. Aussi est-il alors prés. défini actuel. Ex: « Je vous loue maintenant. »

2° prés. déf. antérieur; c.à.d. un temps qui exprime simultanéité d'exist. relativement à une époque déterminément antérieure à l'instant de la parole. Il y a de deux sortes: prés. déf. antérieur simple, « Je louais... quand » - prés. déf. antérieur périodique; « Je louai » - périodique, parcequ'il comprend toute la période du temps passé, jusqu'à l'instant de la parole.

3° prés. déf. postérieur. Ce temps exprime simultanéité d'existence quant à une époque déterminément postérieure, relativement à l'instant de la parole. Ex « Je partirai demain. »

Prétérits

Beauzée reconnaît également deux sortes

le prétérits — le prétérit indéf. — défini.

indéfini

Le prétérit indéf. exprime l'antériorité d'exist. abstraction faite de toute époque de compar.

Le prétérit a 3 emplois.

1.° prétérit indéf. actuel ; c.à.d. exprimant l'antériorité d'existence relativ.t à une époque actuelle quand à l'instant de la parole. « J'ai lu ce livre »

2.° prétérit indéf. antérieur, c.à.d. exprimant l'antér. d'existence, relativ.t à une époque indéterm.ée antérieure à l'égard de l'instant de la parole. Ex : « à peine ai je parlé qu'un bruit confus s'éleva »

3.° prétérit indéf. postérieur ; c.à.d. exprimant l'antériorité de l'existence à l'égard d'une époque indéterm.ée postérieure à l'instant de la parole. Ex : J'ai fini dans 2 instants.

Donc, suivant Beauzée, le prétérit des gramm. est réellem.t un temps indéfini, parceque n'étant astreint à aucune époque, il peut se rapporter à toutes indifferemment, pourvu qu'on lui conserve la signification d'antériorité.

Défini

Le prétérit défini a 2 emplois.

1.° prétérit défini actuel, identique pour la forme au préter. indéf., parceque ce dernier exprimant primitivement l'antériorité d'existence, et pouvant s'appliquer à toutes les époques, suivant le besoin de la prop.on, si le discours ne désigne aucune circonstance précise, d'où résulte le faire sortir de son indétermination, le prétérit doit se rapporter à l'instant de la parole. « J'ai lu ce livre »

2.° prétérit déf. antérieur. Ce temps exprime l'antériorité de l'existence quant à une époque déterminément antérieure,

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

relativement à l'instant de la parole

Il y en a de 2 espèces, comme pour le présent.
« Le prét. déf. antér. simple « J'avais loué »
« prét. déf. antér. périodique « J'eus loué »
le dernier comprend toute la période du temps passé relativ.nt à une époque antérieure à l'instant de la parole

3.° Prétér. déf. postérieur. Le temps exprime l'antériorité d'existence, quant à une époque déterm.ée postérieure, relativ.nt au moment de la parole : « J'aurai loué, quand . . .

(Varron appelait ce temps *perfecta*)

Futur. « Je dois louer » est considéré par Beauzée comme un véritable fut. indéf., exprimant postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison.

Pour le futur, même division : futur indéfini, défini

Indéfini, 3 usages.

1.° Futur indéf. actuel, exprimant postériorité d'existence ~~à l'égard~~ d'une époque actuelle quant à l'instant de la parole. « Je redoute le jugement que le public doit porter de cet ouvrage » (choix de fut. antér. J'ai craint le jugement qu'on devait porter...)

2.° futur indéf. postérieur, exprimant postériorité d'existence quant à une époque postérieure, relativement à l'instant de la parole. Ex. « Si je dois passer un nouvel examen, je m'y préparerai. »

3.° futur vérit.t indéfini (absolu). Il exprime la postériorité pour tous les temps. « Tous les hommes doivent mourir. »

Donc, suivant Beauzée, la forme du futur des grammairiens est celle d'un temps véritablement indéfini, n'étant astreinte à aucune époque, elle peut s'appliquer à toutes indifféremment, pourvu qu'on lui laisse la signif. de postériorité d'existence.

Futur défini : 2 emplois. (Il n'y a point de fut. déf. actuel)

1° Futur déf. antérieur. Ce temps exprime la postériorité d'exist., quand à une époque déterminée antér. relativement au moment de la parole « je devais louer »

2° Futur défini postérieur, qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'un point déterminé postérieur, quant à l'instant de la parole « je devrai louer »

9e Leçon

Fin de la Théorie de Beauzée — Réfutation

Futur indéfini — défini

[Margin: Futur indéf — Déf.]

Comme pour le présent, il distingue le futur indéfini — défini

[Margin: Indéf — Je dois lire]

Beauzée établit une forme composée qui, d'après les grammairiens, n'est pas un temps, mais exprime une division particulière de la durée qui suit l'instant de la parole et qui se forme au moyen du verbe devoir, auquel est enlevée dans cette compos. sa signification primitive d'obligation : voilà ce que Beauzée appelle un fut. indéf. Il exprime en effet la postériorité avec abstraction de toute époque de comparaison, c'est cette abstraction de toute époque de comparaison qui lui donne le caractère d'indéf. « Je dois lire » Ceci est, suivant Beauzée, le vérit. fut. indéf. Le temps, car Beauzée l'appelle un temps, a 3 emplois.

1° fut. indéf. actuel, postérieur d'existence quant à une époque actuelle, quant à l'instant de la parole. « Je suis certain qu'il doit lire »

2° fut. indéf. postérieur, c.à.d. exprimant la postériorité d'existence par rapport à une époque postérieure à l'instant de la parole « si jamais il doit lire, ce ne sera pas avant l'année prochaine »

3° fut. vérit. indéf. ou absolu, c.à.d. exprimant

une egale relation de posteriorité pour tous les temps. « Les hommes doivent tous mourir ».

ou, suivant Beauzée, ce fut composé avec le verbe devoir est bien un fut. indéfini. C'est un temps qui n'étant astreint à aucune époque peut être indifféremment rapporté a toute époque déterminée pourvu qu'on ne lui enlève pas la sign. de posteriorité d'existence

fut. défini

Futurs définis, au nombre de 2.

1°. futur indéf. anterieur, qui exprime la posteriorité par rapport à un point anterieur au moment de la parole : « je devais louer »

louer

2°. fut. défini posterieur, qui exprime la posteriorité d'existence, a l'égard d'un point déterminément posterieur au moment de la parole. « je devrais louer ».

Telle est la theorie de Beauzée exprimée dans ses principes et ses applications. L'expression de ces principes est accompagnée de la refutation des opinions des autres gramm. toutes contraires à la sienne ; et il insiste surtout sur ce que les autres gramm. appellent imparfait ce qu'il appelle lui-même prés. déf. anter. simple, et sur ce qu'ils appel. futur, ce qui est pour lui prés. déf. posterieur.

C'est là qu'existe toute la différence qui sépare le système de Beauzée de tous les autres, et c'est sur ce point principalement que nous devons examiner la theorie de Beauzée. S'il arrive que ce point ait été justement critiqué, sa chute entrainera celle de toute sa theorie.

Beauzée attaque sur le nom qu'il donne à notre imparfait et futur (prés. de l'anter. — prés. défini poster.)

Puisque cette théorie repose tout entière sur le principe universel d'après lequel Beauzée a prétendu changer le caractère des temps, et leur donner de nouvelles dénominations, il est inutile de nous demander d'abord si les prétérits de Beauzée sont des prétérits pour nous. La question, qui ne serait d'ailleurs qu'une question de mots, est toute entière résolue, si on se rappelle que nos prétér. indéf. ou aoristes, et nos prétér. déf. se reproduisent dans les prétérits de Beauzée. Ce qu'il y a d'original dans son système et qui le différencie de tous les autres, c'est la théorie relativement à l'imparf. et au futur.

Beauzée attaque P. Royal sur l'imparf. que P. Royal dit être temps à rapport double. Beauzée n'admet des 2 éléments que la simultanéité.

Beauzée a mis sa théorie dans tout son jour, quand il s'est attaché à réfuter la définition de l'imparf. donnée par les grammairiens de P. Royal. Ces gramm. ayant observé que l'acte, l'état ou la qualité exprimé par l'imparf. se produisait dans la partie de la durée qui précède la parole, et que ce point antérieur était subordonné à un autre point, antérieur aussi à l'instant de la parole, ces gramm. définit l'imparf. un temps à rapport double qui exprime l'antériorité et la simultanéité. Cette définition, qui n'avait pas été ainsi précisée par les gramm. de P. Royal, nous l'avons adoptée.

D'où vient que Beauzée n'a pas considéré les principaux élémens qui se trouvent dans l'imparfait, le rapport d'antériorité et de simultanéité, de la même manière que les autres grammairiens? Là est toute la question. Il s'agit de savoir, de ces deux élémens que nous voyons en égale quantité dans l'imparf, pourquoi est-ce l'un plutôt que l'autre qu'il a choisi.

Beauzée préoccupé de la simultanéité dans l'imparf.

Beauzée reconnaît les 2 élémens admis par P. Royal, rapport d'antériorité, simultanéité; seulement il dispose différemment ces deux élémens. Il attache peu d'importance au premier, mais il remarque surtout le 2e. Ainsi dans cette phrase: « Je lisais quand vous êtes venu » il regarde la simultanéité comme le caractère principal de ce temps, et il reconnaît pourtant un second élément, l'antériorité quand à l'instant de la parole. Or s'il insiste d'une manière particulière sur le 2e des élémens admis, d'où cela vient-il? Uniquement de la différence du point de vue dans lequel s'est placé Beauzée, pour déterminer le rapport de ce temps avec le point de la durée qu'il exprime.

Tout temps est en rapport avec un instant de la durée: c'est donc de la connaissance du point de la durée que résulte l'appréciation d'un temps quelconque, telle qu'elle a été adoptée par Beauzée. Le point qu'il appelle terme de comparaison, est-il exprimé dans la phrase? Le temps qu'il s'agit d'apprécier est alors très bien caractérisé et déterminé, suivant qu'il se trouve par rapport à lui, antérieur, postérieur ou simultané. Si au contraire le terme de comparaison est double Beauzée prend pour signe caractéristique le rapport qui se présente le premier à lui toujours dans le discours et il place en deuxième ligne le second

caractère du temps, qu'il tire du deuxième terme de comparaison, càd de celui qui peut lui apporter ce deuxième caractère.

Ainsi pour mieux éclaircir cette théorie et l'appliquer aux exemples donnés plus haut, quand on dit: « Je lisais lorsque vs écriviez », le terme de compar. est: lorsque vs écriviez, auquel « je lisais » est simultané. « Je lisais » est donc un présent, et quant au 2ᵉ terme, le moment de la parole, terme le plus éloigné, suivant Beauzée, comme cet instant n'est placé qu'en 2ᵉ ligne, il ne doit paraître que le 2ᵉ dans la détermination du temps qui devient un présent antérieur, l'époque de compar. étant antérieure à la parole.

Beauzée reconnaît les 2 éléments qui composent le temps; il les cherche dans le discours.

1ᵉ simultanéité, c'est le présent.

2ᵉ antériorité, à l'instant de la parole; il ne prend point ainsi l'instant de la parole pour déterminer la forme du temps.

Quel élément doit dominer dans l'imparfait?

C'est là toute la difficulté de la question. Est-ce l'antériorité quand à l'instant de la parole, est-ce la simultanéité dans un temps de la durée qui doit dominer dans ce que nous appelons l'imparfait?

Les grammairiens qui prennent l'instant de la parole pour point de départ de la détermination du temps, regardent le temps qu'ils appellent imparfait comme un temps passé, tandis qu'au contraire cet instant de la parole est aux yeux de Beauzée effacé par la détermination du rapport de simultanéité, dans un point q.conque, avant l'instant de la parole.

Beauzée ne peut pas faire autrement que d'appeler ce temps un présent. Il s'agit donc de savoir lequel de ces 2 points de compar. doit être présenté pour apprécier la valeur de l'imparfait. C'est là le point auquel la discussion de la théorie de Beauzée conduit nécessairement. Nous comprenons pourquoi Beauzée appelle l'imparf. un prés. antér., tandis que chacun des gramm. qui l'ont précédé conserve à ce temps le nom d'imparfait.

Les uns font prédominer un élément comme secondaire par les autres.

Cette différence vient de la différence d'application d'un principe identique. Les éléments reconnus par les uns sont adoptés par les autres ; mais les uns font prédominer un élément qui est regardé comme secondaire par les autres.

Quel est le meilleur système ?

Il faut savoir quel est le meilleur des deux systèmes : de celui qui fait prédominer l'élément de simultanéité, ou de celui qui s'attache au caractère d'antériorité, en partant d'un point fixe, admis universellement, et qui est l'instant de la parole.

Le point de compar. le plus naturel est l'instant de la parole. Toutes les langues et le bon sens confirment ce choix.

S'il s'agissait de déterminer quel est le point de comparaison le plus naturel à choisir, l'exemple de toutes les langues nous donnerait aussitôt une solution positive en faveur de l'instant de la parole car toutes les langues ont considéré l'instant

de la parole comme le point fixe duquel on doit partir pour déterminer tous les temps, quels qu'ils soient. Et en effet il en devait être ainsi. L'instant de la parole, étant présent à l'esprit de celui qui écoute, comme à l'intellig. de celui qui parle, naturellement c'est le point de départ de toute détermination de temps. Ainsi donc, si on demandait à un de nos hommes de bon sens et de bonne foi quel est le caractère des formes verbales qui ont figuré dans une conversation, dans un récit qu'il vient d'entendre, il dira que le caractère de ces formes est d'exposer des faits dans leur rapport avec un point antérieur à l'instant de la parole ; il dira que ces temps sont des formes de passés. Le bon sens de tous les hommes et de toutes les grammaires s'accorde à reconnaître pour l'instant de la parole comme le seul point de départ rigoureux de tous les temps, quels qu'ils soient.

Mais il nous faut une raison plus logique de ce fait. Il ne suffit pas pour en rendre compte de citer des témoignages. Beauzée peut s'inscrire en faux contre cette assertion de tous les grammairiens. Il faut rendre raison logiquement de ce fait admis par le bon sens; c.à.d. qu'il faut donner la raison scientifique du bon sens. C'est là le nœud de toute science, d'une part recueillir toutes les notions du sens commun, et en tirer les conséquences qui en découlent; de l'autre, justifier ces notions et rendre compte, autant qu'il est possible, des anomalies et des faits contraires aux règles.

Raison logique

Examinons pourquoi dans l'imparf. on a fait dominer la notion d'antériorité et par conséquent pourquoi l'instant de la parole a été choisi p. terme de comparaison

Avant tout, il faut chercher par la méthode empirique pourq. les grammairiens ont admis l'instant de la parole comme une condition de l'appréciation de ce temps. Et ensuite pourquoi dans l'imparf. ils font dominer la notion d'antériorité.

C'est de cette notion que s'est déterminée la valeur de ce temps. Il faut que cette notion y domine, que ce soit l'élément principal dans ce temps, et de plus que ce soit d'elle q'on ait fait sortir le caractère de la dénomination de ce temps.

Mais comment y domine-t-elle? Quand y prédomine-t-elle? Voilà où l'analyse que ns avons faite de la question à résoudre nous amène, à apprécier la quantité d'idée d'antériorité qui se trouve contenue dans l'imparf, après avoir montré que cette notion domine dans l'imparf. On ne peut manquer d'en tirer le caractère propre de l'imparfait.

Pour apprécier si l'idée d'antériorité domine dans l'imparf. et jusq' à q. point elle y domine, il est nécessaire avant tout de voir ce q. ns donne le point de vue de Beauzée. Prenons un discours suivi, une phrase, un ensemble de plusieurs propons; car c'est de l'ensemble des propons que pourront être déterminées les idées soit d'antér. soit de postér., soit de simultan., qui doivent à leur tour déterminer le caractère des temps.

Dans l'imparf. la simult. : l'antér :: 1:2

Dans cette phrase « Je lisais quand vous écriviez », il y a simultanéité et antériorité. Mais il y a antériorité dans « je lisais, vous écriviez; il y en a aussi dans le temps où ces actes se passent. D'où il suit que dans l'imparf la simultanéité : l'antériorité :: 1 : 2.

Ainsi dans cet exemple : je lisais quand vous écriviez, nous sommes frappés de deux élémens. 1° simultanéité de deux actes qui s'y trouvent exprimés ; 2° antériorité, quant à l'inst. de la parole. Ces deux idées interviennent ou d'une manière égale, ou bien l'une paraît plus ou moins souvent que l'autre.

Remarquons q. si les 2 actes sont simultanés ils sont également passés quant à l'instant de la parole : on peut remarquer en 2° lieu que dans ces deux prop.ons il y a un acte considéré comme passé relativt au moment de la parole, et q. de plus entre ces 2 actes est un espace commun, le temps pendant lequel ces deux actes s'opèrent, espace antérieur lui-même, quant à l'instant de la parole ; et au milieu il y a un présent constaté par la simultanéité de l'accomplissement des deux actes. — Maintenant en quelle quantité interviennent les idées d'antér. et de simult. qui sont les élémens de notre phrase ? l'idée d'antér. ne domine-t-elle pas, et n'offre-t-elle pas l'idée de simult. presque complète ? Je pourrois examiner avec des signes algébriques la quantité d'antér. et de simult., pour procéder comme les sciences mathémat., si nous désignions par

A tout ce qui est antérieur
par B — simultané

la formule qui résultera de notre prop.on : Je lisais quand vous écriviez, sera :

$$A + B + A = x$$

D'où il suit que l'idée d'antériorité serait à l'idée de simult. dans le rapport de 2 à 1. nous aurions :

$$A : B :: 2 : 1$$

Objection

Objection

Ce n'est point une raison valable ; car comment donner une mesure commune à 2 choses qui sont le produit d'un rapport tout différent.

Je peux que l'écrivain ne réponde à cette solution en nous demandant comment ns pourrons apprécier l'anter. et la simult. au moyen d'une mesure commune, puisq. l'anter. est donnée par rapport à l'instant de la parole, tandisq. au contraire la simultan. nous est donnée par la compar. des temps, où se sont produits les 2 actes, entre eux : ns devons abandonner cette formule algébrique et chercher d'une autre manière à apprécier la part que le langage considéré en lui-même a dans la détermination des notions d'anter. et de simult.

Je suppose une langue (car il arrive par là qu'il en est de la langue chinoise que cette suppos. n'en est pas une) Je suppose une langue qui ne pourrait point exprimer ce que ns appelons des temps, et qui ne pourrait point attacher au verbe ces flexions ces signes au moyen desq. nos verbes peuvent exprimer l'acte, l'état ou la qualité ; je suppose que cette langue existe sans le secours des temps du verbe ; que pour exprimer le présent, le passé, et futur, elle soit privée des moyens auxq. ns sommes tellement habitués qu'il ns est impossible de bien imaginer une langue qui n'en soit pas. comment fera cette langue pour exprimer cette idée. Je le sais qd vs écrivez. « Dans la supposition cette langue n'a aucune forme verbale, mais elle a des verbes d'action, des noms vivans, càd. qui expriment des actions vivantes, pour

exprimer le temps et la simultanéité du temps et l'antériorité, cette langue aura sans doute des mots tels que, pour l'antér. : hier, avant-hier, l'an passé, la semaine dernière ; pour la simult. « quand », au même instant, en même temps. Ainsi elle dira : Je lire dans le passé, quand vous écrire dans le passé. Si elle n'a pas de terme assez net pour exprimer la relation quand, elle dira vous au passé écrire, moi au passé lire. — Mais dans l'un et l'autre cas, c.à.d. qu'une langue ait ou n'ait pas de terme pour exprimer la simultanéité, les deux phrases reviendront toujours à celle-ci : « Moi dans le passé lire, vous dans le passé écrire ». Ces expressions étant elliptiques, ns devons, pour suppléer à l'ellipse, mettre en dehors tous ces éléments de temps qui s'y trouvent renfermés, et ns voyons en effet que l'idée d'antér. y étant 2 fois comprise, ns devons aussi l'exprimer 2 fois. Quant à la simultanéité, il faut la supposer exprimée par la juxtaposition.

Mais quelle est pour nous l'idée saillante ? C'est l'idée du passé, qui est exprimée 2 fois. Que cette double expression du passé soit liée par les mots quand, lorsque, ou qu'elle ne le soit pas, la phrase reproduit toujours ces éléments que nous en avons extraits.

Idée du passé saillante dans l'imparf.

Maintenant cette idée de simultanéité où est-elle dans notre exemple ? L'idée de simult. a été exprimée par la juxta-position. Ainsi la juxta-position a dû suffire à indiquer la simult., et quoiq. soit le lien commun aux 2 propositions qui en expriment la simult., l'expression de l'antér. se reproduit dans chacune. Ainsi l'idée de passé est nécessairement reproduite deux fois, tandis que celle de simult. est à peine exprimée une fois. Il en résulte

que l'idée d'antér., dans cette langue, sera exprimée deux fois.

1° Dans les 2 prop.ons analysées comme ns venons de le faire.

2° Dans la prop.on a vous écrire [illegible] déterminée quant à l'instant de la parole.

Il en résulte encore que l'idée de simult., base de la théorie de Beauzée, n'est exprimée qu'une fois — ce qu'il est important de remarquer, c.q. la simultanéité de lag. Beauzée part pour donner à l'imparf. le caractère qui lui est propre, n'existe qu'à la condition que les 2 actes sont antérieurs par rapport à l'instant de la parole : l'idée de simult. n'est donc qu'une idée tout accessoire, tandis q l'idée d'antér. est doublement néces. dans l'imparf. Ainsi se trouve justifiée par notre hypothèse, que confirme l'exemple de la langue chinoise, l'opinion émise sous cette forme algébrique, et la formule A + B + A que ns venons de reproduire en termes plus développés, exprime très bien et d'une manière plus facilement saisissable les divers élémens qui se trouvent contenus dans ces props. et il en résulte que c'est justement ce qu'on appelle imparf., un temps passé. Si c'est d'après la somme des rapports exprimés par ce temps ce qu'il faut lui donner une dénomination, si c'est de tout les caractères qu'il possède qu'il faut partir pour apprécier quel est ce temps, quelle est sa valeur, son emploi, quelle doit être sa dénomination, ns avons droit de faire un temps passé l'imparf. où nous trouvons la double existence de l'antériorité.

Beauzée qui ne nie point l'existence du passé, ne trouve ce passé que dans la 2e propon. Mais si l'on est de bonne foi, il est impossible de ne pas reconnaître l'antér. dans la 1re prop.on [illegible].

En remontant de l'instant de la parole qui sert de point de départ pour la détermination de la 2.e prop.on, on reconnaît égal.t dans la même partie de la durée, et la 1.re prop.on je lisais, et la 2.e, quand vous arrivez.

Ainsi s'il est vrai que l'idée de simultanéité paraisse dans l'imparf. il n'est pas égal.nt vrai qu'elle y efface l'idée d'antér., au point q. de cette idée de simult. il faille tirer la dénomination du temps imparf. Il n'est pas vrai que l'idée de simult. soit assez indépendante pour être exprimée en elle-même, par sa propre force : elle n'existe qu'à condition que l'idée d'antér. existe, et existe 2 fois auparavant.

Ainsi Beauzée en examinant les temps à rapport double, n'a point nié les élément qui les composent ; mais il les a placés d'une manière arbitraire ou fausse. Il faut reconnaître que toute la différence des points de vue sous les q. ns voyons envisager les temps, résulte d'une notion plus ou moins grande de chacun des 2 rapports. Delà il faut conclure à juste titre que les gramm. ont fait prédominer le caractère d'antér. dans le temps qu'ils ont nommé imparf., que dans la prop.on où se trouve l'imparf., l'idée d'antér. est exprimée deux fois, et q. l'idée de simult. n'entre q. parceq. l'idée d'antér. a été exprimée 2 fois ; qu'elle n'apparaît que qd l'idée d'antér. a été aperçue par l'esprit et admise par lui.

N. B. — Quand ns avons posé l'hypothèse d'une langue qui, comme la langue chinoise, n'aurait pas de formes verbales pour exprimer les différentes — Objection — Réponse —

parties de la durée, et qui, dans cette absence de temps, serait obligé de diviser Moi dans le passé lire »; vous dans le passé écrire »; nous auront donné prise à une objection qu'un partisan de Beauzée pourrait bien nous faire.

« Vous exprimez, nous dirait-il, deux fois l'idée du passé, « moi au passé … vous au passé … » delà il vous est facile de trouver la double existence de l'antér. ; mais pourquoi cette langue n'exprimerait elle pas une seule fois l'idée du passé : « Moi au passé lire, vous écrire ». — Dans cette phrase l'idée de simult. n'est point effacée par celle d'antér. qui alors a moins droit de prédominer qu'elle. C'est donc avec raison que l'idée de simult. qui nous frappe davantage, a été choisie par Beauzée, comme le prop. élément que les gramm. appellent imparfait.

Nous pouvons à cette objection faire 2 réponses. 1° Il y a antér. dans la 1re propon. « Moi au passé lire », il y a égalt. antér. dans la 2e « Vous écrire », et cela par la raison qu'il y a simultanéité entre les 2 actes exprimés dans les propons. D'où si l'un est au passé, l'autre doit y être aussi. Donc dans les 2 propons. la double existence de l'antér. est constatée.

2° Vous adoptez les opinions de Beauzée. Or Beauzée n'a reconnu le caractère d'antér. que dans la 2e propon. « que vous écriviez ». En nous objectant la phrase « moi au passé lire, vous écrire », vous ne reconnaissez le passé que dans la 1re propon. : de sorte que là où Beauzée ne trouve que la simult., vous reconnaissez l'antér.

Vous admettez donc d'abord, avec Beauzée, l'antér. dans la 2e propon., puis vous reconnaissez l'antér. dans la 1re « moi au passé lire »

Nous avons ainsi la double existence de l'antér. sur l'ag. et basée toute notre démonstration. — Ainsi, comme partisan de Beauzée, vs ne pouvez nous opposer l'objection qui se trouve réfutée d'avance par notre 1re réponse. Ainsi nous avons eu donc tous les lieux raison d'appeler l'Imparfait un temps passé.

10e Leçon

I^o. Théorie des Modes
II°. Modes personnels

Résumé

— Le verbe, en sa définition la plus g^{ale} exprime un : Etat, une action, une qualité &c — c'est un attribut conjugué.

— Suivant les différents états de l'âme de celui qui formule une prop^{on}, cette prop^{on} prend divers caractères, de crainte, de désir, volonté, intention, supposition, &c. — et ce caractère est représenté par le verbe — qui revêt alors certaines modifications appelées **Modes**.

— Etymologie de ce mot : Morre (mensu.) ou Modus.

— En grec, 6 modes : Indicatif, impératif, subjonctif, optatif } personnels ; Infinitif, participe } impersonnels

1. Modes personnels

1° Indicatif — Indique d'une manière positive et certaine abstraction faite de toute autre vue de l'esprit — reçoit tous les temps.

2° Impératif — pas de 1re pers. sing — n'existe qu'aux présent, aoriste — parfait — Remarquer la simplicité de forme de la 2e pers. impér. grec.

3° Subjonctif — petit aux présent, aoriste, parfait — ~~Mo~~ Mode des prop^{ons} subordonnées — comme l'indicatif est le mode des prop^{ons} principales — correspond à l'indicatif : toutes les fois qu'une phrase est subordonnée

à une autre, si la phrase pp.ale contient l'indicatif, la phrase subordonnée devra renfermer le subjonctif et aux mêmes temps que ceux de l'indicatif.

Leçon

Nous avons annoncé q. le verbe pouvait exprimer outre les temps les différents actes de l'esprit, d'où les Modes.

Quand nous avons exposé la théorie g.ale du verbe, ns avons dit q. non seulement il servait à exprimer toutes les prop.ons énonçant un jugement, en prenant le mot « Jugement » dans le sens purement logique, en le dégageant de tous les accessoires qui peuvent l'environner, mais qu'il exprimait encore un nombre considérable de prop.ons qui paraissent destinées à produire au dehors tous les faits qui se passent dans l'âme humaine, à q.q. faculté qu'on rapporte ces faits.

Nous ns sommes contentés d'abord de considérer le verbe comme simple copule, devant trouver plus tard l'occasion de constater un nouvel emploi de cet élément, emploi par leq. il exprime tous les phénomènes qui se reproduisent dans l'âme. Les faits auxq. ns faisons allusion, ont besoin d'être exposés dans tous leurs détails, car ces faits donnent lieu dans le verbe à l'existence des modes.

Le verbe non plus simple copule, mais exprimant acte, qualité ou état d'un sujet. — Verbe non plus simple copule.

Avant d'aller plus loin, nous prévenons que

nous n'entendons point par verbe seulement un mot qui exprime le rapport perçu par l'esprit entre le sujet et l'attribut, mais encore un mot exprimant une action, un état ou une qualité, c.à.d. un attribut accompagné de certains signes, qui indiquent l'attribution que l'esprit veut en faire à un sujet donné. Ainsi « J'aime » en français, et en latin « amat » sont pour nous des verbes. En possession de cet instrument qu'on peut appeler « attribut conjugué » l'homme constitue diverses espèces de propositions que nous devons énoncer en peu de mots, sans prétendre donner une liste de toutes les propositions possibles, mais en indiquant un assez grand nombre de prop.ons pour y faire bien sentir la présence de l'élément nouveau que nous allons étudier.

Prop.on énonciative

« J'aime », prop.on entière — affirmation de l'esprit, en faveur de l'attribut en rapport avec le sujet.

Si celui qui parle veut annoncer qu'il fait l'action exprimée par le verbe « aimer » il dira « J'aime ». Ce mot « je » indiquant la personnalité mise en scène, et « aime », représentent à eux seuls une prop.on toute entière, un jugement de l'esprit, une affirmation de l'esprit en faveur de l'attribut mis en rapport avec le sujet. « J'aime » est une prop.on énonciative de la nature de celles que n.s avons vingt fois exprimées.

Aime — commandement — prop.on impérative

Prop.on impérative

Si celui dont n.s venons de parler voulait imposer à un de ses semblables le sentiment

qu'il éprouve, et lui ordonner d'aimer un autre homme, la langue dont nous nous servons, les langues grecque et latine, ont une forme qui leur permettra d'exprimer ce commandement avec le secours du verbe seul : il dira : « aime », . cette prop.on est appelée par les grammairiens « prop.on impérative ». Je crois pouvoir démontrer qu'il y a, sous cette expression, toujours les 3 élémens correspondans aux 3 élémens du jugement, plus un élément nouveau qui prédomine aux yeux de l'esprit ; il est vrai de reconnaître que notre forme donne à la prop.on que nous considérons un caractère tout nouveau, et permet de la distinguer des prop.ons q. nous avons examinées jusqu'ici, telle que : « Dieu est juste » Pour marquer d'une manière précise le caractère de cette prop.on, nous dirons qu'elle et celles qui lui ressemblent, sont des propositions impératives.

Prop.ons conditionn.

Si celui qui parle aperçoit la possibilité que son semblable éprouvât pour un autre un sentiment d'amitié, dans le cas où un fait quelconq. s'accomplirait, le langage lui permettrait d'exprimer cette supposition, il pourrait dire : « Tu aimerais cet homme, s'il faisait bien » Cette prop.on est une prop.on hypothétique conditionnelle, supposition qui implique la possibilité de l'existence d'un fait sous la condition de l'existence d'un autre fait, ou exprimé ou sous-entendu. Les prop.ons ont été tellement divisées par les grammairiens que dans la gramm. de M.r de Sacy, on trouve plusieurs classes de prop.ons conditionnelles. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces prop.ons admettons d'une manière g.ale que cette prop.on est une proposition conditionnelle. Là il y a une condition imposée à l'autre, et c'est l'existence de cette condition qui caractérise d'une manière nouvelle celle auquel la suppos. est jointe. Autre chose se passe

dans la prop.on conditionnelle que dans la prop.on impérative : différence sensible. L'impératif est hors de la forme verbale ; le conditionnel suppose un fait sans lequel celui qui est proposé de conditionnelle n'existerait pas.

Origine des Modes

Après ces 2 espèces de prop.ons, il en est d'autres encore. Le désir, la volonté, avec tous les degrés, toutes les modifications, la crainte peuvent être exprimés par le langage, et c'est le verbe qui est chargé de leur expression. Dans les deux prop.ons : « J'espère que tu aimeras » « Je désire que tu aimes » « Je crains que tu n'aimes pas » la 2.e partie de la prop.on prend suivant les diverses modifications de l'âme, suivant qu'on veut exprimer un désir, une crainte, un souhait, prend, dis-je, un caractère tout nouveau, et donne lieu à l'existence d'une nouvelle classe très nombreuse de prop.ons Or dans les diverses prop.ons auxq. nous avons fait allusion, nous remarquons un changement suivant que l'acte volontaire ou intellectuel, vient à changer, et c'est le verbe au moyen duquel se traduit la pensée de celui qui parle qui est chargé d'exprimer ce changement. Autre est la forme du verbe, quand la prop.on veut énoncer un simple jugement de l'esprit, autre elle est, quand l'esprit ordonne, qu'il fait une hypothèse. Les diverses variétés du verbe ont été appelées par les Grammairiens Modes ou modifications, c.à.d. changement de la forme verbale, d'après les différentes vues de l'esprit.

meufs de movere

Les modes dont l'ancienne langue française s'appelaient meufs, soit que ce mot vienne de movere, soit qu'il dérive du latin modus, par une de ces altérations très fortes dont on voit cependant des exemples dans toutes les langues, par le passage de la dentale dans une sifflante même labiale (Théodore devient en Russe Fédore), changement qui a également lieu dans les langues anciennes de la Perse où th se présente en f. — Autref. appelés meufs, de movere

---

Questions à résoudre — 1° Combien de modes? — 2° Les systèmes sont-ils identiques? — 3° Une langue a-t-elle tous les modes? — 4° Sont-ils essentiels au verbe

---

Nous ne demanderons pas à priori combien il y a de modes, quelles sont les diverses opinions des gramm. sur les Modes, pour faire entrer dans le cadre qu'ils ont tracé ceux des langues qui nous sont connues. Nous suivrons une marche plus analytique, comme celle qui nous a guidés dans l'étude des temps; nous demanderons successivt. à chacune des langues que nous étudions combien elle possède de modes, nous comparerons les différents systèmes de Modes qu'elles contiennent; nous verrons s'ils ne sont pas identiques; nous nous demanderons s'il n'y a pas une langue qui possède tous les modes possibles. Nous rechercherons jusqu'à q. point les modes font partie intégrante du verbe, sont nécess. à son essence — marche véritablt. logique

---

Grec 6 modes

Nous commencerons par la langue grecque; elle nous donne 6 modes; l'indicatif, l'impératif,

Modes personnels, impersonnels

le subjonctif, l'optatif, l'infinitif et le participe.

Les modes qui se retrouvent à peu près dans les 2 langues que nous étudions, forment deux classes, celle des Modes personnels, et celle des modes impersonnels.

Caractère de ces modes

La 1re comprend l'indicatif, l'impératif, le subjonctif et l'optatif. — La 2de, l'infinitif et le participe. La 1re renferme des modes dits personnels, parce qu'ils sont susceptibles de recevoir les modifications particulières qu'ajoute à la forme du verbe l'indication de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle. C'est en parlant des pronoms que nous ferons la théorie des personnes du verbe; nous verrons dans quelle relation le pronom est avec la personne verbale.

Au contraire les modes de la 2e classe manquent de ce caractère, et ils en manquent tellement que, comme nous le verrons plus tard, loin d'avoir des personnes, ils ont un des caractères essentiellement contraires au verbe, c.à.d. qu'ils possèdent des cas, caractère qui tend à identifier le verbe avec le nom. Nous nous contentons de poser ce caractère propre des modes personnels et impersonnels, et nous allons commencer par les premiers.

Modes Personnels

Indicatif.

mode énonciatif

L'indicatif indique l'état, l'acte ou la qualité positive, sans autre vue de l'esprit que le jugement. Aussi, appelé énonciatif, — peut recevoir les diverses additions de temps.

Le premier des Modes personnels, celui

qui doit se présenter le 1er à l'esprit, & on veut voir les modes dériver les uns des autres, c'est l'Indicatif ; il a reçu cette dénomination, parcequ'il indique l'action, l'état, la qualité d'une manière positive et certaine, abstraction faite de toute autre vue de l'esprit que le jugement. Ainsi dans ces propositions : « Dieu est juste » « la rivière coule » il n'y a rien autre chose aux yeux de la logique que l'énonciation d'un jugement de l'esprit ; on pourrait à juste titre l'appeler Mode énonciatif. C'est à l'aide de ce mode que sont construites les propositions qui peuvent se résoudre toutes dans les trois termes du jugement. Ce mode se répète dans tous les temps. C'est à ce mode que nous avons, dans nos leçons précédentes considéré les temps, parceque c'est à ce mode qu'ils sont envisagés par l'esprit de la manière la plus abstraite, la plus indépendante des vues de l'esprit. Il peut successivement recevoir les diverses adjonctions de temps. Le mode indicatif ou énonciatif peut successivement se transporter dans les divers points de sa durée, il peut énoncer faits dans le passé, le présent, le futur.

Impératif

l'Impératif — joint à l'idée exprimée par le verbe l'idée d'un commandement — exprès — ao part — pas de 1re pers chez nous — mais chez d'autres — donc ce n'est pas un fait nécessaire.

Le 2e mode est l'Impératif — il ajoute à l'idée exprimée par le verbe, l'idée d'un commandement fait par celui qui parle à celui auquel

il s'adresse, comme dans les prop.ons suivantes: « Aime ton enfant. » C'est avec l'indicatif celui de tous les modes dans lequel l'acte de l'esprit apparaît avec le plus de clarté. Tous les temps ne possèdent pas ce mode; il ne se trouve qu'au présent, à l'aoriste et au parfait. Il est rangé au nombre des modes dits personnels, quoiqu'il n'ait pas de 1re pers. singulière. —— Si nous étendons cette remarque à toutes les langues que nous connaissons. Les grammairiens qui veulent tout expliquer ont remarqué qu'il en devait être ainsi; que la personne qui commande devant être identique à celle qui reçoit l'ordre, il faudrait, pour qu'il n'y eût pas tautologie que la 1re personne pour commander, se mît à la 2e. — Mais outre qu'on peut très bien se commander à soi-même, et que dans les prop.ons optatives, telles que « Retineam », on voit des choses aussi difficiles à expliquer que la 1re pers. du sing. à l'impératif la raison que donnent les grammairiens tombe devant les faits; car il existe 2 idiomes, la langue savante des Juifs et la langue ancienne de la Perse, dans lesquels il y a une 1re pers. de l'impératif au singulier.

Ainsi les gramm. se sont trop hâtés et leur explication est renversée, d'un côté, par les observations que nous venons de faire, et qui montrent qu'il est possible de se commander à soi-même; de l'autre côté par l'existence de 2 idiomes anciens, qui possèdent cette 1re personne de l'impératif avec une signification très conciliable avec la logique.

La 2e personne Impératif — forme modèle la plus

simple — ne présente pas cependant le radical — non plus. l'effet de la rapidité du commandement.

Dans l'imper. grec, la 2e pers. est peut-être de toutes les formes modales celle q. est la plus simple, et qui contient le moins d'élément étranger. Leibnitz avait posé ce principe que dans l'imper. se trouve toujours la forme du radical, ce qui pour le grammairien n'est vrai que jusqu'à un cert. point. — Les gramm. qui ont ensuite examiné ce fait, ont pu croire que la simplicité de l'acte était en q.q. sorte représentée d'une manière heureuse par la simplicité de la forme. Il semble en effet qu'il suffit de la simple émission du radical avec un geste pour exprimer et indiquer le commandement. Toutefois il ne faudrait pas croire que la forme impérative soit plus simple parce qu'elle exprime un des actes les plus simples de l'esprit ; c'est peut-être l'effet du hazard, si la forme verbale qui exprime le commandement se trouve réduite à cette simplicité. Ce qui tend à le prouver, c'est q. l'ancien latin nous offre des impératifs assez développés, tels que : *sunto* ; *estote*, *amatote* ; c'est que dans les langues de l'asie qui ont le plus de rapport avec le latin et le grec, l'imper. a des formes aussi reconnaissables aussi développées que les autres modes.

Si ce mode nous paraît avoir ce caractère de simplicité, c'est que vraisemblablement la vivacité du commandement a pu faciliter l'abrègement des formes qu'il emploie, et les réduire à exprimer l'idée pure de l'état ou de l'action énoncée par le verbe. Il ne faut pas prendre la remarque de Leibnitz pour une explication, mais dire seulement que c'est dans l'impératif qu'il faut chercher la forme qui approche le plus du radical. On le trouverait même

tout entier dans les mots dic, duc, fac, mais ce sont des exceptions, et encore dans l'ancien latin trouve-t-on face.

Subjonctif

mode des prop.ons subordonnées

Subjonctif — mode des prop.ons subordonnées et dependantes. — correspond à l'indicatif, mode des prop.ons p.p.ales

---

Le troisième mode de la langue grecque est le subjonctif. C'est le mode des prop.ons subordonnées et dependantes, non pas qu'il n'y ait as....... de propo.ns subordonnées et depend. que celles où se trouve le subj. ; mais c'est que toutes les prop.ons où se trouve ce mode sont subord. et depend. L'esttime propre du mode subj. est donc d'indiquer la subordination d'une prop.on à l'égard d'une autre ; c'est un trait qui le distingue de l'imper. et de l'indic. ; il correspond dans son emploi, dans la langue grecque, avec l'indic, ce qu'il doit à ce qu'il ne se rencontre jamais que dans des prop.ons subordonnées. On appelle prop.ons p.p.ales celles autour desq. se rangent d'autres prop.ons exprimant des actions subordonnées à l'action p.p.ale exprimée dans la p.p.on p.p.ale. Tel est le rôle de l'indic. par rapport au subj.

Le subjonctif passe pour le présent l'aoriste, le parfait, — correspond avec l'indicatif — l'indic. mode des jugemens dans les prop.ons p.p.ales ; — le subj. ... dans les prop.ons subordonnées

---

Le subjonctif passe au présent, à l'aoriste,

au parfait, comme l'impératif ; là où se trouvent en présence l'une de l'autre 2 prop^ons^, si la prop^on^ pp^ale^ contient l'indicatif, la prop^on^ subord. devra renfermer le subjonctif. Quand la prop^on^ où se trouve ce dernier mode est subordonnée à une autre prop^on^, à laq. appartient l'indic., le subj. prend les mêmes temps que l'indic. ; en d'autres termes, si, comme l'indic., il passe dans les temps désignés plus haut, il doit, toutes les fois que l'indic. se présente avec un de ces temps, prendre aussi le même temps. Ce dernier caractère qui rattache le subj. à l'indic. nous explique les phrases grecques, dans lesq. l'indic. est mis dans une prop^on^ dépendante à la place même où le franc. et le latin mettraient le subjonctif. Cela revient au fait que ns voulions démontrer, savoir : l'alliance intime de ces 2 modes. Si l'indic. est le mode des jugements de l'esprit dans les prop^ons^ pp^ales^, le subjonctif est également le mode des jugements de l'esprit dans les prop^ons^ subord. Il n'y a rien de changé, si ce n'est q. l'une des prop^ons^ est subordonnée à l'autre.

11.e Leçon

I. Optatif et Subjonctif

II. Conditionnel français ; grec, latin et français

Résumé

— Suite des Modes en Grec, en Lat. et en franç. — Conditionnel en franç.

— 4.° Optatif — semble devoir être regardé comme une désinence du Subj. — Il correspond aux temps second. de l'indic., comme le Subj. corresp. aux temps princip.

— Mode des propos.ons subord. — Ses désinences pour les 3 pers. plur. et la 2.e du duel sont les mêmes q. dans les temps second. —

— En latin — même nombre de modes — Le Subj. latin paraît réunir le Subj. et l'Opt. grec.

— En français, les mêmes modes, plus le Conditionnel ou Supposititif particulier au français — Le grec et le latin le remplacent par des particules — (amarem = que j'aimasse, et non j'aimerais)

— Le mode hypothétique ne porte que sur le passé ou le futur — J'aimerais, si — J'aurais aimé, si —

— Remarquez l'analogie de forme avec le fut —

Je aimer — ai (J'aimerai)

Je aimer — avais (J'aimerais)

— Ce mode équivaut à un imparf. du futur.

Je savais que vous viendriez, n'est q. l'imparfait de Je sais que vous viendrez.

 — Résumé des modes dans les 2 langues —

— { Indicatif
Imperatif
Subjonctif (& optatif)
Conditionnel particulier au français

{ Indicatif
Imperatif
Conditionnel } modes de la ppᵒⁿ pp^ale
Subjonctif - mode de la ppᵒⁿ subordonnée

— Propᵒⁿˢ subordonnées complétives — Je crois que le temps est beau

— Propᵒⁿˢ subord. subjonctives :

Quand la ppᵒⁿ pp^ale exprime un état, une action, une qualité autrement que par un jugement positif, — en d'autres termes, quand la faculté qui s'y exerce est autre que le jugement ou le raisonnement...

Observez que tout acte, état, qualité exprimés dans cette ppᵒⁿ subjonctive, sont suppositifs, — donc ne peuvent avoir lieu immédiatement au moment de la parole, donc renferment une idée de futur.

Leçon

Optatif — temps secondaire — complément du subj. — répond aux temps second. de l'indic. — s'emploie comme le subjonctif — Terminaison des temps secondaires

Optatif

Le 4ᵉ mode dans la langue grecque est l'optatif, c'est le mode du souhait et du désir, si toutefois l'optatif sans ἄν peut avoir ce sens. Mais l'emploi de l'optatif n'est qu'accidentel en grec, et les grammairiens le regardent plus exactement comme un temps secondaire du subjonctif, à l'égard duquel il est comme l'imparf. à l'égard du présent, l'aoriste

à l'égard du futur, le pl.-q.-parf. à l'égard du parfait.
De même que le subj. ne se rencontre que dans les prop.ons subord. ou subjonctives, de même l'optatif ne se rencontre que dans les prop.ons d'espèce semblable. Et ce qui achève de le rattacher à ce mode, c'est le rapport qu'il soutient avec l'indic. ; car il correspond aux temps secondaires de ce mode, tout comme le subj. répond à tous les temps primaires. Ainsi, quand la prop.on subordonnée est à l'imparf., on se sert de l'optatif, appelé « Optatif présent » ; dans le 2.d membre de la phrase « πράττω ἵνα λέγοιμι ». Le mode optatif se rencontre au présent, à l'aoriste, au parfait, au futur aussi et au fut. antér. dans le optatif. Il faut ajouter encore en faveur de l'opinion émise ci-dessus que en grec l'optatif a les caractères organiques des désinences des temps secondaires. Ainsi il y a la 3 personne du pluriel et la 2.e du duel, qui sont marquées des mêmes désinences que le sont ces mêmes personnes dans l'imparf. et l'aoriste.

ἐλύομεν, λύοιμεν, λύσοιμεν, λύσαιμεν,
ἐλύετε, λύοιτε, λύσοιτε, λύσαιτε,
ἔλυον, λύοιεν, λύσοιεν, κ. τ. λ.
ἐλυέτην, λυοίτην, λυσοίτην, κ. τ. λ.

Tel est l'ensemble des modes personnels dans la langue grecque. Ils se réduisent à 3, indicatif, impératif et subjonctif. L'optatif, comme nous l'avons montré, rentre dans le subjonctif dont il est une dépendance.

En latin 3 modes personnels : l'indic. le subjonctif et l'impér. (seulement au présent) — l'imparf. le pl.-q.-parf. et le parf. du subj. répondent aux mêmes formes de l'optatif grec.

La langue latine a le même nombre de modes, et ces modes correspondent assez exactement à ceux de la langue grecque. Ainsi le latin a un indicatif passant à tous les temps; un impératif qui ne sort pas du présent; un subjonctif enfin qui paraît réunir le subj. et l'opt. grec. Le subj. prés. lat. est le mode qui correspond rigoureusement au subj. grec: les autres formes du subj. lat. correspondent dans le grec à l'optatif (excepté le parf. qui correspond au subj. aor. λύσω _amaverim_).

Ainsi l'imparf. du subj. latin correspond au prés. de l'opt. grec; le pl. q. parf. à l'aoriste opt. grec; le pl. q. parf. _essem_ dans la forme composée _amaturus essem_ correspond à l'opt. du fut. grec. De même qu'au lieu des 3 impérat. grecs il n'y en a qu'un seul en latin, de même aussi des 3 subj. grecs, le latin n'en possède que deux (_amem_, _amaverim_), à moins qu'on ne compte comme forme ppale _amaturus_ essem. Les autres temps du subj. latin correspondent parfaitement aux formes de l'opt. grec.

Le français a les mêmes modes, plus le conditionnel. Conditionnel

---

En français on trouve les mêmes modes qu'en latin, plus le conditionnel que nous persistons avec les meilleurs grammairiens, P. Royal entre autres, à considérer comme un mode à part; bien que des analystes distingués, tels que Domergue et Boniface veuillent faire rentrer le conditionnel dans l'indicatif.

Indicatif a tous les temps — Imper. présent et parf. — Subjonct. répond au latin — est aussi le mode de subord.

L'indicatif franc. répond à l'indic. grec et lat. il possède même au présent &c. L'impératif est employé au présent et au parf. déf. : aime, aies aimé. Le subj. est le même que dans le grec et le latin, le mode de la subordination. Il réunit les temps du subjonctif latin et ceux de l'optatif grec. Il correspond ainsi exactement au présent du subj. : que j'aime, est la traduction de amem : l'imparf. que j'aimasse, celle de amarem ; le parfait, que j'aie aimé celle de amaverim ; le pl. q. parf. que j'eusse aimé, celle de amavissem.

Conditionnel ou suppositif — représente l'état l'acte ou la qualité comme supposée — forme propre au françois.

Enfin le conditionnel ou, comme Beauzée l'appelle le suppositif, présente l'action, l'état ou la qualité comme supposée, ou comme ayant une autre prop.on exprimée ou sousentendue, condition nécessaire de cet acte, de cet état ou de cette qualité. Ce mode appartient en propre au françois : non que les langues anciennes qui expriment l'affirmation et la négation par l'indicatif, l'ordre ou le souhait par l'imperat, n'aient pas également le moyen d'exprimer les propos suppositives. Car, en effet, le grec y parvient en employant ἄν avec l'optatif, ou même l'indicatif et les latins avec la conjonction si… Mais ce n'est pas ce que nous voulons dire, ni les latins,

ses langues n'ont une forme organique véritable pour exprimer l'hypothèse. Aussi est-ce une traduction inexacte de l'imparf. du subj. latin que de le rendre par le conditionnel. L'interprétation vraie de amarem est l'imparf. du subj. que j'aimasse. C'est à tort qu'on citerait: gauderem, je amare. Il est évident que gauderem est appelé par le parallélisme auquel tend toujours le langage, et qui a pour but de mettre en rapport toutes les propositions qui expriment une même idée, ou une suite d'idées. Le véritable emploi du conditionnel est dans la propon si amares. C'est par analogie et parceque l'hypothèse dans « amares » est exprimée par « si », et parcequ'on n'a pas en latin de forme conditionnelle qu'on prend l'imparf. du subj. affecté à l'usage d'exprimer le conditionnel.

Le conditionnel a 2 formes: j'aimerais, mode hypothétique propt dit, et j'aurais aimé, où il y a aussi hypothèse, mais dans le passé. Outre ces deux emplois, le condit. a dans la pratique en qlq. sorte plusieurs emplois pour lesq. les 2 formes dont ns venons de parler sont suffisantes. Toutefois comme une hypothèse porte toujours sur une action qui ne se fait pas au moment où l'on parle, le mode hypothétique a beaucoup moins de rapport avec le présent qu'avec le futur et le passé. Ainsi la phrase est hypothét. au futur, c.à.d. que le conditionnel est futur dans cette propon: « Je ferais cela demain, si j'en avais le temps ». La phrase suivante est encore hypothétique au futur, c.à.d. que le fut. est conditionnel, mais avec l'idée d'antériorité: « J'aurais écrit demain, si je n'avais pas reçu de nouvelles aujourd'hui. » Dans ce dernier cas,

la forme verbale peut être nommée « mode conditionnel, passant dans le futur antérieur.

Rapport du conditionnel au futur —

Rapport du conditionnel au futur — J'aimer-ai, — J'aimer-ais — J'ai — J'avais. — Le condit. semble être l'imparf. du futur

---

Le rapport du conditionnel au futur est si sensible à constater, si intime à l'encontre même du conditionnel, qu'il paraît dans la ressemblance matérielle de ce mode avec le temps futur. Ainsi : « J'aimerai » est formé du présent de l'indic. de l'auxil. « avoir » et de l'infinitif verbal « aimer », circonstance entièrement ignorée de Beauzée ; de même : « J'aimerais » est composé de l'imparf. de l'auxil. et de l'infinitif « aimer ». Aussi le conditionnel pourrait-il dans certaines propositions jouer le rôle d'imparf. du futur, comme dans cette phrase : « Vous saviez que j'écrirais » où il ne paraît pas que l'idée de conditionnalité soit attachée à la forme verbale « j'écrirais ». Cette prop.on semble être tirée de l'imparf. de celle-ci : « Vous savez que j'écrirai ». Le parallélisme rigoureux tend constamment le langage, a entraîné le futur « j'écrirai » au passé, et comme « vous saviez » était un imparf., l'usage a fait adopter une forme qui pouvait représenter une sorte d'imparfait.

Tu savais que j'écrirais — 2 rapports au passé — simultanéité dans un point antér. quant à la parole mais postériorité, pour le conditionnel, quant à la rapport propos.le. Donc imparfait — futur

Développons cette idée : Dans cette phrase : « Je savais que vous viendriez », je savais représente l'état, l'acte, ou la qualité, ayant lieu dans un instant antérieur, quand à l'instant de la parole. La propon ppale est par conséquent dans le passé. La ppon subordonnée présente aussi l'acte dans le passé, mais elle le montre dans l'imparfait, et il y a simultanéité dans un point antérieur, quand à l'instant de la parole, cependant l'acte de « venir » doit être, d'un autre côté, postérieur à l'acte de savoir. D'où il suit que « vous viendriez » est futur à l'égard d'un point q.conq. sous-entendu, mais en même temps que la ppon étant dans l'imparfait, il s'ensuit que « vous viendriez » peut être considéré comme un imparf. du futur ».

Les caractères sont donc :

1° simultanéité dans un point antér, quand à l'instant de la parole.

2° postériorité, quant à un autre point, exprimé ou sous-entendu.

Là rien de Conditionnel

Là il n'y a certainement nulle conditionnalité, car la forme organique ne suffit pas ; il faut encore une condition exprimée ou sous-entendue ; il faut q.q. chose qui rende l'action hypothétique. La phrase : « Je savais que vous viendriez » n'a rien d'hypothétique, de conditionnel ; elle équivaut à celle-ci : « Je savais que vous deviez venir », le verbe devoir est à l'imparf., et puisque, par sa nature propre qd il est joint à un infin., il exprime toujours l'idée de postériorité ou de futur. De sorte que

l'idée d'imparf. du futur ressort complètement de la phrase ainsi décomposée : « Je savais que vous deviez venir »

Ainsi le Conditionnel n'est souvent qu'un Imparfait du futur.

Résumé

Maintenant que nous avons présenté l'ensemble des différens modes, résumons les notions que nous ns sommes faites, afin de bien comprendre leur valeur et leur nature dans les 3 langues que nous étudions.

1°. Un Indicatif à tous les temps.

2°. Un Impératif qui ne se présente pas dans les 3 langues, combiné avec les mêmes temps &c. Il est ainsi qu'il paraît plus nombreux en grec qu'en latin et en français (Domergue a cru désigner plus nettement l'impératif en lui donnant le nom d'optatif — nous indiquons cette opinion sans la combattre)

3°. Un Subjonctif, mode à peu près identique en latin et en français, moins étendu en grec, mais qu'il y faut compléter avec l'optatif, dont on ne doit point faire un mode à part.

4°. En français seulement, un Conditionnel ou suppositif exprimé par une forme organique, et rendu dans les langues anciennes par le Subjonctif précédé de préfixes ou de conjonctions.

Ces modes expriment l'énonciation, le commandement, depuis l'ordre le plus impérieux jusqu'au simple désir, la supposition, et enfin la subordination d'une propon à une autre

---

Deux classes de modes — 1° modes en prop.ons pp.ales — 2° des prop.ons subordonnées = 1° Indic. imper. condit. — 2° subjonctif.

Tous ces modes se peuvent diviser en deux classes. Dans la 1re les modes qui constit. les prop.ons pp.ales ... 2° les modes qui se trouvent dans les prop.ons subord. et dépendantes. Dans la 1re classe sont compris l'indicatif, l'impératif, et le conditionnel. Dans la 2e, le subjonctif. — Ainsi l'indic. et l'imper. constituent des prop.ons pp.ales; de même le conditionnel exprime l'hypothèse ou la conditionnalité d'une manière également directe. Le subj. au contraire, ne peut exprimer q. des prop.ons subordonnées, caractère que nous reconnaîtrons essentiel à sa nature. Nous verrons comment ce fait pourra éclairer la théorie de ce mode et son application dans la langue française.

Nous avons dit que le subj. était le mode des prop.ons subordonnées; y en a-t-il un plus ou moins grand nombre? si l'analyse en donne un grand nombre, le subj. paraîtra-t-il dans toutes? si non, quelle en est la cause? si nous arrivons à une solution après l'examen de ces différentes questions, nous aurons donné la théorie la plus complète de ce mode.

Proposition subordonnée ou employée en sous ordre — par rapport à une autre. — Je crois que le temps est beau. Le fait dominant est Je crois. Prop.on subordonnée

Une prop.on subordonnée est une prop.on placée en sous-ordre, relativement à une autre.

Le discours présente une série de jugements. Or ces jugements doivent être placés dans un certain ordre, les uns à l'égard des autres : d'où les prop.ons prp.ales et les prop.ons subordonnées, secondaires, l'esprit étant plus particulièrement attiré par une prop.on dominante, tandis que les autres lui paraissent moins importantes ; dans cette phrase : « je crois que le temps est beau », on aperçoit en l'analysant 2 prop.ons distinctes : d'abord l'affirmation d'une croyance, puis l'espèce particulière du fait auquel on croit. Dans ces deux prop.ons l'une est prp.ale et l'autre subordonnée, bien qu'elle ait autant d'importance. La prop.on subordonnée est dite complétive. Dans la réalité elle sert de complément à la prop.on prp.ale comme le régime au verbe. Ainsi « je crois » cela : « le temps est beau »

La 2e prop.on marquée du caractère de la négation, est également complétive de la prop.on prp.ale. Mais si nous voulons ici analyser les procédés de notre langue dans cette nouvelle espèce de prop.ons, nous trouverons que c'est l'existence du subj. dans ces prop.ons qui leur fait appeler par les grammairiens, non seulement prop.ons subord. complétives, mais encore prop.ons subordonnées subjonctives. Aussi quand nous avons dit que le subj. était le mode des prop.ons subordonnées, nous voulions seulement dire que le subj. était employé dans les prop.ons subord. dites subjonctives et leur donnait ce caractère au moyen duquel on les distingue des prop.ons subord. complétives. Mais ceci ne nous donne pas encore la nature de ce mode, de la raison de son emploi. En effet ce n'est pas sortir d'un cercle que de dire que les prop.ons subjonctives

sont celles où apparaît ce qu'on appelle subjonctif.

Cherchons avec plus d'attention la solution véritable, en prenant, par ex., pour objet de notre examen le subjonctif français ; et en partant de ce fait incontestable que ce mode n'est jamais employé que dans les pp.ons subordonnées, cherchons ce que ces pp.ons ont de particulier, afin de reconnaître pour quoi le subjonctif y est employé plutôt que tout autre mode

---

Subjonctif employé en français quand il s'agit d'une autre faculté que le raisonnement — l'acte est considéré dans le futur.

En français, toutes les fois que la pp.on pp.ale exprime une action, une qualité autrement que par un jugement, la pp.on subordonnée est dite subjonctive, c.à.d. qu'elle prend le subjonctif, et se trouve rattachée à la pp.on ppale par la conjonction « que » par laquelle est exprimée de la manière la plus g.ale et la plus complète la relation de toutes les pp.ons les unes avec les autres. Ainsi donc, en français, dans les pp.ons pp.ales suivies d'une pp.on subordonnée subjonctive, le verbe exprime nécessairement un acte qcong. des facultés qui en nous opèrent ordinairement... les actes, les états ou les qualités exprimées par une série de pp.ons appartiennent à la faculté par laq. nous avons la capacité d'éprouver des sensations.
Ainsi « J'aime qu'il vienne souvent », « Je n'aime pas qu'il vienne » « Je suis satisfait qu'il vienne », « Je ne suis pas content qu'il vienne ». Toutes ces pp.ons expriment un acte de notre intelligence

autre que l'acte du raisonnement et de l'énonciation pure de ce raisonnement : par ex. : toutes exprimant l'attraction ou l'aversion, le plaisir ou le déplaisir, toutes émanées de la faculté qui tend au vouloir. De même les actes de souhait, désir, exhortation, ordre, &c. appartiennent tous avec leurs modifications variées à la faculté qui veut. Les caractères de ces derniers actes sont donc d'une part partis de la faculté qui raisonne.

Delà résulte qu'on peut poser une règle générale, que celles des pp.ons subordonnées à une pp.on pp.ale, qui indiquent un acte de l'esprit, plus qu'un jugement, sont des pp.ons subjonctives, que par conséquent le mode subj. est le mode des pp.ons subordonnées aux pp.ons pp.ales. — De plus, il faut observer que l'acte, l'état ou la qualité exprimés dans la pp.on subjonctive, sont tous suppositifs et ne peuvent avoir lieu dès l'instant même de la parole, mais dans l'instant postérieur. En effet, q.q. rapide que soit l'accomplissement d'un acte, toujours est-il qu'il y a certain intervalle entre l'acte de la volonté, par ex., et l'accomplissement de la chose voulue. Il y a nécessairement dans toute idée d'optation, de commandement, &c. une idée de futur. Delà un nouveau caractère à joindre à ceux q. nous avons déjà reconnus dans les pp.ons subjonctives, et ce caractère, c'est que le verbe qui les constitue exprime un acte, une qualité qui n'existe pas dans le moment même. Mais peut-on dire que le langage ne nous offre pas d'autres exemples de l'emploi du subjonctif? On reconnaît tout de suite qu'il y en a un nombre infini, dont nous pouvons toujours, comme exemple, en citer un certain nombre de très caractéristiques.

L'imagination, d'où naissent l'hypothèse et le doute, produit aussi des propositions subjonctives.

À la faculté de l'imagination appartiennent l'hypothèse, la conjecture et bien d'autres actes de l'esprit. Aussi le discours présente-t-il souvent des propositions appartenant à l'imagination, et qui sont aussi subjonctives, c.à.d. que le verbe qu'elles renferment est au subjonctif. Ainsi « J'imaginais qu'il pourrait venir » — « Il se peut qu'il vienne ». Ce qui fait le caractère propre de ces exemples, c'est que:

1° les actes appartiennent à une faculté autre que celle qui raisonne.

2° Que l'acte, l'état, la qualité exprimés par le verbe de la propos.ⁿ subjonctive ou secondaire sont considérés comme n'existant pas au moment où a lieu l'acte de l'esprit. Cette nouvelle espèce de propositions a donc les mêmes caractères que nous reconnaissons tout à l'heure aux propositions subjonctives; elle nous servira, comme les premières, à expliquer complètement le subjonctif.

12e Leçon

Subjonctif (Suite des Modes)

Résumé.

— Quand un jugement est hypothétique ou dubitatif la propon qui lui est subord. admet le subjonctif. Pourquoi? — Réponse. La langue a été fidèle à l'analogie. Les dans toutes les propons subjonctives examinées jusqu'ici nous avons trouvé l'idée de futur: donc elles doivent admettre le subjonctif.

— Ce qui fait que le subjonctif se trouve encore dans les propons négatives ou interrogatives { je ne crois pas, croyez-vous que le temps soit beau? c'est que ces phrases n'affirment pas directement — ne sont pas expression d'un jugement positif.

— Le mode de la propon secondaire doit toujours être en rapport avec celui de la propon ppale. La 1re perdant son caractère d'affirmation positive, la 2e ne peut le conserver.

— Règle génle : « Les propons subordonnées à des « propons ppales exprimant un acte quelconq. de la « faculté qui en nous sent, veut et pense, autre qu'un « jugement affirmatif, doivent mettre leur verbe au « subjonctif. »

— Objection : « J'espère qu'il viendra » — Réponse. C'est que l'espérance se rapporte à la réalité du fait, l'objet du désir — « J'espère q'il viendra » = presque « Je crois q'il viendra »

Observations.

— Le subjonctif n'est pas un mode à proprement parler

 car il n'exprime pas une vue spéciale — on le trouve dans des pp^{ons} subord. à des pp^{ons} pp^{ales} ou se rencontre soit l'indicatif, soit l'impératif — s'il est au service des autres modes — n'en est pas un.

Leçon

Les pp^{ons} dubitatives et hypothet. se rapprochent plus du jug^{nt} que les autres pp^{ons} subord. subjonctives. — cependant elles prennent le subj... — Pourquoi ?

Ces prop^{ons} dont nous avons donné des ex. à la fin de la dernière leçon « Je suppose qu'il fasse beau, « Je doute que etc. » — quoiq. identiques dans le langage du moins quant à la forme, avec l'autre espèce de pp^{ons} subord. subjonctives, se rapprochent cependant beaucoup plus du jug^{nt}. Ainsi une hypothèse est un jugement hypothétique, et un doute est un jugement dubitatif. Le caractère sous lequel se présente à nous cette espèce de pp^{ons} est fort important à constater. Il en résulte que nous pouvons poser comme une loi que l'hypothèse et le doute portant sur un jugement pp^{al} dit, il est nécessaire que la pp^{on} subordonnée à ce jug^{nt}, pp^{on} qui est marquée du caractère du doute et de l'hypothèse admette le verbe au subj. D'où cela vient-il ? Quel changement pouvons-nous dire être survenu dans un jugement parce qu'il est hypothet. ou dubitatif ? La langue française ayant établi une différence aussi sensible entre la forme d'une pp^{on} subordonnée à un simple jugement de l'esprit, et celle d'une pp^{on} subord. à un jugement hypothet. ou dubit., si le langage suit des règles fixes, nous devons espérer trouver la raison de cette différence.

Comparaison de 2 ppons — affirmative — hypothétique —

l'une affirme positiv. pour le présent — l'autre, hypothétiqt pour l'avenir

---

Comparons dans ce but ces deux phrases : « Je crois que le temps est beau », — « Je doute que le temps soit beau. » Dans la 1re se trouve exprimé un jugement ppnel dit, un jugement positif, une affirmation directe. Dans la 2e, il y a bien aussi un jugement, mais un jugt dubitatif ; il y a bien affirmation, mais c'est l'affirmation du doute, de qq. chose qui peut exister ou non. La 1re phrase se résout dans celle-ci : « j'affirme cette opinion : le temps est beau », La 2e, au contraire, se résout en cette autre : « j'affirme ce doute : le temps est-il beau ? » Dans la 1re la forme de la ppon ppale « je crois » où l'affirmation directe du fait que l'on veut faire connaître, entraîne à l'indic., c.à.d. au mode du jugement ppnl dit, la ppon subordonnée : que le temps est beau. Cette ppon que joint à la ppale la copule (que) partage avec celle-ci le caractère d'affirmation ; comme elle, elle affirme positivement. La 2e phrase impliquant l'incertitude de l'esprit sur le fait qu'il s'agit de connaître, laisse la ppon secondaire dans un état d'indécision nécessité par le doute. La ppon secondaire dans ce cas n'affirme pas que le temps soit beau, parce c'est précisément cette affirmation positive qui est l'objet du doute de l'esprit. L'esprit ne sachant pas si le temps est beau, rend en qq sorte à l'avenir la vérification du fait sur lequel porte son doute. Par cette ppon : « je doute que le temps soit beau », il dit en qq. sorte implicitement : « J'ai un doute ; et ce doute je l'affirme, savoir : le temps est-il beau ? Lorsque je vérifierai ce fait,

à l'égard du q. j'affirme un doute, peut-être trouverai-je que le temps n'est pas beau » cette analyse met à nu de la manière la plus claire l'idée du futur contenue dans la ppon subjonctive « que le temps soit beau ». Mais il faut nous hâter de le dire, cette idée n'y est contenue que parce qu'elle lui est donnée par la ppon ppale « je doute », laquelle ppon implique l'idée du futur, parce que le doute ne porte que sur une chose que l'on ne sait pas encore positivement, et dont la connaissance, s'il est possible de l'acquérir, ne doit être obtenue que dans un temps postérieur au moment de la parole

---

La notion de futur a nécessité après les ppons hypothet. le mode que nécessite le futur, qd il s'agit d'une faculté autre que la raison.

Or la notion du futur apparaissant toujours dans chacune des ppons subjonctives examinées jusqu'ici, qq. soit la ppon ppale à laquelle elle est subordonnée, de telle sorte que ns en avons fait un caractère du subjonctif français ; et d'autre part les ppons dubit. & hypothet. qui sont en ce moment l'objet de notre attention, contenant toujours plus ou moins en elles l'idée du futur, nous devons reconnaître q. notre langue a été fidèle à la loi suprême de l'analogie, en adoptant le subj. pour les ppons subordonnées à des ppons ppales hypothétiques ou dubitatives. Arrêtés que nous sommes là où l'explication philosophique de ce fait prouve la langue française dans une autre grande extension (car les autres langues l'ont aussi, mais plus ou moins) nous pouvons tirer de la comparaison de ces 2 ppons « je crois que le temps est beau, je doute que le temps soit beau » de nouvelles conséquences sur la théorie du subjonctif.

Quand la pp.on pp.ale n'est plus affirmative directement, le verbe de la pp.on second. est au subj.

Ce qu'il y a de changé dans la 2.e pp.on : il est rare que le temps soit beau ; c'est qu'au jugement est venu s'adjoindre le doute, pour mieux dire, c'est le jugement est dubitatif, il en est de même dans la pp.on hypoth. « je suppose que le temps soit beau ». Or ce changement consiste à ôter au jugement sa forme positive, pour lui en donner une hypothet. ou dubitative, de sorte que si nous voulions exprimer d'une manière g.ale la loi qui peut résulter de la compar. des 2 ex. cités, il faudrait dire : « Quand le jugement exprimé par la pp.on pp.ale est dubitatif ou hypothet. c.à.d. lorsqu'il cesse d'être une affirmation directe, un jugement pur et positif, le verbe de la pp.on second. doit se mettre au subjonctif »

De même q.d la pp.on pp.ale est négative ou interrogative.

Maintenant si cette loi est bien le résultat des faits précédemment analysés, si elle peut être considérée comme un des éléments de la théorie du subj. elle devra nous rendre compte des faits q. subj. que nous présentent les 2 phrases suivantes, dont chacune nous voyons un jugement de l'esprit proprement dit, suivi d'une pp.on secondaire, avec le mode subj. « je ne pense pas que le temps soit beau » pensez-vous que le temps soit beau ?

La première exprime bien un acte de la faculté qu'en nous raisonne et juge, c'est bien là un jugement, avec la forme positive que lui donne

la négation, c.à.d. un jugement négatif, et de même la 2e exprime bien aussi un jugement de l'esprit, avec la forme particulière de l'interrog., en un mot un jugement interrogatif. Mais quoiq. la négation et l'interrog. n'empêche pas q'il n'y ait dans chacune de ces phrases un jugement proprement dit de l'esprit, il n'en est pas moins vrai que ce ne sont pas là des jugements qui affirment directement et positivement la chose sur laquelle ils portent, puisque dans le 1er cas le fait même est nié, et que dans le 2e il est mis en question et présenté sous une forme interrogative

Or de ce qu'il intervient dans des jugements de cette espèce un élément nouveau, qui les modifie d'une manière particulière et les empêche d'être des jugements purement affirmatifs, sans le concours d'aucun autre élément que ceux qui sont nécessaires à l'existence même du jugement, il nous semble naturel de conclure que c'est à la seule apparition de cet élément nouveau qu'est due la présence du subj. dans la ppon secondaire.

Quelle que soit la valeur absolue de ces observations, toujours est-il qu'en français on peut les vérifier dans une infinité de phrases. Ainsi quand la ppon ppale contient un jugement positif, une énonciation purement affirmative, la ppon secondaire qui renferme le terme sur leq. porte le jugement, emprunte de la ppon ppale le caractère positif qui la distingue et comme elle, admet le verbe à l'indic. Mais sitôt que le jugement est le moins du monde modifié, qu'il cesse d'être un jugement ppmt dit, comme cette modification porte sur la ppon subordonnée qui contient le terme du jugement, cette ppon subordonnée prend le subj., mode qui en français est primitivement et fondamentalement affecté aux ppons subord.

Ainsi lorsqu'en énonçant une chose qui doit avoir

lieu dans un temps postérieur, nous énonçons par ce jugement positif : « Je crois qu'il viendra demain » viendra est un adjectif au futur, pour dire : « je crois qu'il doit venir. » Mais si l'affirmation vient à être modifiée par une négation, ns serons obligés de nous servir du prés. du subj., vu que ce mode n'a pas de futur, et nous ne pourrons nous exprimer autrement que de cette manière. « Je ne crois pas qu'il vienne demain. » Alors l'idée de futur se trouve cachée en qq. sorte sous la forme de subjonctif, auquel le langage n'a pas donné de temps particulier pour exprimer cette partie de la durée. Mais pour laisser de côté l'idée de temps et ne nous occuper que du mode, il paraît évident que le changement opéré dans la propos. subordonnée est dû à la présence de la négation dans la propos. princip. La propos. princip. perdant son caractère d'affirmation positive, le parallélisme du langage ne permet pas que la propos. subordonnée le garde davantage ; le mode de l'une devant être en rapport avec le mode de l'autre.

Exemples de Racine et Bossuet

La nature du jugement est tellement ce qui détermine le mode indicatif ou subj., que Bossuet a pu dire par ex. : « Les Grecs n'étaient pas des particuliers qui ne songeaient qu'à leurs affaires. » et parce qu'en écrivant cette phrase où un gramm. puriste voudrait songeassent il pensait à des hommes existant actuellement pour lui et ne songeant qu'à leurs affaires. ... Dans ce cas l'affirmation positive, le jugement proprement dit, doit être exprimé dans la seconde propos. et c'est pour cela que le verbe est à l'indic.

C'est par une raison contraire que Racine dit : « On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère »

Ce vers a été attaqué et défendu par plusieurs grammairiens. La meilleure raison pour le justifier est celle-ci: si l'on disait, comme semble l'exiger la grammaire: « On craint qu'il n'essuie » l'idée qui se présenterait à celui qui écoute serait que « essuie » indique que l'action exprimée doit avoir lieu dans un temps extrêmement prochain, dans un temps que l'on peut regarder comme présent. Or Racine a voulu rendre dans un temps indéfini l'action d'essuyer les larmes: il n'a pas exclu l'idée que l'acte dût être accompli dans le temps présent; mais il a voulu comprendre dans son expression et le temps actuel et le temps futur, en appuyant surtout sur l'idée du futur. Il a donc pu par une expression qu'admet très bien la gram[maire] faire dire à Andromaque: « On craint qu'il n'essuyât »

Résumé

Ainsi pour résumer ce que nous avons dit, en nous appuyant toujours sur des exemples, nous avons vu:

1° Que les actes de l'âme, quels qu'ils fussent, ceux qui partent de la sensibilité, et ceux qui ont leur principe dans la volonté, exigeaient que la propon complémentaire de la phrase qui les exprime fût au subjonctif.

2° Nous avons vu que les actes qui résultent de l'imagination exerçaient sur les propons subordonnées une influence de même nature.

3° Enfin, arrivant au jugement même, nous avons montré que tout ce qui tendait à lui ôter son caractère de jugement énonciatif et affirmatif proprement dit, exigeait également que la propon suivante fût au subjonctif.

Règle générale — (Conséquence de ce qui précède)

Donc pour donner à ces propons la forme la plus

générale : — « Les pp.ons subordonnées à des pp.ons pp.ales exprimant un acte gouv. de la faculté qui en nous sent, veut & pense, autre qu'un jugement affirmatif prop.t dit, doivent mettre leur verbe au subjonctif. »

Telle est la règle g.ale que nous pouvons déduire des exemples empruntés à la langue française, règle que nous ne donnons pas comme absolue, qq'il soit difficile de lui opposer un bon grand nombre d'objections. Nous devons en effet nous mettre en garde contre des observations trop g.ales, & q.d il ne se présenterait q'une objection, elle suffirait pour nous avertir de limiter notre principe g.al au cas d'où nous l'avons déduit.

Objection tirée du verbe espérer « forme du désir »

On pourrait ns objecter la forme que prend la pp.on secondaire avec le verbe espérer :

L'acte énoncé par ce verbe ne part certainement pas du principe intelligent ; c'est une forme, une modification du désir, modification, il est vrai, particulière & distincte, mais qui n'empêche pas pourtant l'acte dont nous parlons d'avoir son principe dans la volonté. Or cet acte ne veut pas le verbe de la pp.on secondaire au subjonctif ; on dit : « J'espère qu'il viendra » & non pas « j'espère qu'il vienne » comme on devrait dire d'après l'analogie des pp.ons de même nature : « Je désire, je souhaite qu'il vienne. » Le verbe « espérer » suit tellement l'analogie des verbes qui servent à constater un jugement prop.t dit, que, q.d l'espoir est négatif la pp.on secondaire admet le verbe au subjonctif « Je n'espère pas qu'il vienne » tout comme « Je ne crois pas qu'il vienne.

C'est là peut être la seule exception à la loi qui résulte des exemples que nous avons cités.

Réponse. L'objet du désir semble élevé à la réalité du fait d'un jugement que la chose s'accomplira.

Encore pourrait on résoudre l'objection, en considérant que dans l'acte d'espérer l'objet du désir est en qq. sorte élevé à la réalité d'un fait. l'espérance une sorte de satisfaction que la volonté se donne, et où le désir se repose; au moment où elle commence, l'action relative est en qq. sorte suspendue; il ne reste que l'acte de l'esprit qui juge que la chose désirée s'accomplira. l'espoir est tellement vif, que l'acte particulier de l'esprit disparaît en qq. sorte devant l'affirmation. De ces 3 prop.ons { Je désire qu'il vienne
J'espère qu'il viendra
Je crois qu'il viendra

La 2.e est certainement, pour l'analyse psychologique, bien plus près de la 3.e que de la 1.re

---

Le subjonctif n'exprime aucune vue spéciale de l'esprit. Ce n'est pas un mode, à proprement parler

---

Des observations que nous venons de faire résulte l'explication de la définition que nous avons donnée du subjonctif, en disant que c'était le mode des prop.ons subordonnées. Ces observations ont servi à montrer en quoi sont en effet subordonnées les prop.ons dont nous parlons. La se borne tout ce qu'on peut dire de plus certain sur la nature du mode subjonctif; et c'est dans l'examen attentif de ce fait: que le subjonctif n'appartient que dans certaines prop.ons subordonnées, que l'on peut espérer

d'en puiser la notion la plus nette et la plus précise. C'est là justement ce qui le distingue, avons-nous dit, des deux autres modes que nous avons appelés directs, par opposition au subjonctif qui est, à propt parler, un mode indirect. Or de ce fait il résulte pour le subj. un caractère remarquable et distinctif : c'est que, tandis que l'indic. exprime une vue précise de l'esprit, distincte de l'impér. et du conditionnel, tandis q. l'impér. exprime une prière, un ordre, un commandement, souvent un simple désir, on ne peut dire que le subj. exprime l'une plutôt que l'autre de ces vues de l'esprit. On peut même dire qu'il n'en exprime aucune, à propt parler, puisqu'il se rencontre indistinctement dans des propons subordonnées à des propons ppales qui renferment soit l'indic. soit l'impér. Il se trouve ainsi employé dans des phrases impératives de plusieurs espèces. « Je veux que tu viennes » par ex., où nous voyons exprimée d'une manière particulière la valeur réelle de l'impér. « viens ». De même il est encore employé dans des phrases suppositives et conditionnelles : « Je voudrais que tu vinsses ». Enfin il paraît dans les propons subordonnées à un nombre presq. infini de propons exprimant des actes de l'esprit autres que le commandement et l'hypothèse, actes pour lesq. les langues ont un nombre plus ou moins considérable de verbes spéciaux, mais non des modes distincts dans ces verbes. Aussi le subj., comme nous venons de le dire, n'exprime-t-il, à propt parler aucune vue spéciale de l'esprit (excepté toutefois dans cette sorte assez nombreuse de propons subordonnées à des propons ppales exprimant un jugement positif)

sa nature l'appelle dans les pp.ons subord, de q.q. nature qu'elles soient, à des pp.ons ppales, exprimant un jugement positif de l'esprit, desquelles elles empruntent le caractère d'affirmation positive et directe qui les distingue.

Observation g.ale sur les modes personnels.

Nous nous sommes vus obligés d'admettre une notable différence entre le subj. et les autres modes, ce qui le distingue, c'est qu'il n'exprime, à pp.t parler, aucune vue spéciale de l'esprit; c'est qu'au contraire, il est employé dans le langage, dans le cas où une pp.on est subord. à une condition particulière. Ainsi que la pp.on soit marquée du caractère nouveau de crainte, de désir, de doute, la pp.on qui viendra à sa suite sera au subj. Il en résulte que pour faire une théorie philosophique des modes, il faudrait abandonner le subj. qui est le mode de tous les autres modes; il faudrait prendre les modes pp.t dits, c.à.d. ces formes arbitraires qui indiquent une modification introduite dans le jugement de l'esprit, c.à.d. l'indicatif, l'impératif, le conditionnel.

Nous supposions 2 choses.
1.° Qu'il y a toujours modification du jugement.
2.° Qu'il y a toujours jugement dans les modes.

C'est une question que nous avons supposée résolue dans les cas précédents. Nous disions que l'élément nouveau intervenant dans les vues de l'esprit, le verbe était changé dans sa manière d'être, et qu'il y avait lieu au cas de modalité. Nous admettions donc toujours un jugement de l'esprit qui était le fonds du tiste sur lequel reviennent les modes des verbes. Si on observe les modes, on peut cependant concevoir des doutes sur ce fait. Nous allons en rendre compte.

Dans l'indic., il y a toujours un jugement de l'esprit; et ici la modalité semble être si faiblement marquée qu'elle disparaît devant l'énonciation de la vue de l'esprit. Mais si l'on oppose, je crois à je ne crois pas, on trouve que je ne crois pas est un mode. Quoiq. dans l'indic., ce que l'on appelle mode paraisse ne pas exister, et que l'énonciation du jugement paraisse seule donnée, cependant cette manière affirmative de présenter ce qui se passe dans l'esprit est un mode, et c'est d'autant plus une manière d'indiquer les vues de l'esprit, que si l'esprit produit au dehors les faits qui se passent en lui, il ne paraît pas que les faits se produisent de cette façon. Nous avons parlé de cette sorte de prosopopée que fait le langage, quand il veut formuler en propositions les jugemens de l'esprit, et quand il se sert du verbe pour donner une existence extérieure et étrangère aux deux idées de sujet et d'attribut, idées que l'esprit voit tout différemment, et aux q. l'esprit n'attache de terme que dans le besoin où il est de prononcer sur leur convenance ou leur disconvenance. L'indicatif est donc un mode, et la question de savoir si là où il y a toujours jugement de l'esprit, il y a toujours mode, est résolue pour l'indicatif.

Pour l'impératif, la question devient plus difficile; nous y trouvons le fait contraire à celui qui nous a frappés dans l'indic. Frappés de la vue de la modalité, nous avons de la peine à trouver le jugement de l'esprit. Quand on dit: « vas, viens, marche » il y a là qq. chose de si rapide, l'acte du commandement est tellement identique à la volonté même, qu'il est difficile de voir autre chose dans ces impératifs que l'émission spontanée et puissante d'un acte de la volonté. Reportons

nous à l'intérieur. Si, en possession de la pensée qui vient en nous, nous trouvons qu'elle ne fait que dire : « Va, viens, marche », faut-il en conclure qu'il n'y a pas là de jugement de l'esprit, et faut-il rayer cette propon du nombre de celles que nous avons examinées ? Il semble au contraire que si le travail de l'esprit est complètement caché dans la forme du langage, il n'y a rien là de plus difficile à expliquer que dans toute autre propon.

Ainsi qd nous disons : La terre est ronde, nous donnons un rôle au sujet de la propon qui est la terre ; nous faisons une sorte de drame de cette propon ; nous supprimons bien des termes qui si nous traduisions fidèlement ce qui se passe dans notre esprit, nous donneraient cette phrase : « Moi je trouve entre les 2 idées de terre & de rondeur un rapport de convenance. » Eh bien ! la même prosopopée existe dans cette propon : « marche » qui est la réalisation de cette série de notions « Moi je veux que toi tu fasses l'action de marcher. » Non pas que nous prétendions que ces propons aient jamais été ainsi présentées par l'esprit ; mais enfin si l'on est obligé d'admettre que l'esprit ne procède jamais que par prosopopées, modifie les termes qui sont dans l'esprit et leur donne une sorte d'existence extérieure, il faudrait aussi admettre ce fait, quand il arrive une première ou une seconde personne dans le langage.

Quand on dit Je, on donne au moi une existence extérieure. Je devient une seconde édition d'une personnalité unique qui prend se décomposer ; Je est l'expression la plus haute de la personnalité humaine, dépouillée de toutes les qualités extérieures qui entourent l'homme.

Une fois cette personnalité mise en jeu au moyen de ce mot si heureux : Je, pour la 1re personne, on l'a mise en jeu pour la 2e au moyen du mot tu. On peut donc dire que dans : Je vois, tu vois, voit, il y a une prosopopée qui n'est pas plus difficile à concevoir que celle que nous avons analysée dans cette phrase : « La terre est ronde ».

Ainsi le fait même de mettre au dehors le moi et le toi par Je et par tu, constitue un drame où la personnalité est mise en jeu. Ainsi l'impératif n'est autre chose qu'un acte de l'esprit, qui vient mettre en saillie le sujet de la propon, en y ajoutant l'idée d'ordre et de commandement ; de cette sorte que cette idée de commandt est simplement ajoutée au jugement de l'esp. ou propons indicatrices.

Si nous passons au conditionnel, nous verrons que nos remarques sur l'impératif en rendent également compte. Si l'impératif n'ajoute que l'idée de commandement au jugt, le conditionnel n'y ajoute que l'idée de conditionnalité. Il y a donc aussi jugement et modification du jugemt.

Remarquons seulement que si le verbe attributif n'existait pas, si le langage n'eût point été doué du pouvoir de l'inventer, la modalité serait encore toute intrinsèque, la prosopopée existerait à un bien moindre degré. En effet supposons que dans une langue, il n'y ait que l'idée de substantif, qu'il n'y ait que le mot mouvement, pour exprimer notre impératif marche, comment l'esprit s'y prendrait-il pour exprimer qu'il veut que celui à qui il parle fasse l'action de marcher ? Nous ne pouvons guère l'imaginer. Mais toujours est-il que l'on serait figurer

dans la phrase le mot mouvement — le pronom de la 2e personne toi ou tout au moins le nom de l'individu à qui on adresserait la parole et enfin l'affirmation que cette action doit être faite par lui. Il y aurait ainsi 3 termes dans la propon. Il n'y aurait plus cette prosopopée dont nous parlions et qui nous marquait les élémens de la propon : il y aurait analyse de ce qui est présenté synthétiquement dans le langage. Mais de là il ne suit pas que les élémens du langage n'existent plus. Enfin, reconnaissons que si, d'une part, dans « marche » impératif, l'acte de l'esprit paraît trop instantané pour que l'on puisse y retrouver les élémens dont la propon se compose ; si, d'autre part, on trouve dans la propon : « Je veux que tu marches » des élémens qui ne sont pas dans l'autre, toujours est-il que la modalité de l'impératif doit se trouver également dans l'indic. Ainsi la modalité se révèle dans cette théorie grammaticale et devient presque synonyme de prosopopée.

Ainsi nous avons remonté aux élémens universels de la propon : nous voyons que c'est le verbe qui constitue la propon, qu'il n'y a dans les propons modales rien de nouveau, si ce n'est la vue particulière de l'esprit, et qu'il n'y a dans l'essence de ce qui fait le mode, rien autre chose que ce qui est dans l'essence de toute propon c.à.d. une prosopopée, un drame complet.

13e Leçon

Modes Impersonnels

1° Infinitif

Résumé.

— En grec 2 modes impers. — Infin. et part.
— En latin 4 — Infin. sup. gér. part.
— En français 2 — Infin. et part.

1° Infinitif — 1° Infin. grec.

Mode des propons complétives, càd. considérées comme complément direct de propons ppales.

Jouant le rôle de substantif, — se déclinant avec l'article — à l'accus. il prend se passer de l'article, ex : εἶναι λέγειν.

— Remarquez que l'infin. n'est le mode des propons complétives que parce qu'en tant que substantif il peut être complément direct.

— L'infinitif (verbe) se construit avec { le présent / le futur / l'aoriste / le parfait

2° Infinitif latin

Mode spécial d'une propon complétive — plus encore qu'en grec

— Rarement employé substantivement —

Mais il sert bien de complt. à un verbe : Ex. volo scribere

— se combine avec — { le présent / le parfait / le futur (forme composée)

Comment l'accusatif se trouve-t-il employé comme sujet d'une propon où l'on rencontre l'infinitif ?

Ex : malos cives cognosci utile est reipublicae... εὖ ἀκούειν καλόν.

P.

1°. Les Grecs et les latins n'employaient cette forme d'un inf. précédé d'un acc. que lorsqu'ils voulaient donner à la propon un certain caractère de généralité. Malos cives cognosci utile est reipublicae.

— Dans ce cas l'indicatif énoncerait un fait déterminé et non un principe gal — L'infinitif mode indéterminé a dû être employé.

— 2°. Mais ce caractère de généralité eût pu être exprimé par circonlocution : Dans le cas où, ... quand, .. lorsque.... Donc ce n'est pas la seule raison de l'infinitif.

— L'infinitif porte l'empreinte du travail de l'esprit sur ces propons qu'il veut élever à un certain caractère de généralité .. Malos cives ..
= id quod affirmo, scilicet. malos cives cognosci .. Il y a ellipse (1) d'une propon entière — Rien d'étonnant donc de trouver l'infin. et l'acc. dans une propon qui n'est que le complément direct d'une autre propon sous-entendue —

---

(1) N. B. Il n'y a ellipse qu'en ce sens que le langage n'a pas traduit trait pour trait la vue de l'esprit. Dans le langage pris en lui-même il n'y a point d'ellipse ; car on ne doit en voir de réelle que là où l'on trouve supprimé ce qui ailleurs est exprimé.

Leçon

Jusqu'ici nous avons examiné les modes dont le caractère particulier est que dans la conjugaison du verbe, càd. dans l'énumération des diverses flexions augg. le verbe est soumis pour les langues

anciennes, ils se présentent avec l'indication de la personne. Aujourd'hui nous parlerons des modes auxq. manque ce caractère de la personne, des modes considérés indépendamment de ce rapport spécial nommé dans la conjug. personne, et qui pour cela même ont reçu des grammairiens la dénomination de modes impersonnels. Le nombre ainsi que le nom de ces modes varie dans les 3 langues. En grec, on compte 2 modes de cette espèce, l'infinitif et le participe ; le latin en a 4 : l'infinitif, le supin, le gérondif et le participe ; enfin on en distingue 2 en françois, comme en grec, l'infinitif et le participe. Il est vrai que certains grammairiens admettent aussi dans la langue françoise depuis peu nombreux un gérondif, ce qui fixerait à 3 le nombre de nos modes impersonnels. Nous examinerons plus tard cette opinion.

Au lieu de commencer par donner une définition de chacun de ces modes, fidèles à notre méthode, nous en constaterons d'abord l'emploi, dans les 3 langues qui sont l'objet de notre étude ; puis, de la connaissance de cet emploi, nous passerons à la recherche de leur valeur logique, pour présenter enfin une théorie aussi philosophique qu'il nous sera possible, de ces modes considérés en eux-mêmes, dans leurs rapports entre eux et avec les autres parties du discours.

Infinitif grec

1°. Infinitif grec. — L'infinitif est le mode des propons complétives

---

Commençons par l'infinitif — En grec l'infinitif est le mode des prop.ons complétives : parce que nous entendons des prop.ons subordonnées et

qui sont à l'égard de la prop.on pp.ale comme le complément direct à l'égard du verbe qui le gouverne. C'est là un des emplois les plus fréquents de l'infin. Dans ce cas la prop.on subordonnée est considérée comme le complément direct de la prop.on pp.ale. Le sujet de la prop.on subordonnée étant le complément de la prop.on pp.ale, se met au cas que l'usage de la langue assigne au complément direct, c.à.d. à l'accusatif, et l'attribut de la prop.on complétive suivant la loi de la concordance, en d'autres termes, de l'accord du substantif avec l'adjectif, par ex., se met au cas du sujet. Le verbe alors, surtout si c'est <u>être</u>, joue entre le sujet et l'attribut le simple rôle de copule. Le verbe en ce cas, et remarquons qu'il s'agit du verbe qui donne une existence extérieure au rapport vu par l'esprit, le rôle du verbe est tellement celui que nous lui assignons, savoir de simple copule, que lorsq. le sujet de la prop.on complétive est le même que celui de la prop.on pp.ale, lorsqu'il y a identité entre les deux sujets, le second peut être entièrement supprimé, et l'attribut qui le caractérise, qui joue ce rôle dans la prop.on complétive, se met alors au cas du sujet de la prop.on pp.ale, ou au cas du mot qui placé dans la prop.on pp.ale sert de sujet à la prop.on complétive ~~s~~econdaire. C'est ce qu'on appelle en grammaire <u>cas</u> <u>d'attraction</u>.

Infinitif jouant le rôle de <u>substantif</u> — se déclinant et prenant l'article.

Mais là ne se borne pas le rôle de l'infinitif. La grammaire nous le montre jouant le rôle d'un véritable substantif, et comme tel se déclinant au nominatif, datif, accusatif etc.

Dans ce nouvel emploi, l'infinitif ne change pas pour cela de forme, puisqu'en tant que verbe il ne peut se décliner comme un nom, et qu'il ne jouit pas de la pp.ale propriété du substantif. Mais l'élément déclinable se montre d'une manière visible dans l'article joint à l'infinitif. Le cas le plus ordinairement employé est l'accusatif, et alors la langue grecque ne met pas l'article. C'est lorsque l'action, l'état ou la qualité exprimés par le verbe sont considérés comme le terme d'une autre action, d'un autre état, d'une autre qualité exprimée également par le verbe, comme dans : θέλω γράφειν. Dans ce cas l'infinitif se prend pour un véritable complément direct.

Tels sont les divers emplois de l'infinitif, emplois que l'on peut résumer en disant : que l'infinitif est le mode des pp.ons complétives et qu'il y joue le rôle d'un substantif exprimant l'action, l'état ou la qualité qu'indique le verbe.

L'infinitif mode des pp.ons complétives seulement parce qu'il peut être complément direct.

Si nous comparons entre eux ces deux caractères, et que nous nous demandions en quoi ils se ressemblent et en quoi ils diffèrent, nous trouverons que l'infin. n'est le mode des pp.ons complétives que p.c.q. il peut être lui-même le complément direct d'un verbe en sa qualité de substantif, ou du moins employé comme tel, de sorte que le premier de ces caractères rentre dans le second. En d'autres termes, l'infin. paraît dans les pp.ons complétives parce que de lui-même, et comme formant à lui seul une pp.on, il peut jouer à l'égard de la pp.on complét. le même rôle que celle-ci à l'égard de la pp.on pp.ale

Et part il peut être pris comme accusatif s'il ne change pas de nature quand il se trouve placé dans une prop.on que l'on doit considérer à l'égard d'une autre comme accusative. Il résulte de là que le seul caractère qui reste des 2 que nous avons reconnus précédemment comme appartenant à l'infin., c'est qu'il est une espèce de nom verbal qui a la propriété d'être employé à tous les cas. Nous n'insisterons pas en ce moment sur une particularité de la langue grecque qui porte sur le cas auquel doit être placé le sujet de la prop.on ~~[illegible]~~ dans laquelle se trouve l'infinitif ; nous entrerons plus loin dans qq. détails sur ce point.

L'infinitif se combine avec les périodes de la durée, présent, futur, aoriste, parfait ce qui constitue sa verbalité.

Comme dernier caractère de l'infin. grec, et pour apprécier les rapports de ce mode avec le temps, nous devons ajouter qu'il se combine avec quatre périodes de la durée, qui sont le présent, le futur, l'aoriste & le parfait. Si l'infin. n'était pas comme les autres modes du verbe doué de la capacité de se combiner avec les temps, on le prendrait pour un substantif, on le confondrait facilement avec un nom, comme dans qq. ~~[illegible]~~ anciennes langues de l'Asie où l'infinitif se décline avec des cas.

2.° Inf. latin

2.° Infinitif latin

— Infinitif, mode des prop.ons complétives

Passons maintenant à l'inf. latin. Ce que

nous avons dit de l'infin. grec s'applique également à l'inf. latin. Dans ce dernier idiome, c'est le mode des pp.ons complétives, et on peut dire que c'est là son emploi le plus général. Cet emploi est même plus commun qu'en grec, puisque dans cette dernière langue un grand nombre de pp.ons complétives se joignent à la pp.n pp.ale par la particule ὅτι, qui remplit le même rôle qu'en français la conjonction que. Ce procédé ne peut pas avoir lieu en latin, parceque l'infin. est le mode spécial attribué aux pp.ons subordonnées complétives.

L'infinitif latin aussi employé comme substantif, mais plus rarement qu'en grec

---

Le second emploi de l'infinitif comme substantif exprimant l'état indiqué par le verbe est moins fréquent en latin qu'en grec, qq il ne soit pas impossible d'en trouver des exemples assez nombreux et tout très curieux, dans l'ancienne langue latine. Toutefois qq justifiable que puisse être la théorie que avancerais que l'infinitif latin, comme l'inf. grec, est souvent employé avec la valeur de substantif, cependant il faut se hâter de dire que l'usage dans ce cas est moins fréquent que dans le grec. On voit donc déjà que l'infinitif latin est moins considéré comme un nom verbal que l'inf. grec.

Néanmoins le latin ne fait pas moins usage de l'infinitif considéré comme complément d'un autre verbe, comme dans cette phrase : volo scribere. L'infinitif se trouve en latin combiné avec 2 temps de la durée, le présent et le parfait, et de plus avec une forme composée, au futur.

Comment l'accusatif employé comme sujet d'une proposition ?

Accusatif sujet d'une ppon.

Avant de passer à l'inf. français, nous devons essayer de rendre compte de l'accusatif employé comme sujet de l'infinitif dans les langues grecq. et latine. Ce fait regarde plus spécialement la grammaire des deux langues, je l'avoue; cependant comme nous ne sommes pas astreints à parler seulement de ce qu'il y a de commun aux 3 langues, objet fondamental de nos recherches; mais comme nous nous sommes proposé de rendre compte, autant que possible, des phénomènes un peu remarquables et particuliers aux langues qui font la base de nos études (nous l'avons dit plus haut dans nos prolégomènes), il semble que l'accusatif, dans le cas que nous venons d'indiquer, mérite de fixer notre attention; et nous devons essayer d'en donner la raison par les lois absolues de la gram. génle déduites de la connaissance des 3 langues.

Exemples de ppons, où le sujet de l'infinitif est à l'accusatif.

Dans le cas où l'inf. se trouve employé dans une ppon comme sujet, c.à.d., lorsque l'inf. se trouve dans une ppon que l'analyse logique peut résoudre en un sujet, les noms substantifs et adjectifs qui servent à constituer la ppon au milieu de laquelle l'infinitif est placé, se mettent en grec et en latin à l'accusatif (Voy. gram. de M. Burnouf, § 282 — et la gram. lat. de P. Royal, page ~~470~~ 335).

On peut citer comme exemples les phrases suivantes : « τὸ ἁμαρτάνειν ἀνθρώπους ὄντας οὐδὲν θαυμαστόν » — Malos irat…

cognosci utile est reipublicae — « συντομωτάτη
ὁδὸς εἰς εὐδοξίαν τὸ γενέσθαι ἀγαθόν » — « supremam
artem esse artem non apparere ».

Dans quel cas emploie-t-on ces formes ? — Pour élever
une idée à un certain degré de généralité — non pas
d'universalité absolue.

Ces faits ont paru difficiles à expliquer, et
peut-être n'en a-t-on pas donné une explication
satisfaisante. On ne sait pourquoi dans les propos
que nous avons cités, le sujet aurait été placé à
l'accusatif, quand l'analyse des langues anciennes
nous a si fréquemment conduits à assigner au sujet,
comme cas spécial, le nominatif. Il est à remarquer
que les grecs et les latins n'employaient cette forme
d'un infinitif précédé d'un accusatif, que lorsqu'ils
voulaient exprimer un principe général, absolu, dégagé
de toutes les circonstances accessoires, de tous les
rapports qui peuvent le modifier. Toutefois il
n'est pas nécessaire que le principe dont il s'agit
dans les propositions de cette espèce soit en lui-même d'une
universalité incontestable, comme les vérités mathématiques,
comme quand on dit : « Dieu est juste … » « 2 + 2 = 4.
Il suffit que le principe, ou du moins la proposition avancée
par l'esprit dans le cas donné, ait besoin d'être
élevé à un certain caractère d'universalité ou
plutôt de généralité. Ainsi dans les exemples
que nous avons cités : « malos cives cognosci, utile
est reip. » et supremam artem esse artem non apparere,
il n'y a, à vrai dire, aucun principe absolu,
aucune vérité nécessaire ; mais il y a deux faits
particuliers, circonstanciés, c.à.d. que les mauvais
citoyens soient connus, et que l'art n'apparaisse
pas … », et ces deux faits, l'esprit rend les élevés.

à la hauteur d'un principe absolu, et leur donner un caractère de généralité plus ou moins étendue.

L'Indicatif étant trop précis, il faut un mode indéfini

Or supposons un instant que nous ignorons que l'infinitif doit être employé dans ce cas, et demandons-nous quels sont les modes qu'il est [illegible] qu'il faudrait employer.

Un mode se présente : l'indicatif. C'est en effet ce mode de l'affirmation, celui qui constitue les jugements absolus, généraux, universels, comme dans cette prop.^on : « Dieu est juste » où le verbe qui marque « l'existence, la manière » est à l'indicatif. Mais si dans ce cas nous employons l'indicatif : « Mali cives cognoscuntur ... ars non apparet », nous ne posons pas un principe, nous affirmons un fait, et nous ne faisons pas du fait une vérité plus ou moins g.^ale que nous voulons faire envisager comme telle.

L'indicatif en effet pose et affirme directement ce qui est énoncé par le verbe : s'il ne donne pas la forme ou l'apparence d'un principe g.^al et absolu à ce qui n'est pas reconnu d'avance par l'esprit pour un principe ou un fait nécessaire. Remarquons qu'il ne s'agit pas d'avancer ici une prop.^on qui soit un principe en soi, une prop.^on que l'on considère comme une vérité absolue, universelle ; l'esprit énonce seulement un fait auquel il veut appliquer cette généralité ; un fait qu'il veut transformer en principe, duquel il cherche à faire une vérité, qu'il prive par conséq. du caractère de contingence, de relation qui marque tous les faits. Ce que l'esprit a spécialement en vue, c'est d'isoler ce fait des autres faits,

de l'élever à une généralité plus ou moins claire, qu'il n'a pas lui-même en tout que fait. Dans ce cas le langage présentait aux grecs et aux latins une forme particulière, la plus g^{nle} de toutes, un mode indéfini et pour cette raison appelé infinitif, qui exprime l'action, l'état ou la qualité qu'exprime le verbe, à part tout rapport, un mode indépendant de toute affirmation pour un temps, un lieu, une circonstance, distinct de toute relation avec q.q. chose qui le détermine positivement : Ce mode est employé, abstraction faite des 3 points de la durée.

2e. Raison de l'infinitif.

Telle est la raison p^{ale} de l'infin. dans les pp^{ons} que nous venons d'énoncer. Mais tout n'est pas dit pour l'explication de ce fait. Il semble qu'il ne serait pas impossible d'ôter à ces pp^{ons} leur caractère d'affirmation positive et directe, en les faisant précéder d'une circonlocution dans laquelle interviendraient plus ou moins de pp^{ons} accessoires ; par ex. « Dans le cas où l'art n'apparaît pas, c'est le comble de l'art » — si l'art n'apparaît pas, — quand l'art n'apparaît pas. On voit déjà que le besoin qu'éprouve l'esprit de donner à un fait qu'il veut faire considérer comme g^{al}, le caractère de l'universalité, n'est pas la seule cause qui exige dans ces pp^{ons} la présence de l'infin. ; puisq. ce caractère peut disparaître au moyen de certaines conjonctions qui modifieraient la phrase. Pourquoi donc se servir ici de l'infin. plutôt que de toute autre formule emportant une généralité plus ou moins haute, en privant toujours la pp^{on} du caractère de particularisation qui lui est propre comme devant faire connaître un fait particulier ?

Travail préparatoire de l'esprit représenté par l'infinitif = Malos cives cognosci = id quod affirmo, malos cives cognosci ...

C'est que l'infin. porte l'empreinte du travail preparatoire de l'esprit, sur les pp.ons qu'il veut généraliser. quand l'esprit a l'intention de l'idée, il se passe un acte de croyance, d'affirmation, de pensée sur cette idée. Les langues anciennes ne produisent pas en dehors ces actes, mais il est implicitement contenu dans leurs pp.ons infinitives : « malos cives cognosci — id quod affirmo, malos cives cognosci... » Alors le sujet qui se trouve complément de l'idée elliptique, se met naturell.t à l'accusatif.

La réponse à la question, c'est que l'infin. est le seul mode qui puisse être employé dans ce cas, parcequ'il porte encore l'empreinte du travail préparatoire que l'esprit a fait sur les pp.ons de cette espèce, auxq. il veut donner un caractere de généralité. Lorsqu'on veut énoncer ce principe : « suprema ars est artem non apparere » en d'autres termes, lorsqu'on veut faire subir à cette pp.on énonciative d'un fait, qq. changement et la dépouiller de la forme particulière sous laq. elle se présente à nous, dans l'ex. que nous venons de citer, lorsqu'on veut la convertir en maxime g.ale applicable dans un grand nombre de cas, que se passe-t-il ? Il semble que l'individu se dit : « Je pense, crois, affirme que je regarde comme un axiome que l'art ne paraissant pas, c'est le comble de l'art.

Supposons un ancien avec les procédés du langage que nous lui connaissons, dans quelle situation se trouvera placée à l'égard de son intellig. la pp.on : « Je crois que l'art ne paraissant pas, c'est le comble de l'art.. » Pour son esprit accoutumé à ces procédés de relation des pp.ons entre elles, cette pp.on qui nous paraît s'elonque et composée, sera comme une pp.on complétive ;

elle sera comme est un complément à l'égard du verbe qui le gouverne. Ainsi donc, il est probable que si cette propon qui en renferme réellement deux, vient à être représentée telle qu'elle est dans l'intellig., il y aura nécessité de connaître l'existence d'une autre propon implicitement contenue, qui est celle-ci : « Id quod affirmo, artem scilicet non apparere, summa est ars ». Or une fois connu le rôle de cette propon dans l'esprit, et la manière dont elle est envisagée par l'intellig., il n'y a plus lieu de s'étonner que le sujet de cette propon soit placé à l'acc. dans les langues anciennes. Dans le langage, il est vrai, la propon qui est un véritable sujet, ne paraît pas complétive ; elle figure pour son propre compte, puisque propon complétive implique une propon ppale et qu'il n'y en a pas ici. Cependant elle ne perd pas moins le caractère d'une propon complétive. Ce n'est pas ce caractère qui a disparu, c'est au contraire la propon ppale elle même qui a disparu, qui est non pas implicitement sous-entendue, mais implicite, contenue et renfermée dans le travail auquel se livre l'esprit pour ôter à une propon partie le caractère licite qu'elle a dans le langage, quand on dit : « Ars non apparet » ; pour ne pas être exprimée, la propon implicite contenue dans l'intell. n'en existe pas moins, et ne peut pas ~~ne pas~~ exister, par cela même que la propon complète n'énonce pas une de ces vérités absolues qui ne peuvent être mises à un autre mode qu'à l'indicatif.

Il y a donc dans cette phrase : « Artem non apparere, summa ars est », une sorte d'ellipse, l'ellipse d'une propon entière, ellipse qui cache la rapidité du langage, mais que nous trouvons dans le sujet de la propon qui joue à l'égard de la propon ppale le même rôle qu'il joue à l'égard du verbe

Maintenant que le sujet soit mis à l'acc. ou qu'un acc. soit le sujet de l'infin., cela n'a rien d'étonnant. Il faudrait même s'étonner que dans des langues aussi analogiques que le grec et le latin, on eût employé un autre cas que l'acc. L'accusatif est employé parceque l'énoncé en tête duq. il figure dans l'exemple que nous avons cité plusieurs fois, „artem non apparere .. est le complément direct d'une ppon sous-entendue. L'accusatif appelle l'infinitif, parcequ'il est le cas des complts directs; l'infin. appelle l'acc. parcequ'il est le mode des ppons complétives. Les 2 choses se touchent et se tiennent; l'une n'est pas plus que l'autre la cause de l'emploi de l'acc. et de l'infin.

La véritable cause, c'est que cette ppon est à l'égard d'une autre ppon contenue dans l'esprit, comme un complément à l'égard de son verbe. C'est là l'explication la plus vraisemblable de ces sortes de ppons, de jugements dans lesquels figurent un acc. et un infin., et si cette explication repose sur de bons faits, il semble qu'on peut la considérer comme un exemple des services que la gram. gle et l'étude des procédés généraux des langues est susceptible de rendre à l'étude de ces langues, lorsqu'on les examine sous le point de vue logique.

N. B. – Dans l'explication de cette ppon „artem non app." nous avons parlé d'une certaine ellipse qui serait : id quod affirmo .. Mais il ne faut pas croire que nous prétendions qu'il y ait jamais eu une époque où le langage procédât d'une manière aussi lente. Nous avons seulement voulu dire que c'était ainsi qu'existait l'idée

dans l'esprit, et nous nous sommes servis de ce fait pour expliquer la marche du langage. Il y a ellipse dans ce sens, que le langage n'a pas traduit trait pour trait la vue de l'esprit; mais dans le langage pris en lui-même, il n'y a aucune ellipse, et nous partageons l'opinion de ces grammairiens qui ne veulent plus voir dans des tournures particul. aux langues anciennes ces ellipses dont on a tant abusé.

Ainsi dans « doceo pueros grammaticam » nous ne sous-entendrons nullement « secundum » ou κατὰ dans des phrases grecq. analogues. Où alors il faudrait, suivant Beauzée, pour expliquer « Amo Deum » employer cette paraphrase « habeo amorem circa Deum » — longue ellipse — qui n'est pas dans Amo Deum. — Nous ne reconnaissons qu'une sorte d'ellipse, celle, par ex. qui se rencontre dans ce :

Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidèle.

Il y a vraiment ici une partie de la phrase sous-entendue : Je t'aimais qd tu étais inconstant, qu'eussé-je fait si tu eusses été fidèle ? Racine a supprimé cette construction pour donner plus de rapidité à sa phrase. Mais au contraire, dans : διδάσκω τοὺς παῖδας τὰ γράμματα, jamais on n'ajoute ni en prose ni en vers le à γράμματα, κατὰ. Il y a donc ellipse dans une phrase seulement où l'on omet des parties que l'on exprime dans le langage ordinaire.

14.e Leçon

Modes Impersonnels, (suite)
Infinitif
3.o Infinitif français

Résumé

3.o Infinitif français. Il est
— Complément direct ou indirect d'un verbe ou d'un adjectif
Ex : « Je veux lire, je suis prêt à lire, j'ai à lire »
— Sujet — Ex — Mentir est un vice

Donc l'infinitif français aussi est une espèce de nom verbal — De plus il représente le supin et le gérondif du latin

— Une foule de prop.ons complétives où le latin emploie l'acc. et l'infin. sont en français construites avec des subjonctif ou indicatifs et rattachées à la phrase pp.ale par la conj. que (en grec ὅτι)

Q.q. unes ont subsisté. Mais il faut que le sujet soit identique dans les 2 prop.ons : Je veux être vertueux.

— Résumé des observations sur l'infinitif dans les 3 langues

Infinitif français

Leçon

9° Infinitif français — Comparons l'infinitif français à celui des 2 autres langues

---

Les usages de l'infin. français nous sont encore mieux connus que ceux de l'infin. latin et grec. Toutefois il n'est pas inutile de comparer l'infin. français avec celui de ces deux langues anciennes, afin d'en apprécier plus exactement la nature véritable, en constatant ce que l'infin. français a de semblable à l'infin. latin et grec, et en quoi il en diffère.

L'usage le plus g.al de l'infin. français est de figurer comme complément direct ou indirect d'un verbe ou d'un adjectif exprimant une action, un état, avec ou sans l'intermédiaire d'une prép.on Ainsi : « Je veux lire, — j'ai à lire, je suis prêt à lire ». On le rencontre également dans des prop.ons complétives, comme : « Je veux être bref ». Enfin l'infin. français joue comme l'infin. latin et grec le rôle de sujet dans cette prop.on : « Mentir est un vice ». Il en résulte que l'inf. en français, comme en grec et en latin, est employé comme complément direct ou indirect, et même qq. fois comme sujet. En d'autres termes, pour suivre l'analogie des idées qu'on a reconnue dans l'analyse de l'infin. grec et latin, on peut dire que l'infin. français est une espèce de nom verbal, comme dans les deux langues latine et grecque.

L'Infinitif français, nom verbal, représente de plus le supin et le gérondif latin.

Ce serait se faire une fausse idée de ce mode que de s'arrêter exclusivement à ce résultat. L'infin. français est loin de correspondre d'une manière parfaitement exacte à l'infin. latin. En premier lieu l'infin. français représente un certain nombre de modes que possède la langue latine. Ce sont les gérondifs et les supins dont nous parlerons bientôt. A cette occasion, nous devons remarquer que le français se débarrasse de 2 modes qui existent à part dans la langue latine, et qu'il les réunit au mode unique de l'infin., qui est loin d'être aussi étendu dans la langue latine.

Le français diffère du latin par l'emploi de la conjonction que avec un indicatif ou un subjonctif. — Emploi habituel pour les propositions complétives — à moins que les 2 propositions n'aient un même sujet.

De plus d'ailleurs un des emplois de l'infin. français qui correspondent exactement à l'infin. latin, le rapport est loin d'être le même. Ainsi la plus grande partie des propositions complétives de la langue latine ont reçu, chez nous, grâce au génie de la langue française, une forme toute particulière. Au lieu d'être rattachée à la prop. on par la forme extérieure du nom ou de l'adjectif qui s'y trouve exprimé, c.à.d. par le cas auquel se met la propon. ple. elles forment une propn. dont le mode n'est plus l'infinitif, mais un autre mode personnel,

tel que l'indic. ou le subj., propon qui est rattachée à la propon pple au moyen de la conjonction que. Ainsi au lieu de dire, comme en latin : « Credo illum venturum esse », le français se sert du mode indicatif et dit : « Je crois qu'il viendra ». Au lieu de dire, comme en latin : « Credisne illum venturum esse ? », le français emploie le subjonctif et dit : « Croyez vous qu'il vienne ? »

Nous reconnaissons déjà ce fait qui distingue d'une manière si tranchée la syntaxe latine de la syntaxe française. C'est dans des cas de ce genre qu'a lieu l'application de la fameuse règle du que retranché, puisqu'en effet la seule distinction qui différencie la syntaxe latine et la française dans ces phrases, est l'absence dans l'une de la conj. que, qui est un élément nécess. à la réunion des propons dans l'autre.

La plus grande partie des propons complétives de la langue latine qu'il serait plus juste d'appeler propons infinitives (si le mode est toutefois assez intimement uni à la propon et lui donne un caractère propre assez reconnaissable pour que la propon doive en recevoir le nom) la plupart de ces propons, dis-je, ont disparu en français, et a pris une autre forme, grâce à l'exposant du rapport des 2 propons, l'une à l'égard de l'autre, exposant que l'on nomme la conj. que. Quelques unes cependant, en assez petit nombre, ont subsisté dans notre langue, surtout lorsqu'elles sont construites avec le verbe être ; ainsi : « Je veux être vertueux ». Mais il faut remarquer que cela n'a lieu que qd le sujet de la 2e propon est le même que celui de la 1re.

Cette différence si notable entre le français

et le latin est beaucoup moins sensible entre le français et le grec, qui déjà possède la conj. ὅτι

L'Infinitif français génér^t compl^t direct d'un verbe.

L'emploi le plus g^al de l'infinitif français est reste celui de complément direct d'un verbe, et en ce point le latin et le français s'accordent presque complètement.

Comme sujet de pp^on l'Infin. ~~est plus~~ est rarement employé ~~en~~ en français qu'en latin.

Résumé g^al de l'emploi de l'infin. français.

Résumons maintenant les observations aux q. nous nous sommes livrés à l'occasion de l'infin. dans les 3 langues qui font la base de nos recherches.

1°. L'Infin. est employé comme nom verbal dans les pp^ons qui servent de sujet à d'autres pp^ons, en grec et en latin ; beaucoup plus rarement en français. « Mentir est un vice » — « Malos cives ~~in~~ removere utile est reipublicae » — « ἀναμένειν τὸ καλὸν τοῖς πεπραχόσι πρέπει. »

2°. L'Infin., en tant que nom verbal, est employé ~~comme~~ complément direct d'un verbe très généralement en grec, en latin, en français. « Je veux lire » — « volo legere » — « ἐθέλω ἀναγιγνώσκειν »

3°. L'Infinitif est employé dans les pp^ons

complétives, très généralement en latin : « Credo Deum esse sanctum » — fréquemment en grec : « οἶδα τὸν ἑταῖρον αὐτοῦ ἀποθανεῖν » — et beaucoup plus rarement en français : « Je voudrais être sage »

Ce sont les emplois de l'infin. que nous avons vérifiés par l'~~exposition~~ des faits.

Or comme c'est de l'emploi d'une forme grammaticale qu'il est nécessaire de déduire la notion propre de cette forme, il semble que ce serait ici le lieu de chercher quel est le caractère de l'infin. Mais qq. difficultés reculent pour nous cet examen. Une observation déjà faite, c'est que l'infin. français comprend des modes différents ou reconnus comme différents dans la gram. latine.

Si donc nous commencions dès à présent à développer la théorie de l'infinitif, nous serions exposés à y introduire des élémens qui ne nous sont pas encore parfaitement connus. En effet, nous n'avons pas encore reconnu d'une manière exacte toutes les parties auxqq. correspond en latin l'infin. français, c.à.d. les gérondifs et les supins. Nous ne savons pas pourquoi l'infin. a remplacé en français ces modes de la langue d'où le nôtre dérive. Ces modes sont-ils différents de l'infin. ou n'en sont-ils que des parties ? Telles sont les questions que nous devons examiner avant d'exposer la théorie philosophique de l'infin.

Une autre observation non moins importante, c'est que l'infin. franç. dérivant de l'inf. latin et gardant des marques très reconnaissables de son origine, ne semble pas le même dans les deux langues, quoiqu. la forme soit fondamentalement la même. C'est qu'il y a une modification dans

son emploi, et par conséq. dans l'application de la forme.

La grammaire historique doit donc venir ici au secours de la gramm. g.ale pour nous mettre en état de bien déterminer les idées que l'on a comprises sous cette forme, dans les diverses phases de son développement. Sans cette précaution on s'exposerait à faire une théorie pour une forme qui pourrait bien ne pas comprendre à un certain degré de son existence la totalité des idées qu'elle aurait embrassées à son origine. Si, par ex., la forme de l'infin. français, tout en restant semblable à celle de l'infin. latin, avait perdu, en q.q. sorte, le souvenir de son origine, la théorie qui continuerait à chercher dans l'infin. franc. tout ce qui est dans l'infin. latin, pourrait être justement critiquée. Nous faisons cet observation pour nous mettre en garde contre les inductions précipitées que l'on pourrait tirer de l'examen de l'emploi de l'infin. que nous avons fait, dans les 3 langues. Avant donc de commencer la théorie philosophique de l'infin. il nous faut examiner tous les élémens dont il se compose, le gérondif et le supin, si tant est qu'ils en fassent partie; et de plus, essayer, à l'aide de la gramm. comparée, de faire l'histoire de la forme qu'il revêt dans les langues qui font la base de notre étude.

15.e Leçon

Gérondif — Supin

Résumé

I.e Gérondif
— avec 3 formes il a 6 cas — nominatif, génitif, datif, accusatif, ablatif.
— Il s'emploie comme complément d'un verbe ou un adjectif.
— Exprime qq. fois la nécessité d'une action à faire, d'où appelé *gérondif*, de gerundus = gerendus. Caractère accidentel
— Nom déclinable *verbal*. car il conserve l'action du verbe sur son régime — Ex. *Romam causa videndi* (Virg.)
— Qq.efois substantif pur — Ex: *librorum legendi potestas*.
= le temps de la lecture de l'histoire.
— Tantôt employé avec signif. active — tantôt passive.

II Supin.
— 2 cas pour la forme {lusum / amatu} — 4 cas pour la valeur.
— nom.
— nom verbal — car il gouverne son régime au même cas que le verbe.
— actif — en *um*. — passif — en *u*.
— s'emploie avec *iri* au sens d'un futur.

III Le Gérondif et le supin se remplacent:
En grec, par l'infin. décliné au moyen de l'article.
En françois, par l'infin. avec ou sans prép.on
Donc dans ces 2 langues, l'infin. représente 3 modes du latin.

L'élément déclinable qui n'existe plus en grec que dans l'article a disparu complètement dans l'infin. français qui n'est plus nom verbal, mais mode du verbe.

IV. Origine et forme primitive du supin. — Le supin latin n'est qu'un infin. sanskrit, dont le caractère est la terminaison tum (le t tombant). — L'infin. en des langues germaniques vient de même de l'infin. ten du persan (en grec ειν, εν). — Identité des terminaisons tum et ten.

Leçon.

Nous examinerons les formes grammaticales appelées en latin Gérondif et Supin ; et nous en constaterons l'emploi. Nous suivrons l'ordre que nous présente la conjugaison latine : 1° gérondif — 2° supin.

1° Gérondif

1° Gérondif — forme identique à celle du participe neutre passif : il se décline au nominatif, au génitif, au datif et accusatif — s'emploie comme complément de verbe et d'adjectif.

La forme de ce mode est identique à celle du participe neutre passif. Il se décline ordinairement à l'accusatif, au génitif, datif, et même au nominatif, cas admis par les grammairiens, dont nous démontrerons l'existence par qq. exemples. Ainsi nous avons pour forme du gérondif

ad legendum, pour lire, à lire
legendi, de lire
legendo, de lire, en lisant

Ce mode, quant à la forme extérieure, dérive comme on le voit, directement du verbe. (Dans la syntaxe, il est employé comme complément soit du verbe, soit de l'adjectif, et nous avons déjà remarqué que la même chose avait lieu pour l'infin. latin et français, et pour le grec, quand il est précédé d'un article.

Caractère propre. — sa déclin. — Exemples de les 4 cas.

Avant de passer outre, nous devons constater d'une manière précise le caractère propre de ce mode, c.à.d. la capacité qu'il a d'être décliné. La liste des 4 cas reconnus par tous les grammairiens n'en donne point une idée tout-à-fait complète. En décrivant ces termes, les 4 formes que nous connaissons ont un usage beaucoup plus étendu que celui aux. elles paraissent rigoureusement astreintes. Ainsi le gérondif avec la désinence « dum », c.à.d. avec cette désinence qui est considérée comme l'exposant de l'acc., est fréquemment employé dans le sens du nominatif. par ex.

« dicendum est
« legendum est libros
« canes pravos et aves habendum (Varron)
« Utendum est aetate. (Ovide)

Cette même terminaison est employée aussi pour l'accusatif, et c'est le cas le plus généralement admis.

« venit ad legendum.
« Nunc ades ad imperandum (prêto commande) vel parendum potius (Cicéron)
« Cum ipse ad imperandum vocaretur (Sall. Jug.)

La désinence di s'emploie pour le genitif. Ex.
« Causa videndi Romam (Virg.)
« tempus legendi

« Antonio facultas detur agros suis latronibus condonandi » (Cic.)

« Volebis tandem Stoicos nostros Epicureis irridendi sui facultatem dedisse » (Comp. P. Royal 456)

La désinence do s'emploie pour le datif.

Ex : « dicendo apta »

et pour l'ablatif

« dicendo consequi »
« Explere corda tuendo »
« Veritque videndo femina »

Le gérondif est donc un nom verbal déclinable

De ces exemples il résulte nécessᵗ que le gérondif avec ses formes variables est considéré par la langue latine comme un nom verbal déclinable.

Il ajoute q.q. fois au verbe l'idée d'obligation — caractère accidentel, et non très fréquent.

Sans nous occuper ici de ce que ce mode présente de ressemblance ou de différence avec l'infinitif, que les remarques précédemment faites nous ont conduits à considérer comme un nom verbal, nous devons dire que le gérondif ajoute q.q. fois à la signification propre du verbe, une idée de devoir ou de nécessité tout à fait étrangère à la notion de l'infin. Cette observation s'applique surtout au gérondif employé au nominatif. Il exprime alors, suivant la définition de P. Royal (p. 454) la nécessité d'une action à faire, comme dans : « pugnandum est »

Et c'est vraisemblablement à ce caractère qu'il a dû le nom de gérondif, c.à.d. mode exprimant la nécessité que l'action, l'état ou la qualité exprimée par le verbe, soit faite ou existe. Mais nous ne serons pas nous méprendre sur le caractère de nécessité que présente le gérondif, au nominatif surtout, et qq fois aussi à d'autres cas. Le caractère est loin d'être fondamental dans ce mode ; il doit plutôt y être considéré comme accidentel, ou plutôt il n'est pas impossible d'en constater l'origine d'une manière satisfaisante. Le caractère qui subsiste dans le gérondif, et conséquemment qui doit en constituer la nature, c'est d'un côté la <u>déclinabilité</u>, de l'autre, la valeur verbale qui est conservée à ce mode, la valeur qui se manifeste dans le pouvoir qu'il a d'agir sur le régime, comme le ferait un verbe. Ainsi : « <u>causa videndi Romam</u> »

<u>La déclinabilité</u> du gérondif a été suffisamment prouvée plus haut — Le gérondif est un nom verbal ; il se décline, il agit sur un complément mais il est qq fois tellement substantif que l'on met son complément au génitif.

Sa valeur verbale ressort également d'un certain nombre de pp.ons précédentes. il existe cependant en latin qq phrases qui la mettent plus nettement au jour, et qu'en conséquence il ne faut pas omettre.

On dit ainsi :

« legendum est libros...
« Tempus legendi libros...
« In legendo libros...
« Ad legendum libros

De tous ces exemples, il résulte que le gérondif, en cela semblable à l'infin., conserve la valeur verbale,

c.à.d. l'action d'un verbe sur son complément. D'autre part, la langue latine présente un grand nombre d'exemples, certainement plus rares, mais justifiés par l'autorité des bons écrivains, lesquels ne s'expliquent plus par la capacité verbale du gérondif, mais par la valeur substantive qu'il tient de son emploi comme substantif. Cet emploi comme substantif, nous est manifesté par la variation des cas; mais cette variation des cas elle-même n'est qu'un signe, ou une conséquence de la nature du substantif qui paraît de la manière la plus claire dans les cas semblables au suivant:

« librorum legendi potestas »

On voit dans cet exemple, et dans plusieurs autres déjà cités, le gérondif jouer véritablement le rôle de substantif, et ce rôle est manifesté par la manière même dont ce mode agit sur son complément. Le complément d'un substantif, comme nous le savons et le verrons avec plus de détail, est placé au génitif, et le gérondif employé comme substantif exige bien ce même cas. La nature de substantif que possède ce mode dans les exemples semblables à celui que nous venons de citer, paraît tellement dominante que dans tous ces cas il serait possible de substituer au gérondif un véritable substantif. (cons. l. Roy. p. 454-455)

Il se prend dans le sens tantôt actif, tantôt passif.

Un 3e caractère du gérondif, lequel n'est qu'une conséquence de l'un de ceux que nous venons d'examiner, c'est que ce mode est employé tantôt avec la signification active, tantôt avec la signif.

passive. On pourrait en citer un grand nombre d'exemples. C'est ainsi

qu'il est actif dans :

« quis talia fando — temperet à lacrymis ?

et il est évidemment passif dans :

« fando aliquid si forte tuas pervenit ad aures...

De même encore passif dans :

« Vritque videndo — foemina (Virg.)

« annulus in digito subter tenuatur habendo

(P. Royal. p. 458)

D'où peut venir cette double capacité qu'a le gérondif d'être employé tantôt comme actif, tantôt comme passif ? De ce qu'il garde dans ces exemples la valeur propre d'un verbe, quoiq. ce qui distingue dans le reste la signif. active de la signif. passive, ne paraisse pas extérieurement dans la forme même du gérondif.

Le gérondif est donc un véritable nom verbal

Nous voyons donc que suivant le point de vue dans leq. on se place pour envisager le gérondif, on lui trouve la double valeur, tantôt d'un verbe, tantôt d'un substantif, ou, en d'autres termes, d'un nom verbal. Comme verbe, il prend son complément au cas qu'exigerait le verbe lui-même, s'il était employé à tout autre mode ; et de plus, il est tantôt actif tantôt passif ; comme substantif il prend des cas au nombre de 3, quant à la forme, et de 5, quant à la valeur. En outre il gouverne son complément au même cas que un vérit. substantif. Tel nous paraît être le résumé des caractères du gérondif déduits des exemples que nous présente la langue latine

---

II Supin. — 2 formes de supin — s'emploie ordinairement après un verbe ou un adjectif. Supin.

Le supin a 2 formes en latin, dont l'une a pour désinence « um », et l'autre « u ». L'usage le plus ordinaire nous montre le supin employé ou après un verbe ou après un adjectif. — Après un verbe, surtout quand il exprime mouvement, on emploie le supin en « um », et après un adjectif la forme en « u ».

« Eo lusum ».
« mirabile visu ».

C'est une sorte de nom verbal qui représente 4 cas avec 2 formes.

Là ne se borne pas l'emploi de ce mode impersonnel : la langue latine le considère comme une sorte de nom verbal, usité à un plus grand nombre de cas qu'il n'a de formes. On le voit employé dans la langue latine, au nominatif, accusatif, datif et ablatif.

Ainsi pour le nominatif :

« amatum est »
« perditum erat »

Accusatif :

« amatum esse »
« Eo lusum ».

Datif : « Horrendum auditu (pour tui)
« Ista lepida sunt memoratu (q.q. lisent memoratui)

ablatif :

« Dictu opus est (Ter.)

(Cours. P. Royal. p. 458 et suiv.)

Donc le supin est substantif et verbe —
um, actif — u passif en g.al

Ces exemples démontrent l'emploi du supin, comme substantif; emploi extérieurement marqué par les désinences um, et u. — Mais de même que nous avons reconnu dans les gérondifs une nature verbale, marquée par le régime qui les suit et par la faculté qu'ils ont d'être employés tantôt avec le sens actif, tantôt avec le sens passif, nous pouvons constater aussi dans les supins une nature verbale, indiquée par les mêmes caractères. En effet, le supin en tant que verbe, gouverne son complément au même cas que le verbe auquel il appartient:

« me ultro accusatum advenit (Ter.)

« sciscitatum oracula Phœbi mittimus.

« Graiis servitum matribus ibo »

Quant à l'activité et à la passivité de ce mode, elles sont marquées par les désinences um et u — On peut dire que la désin. um est presque exclusivement affectée à l'actif, et la désin. u au passif — (Conf. P. Royal, p. 459 et suiv).

— Cependant il ne faut pas prendre cette observation dans un sens absolu. Il arrive q.q. fois que le supin terminé en um est employé au passif; ainsi:

« Mulier quae ante diem quartum usurpatum isset, (Aul. Gel.) — c.à.d. ad usurpatum, ad usurpari, pour usurpata fuisset.

De même on trouve des exemples de supins en u avec le sens actif; comme:

« forenses uvae celeres proventu (Plaute)

Ire joint au supin pour exprimer le futur

Pour terminer ce que n(ou)s avons à dire du supin, nous ne devons pas omettre l'emploi de ce mode avec l'infin. « ire » ou « iri ». Il en résulte des locutions assez fréquentes dans la langue latine et dont q.q.s impliquent une signif. de futur. Il semble que toutes peuvent s'expliquer par l'union d'un infin. du verbe ire, tant à l'actif qu'au passif, avec un supin « amatum iri ». D'un côté l'emploi du supin avec un verbe de mouvement n'a rien que de très analogique en latin, et de l'autre le verbe « ire » perd une partie de sa signif. propre et directe, pour exprimer simplement une idée g.ale de mouvement, laquelle est toujours plus ou moins explicitement marquée dans les pp.ons où l'on remarque ce tour.

N. Le futur exprime toujours une idée de mouvement. et cela est si vrai que dans certaines langues, le verbe : « aller » joint à l'infinitif d'un autre verbe, représente une action qui doit se faire, de même qu'en français : j'irais lire.

En résumé, suivant la manière dont on envisage le supin, on le considère comme un nom verbal ou comme un verbe. Comme nom verbal, il se décline, simplement tout la forme de deux cas, mais avec terminaison de 4. ; comme verbe, il s'emploie dans un sens actif ou dans un sens passif, et veut pour complément un même cas que le verbe auquel il appartient.

IIIe. Comment le grec et le français suppléent à l'absence de ces formes.

Le Supin, le gérondif et l'infinitif ne sont pas tellement distincts qu'ils ne s'emploient 99. fois l'un pour l'autre.

Maintenant que nous connaissons l'emploi de ces formes dans la langue latine, et que nous voyons à quel usage elles sont spécialement affectées, il n'est pas inutile de nous reporter au grec et au français qui ne les possèdent pas, afin de voir par quel moyen ces deux langues peuvent y suppléer. — Auparavant nous devons remarquer que, même en latin, malgré l'usage de la langue qui avait affecté chacune de ces formes à l'expression d'une manière particulière, cependant les destinations n'en étaient pas si rigoureusement fixées, qu'elles ne fussent fréquemment employées l'une pour l'autre dans les bons auteurs. Ainsi on dit également :

« auditu } jucunda
« audiendo }

L'infinitif même pouvait remplacer le supin et le gérondif. car on trouve aussi : audire jucunda. Cet emploi de l'infinitif nous conduit naturellement aux langues grecque et française, qui remplacent par ce mode le supin et le gérondif, qu'elles ne possèdent pas.

Le supin se remplace en grec par l'infinitif avec l'article, et en français par l'infinitif seul. De même pour le gérondif. Ainsi l'infinitif seul de ces langues représente 3 modes du latin. — De plus il est à remarquer que la déclinabilité si marquée en latin, au supin et au gérondif, ne l'est plus en grec que dans l'article, et ne l'est plus du tout en français.

G =

En grec, le supin disparaît avec les cas correspondants de l'infin. décliné avec l'article. En français, il disparaît directement dans l'infinitif, précédé ou non, suivant le cas du supin qu'il représente, d'une prépon, comme

« Je vais entendre »
« agréable à entendre »

De même le gérondif n'est en grec que l'infinitif décliné au moyen de l'article ; en français il est remplacé par l'infin. précédé d'une prépon, et qq. fois, mais rarement, par le participe présent, précédé du mot « en » « En lisant ».

Il résulte de là que l'infin. seul représente en français 3 modes de la langue latine, le supin, le gérondif et l'infinitif ; formes que l'usage de cette langue nous montre déjà employées fréquemment l'une pour l'autre. De ce fait, il résulte encore une conséquence importante ; c'est que plus nous nous éloignons du système de la langue latine, plus la déclinabilité de ces formes disparaît. Déjà en langue grecque beaucoup plus analytique à beaucoup d'égards que le latin, l'élément du substantif disparaît dans la forme de l'infinitif, et ne s'est plus conservé que dans l'article. En français il ne reste plus aucun signe de déclinabilité, c.à.d. que l'infin. n'est plus à proprement parler, un nom verbal, mais un mode du verbe, dans lequel on ne peut reconnaître que très rarement la valeur du substantif. — En latin, au contraire, l'élément déclinable se montre clairement, non pas, il est vrai, dans l'infinitif, mais dans le gérondif et le supin. Dans le gérondif, il est très facile à reconnaître dans les 3 cas d'un participe en dus ; dans le supin, il l'est également : ce sont les 3 cas d'un nom en « us », comme « manus » ; c'est que les grammairiens ont rattaché, à tort sans doute, au participe « lectus », comme ils avaient rattaché le gérondif « legendum, legendo, legendi » au participe du futur « legendus ».

IV. Origine et forme primitive du supin.

D'où vient cette forme qui semble se confondre avec l'infinitif, dont la langue française ne présente point de trace, non plus que la grecque, et qu'il est impossible de remplacer, avec l'infin. ? Interrogeons la grammaire historique ou comparative.

Rappelons d'abord que le supin, tant en « um » qu'en « u », est une forme que les grammairiens considèrent comme appartenant à l'ancien état de la langue latine, et qui peut être employée dans les bons auteurs et à toutes les époques, prend condition de plus en plus à l'infinitif. Maintenant si nous faisons attention à un fait que nous avons déjà pu observer, savoir que la langue latine a conservé plus souvent que la grecque les marques de son ancienneté, les caractères de sa forme première, et qu'à ce titre elle offre plus de traits de ressemblance avec les anciens idiomes, soit Européens, soit Asiatiques, auxq. elle appartient, nous ne serons pas étonnés de rencontrer dans un des plus anciens idiomes de l'Asie une désinence « tum » qui caractérise l'infin. Ainsi du radical i aller, on aura « itum », à l'infin. Or les lois de la dérivation établies par les grammairiens Orientaux et vérifiées par les philologues modernes, font voir que « itum » est l'acc. d'un nom substantif, dérivé directement du radical i, de sorte que pour les Indiens l'infin. est l'acc. d'un nom verbal. Matériellement et logiquement l'identité de l'infinitif Sanskrit avec le supin latin est donc complètement démontrée, puisque le supin latin itum est un acc. comme l'infin. Sanskrit, et que les deux formes sont les mêmes. Il est vrai que la désinence « tum » ne subsiste pas toujours en latin ; le t disparaît fréquemment, et on ne peut plus rencontrer que la désinence « um ».

comme signe caractéristique de ce mode. Mais ces changements s'expliquent par le laps de temps, par la nécessité qu'éprouve le langage d'adoucir les combinaisons de consonnes. Ils ne sont pas assez nombreux pour empêcher de reconnaître que la véritable désinence du supin latin n'ait dû être « tum » dans l'ancien langage. Nous voyons donc que le supin doit être considéré comme un ancien infinitif resté tel qu'il était à l'état primitif de la langue, et ayant son origine loin de l'Italie.

Quant à l'infinitif « re » qui par l'usage de la langue latine paraît avoir été insensiblement appelé à remplacer le supin en « tum », il ne semble pas facile d'en donner une explication aussi positive.

Au parfait de l'infin. « amavisse » il ne paraît pas impossible de reconnaître la forme esse jointe au radical du verbe. —

Dans « amare », en grec la désinence « ein » a aussi pour forme poétique « er » et dorienne « ar », et on peut rapprocher cette désinence de celles que nous offrent les langues de la famille germanique. Dans la plus ancienne de ces langues, la désinence de l'infin. est « an ». Dans les dialectes postérieurs dérivés de cette langue, cette désinence est devenue « en », comme cela a lieu dans les dialectes grecs plus cultivés que le dorien. — Dans la langue persane, la désinence de l'infin. est « ten » ou « den » qui le plus souvent par le retranchement de la consonne, devient « en ». De sorte que si l'on compare ensemble les désinences ar et er des grecs, les désinences germaniques an et en, les désinences persanes ten, den, et en, on trouvera que les dialectes germaniques semblent avoir modifié la désinence persane, comme le latin avait modifié le Sanskrit « tum ».

Comparez aussi le ten persan et le tum Sanskrit.

Si maintenant nous comparons la désinence ten avec le Sanskrit tum, n'est-il pas possible de supposer que ces désinences peuvent avoir eu entre elles, dans l'origine, une plus grande analogie qu'aujourd'hui? Pour nous, il nous semble que ces formes sont à peu près identiques. Et quand on songe à la longue séparation des idiomes que nous comparons, aux destinées diverses des peuples qui les parlent, à la durée de leur existence séparée, aux mille et une causes de dégradation qui ont dû agir sur eux, on doit plutôt s'étonner que des traits aussi nombreux de ressemblance subsistent encore dans des langues depuis si longtemps isolées les unes des autres.

Quant aux dialectes slaves qui appartiennent également à cette grande famille de langues, ils ne nous sont pas assez familiers pour que nous puissions en comparer les formes à celles des idiomes précédents. Cependant nous devons mentionner la forme spéciale de l'infinitif slave, qui est en ti (TИ) et remarquer qu'elle conserve encore la lettre T qui paraît avoir été principalement le signe caractéristique de l'infin. dans les langues asiatiques.

(Cons. Excurs. ad. N. 15.)

Excursus pour la 15e leçon

Du Supin

Les modifications que subissent les lettres dans la composition des mots, dans la jonction du radical à la terminaison, sont soumises partout à des

règles uniformes. Une de ces modifications assez remarquable est celle qui a lieu dans la formation du supin. —— Les supins se terminent ordinairement en ssum, sum, tum : excussum, lusum, laudatum. Quand il y a une s dans la terminaison du supin, il arrive presque toujours que cette s ne doit point être regardée comme partie intégrante de la désinence ou du radical. Mais quand on considère les mots dans leurs rapports avec les suffixes qui les caractérisent et que de cette considération et de l'aspect des suffixes particuliers qui marquent les divers emplois du verbe et de l'adjectif on s'élève à la notion du radical unique, on trouve qu'il faut admettre certaines consonnes comme élément de ce radical. Ainsi en examinant les différens mots où se trouve renfermée l'idée de jeu, ludo, ludere, lusi, lusum, (baladin) ou ludius, lusor, on reconnoit que le véritable radical est lud. C'est celui qui persiste le plus longtemps dans le verbe et le substantif.

Quand on connoit ainsi le radical, qu'on l'a vu, en passant par les différentes parties du discours prendre différentes formes, et divers caractères, en un mot, quand on a vu le radical de passif qu'il était, mais non agissant, devenir actif, faire les substantifs et les adjectifs, on reconnoit que les modifications qui ont lieu dans les lettres, s'opèrent ou sur les dernières consonnes du radical, ou sur la 1re du suffixe, ou sur l'une et l'autre à la fois. —— Ainsi donc examiner dans un mot tout ce qui tend à modifier le radical, soit par l'effet de l'action de la lettre du radical sur celle du suffixe, ou de la lettre du suffixe sur celle du radical, ou de l'une et l'autre à la fois, tel est le principe auquel on n'a pas fait assez attention pour obtenir l'étymologie des mots. Nous allons l'appliquer au supin latin afin d'y reconnoître quel est le suffixe primitif du supin. Toutefois le principe dont nous parlons trouve plus souvent

son application en latin qu'en grec, où les radicaux sont bien plus rarement terminés par une consonne.

Examinons <u>ludo</u>, <u>lusum</u>. — Dans <u>lusum</u> il y a lieu de croire que le suffixe n'est pas ~~primitivement~~ en <u>um</u>. — Car dans <u>um</u> il n'y a rien qui nécessite le changement du radical <u>lud</u> en <u>lus</u>. — Nous trouvons, par ex., le substantif <u>ludus</u>, dans lequel le suffixe étant réellement <u>us</u>, n'a rien changé au radical <u>lud</u>. — Si donc dans <u>lusum</u> ~~le suffixe~~ était <u>um</u>, pourquoi ne dirait-on pas <u>ludum</u>? Ici la lettre <u>s</u> est évidemment une sorte de compromis entre la dernière consonne du radical et une quelconque du suffixe. Il doit y avoir eu là une lettre qui s'est assimilée, et qui a disparu.

Pour nous rendre compte de ce fait si bien dissimulé dans le mot <u>lusum</u>, nous pouvons le comparer à d'autres faits analogues.

Ainsi, par ex.: prenons le supin en <u>itum</u>: dans <u>itum</u> le <u>t</u> n'est point une lettre appartenant au radical. L'histoire de la lettre <u>i</u> dans le verbe en <u>ire</u> nous est bien connue. Si le <u>t</u> n'appartient pas au radical de la lettre <u>i</u>, il doit appartenir à la désinence. — Admettons que la désin. soit <u>tum</u> au supin, et formons, d'après cette supposition (qui n'en est pas une) le supin de <u>ludo</u>: nous aurons <u>lud-tum</u>.

Mais le latin ne paraît point avoir supporté cette alliance de consonnes <u>dt</u>; il y a eu alors présence d'une sifflante, soit qu'elle ait remplacé le <u>d</u> du radical (<u>lustum</u>) soit qu'elle tienne lieu du <u>t</u> du suffixe (<u>lud-sum</u>). Ensuite il y a eu assimilation (<u>lussum</u>). — Enfin on a retranché l'un des deux <u>ss</u> et on a eu <u>lusum</u>. Telle est l'histoire de l'organisme qui a été néces. pour former le supin <u>lusum</u> du verbe <u>ludere</u>.

Pour confirmer cette analyse, prenons encore le mot

lusor, celui qui fait l'action de jouer. — C'est un nom d'agent, de même que *dator* de *dare* indique celui qui fait l'action de donner. Dans *dator*, *tor* est le suffixe qui indique l'idée de donner rapportée à un sujet comme agissant. Les terminaisons *tor* et *trum* ont une grande corrélation. — Les mots dont la désinence est *trum* désignent un instrument pour faire q.q. chose; *aratrum*, instrument pour faire l'action de labourer; et *arator* celui qui se sert de l'*aratrum*. Or si le suffixe d'un nom d'agent est *tor*, nous avons dans *lusor* la même chose que dans *lusum*. L'*s* représente *t* et *d* (ludtor) qui se sont fondus dans une sifflante, et cette permutation ne doit pas nous étonner; le rapport de la dentale avec la sifflante est bien constaté, d'abord par la comparaison de *μεσος* avec *medius*, ensuite par le rapport continuel qui existe entre *d* et *z* du grec et du latin; par ex. *ῥαζω* et *rado*; car le *z* n'est autre chose qu'une sifflante, et de *z* à *s* il n'y a souvent aucune différence.

Au reste la langue latine nous offre perpétuellement des exemples de l'*s* changée en dentale, en *d*. — Ainsi *rostrum* est composé du radical *rod* (rodere) et du suffixe *trum*, qui indique le nom de l'instrument (*rodtrum*); mais les latins évitent la réunion de ces deux consonnes *dt*, parce que quand les consonnes s'unissent, elles s'attirent dans le même ordre et repoussent celles des ordres différents: ce qui fait que *rodtrum* devient *rostrum*. Nous pourrions en dire autant de *rastrum* (rad-ere — trum).

Ainsi voilà bien constaté le rapport de la sifflante et de la dentale. — Mais il faut bien remarquer que les faits ne sont pas identiques dans *lusor* et dans *rostrum*; il y a une grande différence entre *trum* et *tor*. Dans *trum* le t. est soutenu par la consonne qui le suit et l'action de l'assimilation n'a pas *prise* sur ce suffixe

aussi résistant que trum. Dans le cas, au contraire, l'assimilation a son plein effet.

De tout ce qui précède nous conclurons que le suffixe primitif du supin est tum ; c'était là le point important de notre discussion, qui devait éclairer les vues que nous avons développées sur le mode supin, particulier à la langue latine.

Il résulte aussi de ces remarques que, pour établir l'étymologie sur un terrain solide et pour reconnaître ce qui est primitif, élémentaire, et ce qui est accidentel dans les lois de la formation des mots, il faut étudier à fond l'action des lettres les unes sur les autres.

Infinitif.

De l'Infinitif.

Nous admettons que tum est la forme primitive de l'infin. latin ; que les désinences persanes ten et en (ce qui est encore en question) ne sont que des modifications du sanskrit tum ; que le αν et εν des grecs sont des désin. en rapport avec le ten et en persans. Si nous rapprochons de ces désin. celles en ten et en den des allemands, nous pourrons plus facilement expliquer la désin. tum adoptée par les latins au supin, et l'omission de cette forme dans leur infin. en re. — que la langue ait adopté ces désinences à des âges différents ou les ait rapprochées, c'est qu'à cette époque les désin. αν et εν sont devenues ar et er, par le changement facile de deux lettres n et r appartenant à un ordre de consonnes qui éprouve dans toutes les langues des modifications profondes, les nasales et les liquides, les nasales qui sont à peine des consonnes, et les liquides qui ont avec elles beaucoup de rapport, et sont comme elles des consonnes mobiles.

[library stamp]

Le rapport de la lettre n à la lettre r ressort de la comparaison des deux mots œneus et œreus. – murus et munio, – δῶρον, donum &c. De plus dans un ancien idiome de l'Asie, la langue Pehlvi, qui était parlée à la cour d'Artaxerxès, on voit changer en n tous les r dans les mots qu'elle empruntait aux peuples voisins. Ainsi Mtr (mitra) est changé en Mtn (mitna ou mitan). A ces preuves nous pouvons ajouter le rapport de la lettre n avec la liquide l, qui se confond elle-même avec la liquide r. De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que ce n'est point une prétention trop hasardée de croire que les désin. er et (ar) ne sont que le résultat d'une permutation très commune qui avait été opérée sur les désinences primitives en et an.

N. B. Il faut encore rendre compte de e final dans amare. Nous croyons pouvoir le regarder comme une voyelle ajoutée pour vocaliser le r, qui remplace le n, et certainement ce n'était point sur cet e que portait l'accentuation du mot : nous pouvons l'affirmer par la comparaison du latin avec l'Italien. En Italien, dans parlare, par ex. l'accent est si peu sur l'e final, que la plupart du temps on le retranche dans la conversation, surtout qd on joint le pronom au verbe. Or l'accent dans l'Italien est le même que dans le latin ; car l'Italien a gardé assez de marques du latin pour qu'on puisse dire qu'il en a encore l'accentuation ; car l'accentuation est le caractère qui résiste le plus à l'altération des langues. Ce fait n'est point incompréhensible. Car dans nos langues modernes, à quoi sert l'accent ? à distinguer les mots entre eux et à leur donner une existence particulière ; c'est lui qui en constitue l'unité ; qui corripit syllabas, qui presse les unes contre les autres les syllabes d'un mot, pour faire dominer

l'idée mère d'un mot. Prenez ces longs mots allemands composés de deux ou trois mots, qu'est-ce qui en fait l'unité? C'est l'accent. Et pour en revenir à ce que nous disions, l'accent doit subsister dans les modifications que subissent les langues; il résiste à l'altération, et du grec ancien au grec moderne, par exemple: dans ὄροφες, il fait subsister la lettre qu'il domine, et l'on retrouve « ρος », qui n'est qu'un débris de ὄροφες.

Concluons donc que l'Italien a le même accent que le latin, au moins dans les mots identiques; et affirmons d'après cette analogie, que dans « amare », le « e » final est une voyelle qui ne fait point partie intégrante du mot, et qui n'a d'autre destination que de vocaliser le « r » de la désinence.

16.e Leçon

Suite des Modes Impersonnels

I.° Infinitif { Infinitif / Gérondif / Supin

II.° Participe { [illegible]

Résumé

I.° Infinitif, nom verbal, exprimant, abstraction faite de toute idée accessoire, l'idée attachée à la racine verbale.

— Cette définition : Infinitif substantif abstrait, doit être limitée, restreinte.

L'infinitif, nom verbal, diffère du substantif abstrait — quand sujet d'une propos.on

1.° Dans le degré d'abstraction — avec l'infin. l'esprit songe à un sujet indéterminé, mais possible.

2.° Il peut prendre un régime —

3.° Ses aspects varient avec les voix

2.° L'infin. est ~~complément~~ d'un verbe, alors il est bien moins substantif.

Je dois lire = Je dois, je lis —

S'il est complément d'un substantif, il en joue alors le princip.al rôle & il le détermine — (en latin gérondif — en grec avec l'article)

— Donc ce qui domine dans l'infin. c'est la nature verbale — ce qui est accidentel, c'est son emploi comm substantif.

2.° Gérondif, en grec l'article avec l'infin.

Donc en grec { il a tous les temps. / il exprime la voix.

3.° Supin — paraît être un ancien infinitif et n'a point d'autre valeur.

—

II Participe

1.° Participe grec — Il est
- adjectif — s'accorde en genre, nombre, cas avec le substantif
- Verbe
  - a la des temps
    - présent
    - futur
    - aoriste
    - parfait
    - futur anter.
  - il gouverne son complement, comme le verbe lui même.

2.° De même en latin — 99 fois l'adjectif prédomine. Ex: amant virtutis

3.° De même en français — Il est
- adjectif — déclinable sans régime —
- Verbe — indéclinable, qd il a un régime —

---

formes du participe présent identiques dans les 3 langues.
- ων
- ans
- ant.

— Le participe non identique à l'adjectif — dans l'adjectif abstraction plus élevée — Il désigne l'attribut comme inhérent au sujet, comme à l'état de puissance dans le sujet.

— Le participe considère l'idée exprimée par le verbe comme à l'état d'action — comme produit de cette puissance désignée par l'adjectif. Ex: un homme menteur, un homme mentant.

Leçon

I Infinitif

Nous avons constaté les usages de l'infinitif, gérondif et supin; nous avons déterminé les rapports que ces modes présentent dans les 3 langues qui font l'objet de notre étude. Nous allons maintenant chercher la théorie philosophique de ces modes.

N° Infinitif. L'infinitif, comme nous l'avons dit, embrasse deux modes qui ne se trouvent pas en français et en grec, mais que possède le latin. Néanmoins c'est en considérant l'infinitif comme composé de plusieurs modes qui ont différé en grec et en français, que nous essaierons d'en faire la théorie.

La définition de l'infin. comme nom verbal doit-elle être admise sans restriction ? Jusqu'où la restriction doit-elle s'étendre ?

Les exemples que nous avons donnés en parlant des langues anciennes et en remontant jusqu'aux langues modernes nous ont permis de le considérer comme un nom verbal, comme un mot qui exprime, abstraction faite de toute idée accessoire, l'idée attachée à la racine verbale. C'est à ce résultat que se sont arrêtés les grammairiens philosophes. Ils ont considéré comme un fait établi que l'infin. était un nom verbal, en donnant toutefois à cette définition l'extension que nous venons d'indiquer. Ces énoncé, appuyé surtout par l'usage des langues anciennes, doit être adopté pour le plus grand nombre de cas. Mais peut-on dire d'une manière absolue que l'infinitif soit un véritable substantif, ou mieux un substantif abstrait ? Peut-on adopter sans restriction cette définition, et si elle doit être limitée, jusqu'à quel point doit-elle l'être ? Voilà les recherches que nous proposons aujourd'hui recherches d'où sortira la théorie de l'infinitif.

Il y a une différence notable entre le substantif et l'infinitif, 1° dans le degré d'abstraction. Avec l'infinitif, l'esprit songe à un sujet indéterminé mais possible. — 2° Il prend un régime ; et 3° ses différents aspects varient avec les voix.

L'infinitif, avons-nous dit, doit être employé en sa qualité de nom verbal, ou comme sujet d'une propon ou comme dépendant d'un verbe ou d'un autre mot; telles sont ces phrases : « mentir est un vice » — « j'ai horreur de mentir ». Comme sujet d'une propon, l'infin. se rapproche beaucoup du nom substantif abstrait, de sorte que l'on pourrait jusqu'à un certain point, dire au lieu de : « mentir est un vice », le mensonge est un vice ». Toutefois il y a une différence notable entre ces deux énoncés, et nous reconnaîtrons tout à l'heure que c'est dans cette différence que réside le caractère propre de l'infin. S'il est vrai de dire que dans la propon. mentir est un vice » l'action de « mentir » soit présentée dans l'infin. d'une manière indéfinie & abstraction faite de tout sujet, il est également vrai de dire que l'abstraction est plus élevée dans le subst. « mensonge » que dans l'infin. « mentir » employé substantivement. Dans le substantif, l'action est présentée absolument en elle-même, en dehors du sujet qui la produit. Dans l'infin., au contraire, l'action est présentée comme le produit d'un sujet quelconque capable de la faire, avec abstraction, indétermination du sujet, mais avec rapport possible au sujet. Le sujet est sous-entendu, car s'il était exprimé, le mode de l'action ne serait plus indéfini, il serait défini par le sujet même. Mais toujours est-il que l'action dans l'infin. est considérée comme le produit d'une force qui en est capable. Dans l'infin. le développement de l'action a lieu en qq sorte sous les yeux de l'intelligence, & l'intell. ne peut assister au Développement de cette action, sans songer à un sujet qui en soit l'auteur, en d'autres termes, sans s'impliquer à l'attention l'existence d'un sujet qui en soit l'auteur. Enfin, pour revenir à ce que nous avons déjà dit, l'action est envisagée dans l'infin. (mentir) comme sortie d'une puissance inconnue, mais à laquelle on la

rapporte ; dans le subst. mensonge, l'action est envisagée en elle-même, essentiellement et substantiellement bien loin du sujet d'où elle part, sujet auquel l'esprit ne songe point expressément, et qu'il n'admet point au nombre des données à l'aide desquelles il comprend le mot « mensonge ». Par là, on voit clairement la différence qui existe entre l'infin. employé en sa qualité de nom verbal, comme sujet d'une propon, et le nom substantif abstrait.

Si les observations précédentes sont exactes, il en résulte que l'infin. garde même dans ce cas q.q. chose de la nature verbale que n'a jamais le substantif abstrait. C'est que l'état, l'action, la qualité qui y sont exprimés se trouvent attachés par l'esprit, non pas à un sujet déterminé, mais à l'idée vague, générale d'un sujet possible, idée qui pour exclure la notion de tel ou tel sujet, laisse néanmoins subsister le rapport d'attribution à un être quelconque ; attribution que voit l'esprit dans tout verbe q.q'il soit. Or cette nature verbale que nous voyons subsister dans le cas même où l'infinitif se rapproche le plus d'un substantif, apparaît d'une manière plus claire dans les autres circonstances entre autres qd l'infin. a un régime ; ce régime est dans une tout autre situation à l'égard de l'infin. que le complément à l'égard d'un nom subst. abstrait. Ainsi on dit : « aimer la vertu » « l'amour de la vertu »
L'infin. pour troisième et dernier caractère, l'infin. prend la marque de l'actif et du passif, dont le subst. abstrait ne peut être doué. Voilà pour l'infin. considéré comme nom verbal, lorsqu'on le trouve employé comme sujet d'une propon.

L'Infinitif, complément d'un verbe semble réunir deux actions bien distinctes : — Je veux lire. — Je veux, je lirai

---

Nous avons ajouté que l'infinitif était employé

comme complément direct ou indirect d'un verbe ou
d'un nom. Mais il est bon de remarquer que qd il
est employé comme complément d'un verbe, il est bien moins
substantif que qd il sert de sujet à une pp.on Ainsi
dans: « Je veux lire » il y a 2 pp.ons réunies par la
rapidité du langage, et qui ne présentent qu'une seule idée
pour nous presque indivisible: mais les deux actions
n'en existent pas moins, et on ne peut nier que cette pp.on
« Je ~~dois~~ lire » ne réponde à « je veux, et je lirai ».
Cela est si vrai que dans certaines langues où la théorie
des formes grammaticales est peu perfectionnée, les deux actions
restent distinctes et dans leur isolement primitif. Ainsi,
par ex: dans un des nombreux dialectes de l'Amérique du Sud,
au lieu de subordonner le second verbe au premier comme
son complément, on dit, au lieu de: Je dois lire; « je
lis. Je dois ». Dans le système des idiomes européens
qd on dit: « Je dois lire », il semble que l'infin. fasse
partie intégrante du verbe. Quand, au contraire, nous
considérons un nom régi par un verbe, il semble que le
nom en est plus complètement distinct, qu'il figure
plus à part dans la pp.on. Dans le 1er cas
(vide ~~exers.~~ ad No 16) il semble que l'action du discours
porte plus spécialement sur le substantif régi.

Comme complément de substantif l'infinitif joue plus spécialement le rôle de subst.

Enfin dans ce 3e cas où l'infin. est le
complément de tout autre mot que d'un verbe, il
joue plus spécialement le rôle de substantif. Dans
le fait même de la subordination: « La honte de mentir »
voilà pourquoi l'infinitif est remplacé en latin par le
gérondif, et en grec par une forme équivalente, l'infin.
précédé de l'article, comme exprimant d'un cas quelconque
Mais outre qu'à l'égard de cette phrase: la

honte de mentir, on peut, en le comparant à cette autre : « la honte du mensonge » faire l'application du principe que nous avons posé tout à l'heure, pour la différence entre le nom abstrait substantif et l'infinitif, l'infin. garde encore ici sa nature verbale, parceque il peut se résoudre en un verbe : la crainte de tomber, ou la crainte que je tombe.

Ce qui domine dans l'infin., c'est la nature verbale : ce qui est accidentel, c'est son emploi comme substantif.

De tout ceci semble résulter que ce qui domine dans l'infin., c'est sa nature verbale, et que ce qui est accidentel, c'est son emploi comme subst. — On peut dire que l'infin. est une forme verbale qui exprime l'action, l'état ou la qualité indiqués par le verbe, en eux-mêmes, indépendamment de tout sujet déterminé. Mais de peur que cette définition ne caractérise pas assez nettement l'infinitif, et ne le distingue pas de l'adjectif, par ex., qui souvent est un nom d'action, d'état, de qualité (sapiens), il faut ajouter que l'action, l'état, la qualité, désignés par l'infinitif, y sont envisagés comme pouvant être attribués à un sujet non spécialisé, c. à d. qu'on y voit toujours contenu ce qui dans un jugement appartient en propre à l'esprit, ce qui dans toute prop.on est constitué exclusivement par l'intelligence, je veux dire le terme même du jugement ou la copule.

II° Gérondif. — Le Gérondif n'est qu'une déclinaison de l'infinitif.

Il résulte de l'emploi du Gérondif que le

latin le considère comme une déclinaison de l'infin. Le grec qui n'a pas de gérondif proprement dit, nous donne par là le moyen d'apprécier sa vraie nature. Dans cette langue on remplace le gérondif par l'infin. précédé de l'article qui marque les cas auxquels doit être employé l'infin. De là une différence importante entre le latin et le grec : c'est que, tandis qu'en latin la voix des verbes n'est pas facilement reconnaissable, elle se montre, au contraire, très nettement dans l'infin. employé pour le gérondif, et comme tel précédé de l'article ; et de plus le gérondif grec peut avoir des temps, d'autant que l'infin. (puisqu'il n'est que l'infin. légèrement modifié par l'article), valeur dont manque le gérondif latin. — Ainsi la voix et le temps peuvent être exprimés par le gérondif grec, et ne le sont pas par le gérondif latin. — Mais en même temps il résulte d'une manière certaine que le gérondif n'est que la déclinaison de l'infin., et on ne doit pas s'étonner de voir une langue aussi analytique que la nôtre le remplacer par l'infinitif précédé de prépositions.

III. Supin. — Le supin n'est autre qu'une forme ancienne de l'infin., et qui n'a pas d'autre valeur que lui.

Enfin le supin a une existence moins personnelle que le gérondif. Il n'est qu'un ancien infin., qui semble avoir disparu successivement de la langue, et qui dans le cas même où il a subsisté, ne peut avoir, logiquement parlant, d'autre valeur que celle de l'infinitif. — Les différents détails que nous avons donnés précédemment et les exemples des divers cas où il est employé, prouvent la vérité de ces deux assertions. Aussi voyons-nous le supin latin oublié en grec et en français. Le

facilité avec laquelle on peut, en tout, faire entrer ce mode dans l'infinitif est la meilleure preuve de son identité avec l'infinitif.

II Du Participe

Nous suivrons la même méthode. Après avoir examiné les diverses modifications du participe, nous les comparerons avec les autres modes impersonnels, afin de nous élever plus sûrement à la théorie de cette forme grammaticale.

En grec le participe est à la fois adjectif et verbe.

Le grec a des participes formés par l'addition d'une désinence au radical verbal. Ils s'accordent en genre, en nombre et en cas avec le substantif, c. à. d. qu'il faut les considérer comme de véritables adjectifs. — Voilà leur premier caractère; mais ces formes ont encore la nature verbale: en effet, les participes ont des temps; en grec on en compte 4, le présent, le futur, l'aoriste et le parfait, auxq. il faut joindre le part. du fut. antér., mais seulement pour le passif, dont nous parlerons plus tard. La notion de l'époque paraît tellement inhérente au participe, qu'elle y est exprimée de la manière la plus visible par la figurative du temps qui subsiste dans ce mode impersonnel (λύων, λύσας). — Ce dernier caractère rattache donc le participe au verbe. Mais il est un autre caractère qui montre d'une manière plus directe et plus complète l'analogie du participe avec le verbe. C'est que le participe

gouverne son complement comme le ferait le verbe d'où il dérive. — Ainsi en grec, suivant le point de vue sous lequel on considère le participe, on le voit verbe, parcequ'il veut son régime au cas du verbe d'où il vient; d'un autre côté, on le voit adjectif, parcequ'il s'accorde en genre, nombre et cas avec le subst. auq. il se rapporte, substantif exprimé ou sousentendu dans la prop.on

---

De même en latin il est des cas où la valeur adjective domine.

Tout cela s'applique, à peu de chose près, au latin comme au grec. — En latin comme en grec, le participe s'accorde avec un subst. exprimé ou s'entend; et en cela il est adjectif. — Comme en grec il marque le temps, présent, passé, futur, aoriste ou parfait — l'aoriste seulement dans les verbes déponents. Enfin il veut son régime au cas que régit le verbe d'où il dérive. — Mais une particularité qu'il présente, c'est que dans certains cas, nous voyons l'adjectif prédominer en lui. Car en même temps qu'on dit amans virtutem, on trouve amans virtutis (patiens injuriae; morum patriorum retinens); et dans ce deuxième cas, amans ne peut être considéré que comme un véritable adjectif.

De même en français

Le participe français présente les mêmes caractères. Comme verbe, il veut son régime à l'accusatif, si tant est qu'il y ait un accusatif en français. Mais nous n'avons même pas besoin de l'accusatif pour reconnaître la nature verbale du participe français. Nous n'avons qu'à recourir à la déclinabilité. En effet la déclinabilité du participe présent en français disparaît devant un régime, tandis qu'elle subsiste, quand il n'y a pas de régime.

De ce fait on a tiré cette règle artif. gal. : de ce que le part. français est déclinable, nous devons conclure qu'il est adjectif — de ce qu'il n'est pas déclinable, qu'il est verbe.

Remarquons que dans les observations précédentes nous avons omis à dessein les participes passifs, et notamment les participes passifs en français, afin de ne pas confondre les deux notions distinctes, celle de participe et celle de la voix dont nous n'avons pas encore parlé. Nous avons pris pour exemples les participes de verbes actifs, comme <u>λύων</u>, <u>amans</u>, <u>aimant</u> (et nous n'eussions pu prendre des part. de verbes neutres), afin que les divers caractères qui distinguent cette forme verbale dégagés de toute idée accessoire, fussent plus faciles à reconnaître. Or ces caractères sont les mêmes dans les 3 langues. — D'un côté, déclinabilité et rapport de genre, nombre et cas à un subst. ; de l'autre, désignation du temps, et manière dont le participe agit sur son régime. — Mais quelle sera la théorie que nous devrons déduire de ces faits ? Comment devrons-nous envisager les participes ? Quel sera celui des caractères que présentent ces mots, qui devra dominer ? Voilà les questions que nous devons examiner maintenant. Avant tout il est nécessaire de résoudre une question de grammaire historique, celle de l'étymologie du participe, ou pour ainsi dire, de celui des participes qui paraît dans les 3 langues tout à fait identique, le part. présent.

Les formes du participe présent grec, latin, français sont identiques.

~~La~~ désinence du part. présent, semblable en grec à celle du part. futur, est <u>ων</u>, <u>ουσα</u>, <u>ον</u>
En latin <u>ans</u>, <u>antis</u>
En français, <u>ant</u>

Ici il y a une complète identité entre ces désinences. La terminaison française est la même que la terminaison latine prise au génitif. — Au nominatif le t de la terminaison latine a complètement disparu pour faire place à le s, signe caractéristique du nominatif. Ainsi amans est pour amants qui ont été trop durs. Quant à l'identité de la désinence du grec et du latin, elle est visible dans le génitif amantis et ὄντος, où la voyelle seule est changée. — Au nominatif le τ a disparu, comme en latin, et si on ne voit point reparaître le σ dans ὤν, il reparaît dans τιθείς que les meilleurs philologues reconnaissent pour être une modification de τιθέντς, de même que διδούς est pour διδόντς, comme τιθεῖσα et διδοῦσα sont pour τιθέντσα et διδόντσα. Il est hors de doute que εντ et οντ se changent en les diphthongues ει et ου, et de là on peut avec q.q. certitude conclure à l'existence antérieure et primitive de la syllabe εντ et οντ.

Cette analyse démontre l'identité de formes des part. grec, latin et français. Nous pourrions ajouter que cette identité est démontrée également par des langues très anciennes de l'Asie, dans lesq. la désinence du participe est ant et at sans la nasale et où le nominatif est an comme en grec ων (nous voulons parler du sanskrit). De plus, dans l'ancienne langue persane, le nominatif est ans, comme en latin.

Maintenant que nous avons prouvé l'identité des formes du part. présent, passons à la recherche philosophique de la valeur de ce mode. Le participe est un adjectif et un verbe ; tels sont les résultats auxquels nous avons été conduits. Il n'est point nécess. d'insister sur la nature de l'adjectif ; l'usage des langues anciennes nous a rendu cette forme familière.

Le participe n'est point identique à l'adjectif; car l'adjectif présente l'attribut avec un bien plus haut degré d'abstraction et d'inhérence au sujet, elle n'est qu'accidentelle dans le participe; c'est la même différence qui sépare l'infinitif du nom substantif. Telle est la proportion: S : I :: A : P..
subst. infin. adj. part.

Maintenant si nous comparons le participe à l'adjectif; peut-on dire qu'il y ait identité entre eux? et par suite que « menteur » et « mentant » soient différents uniquement par la forme grammaticale, et que philosophiquement ce ne soit qu'une expression diverse de la même idée?... n'y a-t-il pas entre ces deux énoncés une différence, et cette différence quelle est-elle? Voilà ce qu'il faut dire: car comme l'adjectif est un mot dont nous connaissons bien l'espèce, s'il arrive qu'il ne soit pas tout à fait identique au participe, nous aurons la mesure de la différence du participe et de l'adjectif dans la notion que nous avons déjà de l'adjectif.

Or l'analyse montre une différence réelle entre un homme menteur et un homme mentant. Ces deux mots expriment la même qualité; mais elle y est contenue dans une mesure différente; dans l'adjectif menteur, la qualité est considérée comme inhérente au sujet; et elle est tellement inhérente, qu'on peut dire qu'elle est habituelle. ainsi l'homme menteur est celui qui est habitué à mentir, qui ment tous les jours; dans le participe mentant la qualité est considérée comme moins habituelle, comme plus accidentelle au sujet auq. elle se rapporte. Or c'est de cette nuance que vient la différence du participe et de l'adjectif. si dans le participe la qualité est envisagée comme accidentelle au sujet, c'est qu'elle se manifeste d'une certaine manière, et non d'une certaine autre; or de ce qu'elle se manifeste dans le participe d'une manière accidentelle et non permanente, il s'en suit qu'elle peut être considérée dans le participe, pour ainsi dire, en action

tandis que dans l'adjectif elle est en q.q. sorte, en puissance. « l'homme est mentant » c'est l'homme surpris dans un certain moment à mentir ; c'est l'homme que l'intellig. de celui qui écoute voit occupé à mentir. La qualité de mentir est comme le résultat de la puissance du sujet auq. elle est attribuée ; l'esprit la rapporte au sujet, non comme y étant virtuellemt contenue, mais comme produite par lui dans un certain moment. Que l'on compare un adjectif dérivé d'une racine verbale avec un participe appliqué à cette même racine verbale on voit partout cette différence qu'il est plus facile de sentir que d'expliquer. En un mot, la distinction que ns pouvons établir entre le participe présent et l'adjectif, cette distinction est tout. de même nature que celle qui existe entre l'infin. d'une part et le substantif abstrait de l'autre. Le participe est à l'adjectif comme l'infin. est au substantif abstrait : car dans le substt. abstrait, l'abstraction est beaucoup plus élevée que dans l'infin ; de même l'abstraction est plus élevée dans l'adjectif que dans le participe. Il y a parité parfaite. Donc le part. tient q.q. chose de la nature du verbe, et c'est ce qui le distingue de l'adjectif proprement dit.

Cette analyse rend compte de tous les faits des langues anciennes, et de l'ordre synthétique dans lequel ils sont présentés ; ainsi, pour résumer, les verbes ont une forme qui ressemble beaucoup à un nom, quoiqu'elle ne le soit pas : c'est l'infinitif. ils ont aussi une forme semblable à l'adjectif, le participe ; la distinction qui sépare l'infinitif du substt. et celle qui sépare le part. de l'adj. est le caractère qui fait que l'infin. est une forme essentiellemt verbale, fait aussi que le part. est un adjectif verbal, mais essentiellemt verbal.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

17e Leçon

Voix des Verbes

Résumé

— La voix influe sur l'idée du verbe d'une manière intime et fondamentale. — Cette idée du verbe devient positive ou négative

3 voix en Grec et Latin

4. en français — (+ réfléchie)

I *Actif*. Indique que le sujet produit sur un objet l'action indiquée par la racine verbale — Tout verbe d'action n'est donc pas *actif*. (ex: je cours) — Il faut que l'action soit *transitive* — qu'elle aille au delà du sujet, jusqu'à l'objet, que le verbe soit *transitif* — Tel est l'actif dans les 2 langues.

II *Passif*. Indique que l'action marquée par le verbe revient d'un objet étranger au sujet
— que l'idée de temps doit être séparée de l'idée de passif —

— La manière dont se constitue la propon passive en français « *Je suis battu* » est remarquable. Ceci est que la propon simple a 2 termes : sujet — verbe — adjectif.

— Participe *passé* du passif — non que l'action soit considérée dans un temps passé. (Je suis battu) mais c'est qu'il y a un changement d'état qui implique l'antériorité du fait — Le passé n'est pas dominant ni inhérent dans cette forme du participe — Cela est si vrai qu'on dit : Je fus battu — Je serai battu.

— Le *passif* français construit, à la différence des idiomes anciens avec le participe et le verbe être — Donc il n'y a pas de conjugaison passive en français.

— On trouve les traces de ce procédé dans le parfait et plq. p. latins, et dans la 2e pers. pl. en mini, qu'un philos. moderne a démontrés être un ancien part. venu du grec en μενοι.

— Formes du passif — Elles représentent toujours les figuratives des pronoms de la 1re et 2e et 3e personnes.

Leçon .

Les voix ont une action plus intime sur l'idée verbale — Entre l'actif et le passif il y a la distinction du positif et du négatif. En allant donc du plus extérieur au plus intérieur dans le verbe, nous traiterons des voix.

Les modifications verbales dont nous devons nous occuper aujourd'hui se distinguent de celles que nous avons étudiées d'une manière remarquable. A la différence des idées de temps et de mode qui paraissent toujours plus ou moins étrangères à l'idée de verbe, les voix semblent modifier d'une manière beaucoup plus intime l'idée verbale.

En effet la différence qu'il y a du verbe actif au verbe passif, n'est rien autre que celle qui existe entre le positif et le négatif. C'est là un changement qu'on peut appeler fondamental, et qui influe sur l'idée de l'attribut, exprimée par le verbe. C'est principalement sous ce rapport que nous avons cru pouvoir rejeter l'analyse des voix après celle des temps et des modes, parce que la méthode nous conseillait de passer de ce qu'il y a de plus extérieur dans le verbe, à ce qu'il y a de plus intérieur, de plus intime à sa nature propre ; il est bien vrai que le plus grand nombre des grammairiens traitent des voix avant de parler des

temps et des modes, parceque les voix contiennent plus ou moins les temps et les modes, et par conséquent sont plus compréhensives, cependant, d'un côté ce changement important qu'introduit dans la valeur des verbes la modification appelée voix, d'autre part la circonstance qu'une voix manque souvent à quelques verbes, soit dans une langue, soit dans une autre, ces deux raisons nous ont décidé à ne présenter l'analyse des voix qu'après celle des autres modifications verbales.

---

3 voix en Grec ; – 3 en Latin ; – 4 en français.

Les grammairiens reconnaissent 3 voix :
En grec – l'actif, le passif & le moyen
En latin – actif, passif, neutre
En français – actif, passif, neutre, réfléchi.

Il vaut mieux énumérer ces voix que les définir. nous nous contentons à présent des notions que chacun en a. plus tard l'étude des langues & l'analyse des expressions qu'elles nous présentent sous ce point de vue, nous mettront à même de nous en former une idée plus précise.

Nous examinerons ces voix dans chaque langue d'après l'ordre dans lequel elles nous sont présentées par les grammairiens.

La voix active indique que le sujet produit sur un objet l'action indiquée par la racine verbale — 1, Actif.

1.° Actif. – L'actif est la voix par laquelle on considère l'action exprimée par le verbe comme aboutissant à un terme nommé complément ou régime ; ou plus clairement le verbe actif exprime que le sujet

produit l'action indiquée par la racine verbale. Remarquons que nous disions ici que le sujet produit l'action. Car dans les voix, la considération du sujet est de la plus grande importance. C'est du rapport du sujet avec l'action exprimée par le verbe qui résulte le changement de la voix.

Pour qu'il y ait verbe actif (et non pas verbe d'action) il faut que le verbe soit transitif.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici ce que nous entendons par sujet : nous avons suffisamment défini ce mot dans notre analyse de la propos^on. Ajoutons seulement que le sujet produit une action sur un objet ou en d'autres termes, que l'action se rapporte à un sujet à un terme auquel elle aboutit. C'est en effet ce qui caractérise le verbe actif, que l'action qu'il produit aboutisse à un terme. Car l'action seule ne constitue pas le verbe actif. Ainsi « τρέχω » exprime bien une action faite par le sujet ; mais cela ne suffit pas pour que le verbe soit actif dans le sens propre du mot. C'est un verbe de la classe de ceux que le français et le latin appellent verbes neutres. Ainsi ce qui constitue le verbe actif, c'est que l'action indiquée par la racine verbale soit produite par le sujet sur un objet. De là vient que les grammairiens pour distinguer les verbes actifs des verbes d'action, ont appelé les premiers « verbes transitifs » c.à.d. verbes dont l'action passe au-delà du sujet qui la produit, jusqu'à l'objet qui est le terme où elle aboutit, tandis que les seconds sont nommés intransitifs.

Voilà ce qu'est l'actif en grec. Quant à la forme nous ne devons pas nous en occuper ; car c'est une question de grammaire particulière.

De même en latin. Le verbe actif est également un verbe dans lequel le sujet produit sur un objet l'action exprimée par la racine verbale.

De même en français.

C'est le contraire au passif, — l'action revient de l'objet au sujet.

II. Passif. — C'est le contraire au passif. L'action indiquée par le verbe, au lieu de partir du sujet pour aboutir à un objet, revient au contraire de l'objet au sujet. Mettons de côté l'idée de temps the…ut dont le verbe passif, nous y trouverons toujours l'action exprimée par le verbe, avec cette nuance particulière, qu'elle est imposée au sujet par une force qui lui est étrangère. C'est cette manière remarquable de considérer le sujet par rapport à l'idée exprimée par le verbe, qui constitue le passif, où l'action est considérée comme soufferte par le sujet. Car c'est de la relation particulière du sujet comme agissant et pâtissant que vient au verbe le caractère d'actif et de passif. Ce n'est pas le verbe qui fait ou souffre, c'est le sujet qui souffre ou fait l'action exprimée par le verbe. Toutefois la différence entre ces deux voix est bien tranchée : et la forme, qui est du ressort de la grammaire particulière, doit être au passif tout autre que celle de l'actif.

De même en latin — et on dit, comme en grec, séparer la notion de temps de l'idée de passif.

Ce que nous avons dit du passif grec, s'applique également au passif latin. De même le sujet

est considéré comme patient dans le verbe auq. il est joint, et comme patient par suite d'une action qui ne dépend point de sa volonté. Comme dans le passif grec, la notion de temps doit être séparée de l'idée de passif. De là vient que l'on traduit assez inexactement « captivus solvitur » par « le prisonnier est délié », sans ajouter le mot maintenant ou qq. autre qui rende l'idée de présent exprimée par « solvitur ».

En français le passif est utile

Cet exemple peut nous servir de transition pour arriver au passif français. Que le passif soit utile dans notre langue, cela n'est pas douteux. A tout instant le langage nous montre des prop.ons où le sujet souffre l'action indiquée par le verbe ; ainsi : « le prisonnier est délivré », « les ennemis sont battus ». Ce sont des phrases dans lesq. le sujet est considéré comme souffrant une action, et par conséquent où il y a un passif.

Construction de la prop.on dont le sujet est passif.

Mais la manière dont les prop.ons où le sujet est considéré comme patient se constituent dans notre langue est digne de remarque. Qu'est-ce autre chose, la prop.on : « Je suis battu », dans laquelle le sujet « Je » est mis en rapport avec le mot « battu » au moyen du verbe « être », qu'est-ce autre chose qu'une prop.on entière, dans laq. on retrouve les 3 termes de toute prop.on ? L'attribut seulement est de cette espèce particulière d'attributs que ns nommons participes. Le participe « battu » indique que l'action exprimée par le verbe est soufferte par le sujet auq. elle se rapporte, au lieu d'être infligée par le sujet

à un autre, comme dans le participe « battant ». C'est dans cette opposition avec le part. « battant » qui nous présente un sujet comme auteur de l'action indiquée par le verbe, que nous pouvons comprendre le participe « battu », qui nous présente le sujet comme passif de l'action indiquée par le verbe.

L'indication du temps n'est point spéciale à cette forme. — Le passif implique l'antériorité de l'action qui le produit. — D'où « participe passé passif ». — Mais ce n'est point l'idée de passé qui y domine.

Il nous semble nécessaire d'insister sur la notion fondamentale du passif français, parcequ'il se montre dans la plupart des grammaires avec l'indication du temps, qui ne paraît point spécialement propre à cette forme. L'indication du temps s'y trouve en effet, les usages de la langue ne laissent aucun doute à cet égard.

Les idiomes anciens sont d'accord avec le français pour marquer dans ce participe une idée de temps passé, mais cette idée ne paraît pas présentée dans la forme du participe ; elle est le résultat de la manière dont l'action exprimée par le verbe est envisagée. De ce que dans le passif, l'action est faite sous les yeux, de ce que le sujet souffre cette action, il s'ensuit que qq. peu de temps s'est écoulé pendant le délai de l'action sur le sujet. Le résultat de cette action a été de placer le sujet dans une position nouvelle, et qq. court que soit ce passage d'un état ancien à un état nouveau, du moment qu'il est totalement accompli, le présent est passé. Aussi le passif implique-t-il nécessairement l'antériorité de l'action qui le produit ; et cette notion ne doit-elle laisser aucun doute. Voilà comment il se fait que le part. « battu » est appelé en français « part. passé du passif ». Cependant nous ne pensons pas que

l'idée du passé y domine, et nous nous fondons pour cela sur les observations précédentes. Et dans le fait, il faut bien que l'idée de passé ne soit pas fondamentalement inhérente à ce participe, puisqu'il se présente uniformément dans un grand nombre de temps du verbe passif, tous conjugués par la combinaison de ce participe et du mot qui dans les langues modernes est chargé de marquer le temps, c.à.d. le verbe et spécialement le verbe « être ».

On dit « je suis battu », « j'étais battu », « je fus battu », « je serai battu »; expressions où l'on voit l'idée de temps marquée de la manière la plus précise par les variations de la forme temporelle, et nullement par celle du participe adjectif « battu ». De tout ceci, il suit que l'idée du passif, que les grecs exprimaient par la forme organique « τύπτεται », ainsi que les latins « verberatur » est exprimée en français par le participe joint au sujet à l'aide de la copule. La différence de ce procédé est bien sensible, et elle a introduit dans la phraséologie des langues qui l'ont adopté une différence essentielle avec les langues anciennes. C'est un des principaux résultats de la présence des auxiliaires, qu'on rencontre dans ces langues. Au lieu d'un certain nombre de formes qui se développent d'un radical considéré passivement le français a une forme unique, le participe passé, qui, à cause de sa valeur d'adjectif s'accorde avec le sujet auq. l'esprit le rapporte dans une propon, et qui est joint au sujet par un verbe auxiliaire. On voit quelle simplicité est introduite par là dans la conjugaison, ou plutôt il n'y a pas de conjugaison du passif dans la langue française, puisque tout le passif se réduit au seul participe passé.

---

h — Dans le latin on trouve déjà le besoin du verbe

auxiliaire au passif, et dans les parf. et plqp. p.
et dans les 2.mes personnes du pluriel en « mini (μενοι)

Il faut arrêter que ce procédé ait frappé fortement les esprits, puisque nous en trouvons déjà la trace dans la langue latine, dont la marche est si peu analytique. Ainsi il n'y a pas de parf. passif formé d'une manière organique comme le present « amor ». Ainsi on dit « verberatus sum », et c'est évidemment dans cette forme que notre langue a pris le système de conjugaison qu'elle étend à tous les temps du passif. Mais là ne s'arrête pas la ressemblance. On trouve encore des traces curieuses du système qui compose le passif de la combinaison du part. passé avec l'auxiliaire être. ces traces existent réellement quoiqu'elles ne soient point visibles au premier coup d'œil. Ainsi les désinences « mini », dans 2.e personne pl. du passif « amamini » « verberamini », nous offrent une preuve de plus de ce que nous avançons. Car un philologue moderne a conjecturé et démontré que ces désinences « mini » n'étaient autre chose que la désinence « μενος » des participes grecs et au pluriel « μενοι ». Si cette conclusion devait être admise, il en résulterait que les formes en « mini » seraient celles d'un ancien participe oublié dans la conjugaison, et employé avec suppression du verbe auxiliaire sous-entendu. Il est toujours certain que cette désinence offre une grande analogie avec celle de l'ancien persan et du Sanskrit. Cette remarque donne à cette conjecture un haut degré de probabilité.

Les formes du passif — elles représentent toujours les figuratives des pronoms de la 1.re 2.e et 3.e pers.

Mais puisque nous avons été conduits à examiner une des formes qu'emploie la langue latine

pour exprimer le passif, il ne sera pas inutile de résumer d'une manière g.ale les caractères qui distinguent cette voix et qui la constituent. les caractères sont les pronoms de la 1re 2e et 3e personne vocalisés d'une certaine manière, c.à.d. suivis d'un certain nombre de voyelles et joints au radical verbal en grec et en latin. Ce fait observé vrai dans l'histoire de la grammaire a été souvent altéré par l'usage des langues; aussi les exemples en sont-ils peu nombreux; mais pourtant on peut presque toujours reconnaître malgré les altérations, le caractère propre de chacune des voix dans les désinences qui les distinguent.

Ainsi il semble que toutes les désinences latines et grecques peuvent se réduire à celles du présent et de l'imparf. et encore celles de l'imparf. doivent-elles rentrer dans celles du présent. — Au présent de l'indicatif les désinences sont: μι, σι, τι, au moins dans le dialecte dorien; puisque le σι du dialecte attique n'est qu'une modification du dialecte dorien; au pluriel μεν, τε, ουσι. les désinences, que nous empruntons aux verbes en μι, sont autorisées par les recherches récentes qui ont prouvé que la forme en μι est la plus ancienne dans la conjugaison grecque: et les verbes en ω ont gardé des traces de ces anciennes désinences. Or c'est un fait reconnu que les désinences ne sont que les radicaux des pronoms vocalisés par une voyelle; que ces désinences sont identiques à celles des verbes des langues de l'Inde, terminés par mi, si, ti men, te, onti; et de plus dans ces langues ces désinences sont également les radicaux des pronoms.

Quant aux désinences des verbes en ω, elles n'en diffèrent qu'au singulier: car le pluriel est toujours μεν, τε, ουσι (pour οντι et dorien). Au singulier donc la 2e pers. est toujours terminée par un σ; seulement il n'est pas vocalisé par l'ι comme dans la 1re « μι »; la 3e est ει; elle nous offre

une terminaison qui paraît contenir un compromis dans lequel « τ » aurait disparu comme dans λυουσι pour λυουτι : aussi peut-on croire avec assez de raison que « λυει » est une abréviation de « λυεσι ».

Reste maintenant la 1re personne en ω plus difficile à expliquer, parcequ'elle ne présente aucun rapport avec la désinence μι des verbes de ce nom. Cependant il n'est pas impossible de présenter des conjectures pour en rendre raison.

En premier lieu nous devons remarquer que cette désinence propre à la langue latine se trouve dans la désinence ου des Slaves qui est employée concurremment avec M pour les 1res personnes des verbes. Si la désinence ω dans le verbe grec est une anomalie, il faut au moins reconnaître que cette anomalie présente qq. analogie avec une forme d'une ancienne langue qui appartient à la même famille que le grec. De plus remarquons que l'ω semble identique à l'â long des langues asiatiques, et que l'on retrouve même dans les langues gothiques. En outre l'â long précède toujours et nécessairement la désinence μι dans les langues auxq. ns faisons allusion, c.à.d. dans l'ancienne langue des Persans et dans le Sanskrit ; de sorte que la forme dadâmi reproduit διδωμι ; et si l'on fait attention à la facilité avec laquelle l'ι a pu disparaître dans la conjug. grecque, si on pense de plus que διδωμ qui resterait après la suppression de l'ι, présenterait une forme terminée par une consonne qui, dans la langue grecque, ne termine aucun mot, ne sera-t-on pas tenté de croire que la désinence ω en grec est une abréviation de ωμι pour αμι ? Et quand même la désinence ω résisterait à l'analyse que nous proposons, il resterait toujours dans les autres désinences assez de preuves de l'identité des lettres pronominales.

La langue latine confirme pleinement ce
système d'explication : les désinences sont o, as, at,
mus, tis, nt, désinences complètement identiques
à celles du grec. Une circonstance importante à noter,
c'est que le « i » final ne subsiste nulle part dans
la langue latine. Mais aussi le « t » a reparu à la
3e personne d'où il avait presque complètement disparu
en grec, excepté cependant au passif « δύεται »
ἐδύετο ». Il semble au reste que la langue latine
recherche avec autant de soin cette finale « t » que
le grec la repousse. Le latin aussi est plus fidèle
à la règle générale des désinences. Nous voyons
à l'imparfait bam m, bas s, bat t, mus, tis, (b)ant ;
tandis que le grec supprime le τ à la 3e du
singulier « ἔδυε », et à la 1re du singulier remplace
le μ par ν « ἔδυον ». S'il s'agissait de trouver
pourquoi le même fait n'a pas eu lieu au pluriel,
c.à.d. pourquoi le μ n'a pas disparu dans
ἐδύομεν, comme dans ἔδυον ; la raison ne serait
pas difficile à rencontrer : (on peut dire que
les grecs ont gardé μ dans ἐδύομεν, après l'avoir
supprimé dans ἔδυον, parce qu'il n'était plus final,
et qu'il n'y avait pas de raison de faire disparaître
la lettre caractéristique de la personne.)

Un rapport également remarquable, c'est que
dans les langues de l'Asie, l'i ne paraît pas
dans les désinences de l'imparfait non plus qu'en
latin, où les finales sont : m, s, t.

Quant au présent du passif, il est différencié
en grec par la diphthongue αι qui est ajoutée
aux lettres pronominales, comme ι à l'actif. C'est
alors qu'il est permis à ces lettres pronominales de
reparaître dans la désinence, et cette désinence elle-
même se trouve à peu près identique à celle des
langues de l'Asie : ai, sai, tai, mahai, vadhai,

dhnae, ntae. Nous avons écrit par ae la désinence des langues asiatiques, pour la mieux rapprocher du grec. Mais dans la réalité, il vaut mieux l'écrire par e, mahé : et remarquez que dans ces langues dont il s'agit, ce e est composé de a et de i. La terminaison est la même qu'en grec, et le m a disparu à la première personne du passif. Cela confirme la possibilité du retranchement du m. Quant au latin, il nous présente les mêmes lettres pronominales ; il les modifie seulement d'une manière particulière, en adoptant la lettre r qui dans certains cas pourrait n'être que le remplaçant de s.

18e Leçon

—

Suite des voix dans les verbes

—

Voix autres que la voix active et passive

—

Moyen, neutre, déponent, réfléchi ou réciproque.

—

Résumé

— Voix moyenne. — L'idée de l'action exprimée par le verbe se rapporte au sujet de ce verbe.

— Dans le moyen, le sujet et l'objet étant identiques, les grecs retranchent l'objet et n'exprimant que le sujet, ils donnent au verbe une forme passive, pour indiquer par là que l'action est causée et soufferte par un être identique.

— En latin, pas de moyen. — Le complément, identique au sujet, est exprimé. — De même en français.

— Le procédé français est bien remarquable. Ex : « Il s'est cassé le bras ». Il se rapproche du grec en ce qu'il prend dans certains temps, à la forme passive son auxil. « être », lequel indique que le sujet est passif de l'action exprimée par le verbe.

— Il se rapproche du latin, en ce que l'objet de l'action, identique au sujet, ~~est~~ peut être exprimé.

— Dans le cas où le français emploie la forme active pour exprimer le moyen (il se casse le bras), fidèle au procédé du latin, il fait dominer l'idée d'action et de l'objet.

Quand il prend la forme passive (il s'est cassé le bras), il fait dominer le sujet, l'idée de l'état, de passivité.

— De ce double emploi des deux formes résulte

que l'augment déterminé suffisamment une voix que d'après l'ensemble de la signif. puisque, quant à la forme, l'actif et le moyen se confondent jusqu'à un certain point.

— Verbes déponents —

— Ce sont des verbes à forme passive et à signif. active — En forçant un peu l'idée d'action contenue dans ces verbes, on pourrait les ramener à la forme moyenne (μιμεῖσθαι, se modeler sur.), si non ce sera une 3e signif. de la forme passive.

Leçon

Moyen

La voix moyenne est celle où l'idée de l'action est envisagée comme se rapportant au sujet.

Nous trouvons en grec la voix dite moyenne, dont l'acception la plus générale est celle d'une voix qui présente l'action exprimée par le verbe comme retournant sur le sujet. Ainsi, dans la voix moyenne, l'idée de l'action exprimée par le verbe est envisagée comme remontant en qq. sorte et comme se rapportant au sujet. Il est inutile d'insister sur l'exactitude de cette théorie.

Le moyen des grecs répond au réfléchi des français. c. à. d. que dans l'un comme dans l'autre, l'action est causée et soufferte par le même sujet. Le sujet étant à la fois agissant et patient, les grecs ne l'ont exprimé qu'une fois, et pour montrer que le sujet agissant était aussi patient, ils ont pris la forme passive : le moyen est donc en grec passif, quant à la forme, actif quant au sens.

Des exemples que le grec fournit en très grand nombre, il résulte que le moyen ~~dont son~~ sent le plus

général est la voix qui répond au verbe réfléchi
français, soit qu'il exprime une relation directe ou
indirecte avec le sujet. En grec la relation est le
plus souvent indirecte. Une fois admis que le
moyen répond au verbe réfléchi, nous pouvons en
conclure que cette voix nous présente une action causée
et soufferte par le même sujet. Le fait est important
à constater, parce qu'il nous montre confondues dans un
même verbe deux éléments que nous avions vus distincts
jusqu'ici, et même opposés, l'actif et le passif.
Nous savons qu'il n'y a pas de voix sans sujet,
parce que la voix est l'expression du rapport du sujet à
l'action : or, si nous considérons le moyen dans son
rapport avec le sujet, nous remarquerons que, dans
les propositions où il se rencontre, l'objet et le sujet étant
identiques, le sujet est agissant, en tant que son action
se dirige vers un objet, et en même temps patient,
en tant que c'est lui qui, comme objet, est le terme de
l'action verbale. La langue grecque qui voulait
exprimer ce rapport d'un être agissant sur un objet
identique au sujet, s'y est prise très ingénieusement :
confondant l'objet avec le sujet, elle n'a pas exprimé
l'objet ; le sujet seul a subsisté. Mais comme
en ce sens qu'il contient l'objet en lui-même, il devient
passif de l'action exprimée par le verbe, le verbe
a revêtu la forme qui tenait en rapport avec un sujet
passif. Ainsi les propositions moyennes, telles que :
« λύεται », reviennent à peu près à cette analyse :
« Il est délié par lui-même ». Ou bien si l'on veut
considérer plutôt l'action faite par le sujet, on peut
dire que la proposition moyenne peut se résoudre de la
manière suivante : « Il délie, quoi ? lui-même...
c.à.d. il se délie ». Mais le terme auquel aboutit
l'action étant identique au sujet qui produit cette
action, le sujet est nécessairement passif ou intransitif
de la même manière que dans les verbes passifs. Donc
la voix qui doit être employée, c'est le moyen, passif quant
à la forme, actif quant au sens.

Cette dernière explication, savoir de la double nécessité de la forme passive et du sens actif, est la seule qui puisse rendre compte des verbes comme « πορίζομαι » se procurer qq. chose ». qq. fois sa désinence, le verbe conserve ici toute sa valeur active : il agit sur le complément direct de la même manière qu'un verbe actif, et aussi on voit que le sujet étant le même que le complément indirect, s'est confondu avec lui, que le complément a disparu dans le sujet. Telle est l'idée qu'il nous est permis de nous faire du moyen, d'après les exemples précédemment cités. Il serait facile de vérifier ces exemples ; et cette vérification est d'autant plus nécessaire, que la meilleure théorie admise jusqu'à présent sur le moyen a été attaquée par un philologue grec de nation, qui a contesté l'exactitude du point de vue q.al sur lequel est fondée cette théorie, savoir l'adoption d'une forme passive pour exprimer le retour de l'action sur le sujet qui la produit, cette confusion du sujet avec son objet.

En latin, pas de moyen. — On emploie le verbe actif, et on exprime le complément par un pronom.

En latin, il n'y a pas de voix moyenne ; quand le complément direct ou indirect est identique au sujet, ou, plus généralement, quand l'action indiquée par le verbe a pour terme le même être que le sujet, alors le complément est représenté d'une manière visible et extérieure par un pronom, par un complément qui se rapporte au sujet ; ex. « homines se amant ».

De même en français — Différence

Il en est de même en français : « Les hommes s'aiment » est une expression de l'identité du sujet

et de l'objet t. a. f. semblable à l'expression qu'emploie la langue latine. Cependant il y a une différence à remarquer dans la manière dont les deux langues construisent ces sortes de prop.ons. En latin l'objet représenté par le pronom personnel est mis au cas où l'exige la syntaxe du verbe. Le verbe, en d'autres termes, garde sa nature active et son mode d'action sur ses divers complémens. Ainsi on dit: « brachium *sibi fregit* ». Il n'en est pas t. a. f. de même en français. Certains temps des verbes réfléchis se forment d'une manière si remarquable, qu'il est indispensable de donner sur ce point qq. éclaircissemens.

Le verbe actif forme ses temps au moyen de l'auxil. « *avoir* ». S'il s'agit d'une action réfléchie le parfait prend l'auxil. « *être* ». Nous voyons là le phénomène du grec. L'auxil. *être* indique la passivité : c'est un moyen : « *ἐπορισάμην*, je me *suis procuré* » forme passive et sens actif. Mais de plus le français, langue très analytique, a exprimé le pronom comme complément direct ou indirect. On voit mêlé le procédé du grec à celui du latin dans le procédé français.

Ainsi le même verbe qui en français prend l'auxil. « *avoir* » qd il est actif, prend, qd il est réfléchi, l'auxil. « *être* », qui joint au part. passé du passif, sert à former les prop.ons qui ont une signif. passive. Ainsi qd on compare ces prop.ons : « *Je l'ai vêtu* » et « *je me suis vêtu* », logiquement parlant, leur différence est suffisamment claire. Dans le premier cas, l'action a pour terme un objet autre que le sujet ; dans le second cas, elle a pour objet le sujet lui-même.

Mais pourquoi un auxil. différent dans les deux cas. Pourquoi ne pas dire d'une manière plus conforme à l'analogie et comme tous les enfans qui commencent :

« Je m'ai cassé le bras ». La différence vient du point de vue sous leq. on envisage le sujet, lequel est considéré dans un cas plutôt comme actif, dans l'autre plutôt comme passif. Pour mieux comprendre ce qui se passe dans ces prop.ons débarrassons les de l'inversion, qui introduit dans l'esprit un tableau tout aussi complexe et synthétique que les langues anciennes avec leurs terminaisons intimement unies au radical. Par ex. cette propon. « Il lui a cassé le bras » est tout à f. équivalente à cette autre : « Il a cassé le bras à lui, à cet homme ». Or c'est la forme active du parf. du verbe « casser ». Cette forme, qui n'est, après tout qu'une propon. complexe, se laisse analyser dans les termes suivants : « Il est ayant cassé le bras à lui » La propon. « Il s'est cassé le bras » nous présente la forme passive et nous indique de la manière la plus explicite que le sujet est passif de l'action exprimée par le verbe. Or c'est en réalité ce qui a lieu, puisque par suite d'une certaine action extérieure le sujet est dans un état nouveau résultant de cette action. L'idée de passivité doit nécessairement et virtuellement être impliquée dans cette propon., et cela ne peut être autrement, si, comme nous avons essayé de le démontrer, en analysant le moyen grec, qui n'est que le verbe réfléchi de la langue française, le sujet y est considéré comme souffrant l'action exprimée par le verbe. Il y a donc ici autant que je puis croire, une raison logique qui a décidé la langue française à prendre pour forme du réfléchi l'auxil. spécialement employé dans les propons passives, et en ce point notre langue laisse apercevoir une analogie assez remarquable avec la formation de la langue grecque. Mais comme la langue française est beaucoup plus analytique que la langue grecque elle ne se contente pas d'exprimer l'affect de passivité qu'éprouve le sujet, elle nomme l'objet, de même que le latin, elle le représente par un pronom en rapport avec le sujet, et favorise le rapprochement de ces deux élément dans la voix moyenne : elle oppose le

sujet à l'objet dans cette propon, très complexe et très systématique : « Il s'est cassé le bras ».

Ainsi cette langue considère le sujet plutôt comme souffrant un état que comme faisant une action, q.q. le sujet et le complément étant identiques. Il est singulier que notre langue ait abandonné le point de vue du latin d'où elle dérive, pour celui du grec.

On voit combien il eût fallu peu de chose dans une langue qui porte le caractère de la nôtre, pour faire complètement disparaître cette tournure et mettre plus en relief l'idée d'action qui subsiste, pourvu qu'on envisageât d'une manière plus attentive le sujet comme produisant lui-même l'action dont il est le terme. La propon : « Il s'est cassé le bras » revient à celle-ci : « Il a cassé le bras à soi, ou son bras » — Il n'est pas dans l'usage de notre langue de faire rapporter le pronom de la personne au complément direct ; au contraire, dans la phrase que nous citons, elle fait de ce pronom un complément direct. Elle a voulu, d'une part envisager l'individu comme complément indirect dans cette propon : « Il s'est cassé le bras » — de l'autre, considère la partie blessée comme complément direct. Il y a des langues qui ne procèdent point ainsi. Ce qu'il y a de remarquable dans cette phrase, c'est que l'on y trouve employé un auxiliaire différent de l'auxil. de l'actif. Il n'y a donc d'anomalie réelle que dans l'usage d'un verbe auxil. différent de celui que la langue emploie, qd elle envisage l'action comme aboutissant à un être différent de celui qui la produit. Mais que l'on pense que le sujet est identique à l'objet, à celui qui souffre l'action, que par conséquent le sujet peut être envisagé come patient ; alors si l'esprit consent à se mettre dans ce point de vue, on conçoit que par un de ces instincts de la langue que dirige une logique sévère, le verbe ait été mis au passif plutôt

qu'à l'actif. — Si le français, fidèle au système de la langue latine, conséquent à l'expression latine, eût suivi la loi qu'elle s'était imposée dans un certain nombre de cas, il eût dit : « il s'a cassé le bras ». La voix passive exigeant la présence du verbe qui indique l'état, on conçoit comment, au lieu de prendre le verbe d'action pour exprimer la voix moyenne, on a pris le verbe qui indique l'état, verbe qui nous montre le sujet souffrant une certaine action.

D'un autre côté, si l'on insiste plutôt sur le sujet que sur l'objet de la propon réfléchie, alors en français, comme en grec, le verbe devient passif, et l'emploi du verbe auxiliaire est forcé ; mais ce verbe auxil. ne constitue pas lui-même, à proprement parler, un passif dans le sens rigoureux du mot. Le passif résulte de l'emploi d'un participe particulier, nommé part. passé du passif ; de sorte que tout de même que la propon « il est cassé » revient au sujet « il » plus la copule « est » plus l'attribut « cassé », avec cette différence que tout passif qu'il est, le part. passé a encore un régime qui se rattache à l'idée de l'action contenue dans le participe ; ce régime est « le bras de lui » ou « le bras sien, son bras », et il semble que dans ce cas il se passe en français q.q. chose d'analogue à ce que nous remarquons dans la langue grecque « ἐκόπτεθη τὴν κεφαλήν ».

En résumé, les verbes réfléchis de la langue française nous montrent le sujet agissant et patient dans l'action exprimée par le verbe ; suivant qu'on a fait plus d'attention à l'un ou à l'autre de ces points de vue, le verbe est ou actif, comme en latin, ou passif au moins quant à la forme, comme en grec. Malgré la différence des deux procédés, il y a entre eux q.q. chose de commun, et ce qu'il y a de commun, c'est un des moyens qu'ils emploient pour arriver à l'expression de l'action considérée comme faite par le sujet sur lui-même.

Ainsi ce n'est point d'après la forme que

l'on peut donner la valeur d'une voix, mais d'après l'ensemble d'une propon donnée.

Nous avons distingué jusqu'ici les voix passive, active et moyenne : nous les avons vues différer par la forme à l'actif et au passif, se confondre jusqu'à un certain point quant à la forme au passif et au moyen : de là il résulte que ce n'est pas seulement d'après la forme matérielle qu'on peut déterminer la valeur d'une voix, que c'est encore d'après la signif. la plus convenable du verbe dans une proposition donnée.

Déponens

On appelle Déponens les verbes à sens actif et à voix passive. Il y en a en grec et en latin. On peut les ramener à la forme moyenne : sinon, ce sera une nouvelle signif. ajoutée à la forme passive.

Ce qui précède nous conduit à parler des verbes déponens, qui ne sont que des verbes à forme passive et à signif. active. La langue grecque en possède un grand nombre aussi bien que le latin « ἐργάζομαι, imitare »

Mais, comme on l'a déjà remarqué, si on considère la force active de ces verbes, il n'y a presque aucun doute qu'on ne puisse, par une analyse un peu forcée, les ramener à la forme moyenne. Ainsi, par ex. : « μιμεῖσθαι » a été analysé de la manière ~~suivante~~ : « se modeler sur » — Quoiqu'il en soit de cette explication, et que même ces verbes déponens ne pourraient se ramener à la forme moyenne, on peut toujours dire que la désinence grecque du passif sert encore pour les verbes dits déponens : de sorte que, sans parler d'un autre emploi, la forme du passif est déjà employée dans 3 valeurs. Le mélange, à part les changements du sens,

est dans toutes les langues. En latin « vapulat » verbe à forme active, a la signif. passive, comme en français, de même que « imitor », verbe à forme passive, a la signif. active. Comme en latin il n'y a pas de moyen, il ne peut y avoir lieu à la confusion dont nous avons parlé ; mais en français où le verbe réfléchi remplace le moyen grec, on voit la forme réfléchie employée d'une manière un peu détournée du sens propre de cette voix. Les verbes qui donnent lieu à ces observations sont les mêmes en français qu'en grec. Presque tous sont de la classe de ceux qu'on appelle neutres, et que nous examinerons prochainement ; il n'est pas inutile de remarquer que ces verbes expriment toujours une action faite par le sujet sur lui même.

—

19e Leçon

Verbes Neutres

Résumé

— Le verbe neutre est celui qui exprime une action un état, une qualité, & le plus souvent n'a pas besoin de complément.

— Il est neutre ; car les voix passive, active, moyenne impliquent une action.

— Certains verbes exprimant une action peuvent être neutres ; Ex. « Je cours ». Mais alors cette action est plutôt considérée comme un état, une qualité, que comme une action causant un effet.

— La voix consistant dans le rapport du sujet à l'objet, rapport qui implique existence de 3 termes (sujet, objet, action), le verbe neutre, qui n'a pas d'objet exprimé, n'est pas à proprement parler une voix.

— Quand le neutre exprime une action du sujet, il se rapproche de l'actif. Quand .... une qualité ou état ...... du passif.

Analogie entre le neutre & le moyen par l'intermédiaire du passif.

Leçon

Neutre

Verbe neutre, celui qui exprime une action, qualité ou état affectant le sujet — le plus souvent n'a pas besoin de complément.

Les verbes neutres ont cela de particulier, & qui

les distingue des verbes passifs, actifs et moyens, que le caractère de verbe neutre ressort de l'idée même exprimée par le verbe.

Les grammairiens entendent en gén.al par verbe neutre le verbe qui exprime une action, un état, une qualité qui affecte le sujet de la prop.on, et n'a le plus souvent aucun besoin de complément : ainsi, par ex., « exister » « vieillir » sont des verbes neutres. Il n'est pas nécessaire de citer des exemples de ces verbes en latin et en grec ; car la notion que nous pouvons en faire en français est identique à celle que nous offriraient le latin et le grec.

Neutre, c.à.d. ni actif ni passif — différence

On appelle ces verbes neutres, parcequ'ils ne sont ni actifs : ils ne nous montrent pas l'action exprimée comme aboutissant à un objet, ni passifs, parceque l'action n'est pas soufferte par le sujet. Cette notion exprimée en ces termes, est exacte. Mais elle a besoin de qq. développemens, et il est [illegible] de reconnaître et trancher le caractère distinctif du neutre, d'un côté, et du passif et actif de l'autre.

Le verbe actif, passif et moyen exprime une action — donc le verbe exprimant une qualité ne saurait être un des trois.

Quand nous avons parlé du verbe actif, nous avons dit, que le verbe est actif, q.d il présente l'action qu'il exprime comme faite par le sujet et aboutissant à un objet. Il suit de là que le verbe, avant d'être et pour être actif, doit exprimer une action — Le verbe passif a nous a montré les mêmes caractères, mais dans un autre point de vue : l'action remonte de l'objet au sujet. — Enfin le verbe moyen ne s'oppose pas non plus à cette définition, que le verbe indique une

action, puisque nous voyons toujours une action aboutissant à un objet, à l'exception que le sujet est ici identique à l'objet. Il résulte que pour qu'un verbe soit actif passif ou moyen, il faut avant tout qu'il exprime une action — et que les verbes exprimant un état ou une qualité ne peuvent être ni actifs, ni passifs, ni moyens.

Verbes neutres parmi les verbes d'action: Jeannet

Or il n'en est pas ainsi du verbe neutre: c'est déjà une différence à constater, que les verbes exprimant un état ou une qualité puissent être appelés verbes neutres, comme ceux qui expriment une action — seulement il faut remarquer que si ce verbe exprime une action, cette action doit être considérée plutôt comme un état et comme une qualité, que comme une action aboutissant à un objet. Ainsi, « courir », il y a là une action, comme dans le verbe « aimer »; mais entre ces deux expressions « l'homme court, et l'homme aime », il y a cette différence que courir est plutôt considéré comme un état ou qualité du sujet, que comme une action produisant un effet quelconque sur un objet. Le sujet est affecté, et son action le met dans une certaine position, dans un état qui est complété par lui-même, et qui n'a plus besoin de complément. Il suit delà que les verbes exprimant action ne sont neutres qu'autant que l'action du verbe perd en qq. toute son énergie et son influence sur un objet, pour devenir un état ou une qualité du sujet. Il suit encore delà que la véritable nature des verbes neutres doit se trouver dans les verbes qui expriment un état ou une qualité; tandis qu'au contraire la véritable nature du verbe actif consiste dans les verbes qui expriment une action; en d'autres termes, il en résulte que pour les grammairiens philosophes, il n'y a de véritable verbe neutre que celui qui exprime un état ou une qualité; comme il n'y a de verbe actif que celui qui exprime une action. Aussi vont devenir neutres.

hâter de le dire, les usages des grammaires spéciales nous montrent cette règle philosophique fréquemment enfreinte, mais d'une manière fort remarquable, ce que confirme encore le principe que nous venons de poser.

Dans les verbes exprimant action, il peut y avoir passif, actif et moyen. Il y a voix. Les sont 3 voix dans lesq. il y a un sujet, une action exprimée par le verbe, un objet auquel elle aboutit. Mais le neutre n'est point une voix. C'est une espèce de verbes.

Si nous continuons à comparer les verbes actifs, passifs et moyens d'une part, et les verbes neutres de l'autre, ces derniers paraissent s'en distinguer d'une manière frappante. Dans les verbes exprimant une action, l'action peut aboutir à un objet autre que le sujet, ou être imposée au sujet par un objet étranger, ou remonter sur le sujet. Ce sont ces considérations qui donnent les voix passive, active et moyenne. Cette manière d'envisager l'action dans son rapport avec son objet présuppose nécess.t l'existence de l'objet dans les diverses prop.ons où nous remarquons l'existence de chacune de ces voix. De là il suit que c'est le même verbe qui peut être actif, passif ou moyen; que l'actif, le passif et le moyen peuvent être modifications du même verbe, et qu'on les appelle voix. Le verbe neutre ne peut être appelé une voix comme les précédents. Dans les voix propr.t dites, il y a 3 élémens, le sujet, une action exprimée par le verbe, et un objet auquel aboutit cette action. Les variations des voix vient du changement de position du sujet à l'égard de l'objet. Dans les verbes neutres il ne peut y avoir lieu à la dénomination de voix, puisqu'il manque un des 3 élémens, puisque l'objet manque au moins en apparence. Si le verbe neutre est un verbe d'action, il suffit avec son sujet pour faire une prop.on entière: « l'homme court ». Le neutre est donc un verbe plutôt qu'une voix. Voilà

ce qui le distingue de l'actif, du passif et du moyen considérés collectivement. Mais n'y a-t-il pas plus ou moins d'analogie entre le neutre et l'une des 3 voix précitées ?

Le neutre se rapproche de l'actif qd il exprime une action, du passif, qd un état ou une qualité ; et là le neutre et le passif se touchent : car le sujet est affecté de l'état ou qualité indiqué.

Quand le neutre exprime une action du sujet, il présente assez d'analogie avec le verbe actif. (courir.) indique un acte comme « aimer ». Mais qd le neutre exprime un état ou une qualité, il présente une analogie frappante avec le passif. Car souvent dans le passage d'une langue à une autre, le verbe neutre dans celle-ci est passif dans celle-là « sedere » neutre en latin, devient passif en français, « être assis ». Cela vient de ce que réellement dans une propon renfermant un verbe neutre, le sujet est considéré comme affecté de la qualité qu'exprime le verbe, comme il est affecté de l'action indiquée par le passif « il est battu » Il y a identité entre les 2 cas. Nous voyons ici ce qui distingue le neutre de l'actif, et ce qui le rapproche du passif.

Le neutre se rapproche du moyen, mais par l'intermédiaire du passif.

Le neutre ressemble encore au moyen ou réfléchi « tacere » se taire. Dans le neutre, en effet, l'état ou la qualité a le même rapport avec le sujet que dans le moyen ; c.à.d. qu'ici l'état ou la qualité affectent le sujet, et que là ils retournent sur le sujet. Il y a donc analogie entre le neutre et le moyen,

qu'en vertu de l'analogie qui unit le moyen au passif; il y a analogie médiate. Le rapport entre le neutre et le moyen n'existe pas seulement pour les verbes qui expriment un état ou une qualité, il existe encore pour les verbes qui expriment une action; parceque l'action dans le verbe neutre est plutôt considérée comme un état ou une qualité que comme un acte produit par le sujet et aboutissant à un objet.

Les caractères du verbe neutre étant bien établis, revenons sur les deux assertions que nous avons posées, en commençant, et qui ont besoin d'être limitées. Nous avons dit 1°. qu'il n'y a de véritables verbes neutres que les verbes exprimant un état ou une qualité; 2°. que ce qui distingue le neutre des voix active, pass. et moy., c'est que le neutre n'est pas une voix proprement dite: d'où il suit qu'un même verbe peut être, ce qu'il semble, naturellement, actif et neutre.

Neutre celui qui exprime un état ou une qualité. courir n'ayant pas d'objet où aboutisse l'action exprime plutôt l'état de celui qui court. S'il prend un complément direct, il devient actif. Est-ce une voix pour cela? non; car ce qui constitue la voix, ce sont les rapports du sujet à l'objet. Quand il est neutre, il n'a pas d'objet: donc ce n'est plus une voix.

Certes il y a dans les langues que nous étudions d'autres verbes neutres que ceux qui expriment un état ou une qualité, et en citant courir, nous nous sommes mis à l'abri de l'objection que l'on pourrait tirer de ce que notre définition est trop restreinte. Des verbes exprimant une action peuvent être neutres comme des verbes exprimant un état ou une qualité; mais il faut que l'action n'ait pas de terme apparent dans la propon, que l'action soit en q.q. sorte accomplie par un seul rapport avec le sujet qui l'a produite.

Alors elle est considérée comme un état ou une qualité.
Le principe posé plus haut est si vrai que si dans
certains cas on peut rendre à l'action exprimée par le
verbe, la valeur qu'elle avait, du neutre on fait un
passif par l'addition d'un complément. C'est ce qu'on
voit dans : « courir le cerf », « prier » est actif et
neutre. Or trouvons-nous dans ces exemples autre chose
que l'addition d'un terme auquel aboutit l'action
exprimée par le verbe ... L'indication de ce terme
établit le passif, et sa suppression ou son absence constitue
le neutre .. Ces résultats semblent contredire notre
assertion qui ôte au neutre le caractère d'une voix.
Le verbe qui indique une action pouvant être actif,
s'il a un complément, ou neutre s'il n'en a pas, le
neutre est une voix. Mais il faudrait quelqu'exp.^on
nous montrât expressément les 3 élémens constitutifs
d'une voix — Quand à la forme propre au neutre
dans les langues qui distinguent les voix par des
variations de désinences, elle donnera lieu aux mêmes
observations que les déponens. La forme n'a aucune
influence sur sa signification. Le neutre a la désinence
de l'actif et du passif en grec et en latin. On peut
dire qu'en grec la désinence passive du neutre est plutôt
une désinence moyenne qui s'explique par l'analogie
entre le neutre et le moyen. Les verbes neutres en
latin prennent en français comme en grec la forme réfléchie
En latin les verbes neutres ont très souvent la forme
active, q.q. beaucoup de neutres aient la forme du
déponent. Donc la règle que nous avons posée comme
absolue est confirmée. Ce n'est point à la forme qu'il faut
demander si un verbe est actif, passif ou neutre; c'est à
la signif. seule qu'il faut s'adresser, et la signif. ne
peut ressortir que de l'ensemble de la p.p.^on qu'on
considère. Les grammaires spéciales insistent encore sur la
manière dont le verbe agit sur son complément. Ainsi
quand ce complément est direct, on dit que ce verbe est
actif ; q.d le complément est indirect, on dit que le verbe
est neutre. Nous nous bornerons à dire maintenant

qu'on ne peut tirer exclusivement de la considération du complément une définition du verbe, en tant que neutre et actif, puisque « favere » est actif en français. Nous donnerons plus de détails en parlant des compléments et des cas ou modifications particuliers par lesq. les langues anciennes expriment un certain nombre de rapports des noms entre eux. Maintenant nous pouvons établir que ce qui ne change pas, c'est la signif. qui fait qu'un verbe indique un état, une qualité, une action, sans complément exprimé d'une manière visible, et que c'est de la signif. comme caractère permanent dans les verbes qu'il faut partir, pour chercher si le verbe est actif, passif ou neutre.

20.e Leçon

Verbes Impersonnels

Résumé

— Verbes Impersonnels, — mieux unipers. (employés 99 fois avec un sujet. — Alors ils sont des verbes neutres — = nubes pluunt)

— Constituent à eux seuls une prop.on tout entière.

— Deux formes en latin : active & passive —

1.° Active

— Pluit. Il n'y a rien de sous-entendu

— Port Royal dit avec raison que cela = pluvia fit — pluit renferme le sujet, le verbe et l'attribut — renfermés synthétiquement.

Pluit = un attribut (existant) identifié avec la copule et renfermé dans la terminaison (it) du verbe attributif.

C'est un attribut conjugué.

2.° Passif. Curritur — les impersonnels sont passifs de verbes neutres.

— Ils expriment le développement propre d'un état ou action, non rapporté à un sujet. — Currit. — on demande qui ? — Mais Curritur — l'action, indépendamment de tout sujet, s'accomplit — d'où la forme du passif. —

— Quand en français : il pleut, c'est la traduction du latin, et le pronom il ne signifie rien.

—

250

Impersonnels

Leçon

Verbes Impersonnels

Seraient mieux dits Unipersonnels — Constituant à eux seuls une propon. — « pluit » — (nubes pluunt — alors le verbe est neutre)

Le rapport du sujet, rapport sur lequel nous avons insisté jusqu'ici, parceque c'est en effet delà que dérive le caractère propre de chaque voix, nous conduit à parler d'une dernière espèce de verbes ou plutôt d'une modification particulière d'une idée verbale, et qq. fois même d'un substantif, modification que l'on retrouve dans les 3 langues, lat. gr. et franç., et qui constitue à elle seule une propon. tout entière. Nous voulons parler des verbes unipersonnels, ainsi nommés parceque ils ne possèdent qu'une des 3 personnes que l'on trouve dans les autres verbes.

Cette dénomination d'impersonnels a été critiquée avec raison, et on a proposé de la remplacer par la dénomination plus exacte d'unipersonnels. Les verbes tels que « pluit, grandinat, itur, n'ont qu'une des trois personnes par lesq. passe successivement le verbe, et sont pour cette raison nommés impersonnels. Dans le langage des grammairiens les plus récents, on considère ordinairement ces verbes comme formant une propon. unique et n'ayant point de sujet, du moins exprimé. Il arrive pourtant assez fréquemment que dans les langues anciennes, ils se présentent avec un sujet exprimé, comme dans cette phrase : « nubes pluunt ». Mais alors il faut les considérer comme de véritables verbes neutres, au même titre que currunt, verbe qui nous présente une action faite par un sujet et achevée par elle-même, sans avoir besoin d'aboutir à un objet. Aussi nous ne devons nous occuper ici de ces verbes, qu'en tant qu'on les appelle à proprement parler, « Impersonnels, ou, Unipersonnels », c.à.d. uniquement

dans le cas où ils forment à eux seuls une propos.on toute entière, et où ils ne paraissent être précédés d'aucun sujet.

En latin ces verbes prennent la forme active et passive

Or la langue latine qui en fait un fréquent usage, nous présente ces verbes sous deux formes, l'une active, comme « pluit, grandinat, fulgurat » l'autre passive « vivitur, statur, curritur, itur »

On a prétendu que le sujet de ces verbes étoit le nom même de la chose dont ils expriment une action ou un état. Cette explication a résulté de l'embarras où se trouvoient les grammairiens d'expliquer cette 3e personne. Ils ont analysé « pluit, grandinat » en pluvia pluit, grando grandinat, de sorte que ces verbes se trouvent dans le cas des verbes neutres, au même titre que currit.

Port Royal dit mieux, lorsqu'il que dans pluit on a renfermé le sujet, le verbe et l'attribut, — non pas pluvia fit, mais du radical auquel on ajoute la terminaison, on forme ces mots, où l'attribut et la copule, que représente la désinence, sont attachés au sujet : là le sujet est conjugué, et non pas l'attribut.

Le grammairien de P. Royal nous semble avoir donné de ce mot pluit » une idée plus juste, qd il dit que dans ce mot on a renfermé le sujet, le verbe et l'attribut. En effet, ces verbes sont un exemple remarquable de la puissance de synthèse des langues anciennes non pas qu'on ait pris le substantif pluvia, puis le verbe "fit" ou "est", et que de ces 2 mots réunis contractés on en ait fait un seul exprimant d'une manière

une et indivisible le fait que l'esprit a besoin de représenter ; mais c'est qu'à la vue du phénomène naturel qu'exprime le verbe « pluit » l'esprit proclame en q.q. sorte l'existence du phénomène, en le nommant et en le faisant suivre de la forme par laquelle il a coutume de rapporter un attribut à un sujet. Des trois termes intégrans de toute prop.on dex, ainsi que nous l'avons démontré, ont l'un pour l'autre une grande affinité ; ce sont l'attribut et la copule qui se réunissent pour former le verbe attributif. Dans pluit, l'attribut, c.à.d. l'existence du phénomène ou de la pluie, est réuni avec la copule représentée par la désinence « it », désinence dans ce cas du verbe attributif et le tout, savoir, l'attribut et la copule, le tout est en dernière analyse rattaché au sujet « pluvia » qui alors perd la désinence du substantif. Aussi pourrait-on, à la rigueur, appeler ces sortes de verbes des « sujets conjugués », dénomination qui représente d'une manière assez exacte les élémens dont se compose le verbe appelé par les grammairiens « verbe attributif. »

Les Impersonnels à forme passive sont des passifs de verbes neutres, non pas que l'action devienne passive, mais l'action est considérée dans son développement et sa nature propre. La forme active appelle un sujet « currit », qui ? Mais pour dire que l'action de courir se fait, le passif est nécessaire.

Les verbes Impersonnels ou Unipers. à forme passive se laissent analyser avec une égale facilité. Ainsi « statur » annonce que l'action de se tenir est faite, comme curritur celle de courir ; et il y a cela de remarquable que les Impersonnels de cette espèce sont des passifs de verbes neutres.

Ce n'est pas que les neutres dans ce cas deviennent passifs à proprement parler ; mais c'est que l'action ou l'état qu'exprime le verbe, ordinairement neutre, est considéré dans sa nature même et son développement propre, à part tout sujet auquel l'esprit l'attribue. Ces verbes portent leur sujet en eux-mêmes, et si « pluit » nous a paru comme à P. Royal, répondre aux termes analytiques « pluvia fit », *curritur* ne doit être en réalité qu'une expression égale à « *cursus fit* ». Mais pourquoi la forme passive ? C'est que *fit*, *curris* n'indiquent pas l'action en elle-même dans le moment où elle se fait, mais rappelle très bien un sujet, déterminé qui fait cette action. Pour dire que l'action de courir se fait, il faut bien réunir au mot exprimant l'idée de cette action, l'attribut avec la copule ou le verbe à forme passive. Or la copule sous cette forme n'est autre chose que le verbe passif lui-même : voilà, à ce qu'il nous semble, pourquoi *curritur*, mot par lequel on veut exprimer que l'action est faite, se présente à la voix passive.

Quant au français « *Il pleut* », par ex., ce n'est qu'une traduction du latin.

En français, le verbe unipersonnel est exprimé d'après le génie analytique de l'analyse moderne, mais cependant d'après la manière la plus analogue au génie de la langue latine. « *Pluit* », étant une 3e personne sing. du verbe *pluere*, la langue française le remplace chez nous par la forme qui équivaut à la 3e pers. sing. en latin : « *Il pleut* », sans s'inquiéter si le mot appelé vulgairement *pronom* (il) signifie ou non qq. chose. Nous ne pouvons voir en effet rien de sous-entendu dans la proposition « *Il pleut* » : nous ne pouvons considérer ces deux termes que comme une traduction exacte et analogue du latin « *pluit* ».

Tout comme quand le françois veut rendre une 3e pers. de q.q. verbe latin que ce soit, actif, neutre, etc. il ne peut employer d'autre procédé que celui d'exprimer la 3e pers. au moyen de l'exposant particulier qui sert dans tous les cas à cet emploi. *currit*, il court, *amat*, il aime.

21.e Leçon

Du Sujet

Résumé

— Le sujet est le terme dont l'esprit veut affirmer q.q. chose qd il énonce un jugement.

— Les grammairiens ont distingué les sujets en

Simple — déterminé par le mot qui le représente ou l'indication des circonstances qui l'accompagnent.

Composé, formé par la réunion de mots indiquant des objets distincts.

— Le sujet *simple* peut être *complexe* ou *incomplexe*.

Denême du sujet *composé* — suivant que ces sujets sont déterminés par le mot unique qui les représente, ou par l'indication des circonstances accessoires.

— Le point d'où l'on est parti pour établir ces distinctions est l'unité de l'idée, exprimée dans le sujet, simple, complexe et incomplexe — et la pluralité des idées exprimées par le sujet composé, complexe et incomplexe.

— Le sujet *composé* n'est qu'une série de sujets *simples* avec un même attribut — Donc en réalité il n'y a pas de *sujet composé*.

Il y a encore ici une sorte d'unité dans l'attribut, et c'est le lien qui réunit ces sujets simples.

Si — : Dans le sujet *simple* l'on entend :

1.° le sujet incomplexe, puisque tout sujet incomplexe est nécessairement simple —

2.° le sujet complexe, puisqu'il présente toujours l'idée d'unité,

3°. Le sujet composé, série de sujets simples,

Il résulte — que la distinction de sujets simple — composé
complexe — incomplexe
s'évanouit —

— les distinctions servent comme moyens actifs d'analyse.

Leçon — Sujet

Transition. Des 3 termes d'une propon nous avons examiné le terme du jugement, celui qui est en q.q. sorte l'œuvre de l'intelligence : car si nous nous sommes occupés de l'attribut (autant que le verbe peut être appelé attribut conjugué, ce n'est qu'incidemment, et ni le sujet ni l'attribut n'ont été examinés en eux-mêmes, d'en tant que distincts du verbe. Nous serons donc sur les deux termes constitutifs de toute propon, et d'abord sur le sujet.

Le sujet est le terme dont l'esprit veut dire q.q. chose, qd il construit une propon.

Dans l'analyse gle de la propon, nous avons montré que le sujet était le 1er terme de toute propon ou jugement prononcé ; en un mot, le terme duquel l'esprit voulait dire q.q. chose, qd il construisait une propon. Telle est la notion la plus gle et la plus exacte du sujet, celle dans laq. nous allons voir rentrer les diverses espèces de sujets distingués par les grammairiens.

Sujets simples qui désignent un objet unique déterminé par le mot qui le représente, ou par l'indication des circonstances qui le précèdent. — Composés qui sont formés par la réunion de plusieurs mots désignant des objets distincts.

On distingue généralement (Beauzée et Sacy) les sujets en 2 classes : 1°. les sujets simples et composés ; 2°. les sujets complexes et incomplexes. Les sujets simples sont ceux qui désignent un objet unique, déterminé soit par la simple énonciation du mot qui le représente, soit par l'indication d'un plus ou moins grand nombre de circonstances accessoires qui le précisent. Ainsi, cette phrase : « Les hommes sont mortels », et celle-ci : « Les hommes qui nous ont précédés sont mortels », nous offrent deux ppons dans lesquelles le sujet est simple, suivant la définition des grammairiens. Un sujet, au contraire, est composé, quand il est formé par la réunion de plusieurs mots qui désignent des objets distincts les uns des autres, quoiqu'ayant dans la ppon un attribut commun. Ainsi dans Beauzée, le sujet de cette phrase : « La foi, l'espérance et la charité sont des vertus chrétiennes », est composé de plusieurs mots réunis par un attribut commun.

Sujets complexes ou incomplexes : subdivision des premiers.

Le sujet complexe ou incomplexe est un sujet ou simple ou composé. Ainsi dans cette ppon « Les hommes sont mortels », le sujet est simple et incomplexe. Dans cette autre « Les hommes qui nous ont précédés étaient mortels », le sujet est simple et complexe. Il suit delà que le sujet complexe ou incomplexe est une subdivision d'un nouveau point de vue du sujet simple. Mais il peut y avoir aussi des sujets composés complexes ou incomplexes ; car un sujet ~~composé~~ peut ~~être~~ ou ne pas être déterminé par des mots accessoires. Ainsi j'appellerai sujet composé incomplexe le suivant : « La foi, l'espérance et la charité sont des vertus chrétiennes ». Mais si je dis :

« L'espérance et la charité, que nous recommande l'Eglise, sont des vertus chrétiennes », alors je verrai là un sujet composé complexe : car le sujet reçoit un nouveau déterminatif par cette prop.on : que nous recommande l'Eglise ; et ce sujet est dans le cas du sujet simple : « la foi que » ... — sujet qu'on appellerait complexe.

Ceci s'applique aux 3 langues, objet de notre étude. Recherchons maintenant ce qu'il y a de vraiment philosophique dans cette division des sujets et si on ne pourrait pas la ramener à des élémens plus fondamentaux. Nous remarquerons d'abord que des 3 langues qui servent de bases à notre éducation, nous prenons le français seulement, parceque toutes les trois se composent de la même manière à l'égard du sujet, et que ce que l'on dit de l'une s'applique aux 2 autres.

Le point de départ des grammairiens est ou l'unité de l'idée exprimée par le sujet, ou la pluralité. Ainsi l'unité de l'idée fait le sujet simple ; la multiplicité de l'idée fait le sujet composé.

Examinant alors les dénominations de sujet simple et de sujet composé, et cherchant la raison de ces dénominations, nous trouverions que le point de vue où se sont placés les grammairiens est, ou bien l'unité de l'idée exprimée par le sujet, ou bien la pluralité de ces idées. Ainsi, dans cette phrase : « L'homme est mortel » l'esprit ne ~~veut~~ parler que d'un être ou d'une seule classe d'êtres : il y a unité de l'idée du sujet : donc le sujet est simple. Dans le sujet simple complexe : « L'homme, de q.q. condition qu'il soit, est mortel », il y a unité de l'idée du sujet, et il y a tellement unité, que c'est tel sujet déterminé que l'on désigne, et non tel autre. Ainsi

que le sujet soit simple et incomplexe, exprimé par un seul mot; ou qu'il soit simple et complexe, déterminé par un ou plusieurs mots, chaque fois que l'idée du sujet est une, chaque fois que ses divers mots se laissent réunir sous un point de vue commun, le sujet est dit simple. Quant au sujet composé, c'est la multiplicité des idées intervenant dans le sujet qui le rendent composé : dans l'ex. cité : la foi, l'espérance, la charité sont &c... le sujet est composé parce qu'il y a multiplicité de l'idée du sujet. Ceci a besoin d'être expliqué, et il y a entre le sujet composé et le simple d'importantes différences. C'est que tandis que le sujet simple est tout de suite jugé tel, et apprécié à sa valeur, dès qu'il est prononcé, le sujet composé, au contraire, ne peut être reconnu comme tel qu'après que la totalité de la propon est prononcée. En effet ce qui constitue la simplicité du sujet, c'est l'unité du retour de la plus ou moins grande variété de termes du sujet.

Le sujet composé n'est autre chose qu'une série de mots indiquant des sujets différents et rapportés à un même attribut : On peut les décomposer en sujets simples, de telle sorte qu'il n'y a pas de sujet composé.

Ce qui constitue le sujet composé, c'est la communauté d'attribut pour plusieurs mots indiquant des sujets divers. Il suit que le sujet composé est une collection de sujets simples juxta-posés les uns aux autres, et suivis d'un même attribut pour tous, attribut qui, au lieu d'être exprimé à part, ne l'est qu'une fois, par conséquence de l'action rapide de la pensée. Or si cette analyse rend compte bien exactement du sujet composé (et il en peut être ainsi, puisque

l'exemple cité revient à dire : « la foi est une vertu chrétienne, l'espérance est une vertu chr., la charité est une vertu chr. », nous serons autorisés à dire qu'en réalité, il n'y a pas de sujet composé, puisque les sujets qq. composés qu'ils soient, ne sont que des séries de sujets simples.

Seulement l'unité qui fait le sujet simple se trouve dans l'attribut, d'où elle passe à tous les sujets simples successivement.

L'unité, caractère fondamental de tout sujet simple se trouve reportée de l'attribut (qui se rapporte à lui seul) à tous les sujets simples successivement énoncés.

Le sujet simple incomplexe rentre dans le sujet simple, de même aussi le sujet complexe, d'ailleurs les sujets ne sont-ils si complexes en français qu'à cause du procédé analytique ; car en latin et en grec, ils sont de moins en moins analytiques : et cependant les idiomes synthétiques de l'Asie, la complexité tend à disparaître dans la composition des mots.

Sujet simple — incomplexe. — Il y a, selon nous, identité de ces 2 espèces de sujets, non pas que tout sujet simple soit nécessairement incomplexe, mais c'est que tout sujet incomplexe est nécessairement simple. Or, nul doute que le principe que nous avons énoncé, savoir : que c'est l'unité de l'idée qui constitue le sujet, s'applique ici rigoureusement, puisque le sujet incomplexe rentre dans le sujet simple. Quant au sujet complexe, nous avons montré avec les grammairiens qu'il ne cessait pas pour cela d'être simple, et c'est encore parce qu'il présente l'unité constituée il est vrai par un plus grand nombre de parties qu'il est simple. Peu importe que pour

former un sujet complexe, on ajoute un substantif ou un adjectif, ou bien que au substt. on ajoute une prop^on incidente, le sujet n'en présente pas moins une idée une, mais diversement modifiée. Il arrive en effet que les langues les plus anciennes tendent à rendre uniforme le procédé qui dans les langues modernes différencie les sujets. Supposons, par ex., le sujet le plus complexe, le sujet formé d'un substantif modifié par une phrase incidente. « Alexandre, qui vainquit Darius »; les langues anciennes, le latin entre autres, feront disparaître cette incidente dans l'adjectif (victor). Le temps exprimé en français par la forme « qui vainquit », sera rendu par un adverbe de sorte que le sujet complexe en français, parce qu'il est formé d'un incident, ne sera plus en latin qu'un sujet complexe formé au moyen d'un adjectif. Remontez d'un degré, et reportez-vous à la langue grecque, et aux langues orientales, il ne sera pas impossible de dire en un seul mot, « qui tua Darius » Dario interfector, Δαρειοκτονος ». On voit que nous pouvons remonter à des langues qui présentent réuni ce que notre langue française analytique nous présente dispersé dans un ou plusieurs incidents, et que suivant que nous nous adressons à l'une ou à l'autre de ces langues, la complexité du sujet tend à disparaître dans la simplicité des éléments qui le composent. Elle disparaît même entièrement dans un des idiomes les plus synthétiques de l'Asie, où l'on pourrait dire en un seul mot : « Alexandre qui vainquit Darius » en faisant de « qui vainquit Darius » un adjectif, lequel serait indissolublement uni au mot Alexandre.

Ainsi s'éteint la complexité, et s'il n'y a plus de sujets complexes, il n'y a plus besoin de garder

la dénomination de sujets simples. Il n'y a donc pour nous que des sujets en général.

—

Par là s'efface complètement ce qui constitue le sujet complexe ; par là le sujet simple complexe devient essentiellement simple, incomplexe. Ce qui subsiste de ces distinctions, c'est le sujet simple, ou pour mieux dire, c'est uniquement le sujet. On ne doit plus appeler simple le sujet, parce qu'il n'est plus opposé à un sujet composé, celui-ci rentrant sans aucune difficulté dans le sujet simple. Pourquoi donc les distinctions établies par les grammairiens, si en réalité ce qu'on peut dire des sujets revient à ce peu de mots que le sujet d'une prop. on est le terme qui montre aux yeux la chose sur laquelle celui qui parle va porter un jugement, la chose dont il va affirmer un attribut ? Elles servent, ces distinctions, comme des moyens actifs d'analyse qui nous apprennent à reconnaître un seul élément, un seul fait sous des formes et des réunions de mots plus ou moins multipliées ; elles servent à faire entrer un grand nombre d'idées, sans elles, du sujet en soi ; elles servent pour aider à sortir du chaos des épithètes, des phrases incidentes, des termes circonstanciels qui se présentent sous l'apparence de propos que l'analyse doit montrer comme les parties d'un tout, qu'elles concourent à former.

22e Leçon

Du sujet (suite)

Résumé

— Etude des diverses parties du discours qui interviennent dans le sujet.

Le sujet est ou
1°. Un substantif
2°. Un substantif avec un adjectif
3°. Un subst. accompagné d'une prop. on

4°. — Le substantif fait partie d'une classe particulière de mots : — Donc.

Du Nom. C'est un son ou assemblage de sons par lesquels un peuple désigne les objets qu'il connaît.

— noms propres ; noms substantifs ou appellatifs.

1°. Nom substantif.

Il désigne les individus — les classes ou espèces — les genres ; d'où la compréhension et l'étendue.

Plus individuel, plus compréhensif — moins individuel, plus étendu.

Que cette considération appartient plutôt à la logique ou histoire des procédés de l'esprit humain — Passons aux faits. —

— Caractère spécial du nom. Les Cas. Modifications ayant pour but de représenter les rapports que l'esprit aperçoit entre les choses représentées par les mots.

— En grec et en latin, 6 cas — 99 fois le datif et l'ablatif sont identiques.

— Nominatif. Pourquoi ainsi nommé ? — Ce n'est pas parce qu'il nomme, car tous les cas en font autant —

— Mais il nomme et presente la chose qui est le sujet de la pp^{on} et ajoute cette idée du sujet à celle du nom.

— Le nominatif est-il un cas?

Dumarsais — non : il trouve sa place parmi les cas, par extension — la pp^{on} inverse est aussi vraie.

P. Royal — Le nominatif est la matière de laquelle se forment les autres cas. — Alors « dominus » serait « dominus-i ». D'ailleurs le nominatif paraîtrait plutôt venir en certain cas du genitif (en grec λαμπάς = λαμπάδς.)

— Le nominatif est un cas au même titre que les autres. Il est formé du radical + une désinence.

Leçon

Nous avons vu les élémens qui composent le sujet : nous avons critiqué les distinctions faites dans le sujet. Nous devons dire maintenant quelles sont les

Parties du discours qui interviennent dans le sujet.

Dans la dernière leçon nous avons traité du sujet en tant que partie de la pp^{on} en tant que faisant connaître l'objet dont on parle. Aujourd'hui nous allons voir par quels moyens, quels élémens les langues produisent au dehors le sujet ou l'idée du sujet contenue dans l'esprit. Déjà ~~dans~~ la dernière leçon nous avons dû remarquer la variété des élémens qui composent le sujet. Nous avons vu que la complexité ou l'incomplexité du sujet vient d'un plus ou moins grand nombre de termes constitutifs du sujet : les observations que nous avons faites sur le peu de réalité philosophique de ces distinctions ont dû nous apprendre quelles étaient ces mêmes

des parties qui composent le sujet grammatical. Il nous reste à voir quelles sont les parties du discours qui interviennent dans ce sujet, à nous rendre compte de ces parties, à en faire une étude spéciale, comme nous l'avons fait pour le verbe. Or les divers chefs sous lesquels peuvent se réunir les diverses parties qui entrent dans la composition du sujet, sont les suivants.

1°. Ou le sujet est un substantif

2°. Ou c'est un substantif avec un adjectif

3°. Ou c'est un subst. accompagné d'une prop.on qui remplit à l'égard du sujet le rôle d'un adjectif. Ainsi le sujet nous montre simplement des substantifs désignant des choses dont on parle, ou des substantifs désignant ces mêmes choses avec des modifications d'attributs, ou bien encore des substantifs avec des modifications de propositions tout entières. Or ces prop.ons, nous les avons déjà analysées; il ne nous reste qu'à examiner le lien qui les rattache au sujet, c.à.d. le qui ou le que relatif. Voici donc les éléments qui paraissent dans la composition du sujet. D'abord un substantif, puis un attribut, enfin un ou plusieurs termes qui servent à réunir des prop.ons entières au substantif, afin de constituer l'unité du sujet, qui est le but de toute prop.on.

Nous avons donc à examiner ce que sont les substantifs et leurs diverses modifications, puis les adjectifs, et les différents mots qui servent à joindre une prop.on au sujet.

Nous nous proposons aujourd'hui d'étudier chacune des parties de la prop.on en détail, de chercher ce qu'il faut entendre par substantif et adjectif, parties qui sont en qq. sorte les portions intégrantes du sujet. La dénomination de substantifs ne porte que sur une classe de noms. On voit par là que le terme de nom est plus étendu que celui de substantif.

ce sont donc les noms qu'il nous faut d'abord examiner.

Un nom est un son ou un ensemble de sons par lesquels un peuple distingue les choses qui l'entourent — noms propres, et noms appellatifs. Nous commencerons par les noms substantifs.

Nous n'avons pas la prétention de définir le mot de nom. Un nom désigne un son ou un ensemble de sons par lesq. un peuple distingue les choses dont il veut parler. Les noms se divisent en noms propres, et en noms appellatifs ou substantifs. Les premiers désignent les villes, les hommes, les pays, etc. — les autres désignent tous les êtres qq. soient. Telle est la grande distinct. adoptée par les grammairiens depuis les premiers essais de la science grammaticale jusqu'à nos jours. Ordinairement on commence par l'étude des noms propres, et c'est ainsi qu'a fait Mr de Sacy. Mais nous verrons plus tard pourquoi nous avons cru ne devoir entrer dans qq. détails sur cette partie des noms, qu'après avoir parlé de la 2e espèce. Ainsi, contre l'ordre généralement suivi, nous commencerons par le nom substantif.

Nom substantif

Les noms appellatifs ou substantifs désignent des individus. L'homme voit un animal particulier, il l'appelle « cheval », c'est un nom individuel. D'autres individus de la même espèce s'offrent ensuite, le nom de cheval devient commun. Puis la distinction de bipède et quadrupède ; puis celle d'animal et de végétal, puis enfin le nom de « être » donné à tout. Ainsi du nom individuel naît le nom

commun, les noms d'espèces : de ceux-ci les noms de genres. C'est là 2 caractères reconnus par les grammairiens dans les noms, l'étendue et la compréhension. Plus individuels et plus compréhensifs — moins individuels et plus étendus.

—

Les noms substantifs ou appellatifs désignent les individus, comme lorsque l'homme veut donner aux choses qui l'environnent un nom à l'aide duquel il puisse en transmettre la connaissance. Ce sont d'abord les individus qu'il nomme, parceque ce sont les individus qu'il a d'abord saisis et reconnus. Lorsque du milieu de la foule des objets qui l'entourent, il en fait sortir un qu'il a intérêt de distinguer par un nom, comme il l'a distingué dans son esprit, il lui affecte un nom individuel. Ainsi dans une troupe d'animaux sauvages, par ex., pour nous attacher à une idée primitive, il distingue et nomme « le cheval. » La réunion des sons qui constituent ce mot est donc un nom individuel. Il est important de remarquer ici la double action de l'esprit et du langage. C'est par suite d'une analyse qu'a été perçue la notion de l'individu appelé « cheval ». C'est l'analyse qui l'a séparé du milieu de la foule des animaux avec lesquels il était confondu, en montrant à l'esprit que ses attributs, ses caractères distinctifs n'étaient pas les mêmes que ceux des êtres parmi lesquels il était placé. Comment a-t-il été nommé ? C'est par l'émission d'un son qui est le plus souvent la réunion de plusieurs sons, c'est par un nom, en un mot, c.à.d. que le nom résume synthétiquement pour l'esprit l'ensemble des caractères qui constituent le cheval. Mais un second être semblable au cheval se présente aux regards de l'homme, et voilà que le nom qui tout à l'heure était si individuel devient un nom commun à plusieurs êtres, un nom de classe. D'autres animaux ont successivement frappé l'attention de l'homme, et successivement ils ont été nommés par lui d'après une règle que l'état actuel

des langues ne permet pas de retrouver, mais qui sans doute se proposait pour but special de designer l'objet par une ou plusieurs de ses qualités les plus apparentes au moyen d'un son qui présentât un rapport plus ou moins éloigné avec ces qualités. Dans le nombre des animaux qui entouraient l'homme, q.q. uns ont paru munis d'un plus ou moins grand nombre d'organes qui se retrouvaient dans certaines espèces, et manquaient dans d'autres. Ainsi l'oiseau fut nommé bipède par opposition au cheval qui fut appelé quadrupède. Doué de la faculté de comparer, l'homme a bientôt saisi les différences qui séparaient les grandes classes d'objets naturels, les uns des autres : par ex. celle des végétaux de celle des animaux ; et par là le cheval qui venait de recevoir la dénomination g^ale^ de quadrupède a été appelé d'un nom plus g^al^ encore, animal, ou pour mieux dire, comme on avait formé une grande classe comprenant tous les quadrupèdes à l'exclusion des bipèdes, on en forma une autre plus nombreuse encore, comprenant sous le nom d'êtres animés (animalia) tous les êtres distincts des êtres inanimés. Enfin concevant que tous les objets qu'il nommait successivement, existaient en réalité, l'homme a senti le besoin d'exprimer cette existence, et il a trouvé le mot « être » qui comprend dans sa généralité ce qui est animé comme ce qui ne l'est pas. Sans vouloir tracer ici une histoire de la formation des diverses espèces de noms, soit individuels, soit de classes, d'espèces ou de genre nous avons voulu montrer seulement combien la nature des noms varie suivant le point de vue sous lequel on envisage les objets. Ainsi un nom individuel est commun sitôt que dans la nature on rencontre un individu semblable à celui qui porte déjà ce nom. La découverte que l'on a faite, savoir que cette classe d'êtres se distingue d'une autre classe par un caractère commun propre à tous les individus qui la composent fait naître un nom d'espèce qui passe bien vite

à un nom de genre, lequel embrasse plusieurs espèces. Ces considérations ont engagé les grammairiens à reconnaître dans les noms deux caractères différens la compréhension et l'étendue. A mesure qu'un nom devient plus individuel, il est plus compréhensif, c.à.d. qu'il comprend un plus grand nombre de particularités de caractères de la chose qu'il désigne. A mesure qu'il devient moins individuel, c.à.d. qu'il comprend un plus ou moins grand nombre de classes, il devient plus ou moins étendu. C'est là le résultat dont nous avons donné lecture dernièrement, et dont M. de Sacy a emprunté l'expression à la gram. g.ale de Beauzée.

L'exposition de ce système et les observations dont nous l'avons accompagné suffisent pour en faire apprécier l'importance. Il nous a semblé que ces observations étaient du domaine de la logique plus spécialement que de celui de la grammaire. En effet elles ne peuvent être comprises et appréciées que si on se reporte, comme nous venons de le dire, aux changements successifs par lesquels le mot passe de l'individualité la plus spéciale à la généralité la plus étendue. Cette théorie de l'étendue et de la compréhension du nom est donc, à vrai dire, le résumé d'une théorie que je proposerais de suivre l'histoire de l'institution du nom, depuis le moment où l'homme saisissant dans la foule des objets qui l'entourent un individu spécial, qu'il veut désigner par un son ou par un assemblage de sons, reconnaît plusieurs individus de la même espèce, en forme d'abord une classe, puis une espèce, puis un genre, et s'élève ainsi par tous les degrés depuis la notion la plus restreinte de l'individu, jusqu'à la notion la plus vaste qu'il soit donné d'atteindre à l'abstraction à la généralisation humaine. Nous ajouterons que cette distinction des noms d'après leur compréhension ou leur étendue nous apprend peu de chose sur les

noms substantifs et appellatifs et sur les noms propres considérés grammaticalement. Ce qui importe au point de vue grammatical, c'est de voir une fois dans le nom substantif comment procède le langage pour rendre ce nom le plus apte possible à exprimer les rapports que l'esprit aperçoit entre les différens objets qui le frappent. Au contraire le plus ou le moins d'étendue ou de compréhension importe plus particulièrement à la logique à laquelle il appartient de caractériser exactement les élémens de la connaissance humaine, et d'apprécier les procédés qu'emploie l'esprit pour communiquer à ses semblables les impressions qu'il éprouve. Encore une fois ces considérations ont une valeur moins grande aux yeux du grammairien qui ne s'occupe pas de rechercher comment les noms ont passé de l'individualité la plus restreinte à l'étendue la plus générale, mais bien, une fois admise l'existence des langues, comment elles sont pour l'esprit un moyen d'expression, et comment elles reproduisent devant celui qui écoute, le tableau des idées de celui qui parle, à part toutes les divisions et toutes les méthodes logiques que l'esprit doué de la faculté de comparer et de généraliser, peut employer.

Après avoir posé d'une manière g^al^ les caractères des noms, et avoir établi entre eux une division, nous nous hâtons d'arriver au point de vue particulier sous leq. le grammairien doit les envisager. Ainsi, après avoir reconnu ce que c'est que l'étendue ou la compréhension du nom, nous devons suivre son histoire, décrire les diverses particularités qu'elle présente, les comparer, en un mot faire pour le nom ce que nous avons fait pour le verbe. De même que nous avons recherché les caractères du verbe, de même une fois le nom donné, nous devons examiner quels sont ses caractères, ses propriétés, et tâcher de découvrir ce qui le rend apte

à jouer le rôle qui lui est assigné par l'esprit dans la propon. On a pu remarquer jusqu'ici que aussitôt que nous avons présenté soit sur une des parties de la propon, soit sur un des mots qui composent ces parties, des généralités purement logiques, nous sommes appelés nécessairement à nous livrer à l'examen des faits, et à nous spécialiser en q.q. sorte dans la grammaire particulière. C'est qu'il en résulte nous ne pouvons parler de gram. g.ale philosophique à moins de connaître à fond la gram. particulière, et surtout celle des idiomes que nous voulons expliquer à l'aide de nos théories g.ales. C'est ainsi que nous venons de faire la description purement logique du nom considéré dans l'esprit qui l'attache aux objets qu'il veut désigner, et que si nous voulons faire un pas de plus dans l'analyse de cette partie du discours, nous sommes forcés de rechercher ce qu'est le nom en grec, en latin et en français.

Cas — Ce qui distingue les noms, ce sont surtout les Cas, ou modifications qu'éprouvent les noms dans les langues anciennes dans le but d'exprimer les rapports que l'esprit perçoit entre les choses.

Les noms paraissent marqués d'un certain caractère qui les distingue tellement des autres parties du discours que nous avons étudiées jusqu'ici. Ce caractère est le Cas par l'étude duquel nous terminerons cette leçon. On entend par cas les modifications qu'éprouvent dans les langues anc. les noms q.q. ils soient, modification ayant pour but de représenter les rapports que l'esprit perçoit entre les choses désignées par les mots. Nous supposerons ici que nous avons une notion

complète des cas en latin et en grec : nous ne nous arrêterons donc pas sur l'énumération de ces cas, ni sur les désinences qui les différencient et caractérisent. Nous nous tiendrons dans une généralité un peu plus élevée ; nous apprécierons quels sont les rapports exprimés par les cas, pour déduire de ces observations spéciales sur ces modifications, une théorie philosophique des cas.

En grec et en latin 6 cas, et q.q. fois 5.

—

Les langues grecque et latine comptent 6 cas, le nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif. Dans q.q. mots, il semble que ce dernier cas manque, c.à.d. qu'il est exprimé par la même forme que le datif.

Nominatif

Le Nominatif dénomme l'objet qu'il désigne, a t on dit ; mais c'est le propre de tous les cas. C'est plutôt qu'il présente et nomme l'objet qui dans une propon. figure comme sujet.

—

En suivant l'ordre des cas adoptés par les grammairiens, nous trouvons que le nominatif est ainsi appelé parce qu'il dénomme l'objet qu'il désigne (nominativus). On peut contester l'exactitude rigoureuse de cette définition, puisque tout cas en tant qu'il contient la forme absolue du nom infléchi nomme toujours la chose que désigne cette forme absolue. Mais la dénomination de « nominatif » paraît plutôt venir de ce qu'en effet le nominatif nomme et présente l'objet ou la chose qui dans la propon. figure comme sujet de cette propon. Le rôle du nominatif est de nous montrer le mot qui représente

la chose dont on parle, dans cette position particulière qu'il occupe en tête de la pp.on. Aussi pourrons nous dire avec qq. grammairiens que le nominatif ajoute à l'idée propre de la chose exprimée par le nom, l'idée ou la notion particulière du nom considéré comme suj. de la pp.on.

On a demandé si le nominatif était un cas. P. Royal et Dumarsais ont répondu négativement. — Erreur. Un cas exprime le rapport particulier que l'esprit perçoit entre telle et telle partie de la pp.on. Le nominatif indique le rapport du sujet au verbe et à l'attribut; donc le nominatif est un cas.

Maintenant, comment qqs grammairiens ont-ils pu élever cette question: le nominatif est-il un cas? Comment se fait-il que les savans de P. Royal et Dumarsais se soient décidés pour la négative? si, comme nous l'avons dit en commençant, les cas sont destinés à exprimer les rapports que perçoit l'esprit entre les choses, le nominatif doit être un cas, puisqu'il exprime le rapport que soutient avec les autres parties de la pp.on le sujet de cette pp.on. La question est suffisamment résolue; mais l'examen des raisons dont Lancelot et Dumarsais ont appuyé leur opinion peut seul en fournir une réfutation satisfaisante et cette réfutation n'a point échappé à Beauzée. Lancelot dit: « Le nominatif n'est point à proprement parler un cas, mais la matière dont se forment les cas par les différens changemens qu'on fait subir à cette première terminaison du nom ».

Dumarsais prétend que le nominatif est appelé <u>cas</u>, par extension, et parcequ'il doit trouver place dans la liste des autres cas du nom. « La pp.on retournée est aussi exacte.

Selon Dumarsais, le nominatif est rangé sur la

liste des autres cas par extension et parcequ'il doit y être. Il est facile d'apprécier la faiblesse de ces raisons. Dire que le nominatif est un cas parcequ'il doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom, c'est dire qq. chose d'aussi peu concluant que si l'on prétendait que le nominatif doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom, parcequ'il est un cas. — C'est prouver le même par le même.

P. Royal disait: Le nominatif est la matière d'où se forment les autres cas. Mais, a dit Beauzée, pourquoi de « Dominus » ne fait-on pas « Dominusi »? Nous ajouterons qu'il n'y a pas plus de raison de dire que du nominatif viennent les autres cas, que de faire venir des autres cas le nominatif, et même la langue grecque, par ex., fournirait de forts arguments pour tirer le nominatif du génitif.

P. Royal allait plus loin; il disait la raison pour laquelle on comptait le nominatif parmi les cas, en ajoutant que c'était la matière des autres cas. C'est une erreur étymologique que la connaissance des langues anciennes eut dû faire éviter. Il est inexact de dire que c'est du nominatif que sortent les autres cas, et Beauzée a raison de montrer que de ce qu'on dit: « Domini » et non pas « Dominusi », le génitif, ainsi que les autres cas, ne vient pas, étymologiquement parlant, du nominatif. Mais afin que la réfutation soit complètement de bonne foi, admettons que l'opinion du grammairien de P. Royal ait été, comme le fait suffisamment entendre du reste son expression, que ce n'est que par le changement de la désinence que les autres cas dérivent du nominatif. Cette opinion est encore inexacte: car pour qu'on pût l'admettre, il faudrait que les autres cas

vinssent du nominatif, autrement que par une simple affirmation du fait. Si une raison aussi petite pouvait être valable, nous pourrions toutefois à notre tour avec q.q. vraisemblance la th[èse] contraire, et prétendre que le nominatif vient des autres cas vulgairement appelés cas indirects. Et remarquons quels arguments solides fourniraient à cette hypothèse les langues anciennes qui nous présentent comme le grec dans la 3e déclinaison des noms pour lesquels on peut affirmer avec vraisemblance que le nominatif vient de q.q. un de ces cas indirects, si, comme la théorie analytique des formes l'enseigne clairement, « λαμπας » est dérivé de « λαμπαδ » type de ce mot dans les cas indirects.

Donc le nominatif portant une désinence est un cas. La désinence est variable; elle implique q.q. chose de permanent qui est la forme absolue du nom. C'est delà que dérivent le nominatif et les autres cas. Cette forme absolue est peu reconnaissable dans l'état actuel du grec et du latin. Mais au moins elle existe dans les mots composés, assez souvent inaltérée. Ce n'est donc pas une hypothèse sans fondement de partir de cette forme absolue pour former tous les cas, et ranger dans ce nombre le nominatif.

Comme il ne paraît pas plus possible de prouver que du nominatif viennent les autres cas que cette seconde façon: que le nominatif vient des autres cas, il semble légitime d'admettre que le nominatif, puisqu'il porte une désinence spéciale a la même origine que tous les cas: ce qui caractérise les cas c'est la désinence: or qu'est-ce que la désinence, sinon une ou plusieurs syllabes qui terminent le mot exprimant l'idée, mot qui reste toujours le même,

ou le modifie légèrement ? La désinence implique donc q.q. chose de permanent qui la supporte et qu'elle modifie. Ce q.q. chose, c'est le radical, ou plus exactement la forme absolue du nom. Or, comme le plus souvent on reconnait ce radical, q.q. fois la terminaison qui le modifie, malgré la désinence du genitif, du datif, etc.., n'est-il pas plus naturel de croire que le nominatif est au même titre que les autres cas dérivé de la forme absolue avec l'addition d'une désinence ? Cette forme absolue ne paraît plus, il est vrai, dans l'état ordinaire des langues grecque et latine, telles que [illegible] les étudions ; les mots nous sont donnés revêtus des désinences qui en font des nominatifs, des genitifs, des datifs, etc... Mais q.q. cette forme ait disparu sous les modifications qui l'affectent, il est possible encore d'en découvrir l'existence dans les mots composés, dont la première partie présente assez fréquemment le nom substantif à l'état primitif, et sans désinence. Que la voyelle finale de ces formes absolues, en composition, soit fréquemment différente de celle qu'on trouve dans les cas des déclinaisons, comme armiger, frugifer, etc.., cela est au fond peu important. Des lois euphoniques qu'il n'est pas impossible de découvrir, mais que nous n'avons pas mission de rappeler en ce moment, expliquent d'une manière satisfaisante ce changement dérivé de la voyelle : ce que nous voulons dire seulement, c'est que le nom substantif se trouve encore sous sa forme une et absolue, même dans l'état actuel du langage ; et ce fait suffit pour démontrer que ce n'est pas une hypothèse vaine que de supposer que les cas se sont formés de ce radical auquel sont venues s'adjoindre successivement les diverses terminaisons.

23e Leçon

Du Génitif

Résumé

— Génitif. Ainsi nommé, selon Priscien, parce qu'il engendre les autres cas — engendré qu'il est du nominatif.
— Ce nom vient plutôt de ce que le génitif exprime fréquemment le rapport de l'objet qui engendre à celui qui est engendré.
— Il exprime encore le rapport de l'être qui possède à l'objet possédé, d'où nommé par Beauzée « cas possessif ».
— Autres rapports — du sujet à la qualité — de la forme à la matière — de la matière à la forme, etc. —
— Le rapport part du mot affecté du signe du génitif — lequel mot n'est pas dit exactement : terme du rapport. — Dans : « aurum vatis » et « vas auri » — les mots vatis et auri étant ceux qui déterminent les premiers aurum et vas, en leur ajoutant une particularité qui les restreint à un cas spécial, c'est de ces mots que part le rapport. — D'où il n'est pas juste de les appeler conséquents.
— Le génitif est donc un cas déterminatif. — On eût pu l'appeler complétif. — Comme il complète une idée, il implique un antécédent. D'où cette règle grammaticale : « Le génitif est toujours précédé d'un substantif ».
— Cette règle est restreinte par un bon nombre de locutions : Ex. « me paenitet culpae meae » — « ubi terrarum ? » — plenus vini &c. — où le génitif

est gouverné par l'idée d'un substantif, où le genitif n'est que le déterminatif de l'antécédent. — n'est que le complément d'une idée qui précède. — (Dans « poenitet culpæ » le repentir est déterminé par culpæ, comme aurum est déterminé par vasis dans « aurum vasis »

— (Demême pour les adjectifs — pour les adverbes (ubi terrarum = in quo loco terrarum)

— Ainsi tout verbe, adverbe, adjectif renfermant une idée qui en est la portion substantive, laquelle pour être complétée peut avoir besoin d'un nouveau terme, ce terme doit se mettre au cas affecté de l'expression du rapport que ce terme contient, au genitif, si tel est l'usage de la langue.

Leçon

Genitif

Le Genitif, selon Priscien, a été ainsi nommé parcequ'il engendre les autres cas, engendré qu'il est du nominatif. Il aurait ainsi reçu son nom de la forme matérielle.

Le Genitif a été ainsi nommé, selon Priscien et selon tous les grammairiens après lui, parcequ'il naît du nominatif et qu'il donne naissance aux cas obliques. « Genitivus naturale vinculum generis possidet ; nascitur quidem à nominativo ; generat autem omnes obliquos sequentes » ; et dans un autre passage : « Generalis (c.à.d. generatif, engendrant) videtur esse hic casus ex quo fere omnes declinationes et maxime apud græcos solent fieri ». On voit que dans Priscien la dénomination de genitif a été déduite non de l'emploi de ce cas,

mais de sa forme matérielle, et de sa valeur étymologique.
Ceci, à la différence du nominatif, qui a reçu ce nom, parcequ'il nomme les choses, le génitif a été ainsi appelé parcequ'il engendre les autres cas, et est engendré lui-même par le nominatif.

Avant d'aller plus loin, nous devons remarquer combien peu sont rigoureuses ces dénominations grammat. puisque le nom de 2 seuls cas que nous avons examinés jusqu'ici n'est pas emprunté au même ordre d'idées. De plus, il n'est peut-être pas démontré que la raison donnée par Priscien soit la véritable, et que l'on n'ait été frappé que de la forme matérielle du mot, lorsque l'on a donné au génitif le nom qu'il porte.

Tel n'est point notre avis. Nous pensons que le génitif a été ainsi nommé parcequ'il exprime le plus souvent le rapport de descendance, de génération. Son nom a été tiré d'un de ses emplois les plus fréquents.

Il semble, contrairement à l'opinion de Priscien, qu'il serait plus raisonnable de supposer qu'on a pris surtout en considération un des rapports les plus fréquents exprimés par ce cas : par exemple le rapport de descendance, de génération, de filiation, le rapport d'une chose ou d'une personne à celle qui en est l'auteur. ~~Le génitif étant~~, quand à l'expression de ce rapport le cas auquel est placé le terme indiquant le père, le générateur, l'auteur, j'aime mieux croire que la dénomination de génitif lui est venue du besoin où l'on s'est trouvé d'exprimer par le nom de ce cas un des emplois les plus généraux de ce cas. Si nous remarquons que ce mot « genitivus » n'est une des formes dérivées

du radical qui signifie « engendrer », nous serons nécessairement conduits à conclure de là que le génitif a été ainsi appelé d'après les rapports qu'il exprime le plus fréquemment : le rapport de l'être qui engendre à l'objet engendré.

Le génitif exprime encore d'autres rapports, celui de l'être qui possède à l'objet possédé. On l'a aussi appelé « cas possessif ».

Nous venons de voir que le rapport de génération ou de générateur à l'objet engendré était un de ceux qu'exprime le plus fréquemment le génitif ; mais ce n'est pas le seul. Les rapports sont même dans les langues anciennes si nombreux, qu'on ne peut les énumérer tous. D'ailleurs, en grammaire g.ale il est seulement nécessaire de présenter le plus grand nombre de rapports que ce cas est chargé d'exprimer. Le génitif exprime par ex. le rapport d'appartenance, comme l'appellent les grammairiens, c.à.d. le rapport de l'être qui possède à l'objet possédé : « liber Petri ». Le rapport qui existe entre l'objet qui possède et l'objet possédé a fait donner au génitif la dénomination plus philosophique de « cas possessif ». Quand nous voyons les grammairiens modernes se servir pour désigner le génitif d'un des rapports qu'il exprime le plus fréquemment, n'est-il pas naturel de croire que les anciens grammairiens ont aussi tiré la dénomination de génitif d'un des rapports qu'il exprime le plus fréquemment, celui de génération ?

Ainsi, en résumé, nous voyons jusqu'ici le génitif servir à l'indication de deux grands rapports, rapport de génération, rapport de possession.

Nous entendons par rapports exprimés par le genitif non pas qu'il les engendre, mais qu'il en constate la présence dans le langage.

Il est nécessaire de nous entendre ici sur le sens que nous donnons à ces mots : « Rapports exprimés par le genitif ». Et en effet le rapport de l'objet qui engendre à l'objet engendré, celui de l'objet qui possède à l'objet possédé, ne sont point créés par le genitif. Ils sont seulement exprimés par ce cas. Le double rapport, l'esprit l'aperçoit, et le genitif en constate la présence dans le langage. Il en est de même pour les autres cas, c.à.d. qu'ils sont de simples exposans de rapports.

Autres rapports du genitif.

Le genitif exprime encore d'autres rapports qui rentrent plus ou moins aisément dans ceux que nous avons indiqués : par ex., le rapport d'un sujet à une qualité : « fortitudo regis », le sujet ou ce qui le contient, c'est « le Roi. » la qualité, c'est le courage. Remarquons que ce rapport peut être renversé tout comme les rapports précédents, et qu'on peut obtenir le rapport de la qualité au sujet. Seulement il ne faut pas, comme Beauzée, donner pour ex. ces mots : « puer egregiae indolis » cet exemple est mal choisi ; — voici pourquoi : Dans cette phrase : « la douceur de l'enfant » c'est l'enfant qui est possesseur. Or donc en renversant le rapport et en disant : « puer optimae indolis », le second terme, « optimae indolis » devrait être à son tour celui qui possède et au contraire le possesseur est encore l'enfant : donc le rapport n'est pas renversé.

Le genitif exprime encore le rapport de la matière à la forme : « Vas auri » ou de la forme à la matière.

« aurum vasis » ; le rapport de l'effet à la cause « creator mundi » ; celui de la cause à l'effet « Ciceronis orationes » ; le rapport du tout à la partie : « caput hominis » ; celui du contenu au contenant « modius frumenti » ; on peut renverser ce rapport, et on a celui du contenant au contenu : « frumentum modii ». Beauzée place ici le rapport de l'objet à l'action : metus supplicii ; celui de l'individu à l'espèce : « oppidum Antiochiæ ». Mais il ne nous est pas démontré que l'idée philosophique qui ressort de ces rapports soit celle qui a été exprimée par Beauzée. Il est certain que le génitif, dans les langues qui possèdent ce cas, sert à l'expression d'un nombre considérable de rapports qui rarement le plus souvent au simple rapport de juxtaposition. Aussi en français nous disons « La ville de Paris » sans que la préposition « de » qui est pour nous l'expression du rapport exprimé par le gen. latin, soit le rapport de génération, de possession, de la matière à la forme, ou de l'individu à l'espèce. Et dans les langues anciennes, le nom de la ville, qd on veut l'exprimer avec « urbs » est mis au même cas que ce mot, et exprime la même idée que nous exprimons en français au moyen de la préposition « de » et qui les anciens ont q.q. fois exprimée au moyen d'un génitif, comme dans « oppidum Antiochiæ ».

De ces exemples il est clair que le rapport part de l'objet marqué du signe du rapport : ainsi dans « filius Philippi » nous trouvons marqué le rapport de l'être générateur à l'être engendré. Que fait le génitif ? Il détermine : l'or du vase, le mot vase restreignant l'idée or, c'est de lui que vient le rapport ! Dans « le vase d'or » le mot or détermine l'idée de vase ; c'est d'or que vient le rapport.

Dans cette exposition des différentes valeurs du génitif, nous avons voulu exprimer les divers rapports qu'il exprime le plus fréquemment. Nous avons remarqué dans les divers exemples indiqués plus haut que le rapport part en q.q. sorte de l'objet marqué du signe du rapport, c.à.d. de la désinence du génitif, ou grammaticalement parlant, que le rapport part du génitif pour aller à l'autre mot. Or ici la grammaire présente fidèlement ce qui se passe dans l'esprit : c'est en effet du mot marqué du signe du rapport que part le rapport logique exprimé par ce signe. Dans « *filius Philippi* » quel est l'être générateur ? Philippi. Quel est le mot qui grammaticalement porte le signe du génitif ? C'est « *Philippi* ». Si c'est ce nom même qui exprime l'idée de générateur, il est clair que le génitif doit être rattaché au mot qui, dans la propos., soutient le rapport. C'est pourquoi avec P. Royal et d'autres grammairiens nous pensons que dans : « filius *Philippi* » il ne faut pas trouver le rapport de l'être engendré avec celui qui engendre, mais le rapport du générateur à l'être engendré. Beauzée ne s'exprime donc pas exactement, qd il dit que partout le mot qui est au gén. est le terme où aboutit le rapport ; ou grammaticalement parlant, est le terme conséquent, et l'autre mot est le terme antécédent. Le même grammairien pense que P. Royal a renversé l'ordre véritable ; mais il ne nous semble pas qu'il soit nécessaire de conclure que parceque « *filius* » est antécédent de « *Philippi* » le rapport parte de « *filius* », terme antécédent, pour aboutir à « *Philippi* », terme conséquent.

Voici, je crois, la manière la plus logique de considérer la théorie du génitif, et de formuler d'une manière précise le plus grand nombre de rapports exprimés par ce cas. En premier lieu, il est vrai que c'est le terme appelé *conséquent* par Beauzée qui porte la marque du génitif. 2°. Il est également vrai

que c'est de ce terme que part le rapport exprimé par le génitif. Prenons un exemple : « aurum vasis » : l'or du (de le) vase. Comme c'est la chose dont le vase est formé qui frappe d'abord l'esprit, l'esprit nomme d'abord cette chose, qui est « l'or », puis il la détermine en indiquant qu'elle appartient au « vase ». Que fait ici le mot « vase » ? Il détermine la chose dont part l'esprit, c.à.d. l'or. Nous devons donc déjà conclure que le rapport de « vase » à « or », quoique en réalité il appartienne aux deux termes par sa nature de rapport, vient cependant plus spécialement, plus directement du mot « vase », en tant que ce mot ajoute à la substance « or » une détermination particulière. Dans cette expression, « l'or du vase », le mot « du vase » venant restreindre l'idée d'or et la particulariser, le nouveau rapport qui existe entre « vase » et « or » est caractérisé par le mot « vase » plutôt que par « or ». Dans l'exemple renversé, « le vase d'or », nous trouvons au contraire que le rapport de détermination part du second terme et non du premier. C'est évidemment le mot « or » qui détermine le mot « vase ». Il semble donc que Beauzée a confondu le rapport particulier du conséquent et de l'antécédent avec l'importance qu'ils ont dans la pp.on totale.

Dans la pp.on « l'or du vase est brillant », l'or du vase pris à part offre le rapport de la forme à la matière. Mais dans la phrase entière, l'importance est pour le mot « or ». C'est le rapport de la matière à la forme. Ainsi, en g.al le génitif est le signe de rapport ; on l'a appelé avec raison « déterminatif » ; on eût pu dire « complétif ».

Dans cette pp.on « l'or du vase est brillant » il y a deux choses à distinguer. L'analyse de cette pp.on

nous donne « l'or du vase » pour sujet : « est brillant »
à la fois pour copule et pour attribut. Ici l'attention
de l'esprit se porte toute entière sur le sujet. L'or du
vase se présente à l'esprit de celui qui écoute, comme
de celui qui parle, comme un tout complexe, une
unité. C'est là l'effet que produit dans l'expression
totale, le sujet : « l'or du vase ». Mais si nous
prenons à part ces deux mots « l'or — du vase »
pour les analyser et chercher le rapport qu'ils expriment,
nous trouverons qu'il y a entre « or » et « vase » un
rapport qui vient du vase et qui est celui de la forme
à la matière. L'analyse nous autorise donc à voir
deux choses dans cette expression : « l'or du vase » :
d'abord un tout relativement à l'expr.on ; puis dans
ce tout deux parties. Ce tout est construit par le
rapport qui existe entre les deux termes qui le
composent. Mais quel est ce rapport ? C'est celui de
la matière à la forme, ou de la forme à la matière.
Si nous partons de la propo.on entière : « l'or du
vase est brillant », nous trouverons que l'importance
est toute entière pour la matière, pour « l'or ».
Mais si nous analysons à part cette expression
« l'or du vase », il nous paraîtra que le plus important,
c'est le mot « vase » parceque c'est de lui que vient
la détermination du mot « or ». Maintenant, si ces
observations sont vraies, comme ce terme « vase »
porte le signe du gén., c'est du terme qui exprime
visiblement le rapport que doit partir le rapport
même qu'il exprime, et par suite la formule de
ce rapport. Si donc on veut cataloguer les différens
usages du gén., et donner une règle pour apprécier
les différens rapports qu'il exprime, il faudra toujours
déduire l'expression du rapport du mot même qui
en porte l'empreinte. Il suit encore de là que le
génitif est un cas qu'on devrait appeler « complétif »
puisqu'il détermine et complète l'autre terme auquel
il est joint. C'est aussi pour cela que Beauzée

l'a appelé « déterminatif ». De ce que le génitif est un complément, il faut qu'il soit toujours précédé d'un terme, et ce terme s'appelle antécédent. De là cette règle de grammaire, que le génitif est toujours précédé d'un substantif.

On a dit que le génitif est toujours précédé d'un substantif. Il faut restreindre cette règle : l'adjectif, le verbe, l'adverbe prennent 99 fois le gén. Car l'explication par l'ellipse d'un nom est inutile et fausse. La seule ellipse est celle d'une idée. Ainsi le mot « pudet » renfermant l'idée de honte (état ou affection de l'âme) a pris le génitif par l'influence secrète de ce substantif renfermé dans « pudet ». Jamais personne de latin n'a songé à sous entendre.

Les grammairiens sont bien vite obligés de restreindre cette règle, pour y faire entrer les expressions telles que « plenus vini », « miserere nostri », « ubi terrarum ». Ici le gén. n'est plus le complément d'un nom substantif, mais d'un adjectif, d'un verbe et d'un adverbe. Les grammairiens frappés de l'emploi le plus général du gén. savoir : qu'il est le complément d'un substantif, ont conjecturé que dans ces phrases, il fallait faire l'ellipse d'un nom réellement sous entendu. Ainsi, « miserere malorum » a été pris en « miserere miserationem malorum ». Mais il semble que sans recourir à cette explication, nous pourrions trouver dans le gén. placé après un adjectif, un verbe ou un adverbe le même phénomène que dans le gén. placé après un nom. Ainsi, en grec un certain nombre de verbes exprimant des actes des sens gouvernent le gén. Il en est de même de certains verbes latins qui indiquent un état ou affection de l'âme, comme « pœnitet » « pudet » « tædet » etc. Les génitifs qui suivent ces verbes sont les compléments d'idées contenues dans ces verbes. Ainsi, dans

« me pœnitet culpæ meæ » on peut retrouver un rapport semblable à celui de « metus periculi » entre la faute et le repentir dont l'idée est contenue dans « pœnitet ». C'est, comme on l'a dit : « me pœnitentia culpæ meæ tenet ». Nous savons que les verbes ne sont grammaticalement que des attributs joints à une copule, ou des attributs conjugués. Or ces attributs, q.q. soit la nature du mot qui les compose, peuvent toujours, comme tous les autres mots, recevoir une ou plusieurs déterminations. Ceci apparaît avec évidence en français où l'on dit : « J'ai honte de ma faute ». Il n'est pas étonnant que le mot qui exprime un état, une situation de l'âme, comme « pœnitet, tædet, pudet », puisse avoir un déterminatif. Nous voyons en français un déterminatif exposé de la manière la plus visible dans : « J'ai honte de ma faute ». Dans « pœnitet me culpæ meæ » nous devons voir le repentir déterminé par « culpæ », comme « vas » l'est par le substantif « auri » dans « vas auri ».

De même pour les adjectifs. L'idée qu'ils renferment gouverne le génitif.

Il en est de même des adjectifs qui ont un complément : « plenus », par ex., est un mot qui indique ce qui a de la plénitude, de l'abondance. De même « avidus » exprime l'état de celui qui a de l'avidité. L'idée abstraite d'avidité et toutes les autres idées contenues dans ces adjectifs reçoivent leur complément au génitif qui les suit, et dans tous les adjectifs de cette espèce, c'est l'idée qui s'y trouve contenue qui détermine le génitif.

De même pour les Adverbes.

Cette explication s'applique également de la manière la plus satisfaisante aux adverbes. Les adverbes renferment aussi le plus souvent une idée dont la détermination peut être opérée au moyen du génitif. Ainsi dans « ubi terrarum » il y a l'idée de lieu; c'est comme si l'on disait « in quo loco terrarum? »

Les adverbes, adjectifs et verbes ont dans eux une idée qui en est la portion substantive, laquelle a besoin d'un complément qui doit se mettre au cas de l'exposant du rapport.

Si donc nous résumons ce que nous venons de dire du génitif, employé après les verbes les adjectifs et les adverbes, nous trouverons qu'il y a dans les adjectifs, verbes ou adverbes, une idée qui en est comme la ~~portion~~ substantive; que cette idée pour être complète peut avoir besoin d'être suivie d'un terme que l'on appelle « complément »; que ce terme doit se mettre au cas affecté à l'exposant du rapport qu'il soutient avec le terme antécédent; et que si ce rapport est d'après l'usage de la langue indiqué par le génitif, il n'y a rien de surprenant à ce que le génitif soit dans ce cas employé après un adjectif, un verbe ou un adverbe.

24e Leçon

Suite des Cas

Datif — Accusatif — Vocatif — ablatif

Résumé

— Datif latin — indique le rapport de celui qui donne à celui qui reçoit, ou plus généralement le terme auquel aboutit un objet, — mais avec l'idée de localisation de repos — de mouvement ayant cette. Cas qd il y a l'idée de mouvement et non celle de repos c'est l'accusatif.

— Le français le remplace par la prépon à (exception du latin ad) suivie d'un complement. — Ainsi le français fait confusion entre le datif et l'accusatif puisqu'il remplace le premier par une prépon qui en latin était suivie de l'accusatif.

— Accusatif — est le cas du terme auquel aboutit le mouvement — et le cas du complement direct des verbes.

— Ablatif — Exprime le rapport d'extraction ou séparation (de causation, d'instrument) — avec certaines prépons. il exprime la location.

— Vocatif — n'exprime pas d'autre rapport que celui de la personne qui parle à celle qui écoute — il existe en dehors de la propon — se rapproche beaucoup de l'interjection — qui souvent le précède — on peut nier que le vocatif soit un cas — au même titre que les autres, en ce qu'il exprime un rapport fictif — circonstanciel, — tout-à-fait spécial au dialogue.

— Nous n'avons parlé que de six cas; mais on peut concevoir une langue dirigée dans un tel sens qu'elle ait des cas distincts pour exprimer les différens rapports qu'un même cas exprime en latin et en grec

— *Prépositions* — employées à coté des cas pour en completer ou en suppléer le système

— Le mélange de ces deux systèmes fait qu'il y a souvent surabondance — (ainsi *exire ex loco* — et autres

— C'est un effet de la marche analytique des langues qu'on ait inventé des mots spéciaux pour exprimer des rapports qu'avant on exprimait au moyen de désinences

— On conçoit avec quelle facilité ce nouveau système aurait pu remplacer le premier.

Leçon

Datif

Le Datif est le cas qui indique un rapport entre celui qui donne et celui qui reçoit. Mais l'usage propre de ce cas est d'exprimer un rapport de tendance vers un objet. — C'est aussi celui de l'accusatif — si le terme de tendance est placé dans un lieu autre que le premier terme du rapport, on emploie ordinairement l'accusatif. Cette règle n'est pas rigoureuse; car dans cette phrase: « Infensusque Deos statim, le datif est employé. La raison est que l'esprit s'est arrêté sur l'idée de repos, de la réalisation de Dieu en Italie. S'il eût considéré le mouvement, l'accusatif eût été nécessaire

---

Le 9e cas, suivant les grammairiens latins, est le datif. Il exprime le rapport entre celui qui donne et celui

à qui on donne. Mais le rapport n'est point le plus général de ceux qui sont indiqués par le datif, et les usages de ce cas dans les langues qui le possèdent, montrent qu'il exprime à proprement parler un rapport de tendance et de direction vers un objet. Nous verrons bientôt que le rapport de tendance et de direction est aussi celui qu'exprime l'accusatif. Mais nous aurons soin d'observer la différence assez peu marquée du reste qui se trouve entre ces deux rapports, au moins d'après le génie de la langue latine. Pour le moment, nous noterons seulement la ressemblance g^{ale} du datif et de l'accusatif. (Dans les langues anciennes, quand le terme de direction et tendance est placé dans un lieu autre que le 1er terme du rapport, le mot exprimant le terme de tendance ou de direction se met à l'accusatif. Cependant l'usage de la langue latine justifiée par ces exemples des bons auteurs suffit pour démontrer que cette distinction n'est pas rigoureusement observée, et que souvent le terme auquel aboutit la tendance est mis au datif, contrairement au principe posé là-haut. Ainsi dans ces phrases : « It clamor cœlo — « Inferretque Deos Latio ». Dans ce dernier exemple le datif est employé pour exprimer que les Dieux apportés par Enée en Italie s'arrêtant dans le Latium, s'arrêtant en Italie, l'idée de repos, la localisation domine. Si au contraire on avait voulu appuyer sur l'idée du mouvement par lequel ces dieux sont apportés de Troie en Italie, l'emploi de l'accusatif eut été obligé pour exprimer le mouvement. Ainsi l'accusatif est le terme g^{al} du mouvement, et le datif semble être le terme g^{al} d'aboutissement, de repos, pour l'objet en mouvement.

Le Datif est donc le terme général d'aboutissement. En français où il n'y a pas de cas, la préposition à

avec le nom indique le rapport le plus général de ceux exprimés par le datif, et cette expression répond à l'accusatif latin avec ad.

En français il n'y a pas de cas proprement dit qui réponde au datif; c'est la préposition à qui est chargée d'exprimer le rapport le plus général de ceux qu'exprime le datif. Or il est bon de remarquer que la préposition à n'est que l'altération romane ou française de la prép.^on ad des latins, de sorte que si l'on voulait désigner d'une manière particulière le cas auquel répond en latin celui que les grammairiens français par une imitation servile des cadres de la langue latine, ont appelé le datif, ce serait l'accus. latin avec la prép.^on ad qu'il faudrait nommer. On peut donc dire qu'en français il y a une confusion du datif et de l'accusatif, puisque le datif, ou ce qu'on nomme le datif n'est pas composé d'autres éléments que d'une prép.^on dont le complément doit être mis en latin à l'accusatif.

Accusatif — L'accusatif exprime la tendance avec mouvement. Toutes les prép.^ons, tous les verbes qui indiquent cette tendance prennent l'accusatif après eux. — Un verbe est actif qd il est accompagné d'un terme qui complète directement le sens du verbe, et vulgairement. Un verbe est actif qd il gouverne l'accusatif. Accusatif

Comme le datif, l'accusatif exprime le terme d'un mouvement de tendance. La seule différence entre ces deux cas, c'est que le datif exprime la tendance d'une manière g.^ale, tandis que l'acc. exprime plus particulièrement la tendance avec mouvement.

Voilà pourquoi toutes les prépons qui expriment un mouvement, une direction vers, ainsi que tous les verbes qui impliquent cette espèce de mouvement, sont suivis de l'accusatif. Cette observation peut jeter qq jour sur la théorie des verbes actifs, ainsi que sur celle des divers complémens. En effet, examinons cet ex : « panem dare homini ». On y voit le verbe actif « dare » suivi d'un double complément « panem » et « homini ». On dit que le verbe « dare » est actif, parcequ'il gouverne l'accusatif. Il serait plus philosophique de dire que le caractère du verbe actif consiste en ce qu'il est nécessairement accompagné d'un terme qui complète et achève directement le sens du verbe même. ~~—~~ « dare » dans panem dare homini » est un verbe actif, parceque l'action exprimée par le verbe a pour terme et complément indispensable le mot « panem » et le rapport particulier indiqué par ce complément avec ce terme, l'accusatif est chargé de l'exprimer. De ce que les verbes dits actifs étaient, d'après le génie des langues anciennes, suivis d'un terme à l'accusatif, on en a tiré cette règle qui n'est, après tout, que l'expression du fait, savoir : que tout verbe actif est celui qui est suivi d'un accusatif. Il serait plus exact de dire, en partant du terme complémentaire pour caractériser le verbe qui le précède, que l'accusatif caractérise le verbe actif.

L'accusatif est le cas du terme auquel aboutit le mouvement, et de plus le cas du complément direct.

De ce qui précède il résulte que l'accusatif peut être appelé d'une manière génle le cas attributif ou terme auquel aboutit le mouvement. De plus, l'accusatif est d'après l'usage des langues anciennes spécialement affecté à l'indication du complément direct, complément

qui achève l'idée exprimée par le verbe actif, qui en un mot le caractérise.

L'ablatif ——— exprime le rapport qui consiste dans l'enlèvement d'une chose d'un lieu dans un autre. Ablatif

---

L'ablatif exprime en latin le rapport particulier qu'on a voulu désigner par le nom même que porte ce cas, rapport qui consiste dans l'enlèvement ou la séparation d'un objet d'un lieu dans un autre. L'ablatif indique qu'une chose est extraite d'une autre. Tel est, ce nous semble, le rapport le plus général exprimé par ce cas. Tous les verbes qui indiquent mouvement d'extraction d'un lieu prennent l'ablatif en latin. Mais ce n'est pas le seul rapport qu'indique ce cas.

De plus, Rapport de causation.

Par suite d'une analogie facile à comprendre, il exprime aussi le rapport de causation rendu en français au moyen de la prépon « par ». Car on peut considérer l'effet à l'égard de la cause qui le produit comme sortant de cette cause, s'en détachant, en un mot comme enlevé du lieu où la cause réside.

De plus, Rapport d'instrument ou agent.

L'ablatif exprime donc la cause, et par suite l'instrument à l'aide duquel se fait une chose.

Employé avec certaines prépons, l'ablatif indique la « location » dans certains idiomes.

Enfin l'ablatif employé avec un certain nombre

de prép.ons, indique le repos dans le lieu, répond au cas que dans certains idiomes on appelle cas de location ou locatif. En résumé, on trouve dans l'ablatif trois rapports qui, philosophiquement parlant, reviennent à un seul : le rapport d'ablation, de cause et d'instrument ou d'agent. En outre, il résulte de l'usage spécial des langues anciennes qui manquent de locatif, on voit l'ablatif précédé de certaines prép.ons remplir cette lacune.

Vocatif

<u>Vocatif</u>. — Le Vocatif n'exprime pas d'autre rapport que celui de la personne qui parle à celle qui écoute : il est en dehors des cadres de la prop.on

---

<u>Le vocatif</u> est un cas qui n'exprime pas un rapport de la même espèce que ceux que nous venons d'analyser. Ce n'est ni le rapport de la cause à l'effet, ni le rapport de <u>dation</u>, ni le rapport de tendance et de terme. — A vrai dire, le vocatif n'exprime aucun rapport spécial, si ce n'est le rapport qui existe dans le discours entre la personne qui parle et celle qui écoute. Le vocatif peut donc être dit un cas placé en dehors du cadre de la prop.on. En effet on ne voit pas qu'il se rattache plus spécialement à une partie quelconque de la prop.on, et en ce point il diffère complètement des autres cas, tels que l'ablatif, l'accusatif, le gén. et le datif, qui ne sont jamais isolés, mais sont toujours placés dans une relation quelconque avec un ou plusieurs des éléments qui constituent la prop.on dans ses différentes parties.

Le Vocatif est un cas dramatique. Il met en scène l'auditeur ; il se rapproche beaucoup des interjections ;

auxquelles on le joint parfois. Il appelle la persone, et souvent ce n'est que le nom même de la persone qui est énoncé.

Le *Vocatif* est un espèce de cas dramatique. il n'est d'usage que dans le discours, au lieu d'être simplement historique, reçoit la forme du drame, que la persone à laquelle s'adresse le discours est mise expressément en scène, et invitée d'une manière directe à y prendre part, ou au moins à l'écouter. Sous ce point de vue, le vocatif se distingue de la manière la plus nette des autres cas; et en même temps il offre un rapport important à constater avec une classe de mots dont qq.uns sont destinés aussi à appeler l'attention de celui ou ceux à qui s'adresse le discours, et à leur faire prendre une part plus directe aux communications de celui qui parle. je veux dire « les *Interjections* », classe de mots dont nous examinerons plus tard la nature, mais que nous connaissons assez déjà pour savoir que dans toute langue il y a un certain nombre de mots destinés à réveiller l'attention de celui qui écoute, ou plus généralement encore à appeler sa participation au discours de celui qui parle. Le rapport du vocatif avec certaines interjections est même si naturel que souvent le vocatif est précédé d'une interjection proprement dite, comme si dans la forme, souvent assez peu reconnaissable, donnée par les langues anciennes à ce cas, il manquait qq. chose pour l'achèvement du rôle qu'il doit jouer dans la propon; comme si sa destination ne devait être parfaitement remplie que lorsqu'un des mots destinés spécialement à appeler la persone à qui l'on parle, se trouve placé devant lui. Aussi le vocatif n'est-il le plus souvent que le nom de la persone même à qui l'on parle, précédé d'une interjection.

On peut nier que le vocatif soit un cas ; car il n'exprime aucun rapport de l'espèce de ceux des autres cas. Il est inutile à la propon, qui marche très bien sans lui. Il sert seulement dans le dialogue

—

On voit que l'on pourrait nier que le vocatif fut un cas proprement dit : car il n'exprime pas un rapport de la même espèce que ceux qu'on voit indiqués par les autres cas. Les autres cas, en effet, sont destinés à reproduire dans le langage les rapports, ou qq. uns des rapports que l'esprit aperçoit entre les réalités. Avant d'être dans le langage, les rapports sont déjà dans la nature, et l'esprit qui les a aperçus n'a plus qu'à les exprimer, au moyen soit de flexions, comme dans les langues anciennes, soit de prépositions et de particules, comme dans les langues modernes. Il n'en est pas de même du rapport exprimé par le vocatif, quoiq. ce rapport ait comme les précédents sa réalité ; ce n'est plus un rapport établi entre des réalités du même ordre ; c'est un rapport placé en dehors de la réalité, rapport exclusivement relatif à l'ordre d'énonciation, rapport exclusivement établi entre celui qui parle et celui à qui l'on parle, rapport par lequel n'est aucunement modifiée la suite des rapports énoncés dans la propon. La propon, expression d'un jugement, qui n'est lui-même que l'exposé des rapports aperçus par l'esprit entre les choses, pourrait se dérouler intacte avec ou sans le vocatif. Rien de nouveau n'est introduit dans la propon par l'addition de ce cas, comme rien ne lui est retranché s'il vient à disparaître. En un mot, ce cas n'a d'intérêt que pour celui qui parle, en tant qu'il est en rapport avec un individu auquel il parle. Aussi le vocatif, important pour le dialogue, n'est plus que d'une utilité médiocre, une fois que le discours est considéré comme l'expression des rapports plus ou moins nombreux aperçus par l'esprit entre les réalités extérieures ou intérieures qu'il a intérêt de connaître

—

Il est à remarquer que les 6 cas que nous avons examinés ne sont pas les seuls que le langage humain puisse admettre. Il y a des langues où le nombre des cas est bien autrement grand, et cela dans les idiomes moins perfectionnés que le grec. Au reste il ne faut pas croire que cette multiplicité des cas soit une preuve de richesse et de supériorité. On y supplée dans le grec et le latin, en donnant plusieurs valeurs au même cas.

Nous venons de passer en revue les cas des langues grecque et latine. Si nous n'avons pas indiqué un plus grand nombre de cas, c'est que nous avons dû, pour assurer notre marche, ne pas introduire dans l'étude philosophique des langues anciennes des idiomes qui ne sont que plus imparfaitement connus. Mais si l'on veut comprendre d'une manière plus nette ce que sont les cas, & quelle est leur destination dans les langues, on a besoin de dire que la série de cas que possèdent les langues anciennes est loin d'égaler celle que l'on trouve dans plusieurs anciens idiomes, qq. fois dans des langues moins cultivées que celles de l'antiquité classique. Il y a des langues parlées par des peuples peu avancés relativement dans la civilisation, qui possèdent un nombre considérable de cas. Il ne faut pas s'en étonner. On conçoit qu'une langue ait été de très bonne heure dirigée dans ce sens, qu'on se proposât d'exprimer d'une manière particulière chacun des rapports aperçus par l'esprit: au lieu d'un cas unique pour la forme & multiple pour le sens, on trouvera dans cette langue 3 cas différens pour la forme, comme ils le sont pour la signification. Les langues qui possèdent un grand nombre de formes ou de cas, ne font donc qu'exprimer d'une manière distincte ce que d'autres idiomes indiquent d'une manière plus confuse par un nombre de formes plus limité. Mais quoique dans les derniers idiomes, le petit nombre de cas semble d'abord une pauvreté, comparé à la richesse des idiomes

qui ont une forme spéciale pour indiquer chaque rapport; il n'en faut pas conclure que les langues à formes peu nombreuses ne puissent, comme les premières, exprimer d'une manière nette les rapports à l'indication desquels les cas sont destinés.

Prépositions

Outre les cas, il existe un autre système chargé de les suppléer; c'est celui des prépositions. Jointes à certains cas, elles indiquent les rapports que les cas seuls ne suffisent pas pour exprimer

---

Dans toutes les langues où le système des cas est adopté, on en voit un autre chargé de le compléter, souvent même de le suppléer, comme dans qq. idiomes modernes. C'est le système des prépositions. Les prép^ons sont dans un rapport tellement intime avec la théorie des cas, qu'on ne peut parler de ces derniers sans dire qq. chose des premières. — Dans les langues anc., par ex., et surtout dans celles qui font l'objet de notre étude, on voit à côté des cas et concurremment avec eux des mots qui pris séparément n'expriment que des rapports vagues et indéterminés, mais qui joints aux termes auxquels on les attache, indiquent avec précision qq. uns des rapports que les cas sont chargés d'exprimer.

Observons pourtant que pour être conséquente une langue doit adopter exclusivement l'un ou l'autre système. C'est ce que n'a pas fait le latin, ni le grec; et par conséquent il y a souvent surabondance dans leurs expressions. Mais dans le système analytique qu'elles tendaient à prendre, les cas ne marquaient le rapport que d'une manière confuse; elles sentaient le besoin de les exprimer d'une manière plus générale et plus complète

au moyen de mots indépendants. On conçoit comment s'est opérée la transition des langues anciennes à nos langues modernes.

Il y a seulement à observer que pour être conséquente au système des idiômes synthétiques, une langue devrait se servir exclusivement de formes appelées cas, en rejetant toute préposition: comme pour suivre rigoureusement le système analytique, un idiôme ne devrait employer que des prépositions, en rejetant les formes spéciales appelées « cas ». Peu de langues ont suivi strictement l'un ou l'autre système, de sorte que dans les idiômes qui, comme le grec et le latin font usage dans des proportions inégales des deux systèmes, on doit dire qu'il y a souvent surabondance, et que, par ex: les verbes « abire exire », « transire », « inhoire », verbes dont le rapport avec le complément qui doit suivre est suffisamment exprimé par le cas de ce complément, forment avec les prépositions qu'ils contiennent une sorte de tautologie, une véritable répétition.

Quand dans les propositions le régime du verbe est encore précédé de la préposition que le verbe contient lui même, on ne s'étonnera pas de voir que la langue qui a pu arriver par l'analyse à distinguer entre les mots, comme l'esprit avait distingué entre les choses, les rapports qu'ils soutiennent les uns à l'égard des autres, que le langage, dis-je, en même temps qu'il attache aux mots des désinences spéciales pour marquer ces rapports, ait fait un pas de plus et ait découvert des mots spéciaux chargés d'exprimer des rapports, et tellement constitués, qu'ils peuvent être mis dans la propon d'une manière isolée. On s'étonnera moins encore que ces deux systèmes aient été employés concurremment. C'est ainsi qu'on conçoit facilement qu'une fois le rapport exprimé par le cas, on ait senti

le besoin de s'exprimer d'une manière plus générale encore et en même temps plus complète, on a aussi reconnu la nécessité de compléter le rapport que le cas exprime par l'addition de mots chargés d'exprimer le rapport lui-même : ajoutant ainsi à l'expression déjà assez complète du rapport par le cas un complément plus clair encore, celui de la préposition.

La facilité avec laquelle on a dû passer de l'emploi du premier système au second permet en même temps de comprendre comment le second doit remplacer le premier. Il sera aisé encore de se faire une idée nette de la généralité des langues modernes qui sortent des idiomes anciens, et de la suppression des modes d'expressions antiques pour faire place à un système qui semble en être l'opposé, mais qui n'est au fond que la production naturelle et presque nécessaire de l'analyse dans le langage. Par là encore on comprendra de quel intérêt il était pour Auguste, par ex., d'ajouter aux cas des mots les prépositions qui expriment des rapports de même ordre, et on verra que ce fait indique que dès l'époque à laquelle on le rapporte, il y avait un commencement de cette dégradation de la langue latine qui devait donner naissance successivement aux idiomes modernes où le système d'expression dont le latin donnait déjà l'exemple, a été appliqué dans toute son étendue et sur une plus vaste échelle.

25e Leçon

Les Nombres et les Genres

Résumé

— I° Nombre

— Les Nombres indiquent le rapport que l'esprit conçoit entre les choses et l'unité ou la pluralité.

— 3 nombres en grec, 2 en latin et en françois.

— La distinction des nombres prend son origine dans le besoin d'exprimer un nouveau rapport entre les réalités et l'idée de nombre.

— Le duel vient sans doute du spectacle continuel de la dualité dans les organes du corps humain. — de là l'usage du duel s'est étendu.

— Si les langues n'ont pas poussé au delà du duel et pluriel les désinences spéciales indiquant le nombre, c'est qu'elles avaient des noms spéciaux affectés à cet usage, et d'un emploi si facile, — et encore parcequ'elles vouloient indiquer par le pluriel, un rapport vague, général, avec la pluralité, sauf à préciser ce rapport par les noms de nombre.

— Donc les flexions exprimant les nombres ne sont pas absolument nécessaires — le duel moins encore que les deux autres.

— II° Genres

— La distinction des genres repose sur la différence fondamentale qui sépare, dans les animaux, le mâle de la femelle.

— Cette distinction exprimée d'abord dans les noms par des mots différens devint ensuite plus délicate au moyen des flexions (poule — coq — mais caper — capra).

— Des objets où l'homme pouvait remarquer cette différence, il étendit la distinction à d'autres et même aux réalités internes, d'où la couleur et la vie du langage.

— 3 genres { masculin / feminin } donnés par la nature,
{ neutre, — venu des êtres qui ne pouvaient être rangés ni d'un côté ni de l'autre, et où les différences ne paraissaient point.

— Rien d'absolu dans les genres (sauf pour le règne animal).

Idiomes qui n'ont pas de genres, et les remplacent par le mot homme et femme placés devant les noms.
— Ex: le Chinois — dans lequel il n'y a genre que là où il y en a dans la nature. — D'où point de poésie dans son langage.

— Inconvénient: vague et indétermination, par suite de l'arbitraire qui règne dans ce classement. — Dans le français, où il n'y a que 2 genres, le masculin exprime seulement l'opposition au féminin.

Leçon

Nombres et Genres

Après la théorie des cas, nous allons examiner deux autres modifications importantes des noms, savoir les Genres et les nombres

---

1 Nombres.

Nombres

Les Nombres sont les rapports sous lesquels l'esprit envisage les choses quand à leur relation avec l'unité ou la pluralité. — De l'idée de ce nombre l'homme a passé à une forme spéciale pour le reproduire. — Ainsi en grec 3, en latin et en français, 2 nombres. — le singulier exprime le rapport de la chose à l'unité; — le duel, le rapport de la chose au nombre deux — le pluriel s'entend par lui-même.

Les nombres peuvent être appelés les rapports sous lesquels l'esprit envisage les choses, qd il en considère la relation à l'unité ou à la pluralité. Une fois que l'homme en possession des nombres a senti le besoin d'exprimer que la chose dont il parle est dans un rapport particulier avec un nombre quelconque, on comprend facilement que dans les langues à flexions, une modification spéciale du nom, une forme particulière sera chargée d'exprimer ce rapport particulier de la chose avec l'unité ou la pluralité. De là vient que les langues synthétiques ont presque toutes adopté dans la déclinaison la distinction de des nombres.

On compte dans la langue grecque 3 nombres. le singulier, le pluriel et le duel; en latin deux le singulier et le pluriel. Le singulier indique le rapport de la chose à l'unité: il est employé qd on veut indiquer que la chose est en rapport avec l'unité. Le duel de la langue grecque est une forme qui lui est propre, mais qui se trouve aussi dans plusieurs anciens idiomes. Le duel indique que la chose dont on parle est sous le point de vue du nombre plus élevé que l'unité, qu'elle doit être rangée parmi les choses qui sont en pluralité, mais qu'elle ne dépasse pas parmi ces choses, le nombre de deux.

Il n'est pas besoin de definir ce qu'on entend par pluriel. L'etymologie & l'origine de cette signification, l'opposition de ce nombre avec le singulier suffit pour en faire comprendre la valeur.

Plusieurs questions à resoudre

Maintenant que nous connaissons d'une manière g.ale ce que sont les nombres, plusieurs questions se presentent à nous à l'occasion de ces faits.

1° Quelle est l'origine de la distinction des nombres?

2° Les nombres sont-ils absol.t necessaires dans les langues?

3° Parmi les nombres en est-il qui puissent être dits plus necessaires les uns que les autres?

4° S'ils ne sont pas necessaires peut-on trouver dans certaines langues un systême d'expressions qui en tienne lieu?

~~Telles sont~~ les questions que nous devons résoudre si nous voulons sortir de la grammaire speciale qui nous sert de base pour arriver à une theorie plus generale sur les modifications speciales du nombre.

Origine de la distinction des nombres. elle vient du besoin qu'a l'esprit d'exprimer le rapport nouveau sous lequel il envisage la réalité par rapport à l'idée de nombre.

Quand à la première question, en exposant, comme nous venons de le faire, ce qu'il faut entendre par singulier, duel et pluriel, nous avons suffisamment indiqué l'origine de ces modifications diverses du nombre. Les nous avons dit qu'elles prenaient necessairement dans le besoin

qu'éprouvait l'homme d'exprimer, en parlant de la réalité, le rapport que présente cette réalité & les parties qui la composent avec l'idée abstraite & métaphysique de nombre. Pour la précision de sa pensée, l'homme a besoin d'exprimer ce rapport, et la langue doit lui fournir un moyen de le produire au dehors, soit qu'elle admette les flexions ou tout autre procédé. L'origine du nombre vient donc du besoin qu'a l'esprit d'indiquer d'une manière précise un rapport nouveau sous lequel il envisage les réalités.

Toutes les langues n'ont pas les 3 nombres. — Le Duel, par ex. manque presque partout — Qu'est-ce que le Duel ?

D'où vient que parmi les langues qui expriment le rapport ci-dessus indiqué au moyen de flexions, il en est qui possèdent plus ou moins de nombres ? D'où vient que le Duel manque dans certains idiomes, où il est remplacé par le pluriel ? ... Nous avons besoin pour répondre nettement à cette question de nous faire une idée g.ale de l'origine spéciale du duel qui en prenant naissance dans le besoin général qu'éprouve l'homme d'exprimer le rapport que présentent les réalités avec l'idée abstraite du nombre, doit cependant son origine à une observation fort ancienne fournie par la structure du corps humain.

Le Duel vient sans doute de la structure du corps humain où la plupart des membres sont doubles. — Cela est si vrai que dans les langues vieillies où le Duel tend à disparaître, il reste toujours pour les pieds, les mains, les yeux &c.

Il semble en effet que c'est à cette dualité qui se

répété dans un certain nombre de nos organes qu'est due l'origine du nombre duel. La vue des deux pieds, des deux mains, des deux yeux, et de tous les organes doubles a pu inspirer de bonne heure à l'homme l'idée de marquer par une forme spéciale ce rapport qui n'est plus celui de l'unité, et qui n'est pas encore celui de la pluralité. Cela est si vrai que dans les langues qui, à mesure qu'elles vieillissent, tendent à se dégager des formes moins utiles pour ne conserver que les modifications nécessaires à l'expression des rapports universels et fréquents, dans ces langues le duel n'a persisté que pour les parties doubles du corps humain.

Dans l'ancien persan on rencontre dans les mots qui signifient « pied », « main », des formes qui ne sont ni singulier ni pluriel, et qui d'abord ont été embarrassé d'expliquer. Mais en y réfléchissant, on découvre que ce sont bien évidemment des duels. A cela nous pouvons joindre l'exemple du latin où « ambo » n'est qu'un duel identique au duel grec « ἄμφω » — de même que le mot « duo » qui avant tout doit être duel, c'est le grec « δύω ».

Il y a des idiomes où le duel a complètement disparu, mais il est resté dans ces langues pour les mots qui désignent les mains et les pieds une forme spéciale que l'analyse grammaticale et la philologie comparée rattachent à la forme du duel des langues qui le possèdent encore. Mais si dans ce cas le duel a persisté, nous sommes autorisés à dire ~~qu'il~~ c'est aussi dans ce cas qu'il a été primitivement inventé.

Des membres du corps le duel a dû s'étendre à tous les cas où l'homme a dû désigner deux réalités

Une fois le duel admis pour exprimer la dualité des parties du corps humain, on conçoit comment l'usage s'est étendu et comment ce nombre a été appliqué toutes les fois que l'homme a voulu entretenir son semblable de deux réalités. Mais le langage étant entré dans cette voie de désigner au moyen de flexions le rapport que présentent les réalités aux divers degrés de la notion du nombre, on peut se demander pourquoi il s'est arrêté au duel, pourquoi il n'a pas imaginé une forme spéciale, quand la réalité est au nombre 3, 4, 5 pourquoi il n'a pas fait passer la réalité par l'échelle de tous les nombres ?

Dans cette voie, c'est on arrêté au duel. non certaines langues ont des triels et n'ont pas été jusqu'au quatriel — ce qui eut été assez inutile. Les langues n'ont en général besoin que d'exprimer ~~la~~ ~~dualité~~ l'unité ou la pluralité : ces deux grands rapports indéfinis sont fréquents : pour les autres, les langues ont des noms spéciaux, des noms de nombre

---

Les idiomes anciens répondent à cette question. Il y a en effet des dialectes qui appartiennent à des peuples civilisés, qui possèdent un nombre que j'appellerai triel, destiné à exprimer la réalité prise 3 fois. Il est vrai de dire que ces idiomes sont en petit nombre, et qu'ils ne sont pas assez conséquents pour posséder un quatriel. Presque tous les idiomes expriment l'unité et lui opposent la pluralité, ou expriment l'unité et la dualité et leur opposent la pluralité. Et à considérer l'origine du nombre et les circonstances dans lesquelles il se produit dans le langage, on comprend comment le langage s'est arrêté à exprimer les deux grands

rapports de nombre les plus frequents. Car on ne voit jamais un idiome chercher à exprimer que ce qui se reproduit le plus frequement dans le discours; les expressions que nous appelons « Quatriel », par ex. existent dans peu d'idiomes, parceque elles se presentent rarement. Ajoutons que les langues qui possèdent les modifications du nom appelées neutres, possèdent également pour tous les degrés de l'échelle des nombres des mots speciaux, comme un, deux, trois, quatre, cinq etc.. ; et l'emploi de ces noms est d'un usage si facile, que l'on connoit que les langues n'aient pas cherché à attacher l'idée du nombre au nom par une modification speciale du nom; mais se soient bornées à exprimer les deux rapports generaux d'unité et de pluralité. Remarquons en effet que le rapport exprimé frequement par ce qu'on appelle dans la declinaison grecque et latine le nombre, c'est le rapport de la realité à l'unité d'une part, et à la pluralité de l'autre. Si le nombre singulier est très précis, le nombre pluriel est très vague ; il exprime une serie infinie d'unités, deux, trois, dix, cent, mille — Aussi l'esprit en employant le pluriel n'a-t-il pas voulu exprimer d'une manière speciale un nombre; il ne s'est pas proposé d'attacher au nom une flexion qui en indiquât la quotité, mais qui indiquât si ce nom étoit dans un rapport d'unité ou de pluralité. Voilà quelle est au fond la veritable valeur du nombre dans la declinaison. Ce n'est pas une idée precise du nombre que l'on exprime dans la declinaison à l'aide d'une modification. Les mots speciaux qui passent par tous les degrés successifs de l'échelle des nombres sont chargés exclusivement de marquer rigoureusement cette quotité

2°. Les nombres sont-ils indispensables ? — Non: puisque les noms de nombre peuvent représenter tous les nombres possible.

Si le langage, comme nous venons de le dire, a toujours pour exprimer le rapport de la réalité avec un ou plusieurs degrés de l'échelle des nombres, la ressource des mots spéciaux, la question est résolue, et l'on doit dire que l'expression du nombre singulier et pluriel au moyen d'une modification particulière du substantif, n'est pas rigoureusement nécessaire. Aussi voilà pourquoi le Duel ne se trouve pas dans toutes les langues synthétiques. Quant à celles qui n'ont point de flexions, d'organisme, elles expriment le singulier par un, le pluriel par un adjectif exprimant beaucoup, et les autres rapports de la réalité avec les degrés des nombres par 2. 3. 4. 5. &c. puisque nous trouvons que les idiomes justifient l'observation à priori, savoir que les nombres ne sont pas absolument nécessaires dans les langues ; on voit que la question est résolue par la logique et l'expérience.

3°. L'un est-il moins nécessaire que les autres ? — oui — le Duel.

Les observations que nous avons faites sur le duel, l'exemple du latin qui en est privé, prouve que si qq. chose est nécessaire dans un fait aussi accidentel, c'est le singulier, c'est le pluriel, et non le duel. Le petit nombre d'idiomes qui possèdent le duel, son usage assez restreint dans les langues mêmes qui le possèdent (car tous les mots sont loin d'avoir les 3 nombres) le font avec raison regarder comme moins nécessaire.

Nous avons examiné sur les nombres toutes les questions que nous nous étions proposées en commençant. Il nous reste à étudier une autre modification des noms, le genre. C'est la seconde partie de cette leçon.

Genres

IIe Genres

Les Genres sont les formes au moyen desquelles les mots qui représentent les réalités sont rattachés à la distinction des sexes. Cette distinction nous est fournie par l'observation de l'homme et des animaux. Il a fallu que les noms reproduisissent ces distinctions que l'esprit découvrait entre le mâle et la femelle. Quand ils furent différents, il différencia les noms, « coq et poule » — Quand il fut plus instruit, il ne modifia plus que la désinence « caper — capra ».

On entend par genres les formes au moyen desq. les mots, qui représentent les réalités internes ou externes, sont rattachés à la distinction des sexes ; distinction qui nous est fournie par l'observation des animaux et de l'homme lui-même. Quand l'homme a jeté la première fois les yeux sur les êtres qui l'entourent, il a remarqué des animaux identiques quant aux formes extérieures : toutefois il lui a été facile de faire une distinction fondamentale, celle du mâle et de la femelle. Cette distinction fut favorisée dans un grand nombre de cas par la différence naturelle qui sépare, dans certaines espèces, la femelle du mâle, et qui ne permet pas de les confondre, quoiqu'ils soient tous deux cependant de la même famille. Par suite

les langues ont donné au mâle un nom différent de celui de la femelle. Il fallait, en effet, que les noms que la langue (je parle des langues à forme synthétique) attribuait à chacun de ces êtres portât la marque de la différence que l'on avait observée en eux: delà les genres. Avec les progrès de la civilisation, à mesure que l'homme réduisit les espèces en esclavage pour son usage particulier, la distinction dut devenir de plus en plus nette; elle dut s'étendre à mesure qu'il avança dans la connaissance des êtres. Si, au commencement, les caractères spéciaux qui distinguaient le mâle de la femelle, durent l'engager à donner deux noms différens à deux êtres de la même famille, au coq & à la poule, par ex., il dut bientôt exprimer cette même distinction pour des animaux d'une autre famille, par qq. modification du même nom.

L'homme étendit aux plantes la distinction des sexes, et même aux idées abstraites: c'est ce qui donne de la poésie au langage.

Il est facile de comprendre que l'homme n'en resta pas là. L'idée de sexe lui avait présenté les êtres sous un rapport particulier. Cette vue le conduisit à appliquer la distinction de sexe à des objets de la nature où il ne lui était pas possible de la reconnaître, aux substances végétales, qu'il douait d'une énergie qu'il soupçonnait peut-être déjà, mais dont on ne voit pas la preuve dans la constitution de ces corps. Cette transition d'idées est d'une conséquence très grave pour la formation des langues qui l'adoptèrent. Une fois que l'homme eut rangé les objets qui l'entourent suivant leur sexe

fatif, il dut faire la même chose pour les idées abstraites. Ainsi les appétits, les idées abstraites, les faits de l'intelligence, toutes les réalités internes reçurent avec le nom qui les distingue une forme particulière qui les rangea dans une des catégories que l'homme avait assignées aux sexes. Cette conception tend à donner au langage de la couleur, de la vie, de la poésie. Elle identifie le langage à la réalité, elle le fait jouir d'une vie qui ne se trouve que dans la réalité, le pare des couleurs de la nature, l'anime d'une poésie nouvelle.

On distingue 3 genres. Le masculin et le féminin naissent naturellement. Mais le neutre ? Il vint sans doute de l'embarras qu'éprouva l'esprit de ranger dans l'un ou l'autre sexe certains objets. C'est une conception de l'esprit. Dans les actes de l'esprit ceux qui sont doués d'énergie sont masculins; de production, sont féminins; neutres ceux qui ne changent pas l'état de l'âme.

Maintenant que nous connaissons ce que c'est que le genre, quelle est son origine, quelles en sont les conséquences pour les langues qui les ont adoptées, voyons combien on distingue de genres. On en compte trois, masculin, féminin, neutre. Les deux premiers sont donnés par la nature. C'est la première découverte que l'étude des animaux et de l'homme ait fournie au langage naissant. Il n'en est pas de même du neutre, il vient sans doute de l'embarras où se trouve l'homme de placer dans telle ou telle catégorie les objets dans lesquels il ne reconnaît pas le sexe. Le neutre n'est donc pour nous qu'une invention de l'esprit. A mesure que l'homme s'est avancé

dans la classification des mots, il a senti le besoin d'exprimer ce genre. Parmi les idées abstraites, les actes de l'intelligence, les uns sont masculins ou féminins, les autres neutres. Tous les actes de l'esprit doués d'un pouvoir énergique, sont masculins, productif, féminin. Enfin ceux qui ne mettent pas l'esprit dans un état nouveau, sont neutres. Il y a des langues où toutes les plantes sont du genre neutre; d'autres où les arbres sont féminins; d'autres enfin où tous les arbres sont divisés en masculins et féminins. Et on conçoit le système de ces dernières langues: car il y a des plantes en botanique où le sexe existe dans des individus distincts.

Rien d'absolu dans l'indication des genres. C'est abandonné à l'arbitraire de chaque peuple; excepté du moins pour le règne animal.

On voit donc en général que pour les genres les langues présentent beaucoup d'arbitraire. Il n'y a rien, en effet, si l'on excepte les êtres du règne animal, qui nécessite pour tel mot l'adoption de tel ou tel genre. Et si nous voyons les langues qui ont adopté les genres varier quant aux genres assignés à des choses semblables, il en résulte qu'il n'y a point dans l'indication des genres une loi absolue et nécessaire. En un mot, comme on voit dans les langues des objets identiques désignés par des noms dissemblables, il y a là q.q. chose de personnel à chaque peuple, mais rien de nécessaire, d'absolu.

Les Genres ne sont pas nécessaires : il y a des peuples qui n'en ont pas, et devant les noms ayant besoin de cette indication, mettent des mots : homme ou femme.

S'il n'y a rien de nécessaire, il s'en suit que les genres eux-mêmes ne peuvent l'être. En effet il y a des langues qui n'ont pas plus de genres que de nombres ; ces langues inorganiques indiquent les sexes par les noms de « mâle » et « femelle », et d'homme, et de « femme » ; et ces mots d'homme et de femme joints aux noms de la réalité, suffisent pour remplacer les genres des autres idiômes. Mais il y a une distinction importante à faire : c'est que ces langues ne peuvent user de ce procédé que dans des limites restreintes ; et cette distinction établit entre les idiômes qui jouissent ou ne jouissent pas de la faculté d'attacher les genres aux désinences des noms, une différence toute à l'avantage des idiômes qui la possèdent.

Ainsi le Chinois n'a pas connu la distinction de genres par une modification du nom même des objets. Aussi n'a-t-il point la poésie du langage du Grec et du latin.

Dans le Chinois, par ex. qui n'a pas de genres proprement dits, on conçoit qu'il exprime par l'addition des mots « homme ou femme » tous les objets qui ont des sexes ; mais il n'indiquera nullement le genre des objets qui n'ont point de sexe. Il ne donnera pas, par ex., de genre à la table parce qu'il ne lui reconnait point de sexe.

Il le sera encore moins pour les idées générales. Il résulte delà que toute cette poésie de langage que possèdent le grec & le latin, manquera au chinois & à tous les idiômes inorganiques en général. Mais non seulement un chinois ne donnera pas aux choses inanimées des genres ; mais il aurait encore, s'il voulait apprendre la langue latine, par ex., des difficultés infinies à entrer dans la distinction des genres établie dans cette langue. Il comprendrait bien pourquoi « ursus » & ursa, étant de sexe différent ont des genres différens ; mais il ne pourrait comprendre comment on a donné un genre féminin au mot « tabula », & un genre neutre au mot « rostrum », parcequ'il n'y a rien dans son esprit qui l'induise à ranger ce mot dans une des 3 catégories. De plus, il n'aura pas l'idée du genre neutre, puisque le neutre prend sa naissance dans l'embarras qu'éprouve l'esprit de classer un objet dans une catégorie. Pour le chinois, il n'y a de genre dans le langage que là où il y a sexe dans la réalité ; l'idée de sexe & l'idée de genre sont pour lui corrélatives.

~~Avec ce système de langues inorganiques, que l'on trouve dans plusieurs anciens idiômes, q.q. fois dans des langues moins cultivées que celles de l'antiquité classique, il y a des langues parlées par des peuples peu avancés relativement dans la civilisation qui possèdent un nombre considérable de cas. Il ne faut pas s'en étonner. On conçoit qu'une langue eut été de très bonne heure dirigée dans ce seul but qu'on se proposât d'exprimer d'une manière particulière chacun des rapports aperçus par l'esprit ; au lieu d'un cas unique pour la forme & multiple pour le sens on trouverait dans cette langue 3 cas différens pour la forme, comme ils le sont pour la signification.~~

Les langues qui possèdent un grand nombre de formes

~~ou de cas, ne sont donc qu'exprimés d'une manière distincte ce que d'autres idiomes indiquent d'une manière plus confuse par un nombre de formes plus limité. Mais quoique dans les derniers idiomes le petit nombre de cas semble d'abord me paraître~~

Avec ce système de langues inorganiques, la poésie disparaît, comme nous l'avons dit : car il est impossible de personnifier la réalité. Dans les langues organiques, non seulement chaque mot réagit sur la réalité, mais la personnification devient facile. Cette figure, d'un si grand effet dans la poésie, donne à toute réalité une vie, une âme, comme à la réalité humaine. Elle fait jouer aux fleuves aux montagnes un rôle dramatique ; elle anime le discours. Or ceci considéré comme expression grammaticale manque totalement à la langue chinoise. Le chinois mettra bien un génie dans les montagnes ; mais on ne verra jamais le fleuve ou la montagne jouer dans les poèmes le rôle animé que, grâce à la grammaire, ils jouent dans les langues organiques.

Ce n'est pas que le système des genres n'ait ses inconvénients. Ainsi l'arbitraire qu'il admet, jette dans l'embarras ceux qui veulent rendre compte des faits. Ainsi en français où il n'y a que 2 genres, le masculin n'a d'autre valeur que de marquer l'opposition au féminin. — D'où vague et indétermination.

Nous avons parlé des avantages, mais nullement des inconvénients que présentent les langues anciennes grecque et latine. Cependant il est certain

qu'il existe de l'embarras dans leurs procédés. Nous avons vu en effet que les genres n'avaient pas une loi absolue, nécessaire, qu'ils étaient arbitraires. Or tous les objets en g.al se trouvent placés dans une des 3 catégories ; leur classement dans telle ou telle catégorie est souvent inexplicable. De plus le genre neutre est superflu : on peut même dire que ce n'est pas un genre ; car c'est particulièrement la classe des objets qui n'ont pas de sexe. En français nous n'avons que le masculin et le féminin ; le masculin n'exprime pas un sexe, mais seulement l'opposition au féminin. De tout cela il résulte dans le langage q.q. chose de vague, de désordonné, un véritable embarras dont ne s'aperçoivent que trop ceux qui apprennent les langues.

Ainsi, pour résumer, nous avons dit que les genres n'étaient pas nécessaires, puisqu'ils pouvaient être remplacés par les mots homme et femme, attachés aux réalités qui existent dans la nature ; que l'adoption des genres était une invention heureuse qui jetait sur le langage les richesses de la poésie ; que les langues, au contraire, qui n'avaient pas de genres ne pouvaient personnifier les réalités ; mais d'un autre côté, nous avons reconnu dans les procédés des langues organiques, dans la distinction des genres, q.q. désordre qui embarrasse ceux qui apprennent ces idiomes.

Note A. Le pluriel est-il nécess.? — non. Les noms de nombre en tiennent lieu.

Oui sans doute quand il s'agit du pluriel défini. Car il y a dans le pluriel une distinction à établir. Il y a 2 sortes de pluriel : le pluriel défini et le pluriel indéfini. De même il y a 2 manières d'exprimer le pluriel, soit par des noms de nombre, soit par

une flexion particulière dans les mots eux-mêmes. Dans cette seconde manière, on trouve qq. chose de bien plus absolu, de plus général que dans la première qui offre toujours un nombre particulier. Ainsi parmi les nombres, les uns sont définis, les autres indéfinis. Le singulier et le pluriel sont indéfinis, tous les autres sont définis. — Nous avons dit que le pluriel n'était pas nécess. pour les nombres définis ; — Mais l'est-il pour les nombres indéfinis ? — Pas davantage.

Dès l'origine, les choses se présentent à l'homme groupées, arrêtées : voilà pourquoi les idées parurent d'abord synthétiques, mais aussi, bornées. Nous partons des idées des réalités individuelles. Ainsi l'homme voit un homme, il a l'idée d'un homme. Mais pour arriver à l'idée exprimée par ces mots : « les hommes », il faut qu'il passe par tous les degrés intermédiaires, deux, trois, quatre, cent, mille, million, etc..., il faut qu'il arrive à plusieurs, à beaucoup d'hommes. Alors il ne s'agira plus pour lui que d'atteindre l'idée abstraite : « les hommes ». Alors, s'il n'a pas de pluriel, il dira : « tous les hommes », ou comme les chinois « totalité d'hommes ». C'est ainsi que les langues inorganiques reproduisent la même idée que nous ; mais elles l'exprimeront d'une manière moins nette et moins concise ; et il est clair que les langues qui peuvent dire « les hommes : hommes », c'est à dire [?] ont une grande supériorité sur les autres.

Note B. — Le Chinois, quand il a donné des noms aux choses qui l'entourent, a donné un nom au coq et un nom à la poule ; un nom au cheval et un nom à sa cavale, c.à.d. qu'il a donné des noms différents aux animaux qui, quoiq. de même espèce pour les naturalistes modernes, paraissent différents aux yeux d'un spectateur peu instruit. Mais il a ensuite

rencontre des êtres dans lesquels le mâle et la femelle sont identiques. C'est ainsi qu'il a vu des poissons mâles et femelles avoir la même forme ; de même que certains oiseaux. Alors qd il a voulu marquer dans ce cas la différence des sexes, il a joint au nom de l'animal le mot « homme » ou le mot « femme ». Quand, au contraire, il n'a pas vu de sexe, il n'a pas mis de genre : il n'en avait aucun besoin dans son système d'expression. Dans les langues, au contraire, où le mot est identique à la réalité, qd on voit, par ex., « asinus » et « asina » on reconnait 2 êtres bien distincts. Alors cette habitude une fois introduite dans l'esprit, la langue est entrainée à reconnaître des genres. Le Chinois ne les exprimant que dans les noms, et encore à côté du mot, par un mot qui n'en fait point partie intégrante, n'a dû le mettre que qd il était nécessaire. Il n'y a pas eu la réaction du langage sur l'esprit, réaction qu'opère l'habitude d'exprimer au moyen de flexions. Une fois un certain nombre de formes inventées, elles prennent tant d'autorité sur l'esprit, qu'il naît dans le langage un certain nombre de formes semblables. Le point sur lequel il faut particulièremt insister ici, est la réaction du langage sur l'esprit : c'est là le motif de la différence qui sépare nos langues des langues chinoises.

26e. Leçon

Des Adjectifs

Résumé

— Les adjectifs expriment certaines qualités que l'homme par la faculté d'abstraction détache des objets où il les rencontre.

— L'adjectif étant le résultat de l'abstraction, laquelle ne peut s'exercer qu'entre plusieurs objets dont on généralise les qualités, il faut que l'adjectif exprime des qualités communes à plusieurs objets, et point des qualités spéciales ou exclusivement caractéristiques d'un objet.

— Les adjectifs présentent l'idée abstraite d'une qualité

— L'adjectif ne peut s'appliquer qu'à des réalités individuelles. il complète et parachève la notion de la réalité externe.

— L'adjectif, vague et général qd il est isolé, détermine et particularise le substantif, comme la qualité, vague et générale, qd elle est abstraite, détermine et particularise l'objet qd elle y est réunie.

— L'adjectif, exprimant le résultat d'un jugement, équivaut à une propon tout entière.

Leçon

K

L'homme, par la puissance d'abstraction dont il est doué, détache des objets les qualités extérieures qu'il y a reconnues.

Le langage doit donc avoir une classe de mots qui reproduise les resultats de cette abstraction. Elle existe en effet : c'est la classe des *adjectifs*. Adjectif

---

Aussitôt que l'homme a pris connaissance d'un certain nombre d'objets exterieurs, il n'est pas long-temps sans leur reconnaître certaines qualités, certains attributs : il ne les reconnait que parcequ'il peut en vertu d'une faculté d'abstraction dont il sent en lui la puissance, les détacher du tout dont elles font partie. Or si l'homme ne peut connaître les individus, sans reconnaître en même temps cette faculté de séparer les qualités dont ils sont doués, il suit que le langage, pour être complet, doit posseder une classe de mots pour les qualités, comme il en possède une pour les objets. Cette classe de mots dont la nécessité se trouve aussi demontrée *à priori* existe en effet dans le langage. Elle est connue des grammairiens sous le nom d'*adjectifs*, de *qualificatifs*, d'*attributifs*, de *déterminatifs*, termes qui, à vrai dire, rentrent à peu près l'un dans l'autre. Les adjectifs, pour nous servir de l'expression vulgaire, composent donc cette vaste classe de mots qui représentent certaines qualités qui se trouvent autour des objets ou dans les objets que l'on a sous les yeux. Telle est la notion la plus générale que l'on puisse se faire des adjectifs.

Quelles sont les qualités designées ci-dessus — De quelle espèce sont-elles ? — Ce ne sont point des qualités qui caracterisent un individu au point d'en faire un être exceptionnel. Les qualités que représentent les adjectifs sont des qualités communes à plusieurs objets.

Nous avons besoin d'examiner avec plus de soin

la nature, et en q.q. sorte la génération des adjectifs, pour bien comprendre tout ce que renferme cette notion. Nous avons dit que les adjectifs étaient des mots qui représentent dans le langage les qualités aperçues par l'esprit dans la réalité. Mais quelles sont, ou de quelle espèce sont ces qualités? La qualité ou les qualités que représente l'adjectif sont-elles les attributs singuliers et comme de ces éléments propres qui caractérisent un objet assez profondément pour en faire un individu unique et comme exceptionnel dans la nature? Il est certain qu'il n'en est pas ainsi, et quelque inhérente que nous supposions la qualité à l'objet dont elle fait partie, on peut dire que les adjectifs ne représentent que des qualités qui ont pu être vues au moins dans deux objets. Que l'on trouve, par ex., dans la foule des objets qui nous entourent, un individu unique, d'une constitution spéciale, aucun des caractères qui feront sa spécialité, sa personnalité, ne devra se retrouver dans les êtres au milieu desq. il est placé. Il est évident que pour ces caractères il n'y aura pas d'adjectif. Car aucun de ces caractères ne pourrait être détaché de l'individu sans que la personnalité fût, pour ainsi dire, détruite. On peut donc affirmer que les adj. ne représentent que des qualités communes à plusieurs êtres. Quelque inhérente que soit la qualité à l'objet qui la supporte, il faut toujours, pour que l'adjectif puisse légitimement recevoir ce nom, que la qualité dont il est le signe soit commune à plusieurs choses. Ce double caractère de l'adjectif, savoir q. il représente une qualité commune à plusieurs objets, était nécessaire à établir pour nous mettre en état de nous former une idée exacte de l'emploi des adjectifs. Nous allons voir quelles sont les conséquences découlant de ces principes que nous venons de poser.

De ceque les adjectifs sont des mots qui représentent des attributs, des qualités, en un mot, les élémens que l'on abstrait des choses, et de plus, de ceque les adjectifs représentent ces qualités communes à un certain nombre de choses, il s'ensuit qu'ils ne représentent pas eux-mêmes des individus spéciaux et déterminés.

Les adjectifs présentent l'idée abstraite d'une qualité.

Ce qui donne naissance à l'adjectif, c'est uniquement l'abstraction. En effet comparez l'adjectif « rouge », avec l'adj. « bleu ». Ce qui les distingue l'un de l'autre comme ce qui leur a donné naissance, en un mot ce qui constitue leur individualité, c'est ce procédé propre à l'intelligence et que l'on appelle abstraction. Il n'y a pas dans la nature un être que l'on puisse appeler « le rouge, le bleu », et que l'on puisse successivement ajouter aux objets auxquels il convient. Mais le rouge, le bleu, sont des qualités que l'esprit sépare des êtres auxquels elles paraissent unies, qu'il livre au langage, lequel à son tour en compose une classe de mots à l'aide de laquelle l'esprit pourra représenter par le langage, ce qu'il voit dans la réalité, d'attacher dans le discours l'attribut à l'individu, tout comme il serait inhérent à cet individu dans la réalité.

Emploi des adjectifs. — Ils ne peuvent être joints qu'à des mots représentant des réalités individuelles

De la nature des adjectifs se déduit de la manière

la plus juste son emploi dans le langage. En effet ils ne peuvent être joints qu'à des mots représentant des réalités individuelles. Il suit encore de là que les adjectifs, en tant que représentant les qualités des choses, servent à parachever, à compléter l'individualité de l'objet auxq. ils sont joints. avec la faculté que nous possédons d'extraire les qualités des choses auxq. elles sont inhérentes, puis de former de toutes ces qualités abstraites une classe de mots dont chacun répond à une qualité spéciale, lorsque dans la réalité ayant rencontré un objet dans lequel nous saisissons une qualité déjà reconnue par nous, nous voulons exprimer dans le langage l'existence de cette qualité, nous tirons de la classe dont nous parlions tà l'heure, c.à.d. de la classe des adjectifs, le terme représentant la qualité que nous voulons faire connaître par le langage: en d'autres termes, nous attachons un adjectif au substantif, c.à.d. que pour représenter d'une manière complète ce que nous voyons dans la réalité, nous demandons au langage, outre le nom de la réalité, le nom ou les noms de la qualité ou des qualités dont elle nous paraît pourvue. Il en résulte que l'adjectif complète et achève la notion que nous donnons de l'objet externe, en prononçant le nom qu'il porte dans le langage. Le mot « *cheval* » par ex., nom substantif commun, pour nous servir du langage des grammairiens, est un mot vague, un mot qui fait connaître une réalité spéciale, mais qui ne dit rien des qualités propres au cheval dont nous voulons parler. Mais si nous disons « *cheval noir* », l'individu dont nous parlons est déterminé, particularisé et même individualisé de la manière la plus complète.

Objection. — Vague et général de sa nature, comment l'adjectif peut-il déterminer une individualité ?

Ici nous avons besoin de répondre à une objection. Comment se fait-il que, vague et g.al de sa nature, l'adjectif puisse déterminer, particulariser le rôle que joue le substantif ? ne paraît-il pas en contradiction avec son origine ? En effet, les mots « noir, blanc, rouge » &c.t pris en eux-mêmes, ne répondent, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, à aucune individualité spéciale existant comme telle dans la nature. Mais nous devons nous rappeler que si les adjectifs produits de l'analyse et de l'abstraction, sont par leur nature même des mots vagues et flottants, cette généralité et ce caractère de vague que nous devons leur reconnaître, n'appartiennent qu'à l'adjectif isolé.

L'adjectif isolé est vague ; appliqué à un substantif, il devient aussi spécial que la qualité elle-même. Il y a réciprocité entre l'adjectif et la qualité.

Il ne faut pas dire que l'adjectif pris à part ne peut pas ne pas être aussi général, aussi vague qu'est dans la nature la qualité qu'il représente au moment où il s'offrira à l'esprit de la détacher de l'individu qui en est doué. Au contraire, quand, par une opération opposée, l'adjectif est par le langage attaché à un substantif spécial, il sert alors à la détermination particulière de l'objet, tout comme la qualité que représente l'adjectif au moment où elle est saisie dans l'objet, et reconnue inhérente à l'objet, sert à distinguer cet objet des

autres objets de la même nature, et à l'individualise de la manière la plus complète. En un mot il y a une identité absolue entre la qualité et l'adjectif considérés dans l'objet. La qualité le détermine et sert à son individualité. Considérée à part de l'objet, abstraction faite de l'objet, la qualité n'est plus qu'un attribut commun, plus ou moins g.al, plus ou moins vague, et qui n'a point d'existence réelle, individuelle hors de l'individu qui la soutient. De même l'adjectif séparé du substantif exprime une notion générale; joint au substantif, il fait partie de sa destinée; il intervient comme un des élémens qui le constituent. En un mot encore, l'addition de l'adjectif ou du qualificatif au substantif auquel il convient, tend à reproduire dans le langage cette unité de la qualité avec l'objet qui semble indissoluble dans la nature, mais qui ne l'était pas, tellement que l'esprit ne pût en vertu de l'abstraction, dont il se sert donc, la détacher de l'objet, une fois qu'il l'avait reconnue dans l'etude d'un objet. Voilà comment s'opère ce phénomène singulier, que le général serve à fraiser le particulier, phénomène qui semble au premier coup d'œil en opposition complète avec l'origine et la nature propre de l'adjectif.

Autre point de vue : l'adjectif équivaut à une proposition tout entière, par cela seul qu'il est le résultat et l'expression d'un jugement.

Les adjectifs ont encore besoin d'être envisagés en tant que qualificatifs, sous un nouveau point de vue; et ce point de vue est implicitement et intimement contenu dans le premier. L'élément nouveau que nous trouvons dans l'adjectif, au moment qu'il est joint à un substantif, qu'il détermine, représente par cela même une prop.on tout entière. Ainsi les noms: La

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

montagne haute » représente pour l'esprit, s'il veut analyser ce qu'il pense, les mots : « la montagne qui est haute » ou « la montagne » à laquelle convient la qualification appelée hauteur. Cela est si vrai qu'il y a des cas où nous reconnaissons la facilité avec laquelle la copule précédée du relatif « qui » peut être insérée entre un substantif et un adjectif. Ainsi dans ces deux phrases : « La montagne haute s'aperçoit de loin » et « La montagne qui est haute s'aperçoit de loin », il n'y a absolument rien de changé. De part et d'autre nous voyons un attribut particulier attaché par l'esprit à son sujet. Seulement dans le second cas l'esprit a en q.q. sorte forcé le langage à exprimer au dehors ce qui est implicitement contenu dans les mots « la montagne » et « haute ». Et en effet qd l'esprit aperçoit un objet avec toutes ses qualités, et qu'il lui plait de mettre en relief une de ces qualités, il juge par ce qu'il a implicitement reconnu la convenance de la qualité avec l'objet. Si maintenant l'esprit veut parler sa pensée, comme sa pensée contient implicitement un jugement et qu'il veut produire au dehors ce jugement, le résultat dans le langage est une propon. Or comme dans ce cas, c.à.d. qd l'esprit veut affirmer une qualité d'un objet, le langage lui fournit un adjectif, nous pouvons être certains qu'il y a dans l'adjectif une propon tout entière, et qu'un adjectif joint à un substantif implique toujours nécessairement l'existence, entre le substantif et l'adjectif, de la copule, un des 3 élémens nécess. à la propon. Nous pouvons encore aller plus loin, et de ce que nous venons de dire, il me semble légitime de conclure que l'adjectif seul tel qu'il est connu par le langage, tel que nous le présente le lexique, contient virtuellement en lui même une copule

prête, en q.q. sorte, à recevoir le sujet quelqu'il soit, et qui manque à la constitution définitive de la propon dont l'adjectif contient en lui-même déjà deux élémens, la copule et l'attribut.

—

L

27e Leçon

De l'adjectif (suite)

— L'adjectif sert 1° d'attribut à une propon (la montagne est haute)
2° de déterminatif à un objet (la montagne haute)

Ces deux exemples n'en font qu'un. — Dans le 2e l'adjectif représente une propon dont la copule aurait disparu.

— Ex: l'adjectif japonais se compose du radical plus d'une affixe, qui n'est autre chose que le verbe être à la 3e personne. Le japonais dit *elle est haute la montagne*; marche plus analogue à celle de l'esprit, puisque l'esprit est frappé d'abord de la qualité avant de l'être par l'objet lui-même.

— Notre procédé est plus rapide et plus favorable à la poésie.

— Dans nos langues on conçoit que l'adjectif suive la destinée du substantif, comme la qualité suit la destinée de l'objet.

— Classification des adjectifs en *naturels* — *intellectuels*, peu utile.

— Distinguer une certaine classe de mots nommés *adjectifs métaphysiques* — tout, quelque, chaque, dont le rôle est de donner aux propons le caractère d'*universalité*, *limitées*, *singulières* ou *individuelles*.

— Ces mots expriment de pures abstractions de l'esprit, et non des qualités existantes dans des objets intérieurs ou extérieurs. L'esprit s'élevant du particulier au général, marque les propon d'un

caractère à lui appartenant en propre, et qu'il a besoin de faire reconnaître.

— Ces mots sont de véritables adjectifs (sinon quant à l'origine, au moins quant à l'emploi) et donnent aux langues une singulière précision.

Leçon

L'adjectif sert. 1° d'attribut à une propon. 2° de déterminatif à un objet, en lui ajoutant un caractère nouveau. Ces deux emplois n'en font qu'un, s'il est vrai que l'adjectif dans le second cas représente une propon. dont la copule aurait disparu.

Les observations que nous avons faites dans la dernière leçon sur l'analyse de l'adjectif, servent à nous en faire connaître le double emploi. Ainsi l'adjectif sert d'attribut à une propon. comme dans « la montagne est haute » ; quelquefois même l'attribut dans certaines langues attire à lui la copule, comme en latin : « albet mons ».

En second lieu l'adjectif sert à déterminer un objet, et à le distinguer par l'addition d'un caractère nouveau des autres objets auxq. il est identique. Il est clair que ces deux emplois, logiquement parlant, n'en font qu'un, et qu'ils rentrent tous deux dans le caractère de l'adjectif qui est d'être attributif. Cela est vrai, surtout si on admet l'analyse que nous avons précédemment donnée de l'adjectif. analyse qui nous a permis d'y reconnaître l'existence de la copule (2e terme de la propon.) implicitement contenue en effet l'adjectif que les langues anciennes plaçant

si près du substantif, qu'il en suit le genre et le nombre, n'est dans cette théorie que l'attribut d'une propon dont la copule a disparu par suite de la rapidité du langage. Tout comme l'esprit aperçoit dans la montagne la qualité de « haute », de même le langage qui tend à reproduire, autant que cela lui est possible, la totalité de l'idée, attache immédiatement la qualité au sujet qui la supporte. Voilà pourquoi le langage peut se dispenser d'exprimer la copule que nous trouvons implicitement comprise dans l'adjectif. Il y a synthèse dans l'esprit, et le langage s'efforce avec le moyen qu'il possède, de reproduire aussi fidèlement qu'il peut cette synthèse par laquelle les idées, trouvées par l'observation, sont intimement unies les unes aux autres.

Cette théorie est confirmée par l'exemple de la langue japonaise. Dans tous les adjectifs on trouve le radical qui est l'expression de la qualité, plus une affixe qui n'est autre chose que le verbe être ; en sorte que « haute montagne » = elle est haute la montagne.

Il n'est pas inutile, pour appuyer l'analyse que nous avons donnée la dernière fois de l'adjectif, analyse de laquelle nous faisons dériver les divers emplois de cette partie du discours et qui pour nous est la base de la théorie que nous lui présentons, de rendre compte de l'usage d'une des langues les plus reculées de l'Asie, qui reproduit d'une manière très exacte tous les éléments que nous avons trouvés dans l'analyse de l'adjectif. Nous avons dit que dans « la montagne haute » s'aperçoit de

loin », l'analyse permettait de reconnaître une double prop^on. 1°. Une prop^on principale : « la montagne s'aperçoit de loin » — 2°. Une prop^on incidente tendant à préciser ou à déterminer d'une manière quelconque le sujet de la prop^on principale. Cette prop^on incidente n'est autre chose que l'adjectif qui, dans la prop^on pp^ale modifie le sujet de cette prop^on. Si l'adjectif contient réellement une prop^on, « la montagne haute » équivaut à « la montagne qui est haute ». Or, dans la langue japonaise, on trouve dans tous les adjectifs un radical représentant la qualité qui fait l'adjectif, plus la copule, qui est le verbe substantif « être ». Ainsi pour les Japonais « la montagne haute » revient à : « elle est haute la montagne ».

Mieux que notre méthode, la méthode japonaise représente plus exactement ce qui se passe dans l'esprit : car c'est la qualité qui frappe d'abord, puisque ce n'est que par elle que nous connaissons l'objet. La langue qui affirmera l'existence de la qualité avant celle de l'objet sera plus naturelle : c'est le cas du japonais.

Il semble, au contraire, que nous sommes au procédé rapide de nos langues que « la montagne haute » soit une manière plus naturelle d'exprimer l'idée. Il n'en est rien cependant, le plus naturel ou entend plus conforme à l'expression de l'idée représentée par les mots. En effet la formule de la langue japonaise peut être dite plus naturelle en ce sens qu'elle représente plus fidèlement ce qui s'opère en nous. Supposez-vous en face d'une montagne élevée : qu'est-ce qui vous frappe d'abord, ou de la hauteur de la montagne ou de la montagne elle-même ? S'il est vrai de dire que ces deux idées doivent se présenter simultanément à l'esprit pour que le fait de la connaissance ait lieu, il est également

incontestable que c'est à la qualité que l'esprit donne la plus grande partie de son attention. Il est incontestable que dans les individus, ce sont les caractères qui les distinguent, les attributs qui les singularisent, que nous connaissons d'abord et auxquels nous faisons le plus tôt attention. Et cela est si vrai que ces individus ne nous sont connus que par les caractères qui leur sont essentiellement propres. Or si c'est bien la qualité qui nous frappe d'abord, si c'est bien elle qui attire spécialement notre attention, toute langue qui portera l'existence de la qualité avant celle de l'objet sera plus naturelle que celle qui placera l'objet avant la qualité, en ce sens qu'elle reproduira d'une manière plus fidèle la marche de l'esprit dans l'acquisition de l'idée complète de l'objet. Or dans la langue japonaise il ne se passe rien autre chose. Ainsi dans la propos. « elle est haute la montagne » nous trouvons d'abord l'affirmation de la qualité comme existante, puis l'indication de l'objet auquel convient cette qualité « la montagne ». Si les observations que nous venons de faire sont exactes, il est évident que le procédé japonais tend à reproduire avec une fidélité remarquable la marche que nous avons reconnue être la plus naturelle dans l'esprit.

La différence entre les deux procédés, c'est que le nôtre est plus rapide et plus favorable à la poésie

---

Maintenant quelle différence y a-t-il entre le procédé japonais et celui des langues qui, comme la nôtre, juxtaposent la qualité à l'objet auquel elle convient ? Il y a cette différence qu'au lieu de nous faire assister au travail de l'esprit dans l'acquisition de la notion, il au lieu de reproduire seulement ce travail au moyen de cette propos. « elle est haute » qui précède

« la montagne », ces langues qui placent immédiatement l'adjectif auprès du substantif, font disparaître le travail de l'esprit, et détruisent, ou au moins cachent sous les vêtements des mots l'affirmation de l'existence implicitement contenue dans l'adjectif. Il en résulte que le procédé de ces dernières langues est plus rapide et par conséquent plus favorable à la poésie que celui des langues qui, comme le japonais, résolvent l'adjectif dans les élémens logiques.

Remarquons bien aussi que l'adjectif japonais est indéclinable : c'est une formule concrète qui contient une copule et un attribut extérieurement exprimés.

Une particularité qu'il ne faut pas oublier et qui résulte de la composition de l'adjectif dans le langage japonais, c'est qu'il est indéclinable. En effet, au radical exprimant la qualité qui constitue à proprement parler l'adjectif, est joint l'auxil. être à la 3e personne. Il en résulte que l'adjectif est une formule concrète, qui contient une copule et un attribut extérieurement exprimés ; ainsi tout adjectif en cette langue signifie : « il est rouge, il est bleu, etc. » Cette différence est importante, car elle fait d'autant mieux ressortir les caractères propres de l'adjectif dans le système des langues qui le conçoivent comme inhérent au substantif.

Dans nos langues on conçoit que l'adjectif suive la destinée du substantif, comme la qualité suit celle de l'objet.

Dans ces dernières langues on conçoit que l'adjectif suive la destinée du substantif, tandis qu'en

rapprocher de plus en plus, et que le substantif exerce sur cette partie du discours une sorte d'attraction marquée par la déclinabilité. C'est delà en effet que viennent les nombres et les genres. Cela doit être si l'adjectif est bien dans le langage ce que la qualité est dans la nature, puisque la qualité inhérente à l'objet suit nécessairement les divers accidens qui peuvent modifier cet objet. Le rôle de l'adjectif est mis dans tout son jour par la différence même du procédé dont nous venons de parler, procédé qui montre l'adjectif envisagé d'une manière beaucoup plus indépendante que dans nos langues, avec que l'un des termes de la proposition, que nos langues en ont fait disparaître, y est implicitement et extrêmement exprimé.

Nous venons d'exposer la théorie des adjectifs, théorie justifiée par leur emploi dans les langues anciennes & modernes. Nous avons cherché à nous faire une idée exacte de la nature intime de cette partie du discours. Pour pénétrer plus avant dans son élément, nous avons comparé l'adjectif que nous appellerons Européen avec l'adjectif d'une langue de l'Asie; et cette comparaison nous a permis de comprendre d'une manière plus nette la nature de l'adjectif tel que nous le connaissons dans notre langue. Il nous reste à donner des éclaircissements sur une classe particulière d'adjectifs, qui a tous les caractères de cette catégorie de mots, mais qui s'en distingue par quelques attributs qu'il est bon de noter.

Catégorie des adjectifs. – adjectifs naturels – adjectifs intellectuels – Classification peu utile

---

Plusieurs grammairiens ont cherché à établir des catégories parmi les adjectifs. Quelques adjectifs tels que « blanc, rouge, &c. » ont été appelés

pres aux *adjectifs naturels*. D'autres tels que ceux dont nous voulons parler ont été nommés adjectifs *intellectuels*. Il nous semble que cette classification est peu utile. On avance plus la connaissance de l'adjectif en disant avec tous les grammairiens que les adjectifs sont des mots qui représentent les qualités tout comme les substantifs représentent les individus.

Il existe une classe de mots qui se rattachent aux adjectifs. Ils appartiennent à certaines vues de l'esprit et ont été appelés « *métaphysiques* ». Ils se rattachent à ce que les logiciens appellent des propositions *universelles*, *limitées* ou *individuelles*. Ainsi les langues ont des mots destinés à donner ces trois caractères aux propons. ainsi « *tout*, *quelque*, *chaque* ».

Il est vrai cependant de dire qu'il existe dans presque toutes les langues un certain nombre de termes que leur emploi rattache évidemment à la catégorie des adjectifs, qui dans leur origine appartiennent à certaines vues de l'esprit, et delà ont pu par conséquent être appelés par quelques grammairiens « *adjectifs métaphysiques* ». Ainsi souvent il nous arrive en parlant des objets extérieurs ou intérieurs d'émettre des propons *universelles*, *limitées* ou *individuelles*. Dans le premier cas, si celui qui parle donne au sujet de la propon. un sens très général, universel ; si, par ex. il applique une qualité quelconque à tous les individus d'une classe, les logiciens disent que la propon. est universelle. D'autre part si l'objet dont on parle est désigné d'une manière reconnaissable, si l'individu est spécifié, on a dit que la propon. est singulière ou individuelle. Enfin si la qualité n'est attribuée par l'esprit qu'à un certain nombre d'individus, la propon. n'est plus alors ni

universelle, ni individuelle, elle est seulement limitée au nombre d'objets dont on parle. Ces trois espèces de prop.ons donnent lieu à l'emploi de 3 mots ou espèces de mots dont l'un indique l'universalité, l'autre l'individualité, et le 3e un certain nombre d'objets dont on parle. Or beaucoup de langues, et entre autres la langue française, nous présentent ces mots destinés à donner aux p.p.ons le triple caractère que nous venons de leur reconnaître.

Ainsi dans cette p.pos.te « tout homme est mortel », — chaque homme est mortel, « tout et chaque sont des adjectifs, mais d'une espèce différente de ceux que n.s avons examinés. Leur but est d'indiquer que l'esprit attribue la qualité de mortel à la totalité des êtres dont il parle. En un mot ces adjectifs sont destinés par la langue à figurer dans les p.p.ons universelles. Nous pensons donc dire que ces adjectifs « chaque, tout, chacun, &c... sont le produit de vues particulières de l'esprit, que leur existence est due à la nécessité d'exprimer certains rapports sous lesq. sont envisagées les réalités. La classe de ces adjectifs, que nous ne devons pas énumérer ici, parceque les langues ne sont pas conformes en ce point, est q.q. f. très considérable.

Comme tous les adjectifs, ces mots suivent la destinée du substantif, mais ils expriment aussi des vues abstraites et purement métaphysiques. Ils ont aussi une existence moins réelle que ces autres adjectifs qui prennent également naissance dans les vues particulières de l'esprit. « Tout, chaque » n'existent nullement dans les objets.

Quelque soit le nombre de ces adjectifs, on trouve toujours que leur caractère est d'une part, de suivre, comme tous les mots de la classe à laquelle

ils appartiennent, la destinée du substantif; de l'autre, d'exprimer des vues abstraites et purement métaphysiques, à la différence des autres adjectifs qui représentent toujours une qualité inhérente à un objet, soit intérieur, soit extérieur. L'idée contenue dans l'adjectif « tout », dans l'adjectif distributif « chaque », dans l'adjectif négatif « nul », aucun », est certainement d'une autre nature que celle que produisent les adjectifs représentant les qualités appartenant aux objets externes ou même les adjectifs représentant les qualités à l'aide desquelles l'esprit rend modifiés certains actes de l'âme ou de l'intelligence; cette dernière classe d'adjectifs prend bien, comme celle des adjectifs « tout » chaque aucun », son origine dans les vues particulières de l'esprit; mais on peut dire qu'ils ont une existence plus réelle que les adjectifs « tout, chaque etc. qui n'existent en aucune façon dans les objets auxq. on les attribue.

Lorsque l'homme rentre en lui-même, et qu'il observe autant qu'il lui est possible les faits qui se passent dans son intelligence, la comparaison de ces faits entre eux peut certainement le mettre en état d'y reconnaître certaines qualités, certains caractères, qui, dans le langage parlé, donneront naissance à des adjectifs. L'adjectif ici sortira de l'individu ou de l'objet, tout comme quand nous examinons des objets extérieurs, nous pouvons abstraire la qualité de la substance. Mais on ne peut en aucune manière identifier ces adjectifs des faits de l'intelligence avec les adjectifs tels que « tout, chaque etc. » Et ces adjectifs, en effet, ou pour mieux dire, l'idée qui leur donne naissance, n'existe pas plus dans les objets intérieurs qu'extér. Elle appartiennent en propre à une vue particulière de l'esprit qui, s'élevant du particulier au général à l'universel, éprouve le besoin de marquer la propo. dans lag. il veut exprimer ces 3 degrés, d'un caractère spécial auquel l'individualité, la généralité,

l'universalité puissent être reconnue. (Voilà pourquoi q.q^s grammairiens sont en contestation).

Les mots peuvent être regardés comme des adjectifs. Ils n'en diffèrent que par l'origine et non par l'emploi. Du reste, ils prêtent aux langues une singulière expression.

La véritable nature de ces mots, c'est qu'on les reconnaissant avec raison pour des adjectifs, on peut les distinguer de cette classe de mots, non point par leur emploi, mais par leur origine ; et nous devons, à l'exemple de plusieurs grammairiens, en même temps que nous rangeons ces mots dans la classe des adjectifs proprement dits, faire ressortir ce qu'ils ont de propre et montrer que ce sont des mots exprimant de pures abstractions ; mots qui prêtent aux langues une extrême précision, en leur permettant de reproduire, au moyen des sons, un nombre souvent considérable de vues abstraites, que la réalité ne fournit pas directement, mais dont l'esprit a besoin de la marquer, s'il veut exprimer d'une manière complète et précise tous les rapports sous lesquels il l'envisage.

28.e Leçon

De l'Adjectif (suite)

Résumé

— Adjectifs employés dans les propos.ons limitées indéterminées : — quelqu'un, tis, Dsira, quidam &c.

— Quelqu'un désigne impossibilité ou non vouloir de déterminer précisément la personne dont on parle — appartient à une vue particulière de l'esprit. — se compose de quelque — un.

Un joue ici le même rôle que unus dans certaines phrases familières du latin — vient de ce qu'on ne désigne qu'un seul individu — mais ce sens du numératif a disparu peu à peu pour faire place à un sens plus vague... Un certain... —

Quelque est composé de quel interrogatif, mais qui peut avoir pris le sens du positif indéterminé, et du relatif que, — comme si on disait, « quelqu'il soit. —

— Autres adjectifs ordin.t appelés pronoms démonstratifs — et articles.

1.re classe. ce, cette, cet, indiquent un objet présent ou regardé comme tel, le singularisent, et attirent sur lui l'attention.

Le mot celui (qui) = cet homme qui, — et tout en singularisant l'individu, le détermine moins et se rapproche davantage de l'article.

Cette classe se divise en deux sections.

— hic, haec, hoc, ce, cet — déterminent d'une manière toute spéciale

— *is*, *ille*, celui, *celle*, ne désignent point d'une manière reconnaissable et appellent seulement l'attention sur l'objet — attendent un relatif et une propon.

— *le*, *la*, *les* rentrent dans cette première classe, qd ils sont employés pour rappeler un objet dont on a déjà parlé : la vertu est belle, il faut la pratiquer.

2e Classe. *Articles*, *le*, *la*, *les* particularisent un individu, mais avec un degré moindre de détermination — répondent à *ille*, *illa*, *illud* placés devant un substantif. — *Ille* philosophia quae vocatur Stoica, où *illa* se rapproche beaucoup de notre article

L'*article* dérive de *ille*, avec une détermination moindre que dans *hic*.

— L'*article* se rapproche beaucoup de *is*, *ea*, *id*, *ille* ~~—~~ l'homme qui entre, en latin on dit : *is homo qui* — Réciproquement : ôtez à *ille* q.q. chose de sa détermination, vous en ferez l'article.

— Donc l'*article* a une origine adjective, d'un sorte de la valeur d'adjectif indicatif.

Leçon

Nous avons distingué une classe d'adjectifs destinée à marquer l'étendue d'une propon. Les logiciens considérent la ppon sous 2 points de vue. Pour les ppons particulières, nous avons *aliquis*, quelqu'un certain, tis, dérva, quidam. — C'est un véritable adjectif.

Nous avons vu que les langues anciennes, comme la langue française, possèdent un certain nombre d'adjectifs dont nous avons fait une classe à part, adjectifs destinés à marquer le plus ou

moins d'étendue de la propon. La propon est considérée par les logiciens sous 3 points de vue. Elle est 1° générale, absolue, universelle ; 2° elle est particulière sans toutefois être limitée ; 3° enfin elle est singulière (c.à.d. ne porte que sur un individu désigné par des caractères spéciaux) Les mots « tout, omnis, universus, πᾶς, ὅλος » et les mots « nul, aucun », qui en sont la négation, sont destinés à marquer la première espèce de propons. De même les propons particulières, celles qui sont limitées à un certain nombre d'objets ou d'individus que l'on veut désigner d'une manière vague, ont aussi des adjectifs qui leur correspondent et désignent l'étendue de ces propons. Ce sont, par ex. « aliquis, quelqu'un, certain, &c. » Quand on dit « quelqu'un est entré », par ce mot quelqu'un on entend l'un des individus qui font partie de l'humanité. Il y a dans l'emploi de ce mot une sorte d'ellipse, qui, si elle était rétablie, nous montrerait quelqu'un précédant un substantif qu'il détermine et qualifie. Or nous avons appelé adjectif ce qui détermine et qualifie par conséquent « quelqu'un », ou quelque répondant à « quelque homme » est un véritable adjectif.

Cet adjectif désigne les individus, mais sans les préciser, tellement que son caractère propre est l'indétermination.

Quant à la valeur de cet adjectif qui appartient à la classe de ceux que nous avons indiqués dans la dernière leçon, et qui font l'objet de celle-ci, on peut dire qu'il désigne les individus sans les préciser rigoureusement ; et il est en effet si loin de préciser les individus auxq. il se rapporte, qu'au contraire, il a été inventé par le langage par suite de l'impuissance

où se trouve celui qui parle de désigner avec précision l'individu dont il parle. Le caractère de ce mot et de ceux qui lui ressemblent est donc d'indétermination.

Comme le mot « tout », il représente une vue particulière de l'esprit.

Si maintenant on compare ce caractère à celui des adjectifs précédemment examinés, et entre autres de l'adjectif « tout », on reconnaîtra qu'il est de la même espèce. « Quelqu'un, quelque, certain » etc. sont des mots que nous devons appeler adjectifs et qu'il faut en même temps regarder comme appartenant à la même catégorie que le mot « tout » pris également comme adjectif. C'est qu'en effet, de même que le mot « tout », cet adjectif représente une vue particulière de l'esprit à l'occasion d'un objet.

Cet adjectif (quelque, quelqu'un) a pour but d'attirer l'attention sur un objet sans le désigner précisément. Consultons l'étymologie.

Voilà pour le caractère de cet adjectif, il nous reste maintenant à rechercher dans quelles prop^ons il doit entrer. Or ici nous trouverons que le mot « quelque ou quelqu'un » convient bien à l'espèce de prop^ons dans lesq. nous les rencontrons ; ces prop^ons se trouvant limitées à un objet, ayant pour but d'attirer l'attention sur cet objet sans le désigner précisément, l'étymologie confirme encore l'explication que nous venons de donner.

Dans *quelqu'un*, *un* indique qu'il ne s'agit que d'un seul individu. Il a d'abord eu la valeur numérative. Cette valeur a disparu et fait place à un sens plus vague, si bien qu'on l'a confondu avec l'article. C'est une vue fausse : *un* répond au sens de *unus* dans certaines phrases latines, et en latin il n'y avait pas d'article. C'est un adjectif indéterminé.

Commençons par le mot « *un* » qui présente de la manière la plus vague l'individu dont il est parlé dans la propon. Quand on dit : « *Un homme est venu* », il paraît évident que l'adoption du numératif « *un* » dans cette phrase, a pris son origine dans ce fait que réellement il n'y a qu'un homme, et que celui qui parle ne veut attirer l'attention de celui qui écoute que sur un homme. Il semble ainsi que ce qui a déterminé à se servir du numératif « *un* », c'est l'unité de l'individu, qui a donné lieu à un jugement analogue de l'esprit. Mais comme il a pu arriver que l'homme ne fût pas désigné d'une manière spéciale, le manque de désignation particulière accusant dans celui qui parle l'impuissance ou l'absence du désir de le faire connaître avec plus de précision, le mot « *un* » adopté d'abord comme expression numérative, est devenu dans le cas de la propon que nous examinons synonyme de cette idée : « *Un certain individu*, que *je ne veux* ou que je ne puis désigner *davantage*, est venu ». On voit comment le sens du numératif a peu à peu disparu, pour faire place à un sens plus vague et plus général. Ce sens l'est tellement que les grammairiens ont presque toujours confondu « *un* » avec l'article. Car on fait deux classes d'articles : dans la 1re on place « *le*, *la*, *les* » ; dans la 2e « *un*, *une* ». Nous ne pouvons partager cette vue qui appartient à [illegible]. Nous regardons, au contraire, « *un* » comme un adjectif

de l'espèce de ceux que nous venons d'examiner, et le vague que l'on trouve dans ce mot, n'autorise pas à le considérer comme un article. Car, comme nous le verrons, il manque du caractère propre de l'article. La langue latine emploie « *un* » dans le même sens que la langue française; mais il est évident que là aussi son premier sens est le sens numératif. Dumarsais a cité plusieurs exemples de cet emploi, en y ajoutant cette réflexion: « Quand au mot « *un* » désignant « un *quidam*, c'est un mot qui nous vient du latin; « par ex. dans ces phrases: *quis est hic homo?* — « Numne amator? — *hic est unus servus violentissimus*. « *Sicut unus paterfamilias*. — *forte unum adspicio* « *adolescentulum* ». Il est remarquable que *Donat* commentant ce passage dit que Térence a parlé suivant un usage régulier, et qu'il a dit *unum* au lieu de *quemdam*, c'est qu'il y était autorisé par l'usage de son temps. Ces exemples empruntés à des auteurs qui se conformaient à l'usage de la langue parlée, nous montrent le mot « *un* » employé dans le même sens en latin qu'en français.

Quelque est plus difficile à expliquer. *Aliquis* en latin vient de *quis* et *alius* qui répondrait à notre mot « *autre* » dans ces phrases: « *comme dit l'autre* ». — Dans *quelque* nous trouvons « *quel* » interrogatif et le relatif « *que* », comme si on disait, « *quel* qu'il soit ».

Quand au mot *quelque*, il est plus difficile de rendre compte de la série d'idées au travers de q. on a passé pour prises ce mot du sens particulier que semblent lui assigner ses éléments, et l'appliquer à un individu qu'on ne prend ou qu'on ne veut pas désigner spécialement. Le latin « *aliquis* » qui

signifie « quelqu'un », paraît formé de « alius » et de « quis ». S'il n'y avait, par ex., que « quis », on en pourrait croire que ce mot a perdu son premier sens d'interrogation pour arriver à désigner ce rapport vague « un homme quelqu'il soit ». Quant à « alius », on ne voit pas ce qu'il ajoute ici à la signification du composé. D'autres mots, tels que « quisquis », s'expliquent plus facilement ; c'est le pronom interrogatif répété. Le mot français « quelqu'un » se compose de « quelque » avec le numératif « un ». On voit toujours dominer dans ces mots l'emploi du relatif ou de l'interrogatif relatif. Ce relatif invite l'esprit à sous-entendre un mot avec lequel on le met en rapport. Il y a dans l'emploi de ces mots une ellipse par laquelle n'a pu s'arrêter l'esprit de ceux qui les premiers s'en sont servis, mais qui doit être remplie par le grammairien, s'il veut prendre de ces mots une idée précise.

D'autres adjectifs sont ceux qu'on appelle pronoms démonstratifs et articles.

Enfin les langues présentent encore des mots destinés à désigner un individu d'une manière singulière et à appeler sur lui l'attention, de manière qu'on ne puisse le confondre avec d'autres. Ces adjectifs (car nous les appelons ainsi, parceque nous leur trouvons le caractère de déterminatifs) se divisent en 2 classes. La 1re comprendra les adjectifs, ou comme on les appelle, les pronoms démonstratifs, « ce, cette, celui, celle » et même « le, la, les » qu'ils sont employés pour rappeler un substantif dont il a été parlé précédemment, comme dans cette phrase : « la vertu fait le bonheur de l'homme ; il faut l'aimer ». La 2e classe comprendra l'article « le, la », en grec, « ὁ, ἡ, τό ».

La première classe est celle des pronoms démonstratifs; ils attirent l'attention sur l'objet dont on parle et qui, s'il n'est pas présent, est imaginé l'être. — Celui a un sens un peu différent; il généralise : celui qui pratique la vertu, c.à.d. l'homme qui &c.

Commençons par la 1re et choisissons nos exemples dans la langue française, afin de nous en faire une idée plus nette. « ce, cette, cet, celui, celle, cela », sont des adjectifs proprement dits qui appellent l'attention de l'auditeur sur un objet dont on parle, et qui, s'il n'est pas présent, est au moins imaginé comme présent. Quand on dit « cet homme », cet désigne un être particulier, reconnaissable, qui est pour ainsi dire sous la main de celui qui parle, et que l'on fait remarquer singulièrement. Si les mots « cet homme » se trouvent dans la suite d'un discours où il a été parlé d'un individu de l'espèce humaine, le mot « cet » reporte aussitôt l'esprit sur cet individu, quand même il serait absent. Le mot « celui » dans cette phrase : « celui qui pratique la vertu » présente un sens un peu différent; et « celui », étant pour nous la réunion et comme la synthèse de deux mots, il revient à dire : « cet homme qui pratique la vertu ». Mais ici « cet » n'a plus la valeur d'un déterminatif spécial, et « cet homme qui » ou « celui qui » répondent à peu près exactement à « l'homme qui ». Aussi tout en considérant « celui » comme un adjectif qui, qd il est suivi du relatif qui le détermine, désigne l'homme d'une manière singulière, si nous ramenons « celui » à ses éléments premiers nous trouvons qu'il est une expression abrégée dans laquelle l'article paraît toujours comme élément intégrant.

Les langues anciennes possèdent un mot de cette espèce. En latin « is, ille » sont des expressions de rapports plus vagues et plus généraux, rapports

qui seraient rendus d'une manière plus précise par les pronoms « hic, haec, hoc ».

Cette classe se divise en 2 sections : hic, haec qui désigne l'individu d'une manière positive ; is, ille qui ne déterminent pas l'objet et font attendre un relatif avec une propon. pour donner un sens précis.

Cette première classe se subdivise donc d'elle même en deux sections, dont le caractère commun est toujours de désigner l'objet ou l'individu d'une manière reconnaissable, mais plus ou moins positive. « hic, haec, hoc » en latin répondent parfaitement à la 3e espèce de ppons dont le but est de déterminer un individu d'une manière tout spéciale. « ille, is », comme en françois « celui, celle » quoique appartenant à la même espèce de ppons, peuvent cependant se rattacher à la 2e classe sous un certain point de vue. Quoique désignant des individus singuliers, ils peuvent être regardés comme appartenant à ces ppons particulières, en ce qu'ils ne désignent pas ces individus d'une manière reconnaissable, mais ne font qu'appeler sur eux l'attention de l'esprit. Les mots « ce, cet », comme « hic », en latin, achèvent et complètent par eux mêmes la désignation de l'individu. Quand nous avons dit : « cet homme » ou « hic homo », nous avons dit tout ce qu'il faut pour que l'homme soit complètement déterminé. En est-il de même de « celui, celle, ille, is », dans le sens de celui qui ? Peut-on dire que la désignation soit aussi complète ? Il est clair que non, et nous voyons déjà que ces mots ne l'achèvent pas complètement. Ce ne sont que des termes qui

incitent l'esprit à attendre un relatif et par suite une propon; et de plus c'en est que cette ppon qui détermine avec précision l'individu dont on parle.

De même „le, la„ destinés à rappeler une chose dont on a parlé, désignent les objets d'une manière précise.

Ainsi nous arrivons à la 3e classe de ppons propons spéciales, individuelles. Il en est de même de „le, la, les, employés comme adjectifs de cette espèce, c.à.d. destinés à rappeler une chose dont on a déjà parlé. Dans la phrase française que nous citions t.à l'heure, „la„ représente l'adjectif latin „illa„. Dans ce cas, „le, la, les, sont des adjectifs de l'espèce de ceux dont nous venons de parler, c.à.d. de ces adjectifs qui désignent les objets d'une manière plus ou moins précise, suivant qu'ils les mettent plus ou moins sous les yeux de l'auditeur.

Deuxième classe – Articles – Ils désignent l'objet avec un degré moins fort de détermination – De cette „le, la„ semble venir de „ille, illa„ dans les phrases où ces mots ne signifient point ce, cette avec la précision de hic.

Le fait précédent nous sert de transition pour passer à la 2e grande classe d'adjectifs dont nous nous occupons maintenant. Les adjectifs sont „le, la, les, dérivés, comme nous venons de le dire t.à l'heure, de „ille, illa, illud„. Nous venons de dire que la 1re classe désigne d'une manière singulière les objets dont on parle

La 2.e classe désigne bien aussi l'objet, particularise bien également l'individu, mais avec un degré moins fort de détermination. Non seulement la détermination est ici moins marquée, elle est encore même un peu différente. Lorsqu'en latin on disait « illa quam vocant philosophiam », il est évident qu'on avait l'intention de dire « cette philosophie dont je parle ». Cette expression « illa » appartient à la 1.re subdivision des adjectifs de la classe que nous examinons. Quand cet adjectif est placé devant un substantif, comme dans « illa philosophia », il paraît perdre sa valeur déterminative et rentrer dans la 2.e classe, celle de l'article « le, la, les ». Il est assez difficile de marquer les progrès de cette altération, puisque l'article dérivant de cet adjectif « ille », et n'ayant de valeur déterminative que le peu qu'il a conservé, en tant que dérivant de cet adjectif, il est toujours permis, qu'on cherche des exemples de ce mot, de faire donner à son gré la valeur de l'adjectif ou celle de l'article. Dans cette phrase : « illa philosophia quam vocatur Stoïca », on peut dire que « illa » est mis pour « cette ». Mais en même temps comme la proposition relative « quam vocatur Stoïca », a un déterminatif suffisant dans « philosophia », et que d'un autre côté la langue latine ne possède pas le mot que nous nommons article, on pourrait dire aussi que « illa » est un mot surabondant ; et qu'il se présente sous le même jour que l'article, lorsque celui-ci n'a pas encore perdu complètement la trace de son origine. Il semble donc que l'article vient de l'adjectif déterminatif « ille », qui désigne l'objet d'une manière déjà moins précise que « hic ».

Il n'est pas difficile de ramener l'article à la valeur adjective qu'il a eu d'abord, dont

« l'homme qui entre, is homo qui ... De même que l'on rapprocha is et ille de l'article dans « illa philosophia quae vocatur Stoica », c.à.d. la philosophie qu'on appelle Stoïque ». Ainsi dans Cicéron : « τὸ bibere, ce mon boire ».

On comprend maintenant comment ce passage a pu et dû philosophiquement se faire. Car bien que dans son état et son emploi actuel l'article indique vaguement l'objet ou l'individu auquel il est joint, et non pas d'une manière précise et déterminée, comme « ce, cette ». Cependant si en latin on voulait dire : « l'homme qui entre en ce moment » on trouverait une prop.on qui reviendrait à celle-ci : « cet homme qui entre en ce moment ». Il est donc facile de ramener l'article à son origine adjective, de même qu'en ôtant à « ce, cette, ille » qq. chose de leur caractère spécial et déterminé, on en voit résulter le sens de l'article. Cela est si vrai que l'article dans le principe tenait beaucoup de l'adjectif. Quand Cicéron voulait en latin, c.à.d. dans une langue qui ne possédait pas l'article, désigner spécialement un mot et attirer l'attention sur ce mot, il le faisait précéder de l'article τὸ. Ainsi « τὸ bibere » revenait à « ce mon boire ». Là il suffit de reconnaître combien l'article possède encore de la valeur adjective ou, pour nous servir d'une expression plus exacte, d'adjectif indicatif, c.à.d. d'adjectif de la classe de ceux dont nous nous occupons maintenant.

---

29. Leçon

Article

Article (suite)

Résumé

— L'article vient du pronom « ille », d'où « ly » au moyen âge, utilité même dans des auteurs écrivant en latin. — Mais il ne fut d'abord employé que pour désigner spécialement un objet et le mettre sous les yeux. —

On ne l'employait pas là où il n'eût pas eu une valeur déterminative — dans les propositions générales —

Ex : Pauvreté n'est pas vice.

Puis, par analogie, il s'est étendu à des cas pour lesquels il n'était point fait — a perdu la valeur indicative et le caractère de spécialité. —

— Il n'y a qu'un seul article — point d'article indéfini —

— L'article 9.9. fois rend le discours languissant —

— Article devenu pronom suppléant { Êtes-vous mariée ? Je le suis / Êtes-vous la mariée ? Je la suis.

Leçon

Origine et formation de l'article.

L. — Pour terminer ce que nous avons dit précédemment sur l'article, nous devons rechercher quelle est son origine et le

faire depuis sa formation première jusqu'à ses derniers développements.

Au moyen âge on sentit le besoin de l'article et il naquit du pronom de la 3e personne « ille » qui perdit toute indication. Il faut dire cependant que d'abord notre article garda qq. chose du pronom indicatif, et ne s'employa que qd il fallait désigner spécialement un objet.

Au moyen âge et dans les plus anciens monuments de la langue française, le besoin de l'article se fait sentir, et c'est le mot appelé par les grammairiens pronom de la 3e pers. dont les formes donnent naissance à l'article roman en France. Au XIIIe siècle, St Thomas qui enseignait en latin, pour attirer l'attention de ses disciples sur les mots qu'il voulait leur signaler spécialement, éprouvait le besoin d'un article dont la langue vulgaire lui donnait déjà l'idée. Ce n'était plus le mot grec το, comme dans le langage de Cicéron, mais un mot de la langue vulgaire « li ». C'est que « li » ou « el » était déjà établi dans la langue depuis long-temps comme une altération de « ille ». Depuis long-temps ce mot avait perdu sa valeur de pronom indicatif, pour prendre celle de l'article. L'usage dont nous parlons s'est perpétué jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et Dumarsais cite une phrase d'un philosophe qui, écrivant en latin, cédait aux inspirations de la langue vulgaire et disait : « Li tantum excludit omnia », c.à.d. le mot « tantum » exclut tout le reste. Mais en même temps que nous pouvons constater dans la langue vulgaire l'emploi d'un mot dérivé du latin « ille » et d'où dérive notre article lui-même « le, la, les », nous ne devons pas oublier de constater

~~dans la langue vulgaire l'emploi d'un mot dérivé du latin ille, et d'où dérive notre article [illegible], le~~ ~~un~~ fait également important. Si le mot ~~li~~, il ou el ou lo avait déjà la valeur d'un article français, il est évident qu'il n'était pas aussi généralement employé. Avec l'emploi de l'article s'était perpétué pour plusieurs cas l'absence de ce mot, et quoique l'article eût dû sa naissance à un besoin senti par toutes les langues anciennes, le français, dérivé du latin, conservant dans un grand nombre de cas les traces de son origine, savait, comme la langue dont il dérivait, se passer fréquemment de l'article. Ainsi on employa d'abord l'article dans les phrases où l'on avait besoin de désigner plus spécialement l'objet, de le mettre sous les yeux de son auditeur, d'attirer sur lui son attention.

On n'en sentait pas le besoin dans les propositions générales, alors qu'il avait encore une valeur déterminative.

On le négligea, au contraire, où l'on ne sentit pas le besoin, dans les phrases générales, dans celles qui désignent un jugement absolu, dans celles enfin où le mot-même suffisait à la détermination précise de l'idée qu'il représente. Ainsi, dans cette phrase : « Pauvreté n'est pas vice », la langue française ne mettait pas d'article, parceque pour celui qui parlait, comme pour celui qui écoutait, la propos^on^ et les idées qu'elle exprime étaient suffisamment précisées par le simple prononcé des noms substantifs représentant ces idées. — Il y a mieux : l'article ayant été inventé pour attirer spécialement l'attention de l'esprit sur un objet singulier, comme dans cette phrase, les mots « pauvreté » et « vice » sont

pris d'une manière absolue et dans leur sens le plus général, on ne dut pas sentir la nécessité d'employer l'article, qui, par l'espèce de détermination qu'il apporte dans le discours, eut ôté à la pp.on le caractère de généralité qu'on voulait lui donner. Mais tant l'habitude de joindre l'article à un grand nombre de substantifs qu'on voulait désigner d'une manière spéciale entraîna le langage à le joindre à toute espèce de substantifs, et à l'étendre à des pp.ons où l'emploi qu'on en fait est en q.q. sorte en contradiction avec son origine. Dans les pp.ons générales, comme « l'homme est mortel », il paraît que l'article a une destination différente de celle qu'il avait dès l'origine, où il était exclusivement affecté à la désignation précise et spéciale du nom qu'il précédait.

L'article a été amené par l'analogie à paraître partout en perdant sa valeur primitive. Ce n'est plus un pronom : c'est un article tout simple sans valeur spéciale.

L'analogie qui guide l'esprit à son insu, nous semble rendre compte du double emploi de l'article, ~~dont l'explication a embarrassé les grammairiens. Ils n'ont pas fait~~ attention que le 2.e emploi de l'article, celui qu'on en fait dans les phrases g.les comme « la terre est ronde » dérivait du premier par analogie. Laissant de côté l'origine de ce mot, ils l'ont pris tel que nous le présente ~~maintenant~~ la langue française, et n'y ont vu les uns qu'une expression du cas, les autres qu'une expression du nombre. Il fallait, ce me semble, prendre une autre marche et pour bien connaître la valeur de l'article français, le prendre à sa naissance, le suivre dans ses développemens, en un mot en faire l'histoire. On eût vu alors

l'article sorti du pronom indicatif latin destiné à attirer l'attention de celui qui écoute sur un objet particulier; on eût vu l'article conserver dans son emploi primitif la trace de cette origine, et n'être au commencement, comme il est dans Homère, qu'un pronom indicatif déjà plus général que le pronom indicatif proprement dit. Puis tenant compte de la loi d'analogie qui tend à faire plier tous les faits du langage sous une règle commune, on eût vu l'article s'étendre peu à peu à des cas pour lesq. il n'était pas inventé, perdre en même temps le caractère de spécialité qu'il devait à son origine; et enfin arriver au point d'être usité dans des phrases pour lesquelles il n'avait pas été inventé primitivement, et recevoir de ce nouvel emploi une destination nouvelle et qui semble contradictoire avec celle qu'il tenait de son origine.

Note

(Dans la grammaire génle et raisonnée de P. Royal l'article a été traité d'une manière peu remarquable; mais à ce chapitre, Duclos, secrétaire perpétuel de l'académie a joint d'excellentes notes dont nous allons donner un extrait. l.s. ch. VII. p. 202 et suiv.)

La distinction d'article défini, indéfini ne sert qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article; non pas qu'un mot ne puisse être pris dans un sens indéfini, mais alors il ne prend pas l'article. Ainsi j'ai été traité avec honneur. Il ne s'agit pas de spécifier l'honneur particulier qu'on m'a fait. Avec honneur = honorablement.

Il n'y a qu'une espèce d'article: le, la, les.

Il tire un nom d'une signification vague pour lui en donner une déterminée et précise. Il se met devant tous les substantifs, à moins qu'il n'y ait un autre prépositif qui détermine le sujet et fasse la fonction de l'adjectif. Ainsi : « tout, chaque, quelqu'un, certain, nul, &c. &c. ces adjectifs métaphysiques déterminent les noms communs qui peuvent être considérés universellement, particulièrement, singulièrement, collectivement, distributivement.

L'article détermine et individualise le nom commun appellatif dont il est le prépositif, et il substantifie les adjectifs. On ne le met point en françois devant les noms propres, parceque le nom propre ne peut marquer qu'un individu.

A l'égard de ceque les grammairiens disent des articles <u>définis</u>, <u>partitifs</u>, &c. il est aisé de voir que ce ne sont pas des articles, ou que c'est l'article tel que nous venons de le marquer.

« Un homme m'a dit » — « <u>Un</u> marque l'unité numérique, <u>un certain</u>, <u>quidam</u>, puisque le même tour de phrase s'emploie chez les latins, qui n'avaient point d'article : « forte <u>unum</u> aspicio adolescentulum » (Térence) <u>Unam</u> est pour <u>quandam</u>. Un est en françois ceque il est en latin où l'on disait <u>uni</u> et <u>una</u>, comme nous disons <u>les uns</u>.

<u>Des</u> n'est point l'article pluriel indéfini de <u>un</u> (comme le prétend P. Royal), c'est la préposition <u>de</u> unie par contraction à <u>les</u>, pour signifier un sens partitif individuel. Ainsi, <u>des savants</u> m'ont dit, est la même chose que <u>certains</u>, <u>quelques</u>, <u>de les savants</u>. »

Ainsi il n'y a qu'un <u>article</u> proprement dit. et les autres particules que l'on qualifie d'articles sont de toute autre nature ; mais il y a plusieurs mots qui font la fonction d'articles. tels que les nombres cardinaux, les adjectifs prépositifs, &c

(enfin) tout ce qui détermine un objet.

Pour éclaircir davantage la question de l'article, examinons son origine, suivons en l'usage et comparons enfin ses avantages et ses inconvénients. L'article tire son origine du pronom « ille » que les latins employaient souvent pour donner plus de force au discours. « Illa rerum domina fortuna. » ille ego.

Quoique ce pronom démonstratif métaphysique réponde plus aujourd'hui à notre « ce » qu'à notre « le », notre premier article « ly » ou li, qu'on trouve si souvent dans Ville-Hardouin pour « le », était démonstratif dans son origine ; mais à force d'être employé, il ne fut plus qu'un pronom explétif ; ly et ensuite le devint le pronom inséparable de tous les substantifs. De façon qu'en se joignant à un adjectif seul, il le fait prendre substantivement.

Reste à savoir si l'article est nécessaire ? s'il n'est qu'utile ? quand il l'est ? s'il y a des inconvénients ?

L'article répété comme il l'est en français, rend le discours languissant : c'est ~~un~~ inconvénient, s'il est inutile, et dans plusieurs occasions on pourrait le supprimer sans que la phrase en souffrît. Le latin n'est souvent d'un tour vif, que parce qu'il retranche pronom personnel, article, préposition. Ainsi : « Vincere scis, Annibal, victoria uti nescis. » En outre il y a beaucoup de caprice dans l'emploi de l'article.

Mais il est aussi des cas où il détermine le sens avec une précision qui ne s'y trouverait plus, si on le supprimait. Ainsi dans cet exemple :

« Charles est fils de Louis. »
« Charles est un fils de Louis. »
« Charles est le fils de Louis. »

1° qualité indéterminée qui peut être commune à plusieurs êtres.

2° L'adjectif numérique un qui suppose pluralité dans l'espèce et fixe.

3° Article indiquant un individu singulier. —

La l'article est nécessaire, et cependant les latins n'étaient point embarrassés pour rendre ceci sans clarté & sans articles. Leurs phrases dans ce cas peuvent être un peu plus longues que les nôtres; mais dans tous les autres cas, ils ont un grand avantage de concision sur notre langue.

De tout ce qui précède on peut conclure que l'article sert souvent à la précision, & quoiqu'il y ait des occasions où il n'est que d'une nécessité d'usage, c'est sans doute ce qui a fait dire à Jules Scaliger en parlant de l'article « Otiosum loquacissimae gentis instrumentum ».

(Cette remarque de Scaliger n'est cependant pas fausse; il a fort bien senti l'abus que fait notre langue de l'article qui n'est plus, pour ainsi dire, en français, qu'un accompagnement nécessaire du substantif sans aucune valeur que celle d'indiquer le genre et le nombre.)

Duclos ajoute:

« Je finirai ce qui concerne l'article par l'examen d'une qst. sur laquelle l'Académie a été souvent consultée; c'est au sujet du pronom suppléant le et la, que je distingue fort de l'article. On demande à une femme: Êtes vous mariée? elle doit répondre: « Je le suis » et non « Je la suis ». Si la question est faite à plusieurs, la réponse est encore « nous le sommes ». Mais si la question s'adressait à une femme entre plusieurs autres, en lui demandant: « Êtes vous la mariée? la nouvelle mariée? » la réponse serait: « Je la suis ». — Êtes vous nouvellement mariée? — Je le suis. Le pronom

suppléant. « le » répond à toute phrase pareille, quelque étendue qu'elle ait..... Voici la règle: Toutes les fois qu'il s'agit d'adjectifs, soit masculins ou féminins, singuliers ou pluriels, ou d'une proposition résumée par ellipse, « le » est un pronom de tout genre et de tout nombre. S'il s'agit de substantifs, on y répond par le, la, les, suivant le genre et le nombre... Tout consiste donc dans la règle sur ces pronoms, à distinguer les substantifs, les adjectifs et les ellipses.

Des grammairiens demandent pourquoi dans cette phrase : « Je n'ai point vu la pièce nouvelle, mais je la verrai » ces deux « la » ne seraient pas de même nature? C'est, répondrai-je, qu'ils n'en peuvent être. Le premier « la » est article et le second, pronom quoiqu'ils aient la même origine. Ce sont à la vérité deux homonymes, comme « mur » (murus) et « mûr » (maturus) dont l'un est substantif et l'autre adjectif. Le matériel d'un mot ne décide pas de sa nature, et malgré la parité de son et d'orthographe, ces deux « la » ne se ressemblent pas plus qu'un homme mûr et une muraille. A l'égard de l'origine, elle ne décide encore de rien : maturitas, venant de maturus ne laisse pas d'en différer. C'est, dira-t-on peut-être, ici une dispute de mots ; j'y consens ; mais en fait de grammaire, une question de mots est une question de choses.

30e Leçon

Du Pronom

Résumé

— Pronom — défini par Wallis : { 1° un mot qui se rapporte à un nom
{ 2° qui signifie qq. chose par lui-même

D'autres l'appellent un vice-gérant du nom — Sanchez le confond avec le nom

— La dénomination g.ale de Pronom pour les 3 personnes du discours n'est pas légitime. On a raisonné ainsi d'après le pronom de la 3e pers. — Alexandre vainquit Darius, il fut un grand capitaine — Ici il remplace complètement Alexandre ; or Alexandre est un nom ; donc le pronom tient la place du nom. Raisonnement évidemment faux. | 3e pers.

— Le mot « il » n'est pas le remplaçant du nom, mais le remplaçant de la personne : ce n'est pas d'un mot qu'il tient la place, mais d'une idée. — Il fut gr. capit. — Il, rappelle la personnalité, l'individualité d'Alexandre, plutôt que son nom.

« Tu » renferme appel à un être à qui on adresse la parole — appel à la personnalité. — Remplacez le par le nom, la p.ase devient historique, de dialoguée qu'elle était. | 2e pers.

Je suis le seigneur ton Dieu — Remplacez « Je » par Dieu, et vous verrez la p.se tout altérée. — « Je » n'est donc pas pronom d'après la définition, il ne tient pas la place du nom — Mais il produit au dehors la personnalité, l'individualité de la personne qui parle. — De plus notre imagination prêtant aux objets qui nous entourent des individualités semblables à la nôtre, lui prête en même temps la faculté de les produire au dehors. — « Je » produit au dehors les personnalités réelles ou supposées. | 1e pers.

— Dans la 3e. pers. le pronom est étranger à la persone qui parle

— Dans la 2e. également, et il appartient à la persone interpellée.

— Dans la 1re. il est inhérent à l'orateur.

Donc ce qui différencie les pronoms, c'est la direction donnée au discours.

N. B. Ce qu'on appelle pronom possessif, n'est qu'un adjectif possessif, puisqu'il s'emploie non comme pronom, mais avec le nom (mon, ton, son). Mien, tien, sien ont été dans l'origine confondus avec mon, ton, son : « Un mien cousin ».

Leçon

Les pronoms sont une classe de mots à part.

Nous allons examiner aujourd'hui la classe de mots que l'on appelle « pronoms ». Nous disons « classe de mots », et c'est à dessein. Car bien que les grammairiens soient d'opinions différentes sur la place que doit occuper le pronom dans l'examen analytique des divers élémens de la propon., tous cependant s'accordent à reconnaître qu'ils forment une classe à part, distincte des diverses espèces de mots jusqu'ici analysées.

Les grammairiens sont peu d'accord sur le pronom — Vossius le définit de la manière la plus vague. Selon d'autres, c'est un vice-gérant du nom, un proconsul.

Nous n'examinerons pas en détail les diverses opinions des grammairiens sur la nature des pronoms : nous rappellerons seulement les plus saillantes. Dans le siècle dernier, le père Buffier attaqua la définition de Vossius qui dans son traité « De analogia » définit le pronom : « Un mot qui 1° se rapporte à un nom, 2° signifie qq. chose par lui-même ».

La critique du père Buffier est légitime. Mais si Vossius qui, à une connaissance approfondie des langues grecque et latine joignait des études solides en gram. générale, n'a pu donner du pronom une définition plus nette, si Sanchez le confond avec le nom qu'il remplace, selon lui ; si des grammairiens ont pu, avec l'abbé Girard, l'appeler le vice-gerens, si d'autres grammairiens ont été jusqu'à comparer ce rapport de nom à pronom avec celui qui existe entre consul et proconsul, on est fondé à remarquer qu'il y a dans ce mot qq. chose de très obscur, pour donner lieu à des observations si contradictoires. Nous examinerons d'abord la valeur du mot pronom, puis constatant les divers emplois de ce mot nous essaierons d'en déduire une théorie générale.

Est-il vrai de dire en général que le pronom tient la place du nom ?

Pronom (pronomen, ἀντωνυμία) signifie ce qui tient la place du nom. Quand on a appelé pronoms les mots ego, tu, ille, il faut qu'on se soit aperçu que ces mots remplaçaient dans le discours ce qu'on appelle nom. Mais cette vue ainsi généralisée et appliquée comme dénomination aux pronoms des 3 personnes est-elle à l'abri de toute critique ? C'est la 1re question que nous devons nous poser.

et pour l'examiner nous commencerons par le pronom dela 3e pers.

Du pronom de la 3e pers. — on a étendu cette vue aux pronoms des 2 autres pers.

Dans cette phrase : « Alexandre vainquit Darius, il ouvrit à l'Europe le chemin de l'Asie », nous trouvons que le pronom « il » remplace ici le nom « Alexandre ». « Il » le remplace en effet exactement. Car si le pronom n'existait pas, nous serions forcés, pour rendre notre idée, de répéter le nom « Alexandre » au second membre de phrase. Il est donc démontré que le pronom « il » remplace de la manière la plus complète le nom « Alexandre ». Mais suivons la définition des grammairiens : le mot « Alex » est un nom. Donc le pronom est un mot qui remplace le nom. Telle est la suite des idées par laquelle les grammairiens ont été conduits à définir ainsi le pronom. Partant de ce fait réel et vrai dans certains cas, ils l'ont généralisé et appliqué aux pronoms de la 1re et de la 2e personne. Ainsi le mot « Tu », dans cette phrase : « Grand Dieu, tu as créé le monde » a été regardé comme remplaçant le mot « Dieu », et par cela même rangé dans la catégorie des pronoms. Le mot « je » dans cette phrase : « Je suis le Dieu des armées » a été considéré comme représentant le mot « Dieu » et par cela même nommé pronom.

Dans le pronom de la 3e pers. ce n'est pas le nom que « il » remplace, mais c'est ce qui constitue la personnalité de l'individu que le nom désigne. Le pronom est à la place d'une idée, et non point

à la place d'un nom. Il rappelle l'être dont on a parlé par ce qui fait son « moi ».

Examinons si cette extension donnée à la signification du pronom qui convient à celui de la 3.e personne, est de tout point légitime. Quand on dit : « Alexandre vainquit Darius, il ouvrit à l'Europe &c... » il est un mot spécialement destiné par le langage à désigner un être déjà nommé, l'être duquel on veut parler, de q.q. nature qu'il soit. Mais quel est celui de ses caractères que l'on veut spécialement rappeler ?... Il semble que ce soit q.q. chose de plus intime à la personne, il semble que l'on veuille mettre en scène non seulement son nom, ou quelqu'un des attributs qui le distinguent, mais son individualité en elle-même, et comme sa personnalité. Ainsi dans la phrase que nous avons prise pour exemple, ce n'est pas précisément le nom d'Alexandre avec son sens propre que nous voulons rappeler ; ce n'est pas spécialement Alexandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, vainqueur de Darius &c. — mais bien, à mon avis, l'individualité d'Alexandre ce que nous appellerions en nous-mêmes le « moi » ou notre âme, et que nous supposons exister dans les autres comme en nous-mêmes. Prenons toutes les phrases où ce pronom se rencontre, examinons la fonction qu'il remplit dans chacune d'elles, et toujours nous arriverons à ces résultats, que le mot « il » est un mot consacré par le langage à exprimer tout être possible, qu'on a déjà désigné dans le discours. Les êtres que l'on peut représenter par le pronom, nous sont étrangers et c'est là ce qui distingue ce pronom de la 3.e personne des deux autres. C'est de ce point de vue, que le mot appelé pronom tient toujours la place du nom &c... que les grammairiens sont partis pour établir leur définition applicable à tous les pronoms. Pour nous il nous semblerait plus juste de dire que ce mot est un pronom, non pas parce qu'il tient

la place d'un nom ; mais parcequ'il a cette propriété singulière de rappeler dans le discours un être dont il a été fait mention, et de le rappeler pur(?) égayé(?) fait son « moi ». Il ne représente donc pas le nom, mais la personne même qui porte ce nom.

Passons aux pronoms des 2 autres pers. ... De plus que dans le pronom de la 3e pers., il y a dans le pronom de la 2e pers. appel à la personnalité : et ce caractère nouveau serait détruit, si on mettait le nom à la place du pronom. Donc il ne tient pas la place du nom.

Dans ce Tu es grand, ô mon Dieu », « Tu » tient-il exactement la place du nom « Dieu » ? Nous ne le croyons pas, parceque bien que « tu » puisse être considéré comme remplaçant le mot « Dieu » il y a entre l'un et l'autre une différence marquée. Car, en substituant « Dieu » à « tu », nous ne disons plus ceque nous voulions exprimer d'abord. Rien ne montre que la propon soit adressée à un être différent de nous, que nous parlions à un autre. Nous substituons une propon historique à une allocution. Mais d'ailleurs, qd même « tu » remplacerait exactement le mot « Dieu » il resterait à expliquer cette forme particulière qui donne à la phrase le mouvement du dialogue ; il faudrait rendre compte du vocatif dans ces mots « ô mon Dieu ». Or cequi marque la propon adressée à un être par un autre être, c'est le mot « tu », mot qui exprime la personnalité ou l'individualité de l'être que j'interpelle, cequeje trouve de semblable à moi dans l'être auquel j'adresse la parole et que je nomme « toi ». Ainsi appel fait à la personnalité, dénomination de la personnalité elle même, voilà le caractère saillant de la 2e pers., l'élément nouveau que nous y trouvons.

dans la 3e pers. la ppon est historique; dans la 2e, c'est une ppon dialoguée. La différence vient de la direction du discours dont les éléments fondamentaux restent toujours les mêmes.

Sur le pronom de la 1re personne, y substituer le nom serait altérer fondamentalement la ppon. "Je" met en relief l'individualité de celui qui parle, plus les individualités supposées comme les individualités réelles.

Passons au pronom de la 1re personne. Dans la phrase: "Je suis le Seigneur ton Dieu", "Je" est-il un pronom? Il faudrait pour cela qu'on pût lui substituer le nom de la personne (Dieu) qu'il est censé représenter. Mais que l'on dise, au lieu de "Je suis", "Dieu est"... on altère la phrase d'une manière fondamentale. "Dieu" ne peut donc pas remplacer "Je", et si on persiste à définir le pronom un mot qui tient la place du nom, on n'a pas le droit d'appeler "Je" un pronom. Car évidemment "je" dans la ppon représente ce qu'il y a de plus intime dans la personne qui parle, ce qui la fait ~~—~~ être elle plutôt qu'une autre, ce qui constitue sa personnalité, non pas plus son nom qu'aucun autre des caractères qui contribuent à la former. "Je" est donc un mot qui donne dans le langage une forme à notre individualité. C'est là un premier caractère du pronom; mais nous pouvons avec notre imagination prêter aux objets qui nous entourent cette individualité que nous sentons en nous-mêmes et que nous supposons dans nos semblables. Nous pouvons les douer de la faculté de produire au dehors ce "moi" que nous leur prêtons, et animant ainsi par une prosopopée

hardie tous les êtres qui nous environnent, établit un rapport nouveau entre l'âme intelligente et la nature inanimée. C'est le second caractère que l'analyse découvre dans le mot « Je » caractère en vertu duquel il indique les personnalités supposées comme les personnalités réelles. Ainsi 2 élemens dans le pronom « je ». La 1re personne a donc un rapport évident avec la 2e. Les deux pronoms diffèrent entre eux en ce que la personnalité produite au dehors dans le pronom de la 1re pers. et la personnalité de l'être même qui parle.

Maintenant que nous voyons la ressemblance et la différence des élemens de ces 3 pronoms, nous trouvons un caractère qui les différencie tous : c'est que dans le pronom de la 3e. pers. le pronom est étranger à la personne qui parle ; de même dans le pronom de la 2e personne. Mais dans le pronom de la 1re le pronom est inhérent à la pers. qui parle. Ce qui différencie les pronoms entre eux, c'est donc la direction donnée au discours, et ce qui les constitue véritablement, c'est qu'il y ait un orateur. Tels sont les divers résultats auxquels l'examen du pronom nous a rigoureusement conduits.

Reportons nos regards en arrière et voyons quelles espèces de mots ns avons analysés jusqu'ici. Nous avons vu des mots de deux sortes : 1o. des mots qui représentent la réalité externe, sans aucun rapport à la personne qui parle. Avec ces mots, le langage se déroule devant celui qui écoute, comme un tableau où se peint la réalité. Tous ces mots, nous les avons vus entrer dans la composition de la propon : ce sont le verbe, le substantif et l'adjectif. Ils sont véritablement historiques. Car le drame n'y est pas non plus que le dialogue. 2o. Mais il y a aussi d'autres mots, et ce sont précisément ceux dont nous nous occupons aujourd'hui, qui sont faits pour jouer

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

dans le langage un rôle dramatique et animé, qui mettent en scène certaines personnes, qui parlent à d'autres pers. ou qui nous entretiennent d'elles. Tel est l'emploi du pronom dans le langage. c'est de donner un rôle aux hommes ou à la personnalité des choses et des êtres.

N. B. Quant à ce que les grammairiens appellent pronom possessif, ce n'est pas un pronom : c'est un adjectif possessif qui indique la possession. mon, ton, son, ne peuvent être des pronoms, puisqu'ils se mettent avec les noms. Ce sont, comme dit Duclos, des adjectifs que l'on peut appeler possessifs quant à leur signification, et pronominaux quant à leur origine. Il en étoit de même autrefois de mien, tien, sien, qui se confondoient avec mon, ton, son. L'usage les a depuis séparés, et les premiers ne s'emploient plus que seuls, tandis que les autres accompagnent toujours le nom. Ainsi, „rends moi mon livre„ je te rendrai le tien. La même distinction est établie entre vôtre et votre ; Ainsi „ voici votre devoir, et vous, voici le vôtre„. De même notre et nôtre. Ce sont de véritables adjectifs et non des pronoms. (Je crois qu'on pourrait dire qu'ils sont prés substantivés)

31e Leçon

Pronoms dits possessifs.

Résumé

Mon, ton, son } correspondent aux pronoms des 3 pers.
Mien, tien, sien } et en dérivent, d'où leur nom : pronoms.

— Pronoms — Cette dénomination est-elle juste appliquée à ces mots..

— Si « mon » est appelé pronom parce qu'il exprime le rapport à un nom, et qu'il est égal à « de moi », « céleste » qui est pour « du ciel » sera aussi un pronom.

— D'ailleurs si « mon » est pour « de moi », c'est un propronom, et non pas un pronom.

— Possessif n'est pas plus juste. Mon, ton, son ne sont que des adjectifs et n'expriment que des rapports généraux, comme tous ceux exprimés par la préposition de.

— C'est une synthèse en adjectif, — et ces mots sont traités adjectivement en grec et en latin — avec les flexions.

Dans ces mots. 1°. nature adjective
2°. Rapport à une personne, à toi, à lui, à moi.

Donc ce sont des adjectifs pronominaux.

— Selon les grammairiens, 2 catégories de ces pronoms.
1°. absolus — mon, ton, son
2°. relatifs — mien, tien, sien.

De 1°, ils n'ont donné aucun motif.
Pour 2°. Ils ont allégué la relation évidente de « mien » à un nom sous-entendu.

— Mais par cela seul que ces deux espèces de mots sont adjectifs, elles sont relatives.

— En second lieu, celle dite absolue est plus relative que l'autre, encore que le rapport est plus évident, puisque l'objet du rapport est exprimé.

— De même de la dénomination d'absolute et conjonctifs de Bernardi — appelant mien, conjonctif, par la même raison que d'autres l'avaient appelé relatif.

— Différence entre mon et mien.

Mon livre, mien livre = le de moi le livre — La langue ayant supprimé le 2.e article comme inutile, a de plus contracté le de moi en une forme synthétique « mon », — mon = le de moi.

Mien — s'adjoint d'une manière analytique ; l'article car mien = de moi, a besoin d'être déterminé.

Leçon

—

Des pronoms dits possessifs. — Qui correspondent à chacun des pronoms des 3 personnes.

Nous examinons aujourd'hui une espèce de mots qui a des rapports évidents avec les pronoms des 3 personnes et que les grammairiens ont appelés « pronoms possessifs », « adjectifs pronominaux, adjectifs possessifs » ; ce sont les mots « mon, ton, son — mien, tien, sien. » Il y a, comme on le voit, une de ces expressions correspondante à chacun des pronoms des 3 personnes : mon, mien, correspond à « je » ; ton, tien à « tu » ; son, sien à « soi ».

Voyons si cette dénomination est bien fondée. De cette critique il résultera sans doute une notion plus exacte sur les mots que cette dénomination renferme. — Dès leur origine leur est venu le nom de pronom.

Ces mots, q.q. doive être leur nom, sont ainsi appelés parce qu'ils dérivent des pronoms de la 1re, 2e et 3e personne. Mais si le mot pronom, comme l'admettent ceux qui désignent aussi de ce nom les mots « mon, ton, son », doit être considéré d'après son étymologie comme vice-gérant du nom, comment appeler « mon, ton, son » du nom de pronom ? Admise une fois la dénomination, voici les raisons qui viennent à l'appui : « mon est à « je » comme « terrestre » est à « terre ». — Car mon est pour « de moi », comme terrestre est pour « de terre ».

De ce que « terrestre » est pour « de terre », et « mon » pour « de moi », on a cru pouvoir appeler l'un adjectif comme représentant la qualité d'une substance, l'autre pronom, comme exprimant le rapport avec un pronom.

En effet il existe une série nombreuse d'adjectifs, expressions abrégées d'un complément, plus de la préposition exprimant de ce complément, espèce d'adjectifs sur lesquels nous ne nous sommes point arrêtés, et que nous verrons avec les prépositions. Or, pour suivre cette analogie les grammairiens voyant « céleste » pour « du ciel » et « mon » pour « de moi », ont laissé céleste avec son titre d'adjectif, et ont conclu à nommer les mots mon, ton, son du même mot que le pronom, vice-gérant du nom, pensant qu'ils le seraient au même titre, puisque c'est toujours un mot mis à la place d'un autre. C'est ainsi que l'entend Beauzée.

Ainsi les grammairiens sont partis de la dénomination et ils ont voulu la justifier. Mais nous allons leur faire q.q.s objections.

Nous avons montré que le pronom n'était que

très rarement vice-gérant d'un nom. De plus, dans ce cas, il y a *propronom* et non pas *pronom*, ou bien *terrestre* sera aussi un pronom.

Nous avons montré combien était peu fondé le caractère que les grammairiens avaient attribué au pronom, et que ce qui lui méritait ce nom, c'était la mise en scène des personnages et nullement en première ligne l'emploi de *vice-gérant* du *nom*, emploi beaucoup plus rare. La dénomination de *pronom* pècherait donc appliquée à *mon*, *ton*, *son*; et elle pèchera du vice général qui lui est affecté par les grammairiens. De plus le caractère de cette nouvelle espèce de mots n'est pas de remplacer un nom, mais un pronom. C'est donc un *propronom*, et non un pronom. Enfin si l'on croit malgré cela devoir laisser à *mon*, *ton*, *son* le nom de *pronom*, à égal titre *terrestre*, *céleste* doivent être appelés *pronoms*. Donc d'après les explications des grammairiens et les nôtres, on ne peut appliquer à *mon*, *ton*, *son* la dénomination de *pronoms*.

Voyons si la dénomination de *possessifs* leur convient mieux. Quant au mot « possessifs » exprime-t-il bien exactement le rapport que représentent ces mots?

S'il est vrai que ces mots *mon*, *ton*, *son* expriment très exactement par rapport aux mots « je, tu, il, un rapport de *possession*, doivent-ils être pour cela appelés « possessifs », c.à.d. possédant ou possédés? Ce rapport ne serait-il pas au contraire, être le même que tous les rapports généraux exprimés par la prép.on *De*, rapports souvent de possession, mais aussi souvent autres? — Éclaircissons ceci.

Mon n'a qu'une valeur adjective qui n'indique pas plus le rapport de possession que tout autre de ceux qu'exprime la préposition *de*...

Quand je dis « mon livre », je dis évidemment « le livre de moi ». Mais c'est exprimer synthétiquement & par un adjectif ce qui se pourrait exprimer analytiquement. Lorsque cette espèce de mots en grec & en latin est traitée absolument comme celle des adjectifs, c'est qu'elle a bien aussi de plus que la nature adjective, en comptant un rapport à une certaine des 3 personnes. C'est la synthèse portée à un plus haut degré.

Dans ces mots, 2 choses : nature adjective ; rapport avec une personne. Pour nous résumer, il y a 2 choses, 2 élémens bien distincts dans le mot dit « pronom possessif ». 1.° Une nature adjective, traitée avec ou sans cas, selon le génie plus ou moins synthétique des langues. 2.° le rapport bien évident qui existe entre cet adjectif & une quelconque des 3 personnes qu'expriment les pronoms : rapport qu'exprime différemment encore chaque langue d'un génie différent.

Ce sont donc des adjectifs pronominaux.

Ceci posé nous sommes autorisés à déduire la dénomination d'un mot de sa nature la plus apparente, la plus spéciale. Or le mot dit pronom possessif nous a d'abord apparu comme adjectif, nous le dirons donc adjectif ; mais nous a paru aussi renfermer un caractère particulier que n'ont pas les autres adjectifs : en y ajoutant ce nouveau caractère, c.à.d. le rapport qu'il soutient avec le pronom : appelons le « adjectif pronominal ».

Ce que nous venons de faire n'a pas peut être une dispute de mots. Nous n'avons pu faire cette critique sans nous appuyer d'une part sur l'emploi de ces mots, de l'autre sur leur nature. Nous avons donc dû y gagner.

C'est une heureuse invention que celle de l'adjectif pronominal. Quand on le met à la place d'un possible qui manque de cette ressource, du Chinois, par ex. on voit combien il perd de vigueur & de force, en étant obligé d'y suppléer par le pronom et la ~~p~~ position.

La même conclusion s'applique à *mon* et à *mien*

Ce que nous avons dit de l'adjectif pronominal doit s'appliquer aux deux catégories qu'offre dans plusieurs langues modernes, et surtout en français, cette espèce de mots. Il est clair que *mien*, *tien*, *sien*, et *mon*, *ton*, *son*, ne sont pas la même chose. Les grammairiens qui ont reconnu ces deux catégories leur ont donné divers noms, qu'il n'est pas inutile de commenter pour en faire remarquer le vague et la fausseté.

D'après les grammairiens : « pronoms possessifs *absolus* » « id — id — *relatifs* » — mais tous deux sont relatifs.

Ils ont appelé *mon*, *ton*, *son*, « pronoms possessifs *absolus* », « *mien*, *tien*, *sien*, pronoms possessifs *relatifs* ». Ils n'ont donné aucune raison de leur dénomination d'« *absolus* ». Pour raison de la dénomination de « *relatifs* », ils ont allégué la relation bien évidente et qui existe réellement entre « *mien* » et un nom sous-entendu. Mais il existe une relation bien évidente, non moins certaine, entre l'adjectif pronominal, *mon*, *ton*, *son*, et le nom exprimé auquel il est joint. D'ailleurs par cela seul que ces deux espèces de mots sont des adjectifs, elles sont nécessairement relatives.

Et de plus, celui qu'ils appellent *absolu* est plus relatif que l'autre. Quoiqu'il en soit, il est bien certain que ce qui a fait inventer aux grammairiens cette différence, c'est la présence et l'absence du nom auquel se rapporte l'adjectif pronominal. Ils appellent « *relatif* » l'adjectif pronominal après lequel le nom est sous-entendu. Et c'est ce qui justement nous ferait renverser la théorie. Car nous croirions pouvoir dire à juste titre que *mon* est plus relatif (par exemple) : « tu as mon livre », que dans cet autre

mien : « J'ai ton livre ; tu as le « mien ». Du moins la relation est plus évidente, plus palpable, puisque dans ce cas le rapport est exprimé, tandis que dans l'autre il ne l'est pas. La critique que nous venons de faire des termes absolus et relatifs tombe aussi sur les termes absolus et conjonctifs donnés aux mêmes adjectifs pronominaux par Bernardi, célèbre grammairien allemand qui tenait beaucoup aux dénominations. En effet ce qui lui fait donner au mot « mien » le nom de conjonctif, c'est évidemment le même caractère qui a valu au même mot le nom de relatif. Les deux théories sont également fausses.

Constatons la différence entre mon et mien. — Je ne sais du reste quel nom donner à ces 2 classes. Je ne sais même s'il en faut faire deux ; mais je crois essentiel de faire observer la différence qui existe entre les 2 formes mon et mien.

— Cela sera facile, si nous prenons un exemple. Soit donc : « J'ai perdu mon livre, prête-moi le tien ». — Évidemment il y a là une différence. Voyons d'abord ce qu'il y a dans « mon livre. (dans mon 1° l'adjectif en rapport avec la chose possédée, 2° l'article qui s'y trouve contenu. Mon est une expression synthétique traduite de meus.) Je le répète, il y a d'abord un adjectif en rapport avec la chose possédée, laquelle est exprimée ; puis encore quelque autre chose qui ne tombe pas sur mon, mais sur la chose possédée, q.q. chose que renferme virtuellement le mot mon ; ce q.q. chose, c'est l'article, mot qui veut désigner d'une manière vague, comme il le fait réellement : « mon livre » est évidemment « le livre de moi ». Mais pour mieux comprendre, voyons une langue synthétique. Dans « meus liber » qu'y a-t-il ? 2 mots d'abord, et dans chaque mot, 2 éléments. Liber exprime l'idée de livre, mais à un certain cas. (dans chacun de ces

deux mots, il y a donc un élément primitif de l'idée, puis une flexion organique. En traduisant dans une langue analytique, on aura : « le de moi le livre ». ~~La~~ « liber » se rend exactement par « le livre », à cause de la flexion. Pour la même raison « meus », exactement rendu doit aussi conserver la trace de la flexion primitive. Si la langue eût conservé l'analyse, elle eût dit ainsi. Mais elle a vu que le deuxième « le » était inutile, et elle n'a laissé que le premier : « le de moi livre ». Enfin par une nouvelle inconséquence, comme elle possédait un adjectif très commode, qui résumait bien l'expression « de moi », elle a dit : « mon livre ». Elle a donc résumé l'article dans « mon » et l'a rejeté dans « livre ». Cette chose est très curieuse à étudier, et d'autant plus que la langue a conservé l'article au mot qui n'en avait pas besoin et l'a gardé dans celui qui pouvait s'en passer. Cette analyse, à coup sûr, n'a jamais été faite par la langue : elle a trouvé « meus liber » et a traduit : « mon livre », c.à.d. une expression synthétique par une expression synthétique. Mais comme les langues se servent tantôt d'un procédé et tantôt d'un autre, en examinant « le mien » nous voyons sur le champ une différence.

Mien ne contient pas l'article

Qu'est-ce que « mien » ? mien est très simplement un adjectif en rapport de possession avec une chose possédée. Mais ce caractère est aussi celui de « mon » : sans doute ; mais « mon » de plus contient l'article, qui s'adjoint d'une manière analytique à « mien ». Dans la phrase : « Rends-moi le mien », mien veut dire de moi : mais de moi a besoin d'être déterminé ; il prendra donc l'article. Cette analyse est si exacte, que l'on a dit : « le

livre mien » — le mien livre, — un mien frère »
il y avait là résolus et analysés les mêmes éléments
que nous avons vus dans « mon livre, — mon frère »

Mien ne s'est plus employé que séparé du
nom. Si on eût mis « mon », la synthèse eût été
trop forte, puisqu'elle eût supporté le nom et l'article.
Mien au contraire prenant l'article a bien représenté
le nom sous-entendu.

Cette tournure (le mien livre etc) ayant vieilli,
« le mien » a été conservé pour les cas où il est inutile
de faire reparaître le nom déjà exprimé auparavant.
Et ici on voit aisément qu'il eût été impossible d'employer
« mon »; la synthèse eût été trop forte. Il a fallu
dire: « Voici ton livre; rends-moi le mien » pour que
le tombât surtout sur le nom sous-entendu, ou du
moins le rappelât fortement, besoin qui n'existe pas
qd je dis « mon livre » livre étant exprimé. En
résumé, la différence entre mon et mien, c'est la synthèse
dans l'un et l'analyse dans l'autre: puis et emploi
particulier qu'on fait actuellement de mien.

Nous parlerons plus bas du mot « qui » dit
pronom conjonctif, ainsi que des degrés de comparaison
dans les adjectifs.

32e Leçon

Prépositions et Adverbes
degrés de comparaison

Résumé

Nous avons vu les cas, flexions destinées à exprimer les rapports entre les mots — ce sont des exposants de rapports.

Les cas sont des exposants de rapports, mais d'une manière synthétique — ils ne séparent pas l'exposant du rapport, du mot modifié par le rapport. L'esprit humain, essentiellement analytique a séparé le rapport, du mot qui désigne l'objet modifié, et a affecté à l'expression du rapport des mots spéciaux, les prépositions.

— Certaines prépons françaises sont des participes, Ex : touchant, pendant, durant etc. L'été dure, et ceci arrive ... L'été durant, ceci a...
durant l'été a ——

— Les prépons sont des mots significatifs ou dérivent de mots significatifs par eux mêmes — système de Bopp.
— Parmi les prépons, les unes sont des lettres pronominales infléchies, les autres sont des radicaux verbaux.

Adverbes.

— Adverbe = joint au verbe. Mais l'adverbe ne modifie pas le verbe, mais l'attribut contenu dans le verbe. —

Il contient 2 élémens : 1° Un rapport attribut modifiant l'attribut exprimé dans le verbe ; 2° l'exposant de ce rapport.

— Il équivaut à un substantif précédé d'une prépon.
Chaque équivoque n'est pas vraie (Rq. le substantif accompagné d'une prépon. peut en général se traduire par un adverbe, s'il n'est pas accompagné de l'article).

— (un adverbe peut en modifier un autre — Ex: très vite (très vient de tres, quasi 3 fois).

— Les adverbes sont des mots inflexibles — ayant une origine certaine et significative, souvent dans les langues étrangères.

— En latin et en grec une foule d'adverbes sont des accusatifs ou ablatifs de noms et d'adjectifs — cela est admirablement logique, si un adverbe = un exposant + son conséquent.

— Il y a aussi une désinence propre de l'adverbe : tes, ως.
(Remarq. la ressemblance de cette désin. ter avec celle des compar. anglais et allemand.)

Degrés de Comparaison.

Mesurent une vue de l'esprit — s'expriment en français par des adverbes ; en latin et en grec par des affixes, et forment des adjectifs qui se déclinent.

Prépositions.

Leçon

1°. Prépositions.

Les mots que nous avons examinés jusqu'ici représentent directement des réalités, c.à.d. qu'à ces mots répondent dans la réalité des êtres qu'ils désignent. Cela est vrai, même des mots dits métaphysiques car ils répondent à une vue de l'esprit qui a considéré à part la qualité que représentent ces mots. Par là nous comprenons les Substantifs & les

adjectifs et les pronoms, quoiqu'ils ne semblent pas représenter les réalités au même titre. Il est un seul mot qui semble sortir de cette catégorie, c'est celui qui réunit le sujet à son attribut, le verbe abstrait être.

Ainsi nous avons vu des mots plus réels et un mot qui nous a donné l'idée de rapport. Mais ce mot ne constitue le rapport qu'entre les parties de la proposition, et non entre les mots. Ainsi nous n'avons fait passer sous nos yeux jusqu'ici que des mots faits pour traduire des réalités, et non autre pour rendre le rapport constitué entre ces réalités. Tous ces mots nous ont paru fléchis, c.à.d. que la chose reste la même, et l'extérieur seul du mot varie. Et cette variation, cette flexion a pour but d'exprimer les diverses relations que soutient ce mot avec d'autres mots. C'est ce que nous avons nommé cas. Nous avons donc des rapports une notion générale. Nous savons qu'il y a dans le langage des exposants de rapports qui existent dans la réalité.

Les cas ne sont pas les seuls exposants de rapports entre les réalités.

Mais fort souvent le rapport n'est pas exposé par une de ces flexions intimes du mot. Il y a aussi des mots particuliers uniquement destinés à exposer les rapports entre les réalités. C'est de ces exposants de rapports que nous allons nous occuper dans cette leçon.

Les cas représentant des réalités sont synthétiques comme la pensée. Mais en total, l'esprit va à l'individuel c.à.d. qu'il analyse. Alors il a séparé les exposants de rapports et les a mis à part : il a inventé les prépositions.

Les cas, comme nous l'avons dit, donnent aux mots

la faculté d'être les représentans exacts des réalités, et rendent le langage presque aussi vif, presque aussi synthétique que la pensée. Mais q.q. favorisées que soient certaines langues, quant au nombre des cas, cependant elles ont d'autres mots qui, à part, sont des représentans directs des rapports vus entre les réalités. La légitimité de ces mots est prouvée par l'esprit humain. L'esprit humain n'a la notion de l'individuel et du séparé que parcequ'il a eu conscience ou perception d'un tout. Comme l'esprit humain ne connaît que des totalités, il connaîtra seulement plus tard les réalités distinctes et individuelles. Il va sans dire que l'esprit a la connaissance des rapports. Or maintenant, qu'après avoir vu une totalité, il l'examine avec soin et la conçoit distinctement, clairement, analytiquement, il invente pour exprimer les rapports une nouvelle espèce de mots qui n'emportent aucune autre valeur si ce n'est d'être exposans. D'un autre côté, l'institution des cas paraît, comme on peut le voir, d'un principe tout à fait contraire à l'institution des ~~pré~~prépositions, puisque les cas ne servent pas l'expression du rapport, des ~~mots~~ mots modifiés par le rapport.

On sent combien il est logique d'avoir ainsi attaché le rapport à une réalité, et on comprend qu'il a dû être principalement attaché au terme dit conséquent. Montrons par un ex. la différence profonde qu'il y a entre un cas et une préposition. « Le livre de Pierre, — liber Petri ». « De » expose le rapport sans être plus attaché à « livre » qu'à « Pierre ». Mais le rapport tient exclusivement à la flexion « i » du mot « Petri » qui exprime à lui seul une réalité et le rapport par lequel cette réalité est liée à une autre.

Les deux systèmes sont légitimes et ont été employés conjointement.

Nous ne pouvons pas contester néanmoins la légitimité de l'invention des prépositions, pas plus que celle de l'invention des cas. Ces deux systèmes ainsi admis à vivre ensemble, nous pouvons observer comme un fait qu'il arrive rarement que l'un soit exclusif de l'autre. Les langues anciennes ont toutes l'une et l'autre, d'une manière assez frappante. Comme nous avons déjà traité des cas, nous ne nous occuperons que des prépositions.

Les prépositions sont donc, comme nous l'avons dit, des exposants de rapports nuls. Nous n'énumérerons pas la série des prép^ons^, bien qu'elles soient semblables dans les langues qui en ont un assez grand nombre pour former une classe de mots ; s'il est vrai qu'un grand nombre de rapports se présente habituellement dans le langage nous ne pouvons cependant pas préciser au juste toutes les sortes de rapports que soutiennent les réalités combinées entre elles. Ainsi nous ne pourrions pas donner un catalogue des prépos^ons^ nécessaires. Toutefois on pourrait peut-être faire ce travail d'une manière plus ou moins logique, et sans doute il ne serait point inutile.

Des prépositions qui ont une signification dans le langage, avant de devenir simples exposants de rapports

---

Nous pouvons du moins examiner la signification propre de quelques unes de ces prépositions. Nous trouvons que la langue française offre ici un

phénomène grammatical important. Elle a des mots qui, signifiatifs par eux-mêmes, sont par l'usage devenus de simples exposants de rapports. Telles sont les prépositions « touchant » – pendant – durant &c.. » Que sont ces mots ? Reportons-nous à l'étymologie. Nous y verrons des participes, c.à.d. des formes déduites dérivant d'un verbe.

Montrons comment ils ont pu perdre leur ancienne valeur. Prenons pour ex. « durant ». L'esprit voulant exprimer cette idée « l'été dure, et cette étoile paraît ». Il a employé le participe pour mieux subordonner l'idée secondaire à l'idée principale ; il a dit : « l'été durant, cette étoile paraît ». Bientôt « durant » a perdu toute idée de participe et est devenu un simple exposant de rapport : « durant l'été, cette étoile paraît ». Nous pourrions expliquer aussi facilement les autres prépos.ns de cette espèce.

En général les prépositions dérivent de mots primitivement signifiatifs par eux-mêmes.

S'il en est ainsi, et si notre langue nous présente le spectacle de mots qui se forment de cette manière, quelle induction devons-nous être disposés à en tirer ? Les prépositions nous semblent dérivées les unes du latin et les autres du tudesque ; mais arrivés là, nous les regardons comme des mots primitifs, desquels il est impossible ou tout au moins inutile de rechercher l'étymologie. Cependant l'induction qu'il paraît légitime d'en tirer quant à l'origine, c'est qu'elles dérivent de mots qui étaient d'abord signifiatifs par eux-mêmes.

Système de Bopp : exemple de « Vers », dont l'étymologie est dans le latin

Un savant philologue anglais (M. Bopp) frappé inf[illegible] précédent et voyant que les prépositions avaient une signification propre, qui se retrouvait dans toutes leurs variations, s'est attaché en premier lieu à réunir les divers sens pour en retrouver l'identité dans une signification première ; en second lieu, à donner l'origine de ces mots, après les avoir expliqués le plus souvent avec un rare bonheur. Ainsi, pour en donner un exemple, notre mot français « Vers » vient du latin « versus », et c'est ce mot qu'il veut expliquer. « Versus » lui paraît être au fond une forme du radical de « vertere » – se tourner, se diriger ». Remarquons combien il est logique de supposer une forme primitive à tous ces mots, puisqu'ils rentreraient les seuls qui ne viendraient pas d'une idée sensible, comme tous les autres mots de toutes les langues.

Des prépositions qui ne sont que les lettres pronominales infléchies d'une certaine façon : in et ille rapprochés de ἐν.

Ce qu'on trouve vrai pour le mot « versus » l'est également pour les autres prépositions, même les plus difficiles à expliquer en apparence. Ainsi : « in, ab, ἐπί, ἀπό etc... Des recherches faites dans les derniers temps, recherches qui ont pour base toutes les langues indo-germaniques, ont prouvé jusqu'à l'évidence que ce ne sont que ces lettres pronominales infléchies d'une certaine façon. Ce ne sont pas précisément des cas,

dans ce sens que la désinence semble introduite pour réduire le pronom à la signification de rapport. On peut accepter cette théorie comme un fait parfaitement constaté. Nous n'entrerons pas dans de grands détails; nous nous contenterons d'une seule explication. La prép.on « in » n'est que le pronom de la 3e pers. infléchi avec une certaine nasale. Tout en donnant qq. chose à l'étonnement que peut causer une propon si singulière, nous devons être assez disposés à l'accepter, surtout quand nous voyons en français l'adverbe « là » offrir un phénomène semblable, puisque lui-même est venu d'un pronom. Un adverbe dérivé d'un pronom doit étonner autant qu'une préposition venue de la même source. D'ailleurs, il est prouvé que la plupart des prép.ons sont les unes des radicaux verbaux, les autres des flexions d'un pronom. S'il en est ainsi, ce qui pourrait embarrasser le philologue dans la théorie des prép.ons a disparu; c.à.d. que leur origine et leur signification propres sont connues et qu'elles sont puisées à une source légitime.

Après avoir ainsi expliqué les prépositions, passons à une classe de mots qui ont un grand rapport avec les prépositions, c.à.d. les adverbes.

Adverbes

2° Adverbes.

De cette dénomination on a conclu à tort que l'adverbe modifiait le verbe — il modifie tout au plus l'attribut; et on a très bien vu qu'il représentait un nom avec une préposition.

Adverbe veut dire « qui s'adjoint au verbe ». On a adopté ce nom, parce qu'on a vu ordinairement l'adverbe joint à un verbe. Mais la notion qu'on entière qu'il est modificatif du verbe est une notion entièrement fausse. Il modifierait tout au plus l'attribut

contenu dans le verbe. L'adverbe est un mot qui contient un double élément : d'abord *un rapport abstrait*, plus *l'exposant de ce rapport*. Les grammairiens qui ont dit que l'adverbe modifiait l'attribut plutôt que le verbe, ont de plus montré qu'il contenait un exposant du rapport, plus une qualité ou rapport abstrait métaphysique. Par ex. « Il se conduit *sagement* ». Les grammairiens ont très bien vu que « *sagement* » modifiait l'attribut contenu dans « se conduit », c.à.d. l'idée que présenterait le participe attributif « *se conduisant* » i.e. il est établi avec raison que « *sagement* » équivaut à « *avec sagesse* ».

De même : « Il mange *beaucoup* », le mot « *beaucoup* » paraît plus difficile à analyser. Cependant on a vu qu'il représentait « *bella copia* ». Nous voyons déjà que beaucoup est plus métaphysique que « sagement ». « *Beaucoup* » exprime l'idée abstraite de quantité. Ce sont là, à la vérité, des rapports premiers ; mais ils comprennent tous deux éléments.

Quelquefois on emploie plusieurs adverbes de suite. « Il court *très vite* ». Nous voyons là exprimée dans une synthèse cette resserrée, une notion qui demanderait beaucoup plus de deux mots pour être exprimée sans adverbes. Remarquons en passant que *très*, vient de « *tres* » et par conséquent veut dire « *3 fois* ». Cette manière d'exprimer un superlatif par un nombre déterminé est si naturelle qu'elle se retrouve dans presque toutes les langues sémitiques.

Nous savons maintenant ce que sont les adverbes, qu'ils soient déterminés par « *ment* » ou primitifs au premier coup d'œil, que ce soient des adverbes de lieu, de temps ou de qualité, ce sont toujours des mots infléchis d'une certaine façon, et renfermant un rapport plus son exposant.

Il est toujours facile de trouver l'étymologie d'un

adverbe, dût-on la chercher dans une langue étrangère.

En général les adverbes sont des mots dont l'étymologie est certaine et visible. Quelques uns, à la vérité, ne peuvent s'expliquer que par les langues anciennes, comme « jadis », venant de « jàm diu ». Il y a encore plusieurs autres adverbes semblables qui sont de même que « jadis », une connexion d'élémens significatifs à part dans une langue ancienne, et qui vus historiquement d'un côté, de l'autre vus logiquement, présentent une analogie extrêmement facile.

Si l'adverbe égale toujours une préposition avec son complément, la réciproque n'est pas vraie.

De ce que les adverbes ne sont que des expressions abrégées d'un nom avec une préposition, s'en suit-il que toute préposition suivie d'un complément puisse devenir adverbe? Il y a, à la vérité, beaucoup d'adverbes latins qui se résolvent en français par une préposition et son complément. Mais il ne s'en suit pas que toute réunion d'une préposition avec son complément puisse devenir un adverbe.

Le substantif avec une préposition peut se traduire en général par un adverbe, s'il n'a pas devant lui l'article; ainsi « avec sagesse, avec gloire, avec bonheur.

En latin, des noms ou adjectifs à l'accusatif forment des adverbes. Rapport de la forme adverbiale avec l'ablatif en grec et en latin.

Nous pouvons encore établir en principe qu'il

ya des adverbes qui sont adverbes nécessairement et intimement, puisqu'il y a des mots qu'il est impossible de ne pas considérer comme adverbes, et qui cependant ne présentent dans leur forme que le caractère d'un nom et d'un adjectif; c'est ce que l'on prouve par l'exemple des langues anciennes. Tout le monde sait que leurs adverbes se présentent sous l'apparence d'un certain cas. Il y a des accusatifs, primum, secundum, surtout des ablatifs, primo, cito, multo, diu. Cependant il y a aussi des terminaisons propres aux adverbes, comme « ter » en latin, et en grec « ως »; et encore Blomfield (dans ses notes sur Eschyle) regarde-t-il « ως » comme une contraction du datif pluriel « οις ».
Nous avons dit aussi que les cas sont des exposants de rapports; mais nous avons trouvé que les adverbes n'étaient que des expressions abrégées contenant un exposant de rapports, plus son terme conséquent. N'est-il donc pas admirablement logique de faire servir les cas à exprimer les adverbes.

Nous n'énumérerons pas ici toutes les espèces d'adverbes. Nous ne rechercherons pas si la désinence « ter » ne pourrait pas être ramenée à un ablatif primitif qui se serait terminé en « r », lettre que la langue latine semble affectionner à la fin des mots. On voit la facilité avec laquelle on peut identifier l'adverbe « prudenter » avec l'ablatif « prudente » en le faisant passer par l'ancienne forme de l'ablatif « prudented ». Car le changement de « d » en « r » est bien connu. Mais il n'est pas logique de le supposer sans preuves, puisqu'il n'y a pas d'exemples de terminaison en « r » dans les mots déclinables. Nous devons croire plutôt qu'en faisant subir une modification à certains adjectifs, on leur a donné une désinence particulière expressément pour en faire des adverbes.
Que la forme « ter » de l'adverbe latin n'est pas

font rapport avec le comparatif anglais : par ex : great – greater.

Dans l'adverbe il y a aussi comparaison : prudenter, avec sagesse.

Il ne serait peut-être pas impossible de rattacher cette terminaison « ter » à l'affixe tout semblable qui indique un comparatif dans une foule de langues de la famille indo-germanique. En effet, les adverbes sous un certain point de vue peuvent être appelés des comparatifs. Dans « sagement » par ex., n'y a-t-il pas comparaison entre l'idée de sagesse d'une part et le sujet auquel on attribue cette qualité ? Peut-être la forme comparative vient-elle uniquement d'une confusion entre l'idée de comparaison et l'idée de mode. Enfin c'est peut-être une forme neutre employée adverbialement. Qu'on explique ces adverbes en « ter » de q.q. façon qu'on voudra, ils n'en seront pas moins des exposants de rapports avec les termes conséquents.

3e Degrés de Comparaison.

Degrés de comparaison.

Les degrés de comparaison se marquent : en français par l'adverbe joint à l'adjectif ; en latin et en grec par des formes organiques.

Nous finirons par les degrés de comparaison. Ce sont des vues abstraites de l'esprit qui en français sont mesurées par certains adverbes : très, le plus, fort, plus, moins &c. « Plus » est proprement comparatif. Il exprime une quantité surabondante entre 2 termes comparés. « Le plus » ne diffère de « plus » qu'en degré ; il marque une quantité plus grande dans le sujet déterminé que dans

aucun sujet de la même espèce. Tout cela est parfaitement clair en français. Le latin et le grec ne diffèrent du français que parceque ces 2 langues remplacent «<u>très</u>», «le <u>plus</u> et <u>plus</u>», par des affixes qui s'attachent intimement et s'unissent profondément au radical de l'adjectif, auquel on veut faire exprimer les degrés de comparaison. Ces affixes sont en latin « <u>ior</u>, <u>ius</u>, <u>issimus</u>, — en grec, <u>τερος</u> —ιων, τατος, — ιστος —. Ces terminaisons se déclinent aussi bien que celles de tous les adjectifs

---

33e Leçon

Conjonctions et Interjections

Résumé

— Les Conjonctions sont des exposant de rapport entre les propositions qu'elles unissent (comme le verbe joint le sujet à l'attribut, comme la préposition joint ensemble les différentes parties du sujet et de l'attribut.

— Le langage qui veut toujours exprimer un rapport de la manière la plus complète, emploie les conjonctions avec les formes modales, comme il a employé les prépositions avec les cas — emplois qqfois surabondants.

— Examen de qqs conjonctions et de leur origine. —

— Et lie 2 propons.

Mais — adversative — souvent surabondante

— Car annonce le pourquoi ~~i e...~~ ce qui précède ~~la~~ la phrase qu'il commence.

— Or réunit la propon à la précédente, en indiquant qu'elle contient qq. chose qui s'y rattache.

— Donc conclut —

— Aussi exprime l'égalité entre 2 propons.

— Comme exprime rapport de conformité.

— Si exprime la condition — s'emploie surabondamment avec la forme conditionnelle. Donc les conjonctions ne gouvernent pas les verbes, puisqu'elles ne sont que des exposant de rapports, — et c'est le sens d'une propon qui fait qu'elle emploie tel ou tel mode

Etymologie

Car de quâre (ou qâé) re, quâ relatif, par laquelle chose.

Donc, de dunque, italien, (de unde-que)

Le seul élément conjonctif de ces mots, c'est "que" — les autres mots qui l'entourent, pource, parce, puis donnent à la conjonction une physionomie spéciale, mais ne sont pas conjonctifs. — Or "que" est mis pour "et" — Et est donc la seule vraie conjonction.

— Que exprime le rapport d'une propon subjonctive à une propon ppale.

— qui relatif = la conjonction "et" + un pronom.

— Que en latin pour "et", parait un élément identique à celui qui est revêtu de désinences dans "qui, quae, quod.

Interjections.

Ces mots ne sont pas l'expression d'une idée conçue par l'esprit, mais bien d'un mouvement subit et spontané

Leçon

Conjonctions

1°. Conjonctions.

Pour unir entre elles les différentes propons qui composent le tissu du langage, on emploie les conjonctions

---

Pour apprécier d'une manière logique l'espèce de mots dont nous allons nous occuper, il est nécessaire de nous reporter à l'origine même de nos recherches, c.à.d. aux observations gales que ns avons faites sur le langage. Lorsque ns avons examiné en détail chacun des mots

dont se compose le discours, nous avons considéré le langage comme un tissu non interrompu représentant la série des jugemens qui le constituent. Nous avons vu que par cela même qu'il est l'expression de la pensée, c'est un tissu logique, une suite de jugemens enchainés les uns aux autres, laquelle a pour but de représenter à celui qui écoute, le tableau des pensées de celui qui parle. Or ce qui constitue l'enchainement du discours, ce qui réunit les jugemens particuliers dont il se compose, l'élément enfin qui établit un rapport entre les propons, c'est le mot qu'on appelle en grammaire <u>conjonction</u>.

Les conjonctions expriment les rapports entre les différentes propons, à la différence des prépositions

---

Les conjonctions sont donc des expressions de rapports qui soutiennent entre elles les diverses propons dont se compose le tissu du discours. Nous voyons que les conjonctions participent de la nature des prépositions. Mais si elles sont aussi des expressions de rapports, le rapport qu'elles expriment est différent du rapport exprimé par les prépons. La prépon n'exprime de rapport qu'entre les différentes parties du sujet et de l'attribut. Les conjonctions expriment le rapport des propons les unes avec les autres pour constituer le tissu du discours.

Ainsi, de même que la prépon réunit les diverses parties de ce qu'on appelle propon, de même la conjonction réunit entre elles les diverses propons pour en faire un tissu. Cette analogie et en même temps cette différence que l'on remarque entre ces deux espèces de mots, justifient la place que les grammairiens ont donnée à la conjonction parmi les diverses parties du discours. Le caractère qui lui est propre, c'est d'être un lien, caractère qui, comme nous l'avons vu, la rapproche de la prépon.

La Conjonction se rapproche et diffère du verbe, comme de la prépon.

La conjonction considérée ainsi paraît avoir une certaine analogie avec un mot que nous avons déjà examiné, avec le verbe considéré en tant que rattachant un sujet à un attribut. Nous rappelons ici le verbe pour montrer sous un même coup d'œil trois espèces de mots très importantes dans le langage et qui portent le caractère commun d'être expressions de rapports. Ce sont le Verbe, la Préposition et la Conjonction. Quant à l'emploi de ces trois mots, le voici : la conjonction réunit entre elles des propons toutes faites, toutes constituées. Mais ces propons se composent d'un sujet et d'un attribut. Or c'est le verbe qui réunit le sujet et l'attribut. Ensuite ces deux éléments eux-mêmes se composent qq. fois de plusieurs parties, et c'est la prépon qui réunit ces diverses parties entre elles.

Les conjonctions sont employées communément avec les formes modales, comme les prépos. avec les cas.

Nous avons vu que les langues qui ont des cas, admettent aussi des prépons parceque les cas ne suffisent pas pour indiquer la totalité des rapports que l'esprit voit entre les choses. Nous avons vu même que certains rapports déjà exprimés par la flexion appelée cas. sont encore exprimés par une prépon. Ainsi l'accusatif qui, en Latin, exprime par lui-même le mouvement d'un objet vers un autre objet, est souvent précédé de in ou ad, ou de toute autre prépon. Le même phénomène a lieu pour les conjonctions. Le langage frappe souvent la propon d'un caractère particulier qui suffirait à la signaler, et sous le secours d'une conjonction, pour faire connaître dans quel rapport cette propon se trouve avec la précédente.

Prenons par ex. la prop.on conditionnelle : « Je serais venu, si vous ne l'eussiez permis », la forme modale du verbe dans chaque phrase suffirait pour indiquer la condition ; mais cette condition se trouve surabondamment exprimée par le mot chargé dans le langage de la représenter, c.à.d. la conjonction « Si », qui est la même en latin qu'en français. Le langage ne croit jamais pouvoir assez exprimer les rapports que l'esprit voit entre les choses, et voilà pourquoi les conjonctions sont employées concurremment avec les formes modales. Ce dernier fait est entièrement analogue à celui que nous avons remarqué tà l'heure pour la prép.on.

Examen de quelques unes.

Maintenant que la nature des conjonctions nous est bien connue, nous allons en examiner qq. unes, et voir si on ne pourrait pas retrouver dans ces mots une origine primitive.

— Inutilité des distinctions de Beauzée

Les diverses conjonctions ont été analysées par les grammairiens : Beauzée en compte de 9 espèces et leur donne à chacune un nom différent. Il les distingue en conjonctions adversatives, discursives &c.... Mais peu importe cette distinction : le sens que nous sommes accoutumés à y attacher nous en fait avoir une notion suffisamment claire pour l'objet qui nous occupe. Que peut-on dire en effet des conjonctions, si ce n'est qu'elles indiquent des rapports entre les prop.ons ? Or ce qui indique de tels rapports n'est pas qq. chose que l'on puisse définir.

Conjonction Et. — q.q. fois elle semble réunir les parties de la prop.on et non les prop.ons entières: mais on peut toujours la ramener à être liaison de prop.ons.

Par ex., quand 2 prop.ons sont jointes par « Et » « Dieu créa le ciel et la terre, et donna l'existence à tout ce qu'ils renferment », que peut-on dire, si ce n'est que « Et, les 2 prop.ons entre lesq. un rapport de liaison est aperçu? Nous remarquerons que la conjonction, quoique par la nature et l'espèce de définition que nous en avons donnée, elle paraisse ne devoir jouer de rôle qu'entre diverses prop.ons, cependant réunit souvent les diverses parties d'une même prop.on. Mais alors c'est qu'un des mots entre lesquels elle est placé, représente une prop.on tout entière, et qu'il est facile d'y substituer la prop.on entière. Ainsi dans cette phrase : « Dieu créa le ciel et la terre », on peut trouver 2 prop.ons : « Dieu créa le ciel », et « Dieu créa la terre ». Alors la conjonction n'est plus un lien entre 2 mots, mais entre 2 prop.ons, comme nous venons de le prouver. Mais comme dans ces 2 prop.ons, chacun des compléments appartient à un même verbe et à un même sujet, on a supprimé une fois le verbe et le sujet pour dire ensuite : « Dieu a créé le ciel et la terre ». Nous avons remarqué un fait analogue en parlant des sujets : nous avons vu que cette phrase, par ex. : « La foi, l'espérance, et la charité sont des vertus chrétiennes » renferme réellement 3 prop.ons, dont les différens sujets sont l'espérance, la foi, la charité.

Examinons q.q. autres conjonctions :

Mais. Exemple du fait que les conjonctions sont surabondantes q.q. fois, q.d les formes modales suffiraient.

La Conjonction « Mais » est appelée adversative,

c.à.d. qu'elle marque une opposition entre deux propositions qui se suivent. Ex. « Il avait promis qu'il viendrait, mais il n'est pas venu ». Nous pouvons remarquer ici l'exactitude de l'observation que nous avons faite, quand nous avons dit que les conjonctions sont des expressions surabondantes des rapports qui se trouvent entre les propositions. Ici, dis-je, la seule juxta-position suffirait pour faire voir ce auquel rapport ces 2 propositions sont entre elles. Mais l'esprit veut exprimer d'une manière plus sensible l'opposition qu'il aperçoit entre elles, et il se sert de la conjonction « mais ».

Car – annonce le pourquoi de ce qui précède la phrase qu'il commence.

Car est d'une autre espèce. Il exprime la raison, le pourquoi d'une chose. « Je le saurai, car il doit me le dire. » « Car » est donc une conjonction qui indique que la proposition qui va suivre renferme l'explication de la précédente : qu'elle est le motive ; qu'elle en rend compte. « Je le saurai : pourquoi ? parce qu'il doit me le dire. »

Or – montre le lien qui rattache la proposition qu'elle commence à celle qui précède.

Or a de l'analogie avec la conjonction car, quoique bien différente en effet. Cette conjonction Or réunit une proposition à la proposition précédente, en montrant qu'elle contient qq. chose qui s'y rattache. Elle est appelée Discursive, et elle est surtout propre au syllogisme. Ainsi quand on fait un syllogisme, Or indique une proposition qui sort plus ou moins de la précédente et réciproquement. Soit, par ex.

Les vertus sont estimables :
Or la patience est une vertu....

Or. posé pour indiquer que la prop.on renferme qq. chose qui se rapporte au fait énoncé dans la prop.on précédente. les vertus sont estimables. Maintenant je dis que la patience ressort de ces vertus, que ces vertus renferment la patience.

Donc — conclus — Donc exprime une conclusion, c.à.d. que la prop.on à laquelle il est attaché sort immédiatement de la précédente ou des précédentes

---

Passons maintenant à une autre espèce de conjonctions qui renferment en elles mêmes deux élémens. Ce sont les mots aussi (autant que) etc...

Aussi exprime l'égalité de 2 prop.ons, et est une conjonction, en dépit de Beauzée.

Aussi exprime l'égalité entre 2 prop.ons, et c'est sans doute à cause de cela que Beauzée l'a regardé comme un adverbe. Nous n'admettons pas son opinion: aussi est une conjonction qui joint 2 prop.ons d'une manière différente de « et ». « Il veut réussir; aussi fait il de grands efforts ». On pourrait difficilement réduire aussi en adverbe, quand on dirait: « il fait de grands efforts, ce qui est une manière convenable pour réussir. » Il y aurait toujours la liaison « et » renfermée dans ce qui. Si l'on dit: « Il veut réussir; c'est pourquoi... il y aura toujours la conjonction pourquoi.

Comme — exprime rapport de conformité.

Comme exprime la ressemblance, l'égalité, un rapport de conformité: « je crois qu'il viendra

me voir, comme il me l'a promis ". Nous pourrons résoudre cette propon en : " Je crois, conformément à ce qu'il m'a promis . . . " Mais il faudra trouver toujours une relation ; car le mot comme contient incontestablement une relation à la propon suivante.

Si conditionnel — origine dans sit — Conjonction surabondante, avec les formes modales ; d'où les conjonctions ne régissent pas les verbes.

Si exprime une condition, et demande toujours par cela même une 2e propon. On voit sur le champ que le mot " Si " n'est autre chose que " sit ", 3e pers. sing. prés. du subj. du verbe " Sum ". Le subjonctif exprimant la subordination, sit a été très bien choisi pour marquer une condition. " S'il venait, je le verrais ". Cette propon double peut se traduire : " que cela soit, lui venir : je le verrais " Mais observons que la condition est surabondamment exprimée par si, puisqu'elle l'était déjà par la forme modale : " Je le verrais ". Nous sommes amenés à croire, d'après ceci que ce ne sont pas les conjonctions qui régissent les verbes ; car elles ne sont que de simples exposants de rapports, mais que c'est l'action d'une propon qui fait que le reste de celle-ci prend tel ou tel mode.

Etymologie — car, quare (de quâ) re, quâ, relatif.

Voyons s'il ne serait pas possible de trouver l'étymologie de quelques conjonctions. Car vient de quare (composé de quâ et re, " par laquelle chose ".) — " Il travaille ; car il veut réussir " ;

c.à.d. par laquelle chose il vaut rentrer ». Dans *quare* il y a un terme qui soutient un rapport, *de* et puis le relatif « *que* ». (cas ne vient-il pas de *qa* ?)

Donc — *dunque*, du latin *unde-que* — *donc* parait venir du mot italien *dunque*, accompagné du relatif (de *unde-que*, de celui-). *Dunque* marque le point de départ d'une chose, et répond à « d'où il vient ». Ainsi dans : « il est sobre ; *donc* il peut vivre longtemps » ; c'est comme s'il y avait : il est sobre, chose de laquelle il vient, il résulte qu'il peut vivre long-temps.

Toujours le *que* « *et* », seul élément conjonctif que renferment ces propons.

Dans les conjonctions que nous venons d'examiner, et dans un grand nombre d'autres que nous aurions pu analyser encore, nous voyons toujours un mot qui exprime la relation à une propon précédente, et ce mot est *que* (donc, dunque, d'où il résulte que). *que* est à proprement parler le seul élément conjonctif qu'elles renferment : or *que* est mis pour « *et* ». Il résulte de là qu'il n'existe qu'une conjonction. Car toutes les autres se peuvent réduire en une autre série de mots qui présentent toujours le *que* mis pour « *et* », et indiquent l'espèce de rapports que l'esprit voit entre 2 propons. Les mots qui entourent la conjonction déterminent le rapport exprimé par *que*. Mais ils ne sont pas eux-mêmes des éléments conjonctifs. Ces mots donnent un caractère particulier et spécial à la conjonction ; mais ne sont pas la conjonction elle-même, c.à.d. ce qui unit les propons entre elles. C'est le mot « *que* » ; mais qui n'est autre que « *et* ». *Et* est donc la seule conjonction qui existe, à proprement parler, dans la langue.

Nous trouvons que toutes ces conjonctions

contiennent, outre l'élément conjonctif, qq. chose à quoi cet élément s'unit, c. à d. les mots déterminant qui l'environnent; et elles paraissent avoir de l'analogie pour la composition, avec les adverbes. Les conjonctions parceque, comme, puisque, etc.. contiennent, 1°. l'élément conjonctif que; 2°. qq. chose qui accompagne cet élément, parce, puis, pour etc... — ces conjonctions se trouvent ordinairement devant les propons, parcequ'elles contiennent un élément, auquel se rattache la propon. subséquente. « Il viendra parcequ'il me l'a promis. » parceque signifie par la raison que; et par la raison est une circonstance à laquelle se rattache la propon. secondaire, unie à la précédente par la conjonction que.

Il résulte de là que toute conjonction, qq. forme, quelque étymologie qu'elle puisse avoir, se compose de "et", accompagné d'élément étrangers qui se rattachent à la propon. suivante, et indiquent l'espèce de rapport exprimé par la conjonction.

Que exprime le rapport d'une propon. subjonctive à une propon. ppale.

Nous n'avons pas encore parlé de que. Que exprime un certain rapport entre 2 propons. « Je veux que tu viennes. » La forme modale « tu viennes » indique l'idée de futur et de subjonctif. Que est donc l'expression du rapport d'une propon. subjonctive à une propon. ppale.

Quand que remplace si, c'est comme simple conjonction. Nous avons vu, en parlant des verbes, que le langage attache à cette espèce de mots certains caractères indiquant la modalité. Il y a les modes qui expriment l'idée de subjonctif et de conditionnel: que exprime le rapport du subjonctif, si exprime

celui du conditionnel ; mais souvent on peut mettre que à la place de "si" "s'il m'eût promis de venir et qu'il eût pu venir." Mais "si" n'est pas entièrement remplacé par que. En effet, que n'est qu'un simple lien, et c'est comme tel qu'il remplacera si. Si contient outre le lien, un élément étranger qui n'existe pas dans que, je veux dire la condition. Elle vient de la nature propre de que.

Le relatif qui ne contient que la conjonction et, plus un pronom : il indique le rapport le plus général.

Qui doit être considéré dans les éléments auxq. on peut le ramener. Qui est l'expression la plus g.le et la plus vague du rapport qui existe entre deux prop.ons. Cette espèce de forme relative vient du mot dit relatif "qui" a des cas et des nombres dans les langues anciennes. Le mot est resté dans nos langues sous la forme de qui, lequel, laquelle. Il sert à réunir deux prop.ons l'une à l'autre. "Dieu, qui créa le monde, peut bien l'anéantir, s'il le veut." — nous voyons un mot rattachant la prop.on "créa le monde" à un sujet précédemment exprimé. Ce mot contient une conjonction et un sujet, lequel doit jouer un rôle dans la prop.on incidente, "il créa". Le mot "qui" ne paraît donc pouvoir contenir que la conjonction "Et". Car quel autre rapport qu'un rapport d'addition peut exister entre la prop.on incidente et la prop.on p.pale. Qui contient un exposant de rapport tellement général que tous les rapports possibles entre 2 prop.ons peuvent être exprimés par cet élément. Il ne s'agira plus que d'y joindre certaines expressions qui déterminent l'espèce de rapport que l'on veut exprimer. Ceci suffit pour montrer quelle est la nature du rapport exprimé par "qui" ; c'est le rapport le plus général.

Il ne contient aucun élément qui lui donne un caractère particulier. Ce n'est qu'un rapport de juxtaposition que l'esprit a besoin de déterminer suivant le point de vue qu'il veut y joindre.

Du Que latin répondant au Et français. élément renfermé dans qui, quae, quod.

Maintenant nous voyons que la langue latine, outre la conjonction et, a encore le mot « que », qui répond au mot Et de la langue française. Ce mot que paraît un élément identique à celui qui est renfermé dans qui, quae, quod. Il a le caractère d'être aussi l'expression du rapport le plus vague qui puisse exister entre 2 propons, c.à.d. du simple rapport de liaison entre elles.

Nous voyons d'après cela que s'il est facile de ramener à une signification primitive plusieurs conjonctions, il ne sera pas impossible de le faire pour toutes les autres. Ce travail aura l'avantage de nous en donner une connaissance exacte. Si qqf fois il se fait qu'on ne puisse trouver l'origine de l'une d'elles, au moins en lui substituant d'autres mots qui pourront la remplacer, on verra toujours de cette manière quelle en est la véritable signification.

9e Interjections.

Interjections — ou classe de mots qui n'est pas l'expression d'une idée conçue par l'esprit, mais bien d'un mouvement subit et spontané.

Il y a une autre espèce de mots qui n'est pas,

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

comme celle que nous avons précédemment examinée, l'expression d'une idée conçue par l'esprit. L'intelligence n'y a aucune part; c.à.d. que ces mots ne sont pas un résultat de la réflexion. Ils consistent dans de simples sons qui échappent à l'organe, quand l'âme se trouve éprouver q.q. sentiment vif, q.q. passion violente: la douleur, la joie, la crainte, etc.... s'expriment au dehors sans que la réflexion intervienne, & les sons par lesquels ces passions, ces sentiments s'expriment, prennent le nom de « Interjections »

Fin

7 Juin 1838

14e cahier

442

nous

135 / 24
15 5

406 / 135
10
16

135 | 24
19 9

400 | 135
10
10

31
20
5
56

406 1.1 56

£60